

Côte d'Ivoire : l'avancée des réformes vers l'émergence en 2020

RAPPORT D'AVANCEMENT DE MI-PAROURS 2018 (N°4)



Côte d'Ivoire : l'avancée des réformes vers l'émergence en 2020

Rapport d'avancement de mi-parcours 2018 (N° 4)

Le Centre de développement de l'OCDE, créé en 1962, est un forum indépendant consacré au partage des savoirs et au dialogue, sur un pied d'égalité, entre les pays membres de l'OCDE et les économies en développement. Aujourd'hui, il regroupe 27 pays de l'OCDE et 29 pays non membres de l'OCDE. Le Centre se concentre sur les problèmes structurels émergents susceptibles d'avoir un impact sur le développement mondial et sur des enjeux de développement plus spécifiques auxquels sont confrontées les économies émergentes et en développement. Au moyen d'analyses factuelles et de partenariats stratégiques, il aide les pays à formuler des politiques économiques innovantes pour répondre aux défis mondiaux du développement.

Pour plus d'informations sur les activités du Centre, consulter le site www.oecd.org/fr/dev.

Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE ou de son Centre de développement.

Avant-propos

Ce document est le rapport de mi-parcours et constitue le quatrième rapport d'avancement du Partenariat de suivi 2016-20 entre la Côte d'Ivoire et le Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Ce partenariat vise à suivre l'avancée des réformes par rapport aux objectifs de l'émergence de la Côte d'Ivoire, avec un regard extérieur apporté par le Centre de développement de l'OCDE sur les progrès réalisés par le gouvernement.

Dans ce contexte, sous la supervision du cabinet du vice-Président de la République et de la Primature, un dispositif institutionnel de suivi de la mise en œuvre des réformes a été mis en place. Il est constitué d'un comité technique de suivi et de cinq groupes de travail techniques interministériels. Le comité technique de suivi, présidé par le Directeur de Cabinet du Premier ministre, est composé de directeurs de cabinet des ministères impliqués, de responsables de structures publiques (BNETD, CEPICI, INS, etc.), du secteur privé et de l'OCDE. Il a pour responsabilités la mise en œuvre des réformes et le bon fonctionnement des cinq groupes de travail interministériels. Ces derniers ont pour mission la bonne réalisation des réformes et l'atteinte des cibles des indicateurs phares relatifs à la transformation structurelle et l'industrialisation, les infrastructures-énergie-TIC-transport, le développement du secteur financier, l'éducation et les compétences, et la politique fiscale.

Le rapport de mi-parcours, quatrième dans la série, s'adresse en premier lieu aux autorités ivoiriennes. Son objectif est de faire le bilan des progrès réalisés à mi-chemin entre début 2016 et fin 2018 sur le niveau de progression dans la mise en œuvre des réformes. Ce présent rapport dresse le bilan sur l'ensemble des cinq axes de suivi : 1) la transformation structurelle et l'industrialisation ; 2) les infrastructures ; 3) le développement du secteur bancaire et financier ; 4) l'éducation et les compétences, et 5) la politique fiscale. Il se base sur les échanges réguliers entre la Côte d'Ivoire et le Centre de développement de l'OCDE tenus entre fin 2015 et fin 2018, en prenant en compte les dernières missions d'observation organisées en octobre et novembre 2018.

Enfin, dans l'optique de fournir des conseils au gouvernement quant à la mise en œuvre des réformes, des ateliers d'échange sont organisés avec des fonctionnaires et des experts en poste dans des administrations d'autres pays. Les thèmes évoqués sont en lien étroit avec les réformes. Ainsi, en juillet 2017, un atelier sur « le pilotage de l'émergence en Côte d'Ivoire » a été organisé avec la participation d'experts de Colombie et de la Malaisie. En juin 2018, un atelier sur « comment accompagner le développement de la filière agro-industrielle ? » a été organisé avec la présence du Chili, Israël, Maroc, Thaïlande, et Uruguay.

Le rapport a été rédigé début 2019 sur la base des informations collectées lors de deux missions réalisées en Côte d'Ivoire en octobre et novembre 2018.

Des modifications ont été apportées au premier chapitre du rapport et certaines données ont été actualisées entre décembre 2019 et avril 2020.

Le rapport a été élaboré bien avant la crise sanitaire et économique du COVID-19 et ne tient pas compte de l'impact du COVID-19 sur la Côte d'Ivoire.

Table des matières

Avant-propos	3
Sigles et acronymes.....	9
Résumé	13
Chapitre 1. Principaux messages	15
Les indicateurs phares révèlent des avancées de la Côte d’Ivoire sur le plan économique, social et en matière de gouvernance.....	17
La Côte d’Ivoire affiche des progrès dans la mise en œuvre des réformes, cependant les efforts devraient être intensifiés	21
Notes	32
Références.....	33
Chapitre 2. L’avancée des réformes en matière de transformation structurelle et industrialisation	35
La transformation structurelle progresse dans l’agriculture	39
La diversification des activités, le développement de nouvelles zones industrielles et la bonne exploitation des ressources minières ont connu des avancées dont la poursuite est essentielle au succès du secteur industriel.....	40
Si des mesures spécifiques de soutien aux PME et au secteur des services ont contribué au dynamisme de l’économie, ces efforts doivent s’inscrire dans une stratégie de développement cohérente, où le dialogue régulier entre l’État et le secteur privé constitue un pilier	42
L’économie ivoirienne a grandement profité de l’amélioration du climat des affaires et des avancés en matière de compétitivité, qui doivent toutefois être amplifiées.....	43
La libération du potentiel économique de la Côte d’Ivoire nécessite la sécurisation du foncier, notamment en zone rurale	44
La croissance économique doit reposer sur un développement territorial équilibré et un accroissement des échanges transfrontaliers.....	44
Références.....	46
Annexe 2.A. Liste des institutions rencontrées et ayant commenté le rapport	47
Annexe 2.B. Matrice de suivi de la mise en œuvre des réformes en matière de transformation structurelle et industrialisation	49
Chapitre 3. L’avancée des réformes en matière d’infrastructures	69
L’accès aux infrastructures clés pour l’émergence est facilité	72
Les infrastructures sont compétitives.....	76
Les infrastructures sont financièrement soutenables	79
Notes	80
Références.....	81
Annexe 3.A. Liste des institutions rencontrées et ayant commenté le rapport	83
Annexe 3.B. Matrice de suivi de la mise en œuvre des réformes en matière d’infrastructures	85

Chapitre 4. L'avancée des réformes en matière de développement du secteur bancaire et financier.....	91
Si l'accès au crédit est favorisé par à un meilleur partage de l'information, l'accès au financement pour les PME demeure un défi.....	94
Le fonctionnement du système des garanties est amélioré, notamment grâce à l'opérationnalisation de la Cour d'appel de commerce d'Abidjan	95
La Côte d'Ivoire s'engage dans la mobilisation de l'épargne à moyen et long terme avec l'opérationnalisation de la Caisse des dépôts et consignations.....	96
L'inclusion financière est renforcée par le dynamisme du mobile money et de la microfinance.....	96
Les avancées sont notables dans la mise en œuvre des mesures pour accroître la confiance des individus dans le système bancaire.....	98
Des solutions de financement alternatives au crédit bancaire se développent progressivement en Côte d'Ivoire.....	99
Notes.....	100
Références.....	101
Annexe 4.A. Liste des institutions rencontrées et ayant commenté le rapport	103
Annexe 4.B. Matrice de suivi de la mise en œuvre des réformes en matière de développement du secteur bancaire et financier.....	105
Chapitre 5. L'avancée des réformes en matière d'éducation et de compétences.....	115
L'accès à l'éducation s'est élargi mais de nombreux progrès restent à faire pour améliorer significativement les résultats de l'enseignement primaire et secondaire, notamment en matière de formation des enseignants.....	118
Le système de formation technique et professionnelle ne parvient pas à fournir à la main-d'œuvre les compétences nécessaires à la transformation économique.....	121
La Côte d'Ivoire enregistre encore un taux d'analphabétisme important, ce qui freine l'émergence.....	123
Références.....	124
Annexe 5.A. Liste des institutions rencontrées et ayant commenté le rapport	125
Annexe 5.B. Matrice de suivi de la mise en œuvre des réformes en matière d'éducation et de compétences.....	127
Chapitre 6. L'avancée des réformes en matière de politique fiscale.....	141
Les avancées sont significatives en matière d'administration fiscale.....	143
La limitation de certaines exonérations est en cours, mais les assiettes fiscales demeurent étroites et le système complexe	144
D'importants chantiers restent à engager pour réformer en profondeur le système fiscal ivoirien .	146
Références.....	148
Annexe 6.A. Liste des institutions rencontrées et ayant commenté le rapport	149
Annexe 6.B. Matrice de suivi de la mise en œuvre des réformes en matière de politique fiscale ...	151
Chapitre 7. Indicateurs de suivi des réformes	159
Les indicateurs de tableau de bord : un outil de suivi de l'avancée du PND 2016-20.....	159
Lien entre les progrès dans la mise en œuvre des réformes vers l'émergence et les indicateurs du tableau de bord.....	162
Références.....	164
Niveau de progression des indicateurs phares de suivi.....	165
Niveau de progression des indicateurs en matière de transformation structurelle et industrialisation.....	172
Niveau de progression des indicateurs en matière des infrastructures, énergie, TIC et transport....	178

Niveau de progression des indicateurs en matière de développement du secteur bancaire et financier	183
Niveau de progression des indicateurs en matière d'éducation et de compétences	187
Niveau de progression des indicateurs en matière de politique fiscale.....	192

Tableaux

Tableau 1.1. Indicateurs phares : Évolution en matière de croissance, bien-être et gouvernance.....	19
Tableau 1.2. Indicateurs secondaires sélectionnés : Évolution en matière de croissance, bien-être et gouvernance.....	20
Tableau 2.1. Évolution des indicateurs prioritaires et secondaire en matière de transformation structurelle et industrialisation	38
Tableau 3.1. Si le nombre d'utilisateurs d'Internet augmente, les avancées restent mitigées pour l'ensemble des indicateurs prioritaires	71
Tableau 4.1. Si la part de la population disposant d'un compte bancaire stagne, l'accès au crédit bancaire et aux comptes mobiles augmente progressivement	93
Tableau 5.1. Si les avancées sont notables en termes de taux d'achèvement et de taux brut de scolarisation, le taux d'analphabétisme reste important.....	117
Tableau 6.1. Le poids des exonérations diminue progressivement avec des recettes fiscales qui augmentent lentement.....	143
Tableau 7.1. Liens entre les indicateurs du tableau de bord, les ODD et le PND	160
Tableau 7.2. Évolution depuis 2014 des indicateurs phares définis comme prioritaires.....	165
Tableau 7.3. Évolution depuis 2014 des indicateurs phares définis comme secondaires.....	168
Tableau 7.4. Évolution depuis 2014 des indicateurs prioritaires en matière de transformation structurelle et industrialisation	172
Tableau 7.5. Évolution depuis 2014 des indicateurs secondaires en matière de transformation structurelle et industrialisation	174
Tableau 7.6. Évolution depuis 2014 des indicateurs prioritaires en matière des infrastructures, énergie, TIC et transport.....	178
Tableau 7.7. Évolution depuis 2014 des indicateurs secondaires en matière des infrastructures, énergie, TIC et transport.....	180
Tableau 7.8. Évolution depuis 2014 des indicateurs prioritaires en matière de développement du secteur bancaire et financier	183
Tableau 7.9. Évolution depuis 2014 des indicateurs secondaires en matière de développement du secteur bancaire et financier	185
Tableau 7.10. Évolution depuis 2014 des indicateurs prioritaires en matière d'éducation et de compétences	187
Tableau 7.11. Évolution depuis 2014 des indicateurs secondaires en matière d'éducation et de compétences	189
Tableau 7.12. Évolution depuis 2014 des indicateurs prioritaires en matière de politique fiscale.....	192
Tableau 7.13. Évolution depuis 2014 des indicateurs secondaires en matière de politique fiscale.....	193
Tableau d'annexe 2.B.1. Évolution dans la mise en œuvre des réformes en matière de transformation structurelle et industrialisation.....	49
Tableau d'annexe 3.B.1. Évolution dans la mise en œuvre des réformes en matière d'infrastructures	85
Tableau d'annexe 4.B.1. Évolution dans la mise en œuvre en matière de développement du secteur bancaire et financier	105
Tableau d'annexe 4.B.2. Tableau de suivi de mise en œuvre des réformes en matière de développement du secteur bancaire et financier – organes nationaux et supranationaux	110

Tableau d'annexe 5.B.1. Évolution dans la mise en œuvre des réformes en matière d'éducation et de compétences.....	127
Tableau d'annexe 6.B.1. Évolution dans la mise en œuvre de réformes en matière de politique fiscale.....	151

Graphiques

Graphique 1.1. Les soubassements de l'Émergence de la Côte d'Ivoire en 2020.....	16
Graphique 1.2. Description du dispositif institutionnel de suivi de la mise en œuvre des réformes en Côte d'Ivoire.....	17
Graphique 1.3. Des avancées importantes dans la mise en œuvre des réformes entre fin 2015 et fin 2018, en particulier dans le secteur bancaire et financier et en matière d'administration fiscale..	22
Graphique 1.4. L'accès à l'éducation s'est significativement amélioré en Côte d'Ivoire	29
Graphique 2.1. L'avancée dans la mise en œuvre des réformes en matière de transformation structurelle et industrielle affiche des niveaux de progrès mitigés.....	36
Graphique 3.1. La mise en œuvre des réformes en matière d'infrastructures affiche des résultats mitigés	70
Graphique 4.1. La mise en œuvre des réformes en matière de développement du secteur bancaire et financier affiche dans l'ensemble de bonnes avancées	92
Graphique 5.1. Des avancées significatives en matière d'investissement dans la construction de collèges de proximité et plus limitée en matière d'alphabétisation.....	116
Graphique 6.1. Des avancées significatives en matière d'administration de l'impôt et de dématérialisation des procédures et plus limitées en matière de politique fiscale.....	142

Encadrés

Encadré 1.1. Partenariat de suivi 2016-20 entre la Côte d'Ivoire et le Centre de développement de l'OCDE.....	16
Encadré 7.1. Comment lire le tableau de bord ?.....	160

Sigles et acronymes

AAI	Autorité administrative indépendante
ADERIZ	Agence pour le développement de la filière riz
AFD	Agence française de développement
AFOR	Agence foncière rurale
AFS	Amtek Financial Solutions
AGEDI	Agence de gestion et de développement des infrastructures industrielles
AGEROUTE	Agence de gestion des routes
AGEFOP	Agence nationale de la formation professionnelle
Agence CI PME	Agence Côte d'Ivoire PME
AID	Association internationale de développement
ALSF	Facilité africaine de soutien juridique
ANARE-CI	Autorité nationale de régulation de l'électricité de Côte d'Ivoire
ANRMP	Autorité nationale de régulation des marchés publics
APBEF-CI	Association professionnelle des banques et des établissements de crédit de Côte d'Ivoire
APC	Approche par compétences
APIF	Agence de promotion de l'inclusion financière
ARTCI	Agence de régulation des télécoms de la Côte d'Ivoire
AUF	Agence universitaire de la Francophonie
BACI	Banque Atlantique Côte d'Ivoire
BAD	Banque africaine de développement
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BEPS	Base erosion and profit shifting
BIC	Bénéfices industriels et commerciaux
BIC	Bureau d'information sur le crédit
BNETD	Bureau national d'études techniques et de développement
BRICM	Brigade de répressions des infractions au code minier
BRVM	Bourse régionale des valeurs mobilières
C2D	Contrat de désendettement et de développement
CAC	Commission administrative de conciliation
CAFOP	Centres d'animation et de formation pédagogique
CCESP	Comité de concertation État-secteur privé
CCILCI	Chambre de commerce et d'industrie libanaise de Côte d'Ivoire
CDC-CI	Caisse des dépôts et consignations de Côte d'Ivoire
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEPICI	Centre de promotion des investissements en Côte d'Ivoire
CGA	Centres de gestion agréés
CGECI	Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire
CIDFOR	Centre de documentation et d'information du centre ivoirien pour le développement de la formation professionnelle

CIE	Compagnie ivoirienne d'électricité
CIEP	Centre international d'études pédagogiques
CMR-ETFP	Comité de la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement technique et de la formation professionnelle
CNCE	Caisse nationale des caisses d'épargne
CN-CGA	Collectif national des Centres de gestion agréés (CN-CGA)
CNP-PPP	Comité national de pilotage des partenariats public-privé
CNRA	Centre national de recherche agronomique
COGES	Comité de gestion des établissements scolaires
CPC	Commissions professionnelles consultatives
CPDP	Cadre pluriannuel de dépenses publiques
CPMP	Cellules de passation des marchés publics
CPNTIC	Centre de promotion des nouvelles technologies de l'information
CPPP	Conseiller pédagogique du primaire et du préscolaire
CPS	Conseiller pédagogique de secteur
DAENF	Direction de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle
DAIP	Direction de l'apprentissage et de l'insertion professionnelle
DAPS-COGES	Direction de l'animation, de la promotion et du suivi des comités de gestion des établissements scolaires
DECO	Direction des examens et concours
DELIC	Direction des écoles, lycées et collèges
DGD	Direction générale des douanes
DGE	Direction générale de l'économie
DGI	Direction générale des impôts
DOPA	Direction des organisations professionnelles agricoles
DPFC	Direction de la pédagogie et de la formation continue
DRENET-FP	Direction régionale de l'éducation nationale, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle
DRH	Direction des ressources humaines
DSC	Direction des cantines scolaires
DSPS	Direction des stratégies, de la planification et des statistiques
ENS	École normale supérieure
EPIN	Évaluation des politiques et institutions nationales
ETFP	Enseignement technique et formation professionnelle
EUR	Euro
EY	Ernst & Young
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCFA	Franc de la Communauté financière africaine
FER	Fonds d'entretien routier
FIDA	Fonds international de développement agricole
FIRCA	Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricole
FMI	Fonds monétaire international
FONGIP	Fonds de garantie des investissements prioritaires
FOSAP	Fonds de soutien à l'animation pédagogique
GIM-UEMOA	Groupement interbancaire monétaire de l'Union économique et monétaire Ouest Africaine
GUCE	Guichet unique du commerce extérieur
GUDEF	Guichet unique de dépôt des états financiers

Ha	Hectare
IA	Instituteur adjoint
IDE	Investissements directs étrangers
IEPP	Inspection de l'enseignement préscolaire et primaire
IFADEM	Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres
INJS	Institut national de la jeunesse et des sports
INS	Institut national de la statistique
INSAAC	Institut national supérieur des arts et de l'action culturelle
IO	Instituteur ordinaire
IOB	Intermédiaire en opérations de banque
IPNETP	Institut pédagogique national de l'enseignement technique et professionnel
IGR	Impôt général sur le revenu
IRC	International Rescue Committee
ISU	Institut de statistiques de l'Unesco
ITIE	Extractive Industries Transparency Initiative
Kg	Kilogramme
Km	Kilomètre
LTT	Land Tax Tracking
MCC	Millenium Challenge Corporation
MCLU	Ministère de la construction, du logement et de l'urbanisme
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MENET-FP	Ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement technique et formation professionnelle
MESRS	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
MPEDER	Ministère du Pétrole, de l'Énergie et du développement des énergies renouvelables de Côte d'Ivoire
MW	Mégawatts
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCOD	Observatoire de la célérité des opérations de dédouanements
ODD	Objectif de développement durable
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
ONG	Organisation non gouvernementale
OPA	Observatoire des pratiques anormales
OPCVM	Organisme de placement collectif en valeurs mobilières
OQSF-CI	Observatoire de la qualité des services financiers de la Côte d'Ivoire
PAA	Port autonome d'Abidjan
PAM	Programme alimentaire mondial
PDESFI	Programme de développement du secteur financier
PDMIO	Programme de développement minier de l'Ouest
PIB	Produit intérieur brut
PIDUCAS	Projet d'infrastructures pour le développement urbain et la compétitivité des agglomérations économiques secondaires
PIP	Programme d'investissement public
PIP/CS	Programme intégré de pérennisation des cantines scolaires
PME	Petites et moyennes entreprises
PND	Plan national de développement
PNIA	Programme national d'investissement agricole

PNMN	Plan national multisectoriel de nutrition
POMT	Plan opérationnel à moyen terme
PPA	Parité de pouvoir d'achat
PPIAF	Public-Private Infrastructure Advisory Facility
PPP	Partenariat public-privé
PPU	Programme présidentiel d'urgence
PSAC	Projet d'appui au secteur agricole
PSI	Plan stratégique de l'intégration régionale
PTF	Partenaires techniques et financiers
PTG	Plan de travail gouvernemental
PUAEB	Projet d'urgence et d'appui à l'éducation de base
PVAM	Programme de ventes anticipées à la moyenne
RASS	Rapport annuel sur la situation sanitaire
RCCM	Registre du commerce et du crédit mobilier
RGPH	Recensement général de la population
SEPMBPE	Secrétariat d'État auprès du Premier ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'État
SFD	Systèmes financiers décentralisés
SFI	Société financière internationale
SMIG	Salaire minimum interprofessionnel garanti
SNIF	Stratégie nationale d'inclusion financière
SYSCOHADA	Système comptable de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TICE	Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement
TOFE	Tableau des opérations financières de l'État
TPE	Très petites entreprises
TPME	Très petites et moyennes entreprises
TSU	Taxe spécifique unique
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
UMF	Unités mobiles de formation
UNACOOPEC-CI	Union nationale des Coopec de Côte d'Ivoire
USAID	United States Agency for International Development
USD	Dollar américain
UVICOCI	Union des villes et communes de Côte d'Ivoire
VOC	Verification of Conformity
ZLECAf	Zone de libre-échange continentale africaine

Résumé

La Côte d'Ivoire vise l'émergence en 2020 et s'est engagée à des réformes ambitieuses pour atteindre les objectifs ciblés. L'émergence nécessite la combinaison d'une transformation de l'économie et d'une augmentation continue du bien-être de la population. Cela doit s'appuyer sur un cadre économique, social et institutionnel solide que le Plan national de développement (PND) 2016-20 vise à renforcer. L'Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire a ainsi recommandé une série de réformes pour l'émergence autour de cinq grands axes de travail : la transformation structurelle et l'industrialisation, les infrastructures, le développement du secteur financier, l'éducation et les compétences, et la politique fiscale.

Les indicateurs phares révèlent des avancées de la Côte d'Ivoire sur le plan économique, social et en matière de gouvernance. Une croissance robuste constitue l'une des conditions nécessaires et de ce point de vue, la performance de la Côte d'Ivoire est remarquable. Le taux de croissance annuel en 2018 se situe à 7.7 % et devrait continuer à se situer au-delà des 7 % sur la période 2019-20, soit au niveau cible retenu dans les indicateurs phares. Sur le plan social et du bien-être des populations, la Côte d'Ivoire affiche des progrès variés : on observe une amélioration en termes de satisfaction avec les conditions de vie de la population, mais peu de progrès en terme de pauvreté ou de santé. Les efforts doivent se poursuivre pour que les fruits de la croissance économique profitent à tous.

Si la Côte d'Ivoire affiche des progrès notables dans la mise en œuvre des réformes, les efforts doivent néanmoins être intensifiés. Sur l'ensemble des 85 réformes figurant dans le plan d'actions, un peu plus d'un quart des réformes (28 %) affiche un progrès significatif. Les deux cinquièmes (42 %) sont en cours et un peu plus d'un quart des réformes (28 %) montre un progrès limité. Si on regarde uniquement les réformes prioritaires (50), la situation est identique : un peu plus d'un quart des réformes (28 %) ont un niveau de progrès significatif, près de la moitié des réformes (46 %) sont en cours et un quart des réformes (24 %) est à un niveau d'avancement limité. Les avancées significatives ont été plus nombreuses dans certains domaines que dans d'autres. Ainsi, la Côte d'Ivoire a en particulier réalisé des avancées considérables en matière de développement du secteur bancaire et financier et a également fait le moins de progrès en matière d'éducation.

Transformation structurelle : si les progrès sur le plan institutionnel et en matière d'industrialisation sont à souligner, les efforts doivent être poursuivis par la Côte d'Ivoire pour accélérer sa transition structurelle et son industrialisation. Plusieurs mesures sont en cours de finalisation pour 2019, mais la transition vers une économie ivoirienne proprement industrielle nécessitera davantage d'efforts politiques. Sur 27 réformes, dont 18 prioritaires, relatives à la transformation structurelle et l'industrialisation, 6 réformes (22 %) ont un niveau de progrès significatif, 15 sont en cours (56 %), et 6 sont à un niveau d'avancement limité (22 %).

Infrastructures : le cadre institutionnel et réglementaire pour les infrastructures a évolué de manière favorable, mais les efforts doivent être soutenus. Les progrès les plus notables depuis fin 2015 se situent au niveau de la régulation des marchés publics et de la

réglementation des télécommunications. Sur les 14 réformes, dont 9 prioritaires, seulement une réforme a un niveau de progrès significatif (7 %), 5 sont en cours (36 %), 7 sont à un niveau d'avancement limité (50 %), et une réforme n'est pas évaluée par manque d'informations.

Secteur bancaire et financier : les réformes en matière de développement du secteur affichent dans l'ensemble de bonnes avancées. L'accès au financement des PME et le cadastrage constituent les principaux chantiers. Sur 20 réformes, dont 13 prioritaires, plus de la moitié (11 réformes soit 55 %) ont un niveau de progrès significatif, 7 sont en cours (35 %), et 2 sont à un niveau d'avancement limité (10 %).

Éducation : l'accès s'est significativement amélioré. Néanmoins des progrès sont attendus en matière de formation des enseignants, d'équipement des établissements scolaires, de développement des filières techniques et professionnelles, et d'alphabétisation. Sur 11 réformes, dont 5 réformes prioritaires, seules 2 réformes ont un niveau de progrès significatif (18 %), 6 sont en cours (55 %), et 3 sont à un niveau d'avancement limité (27 %).

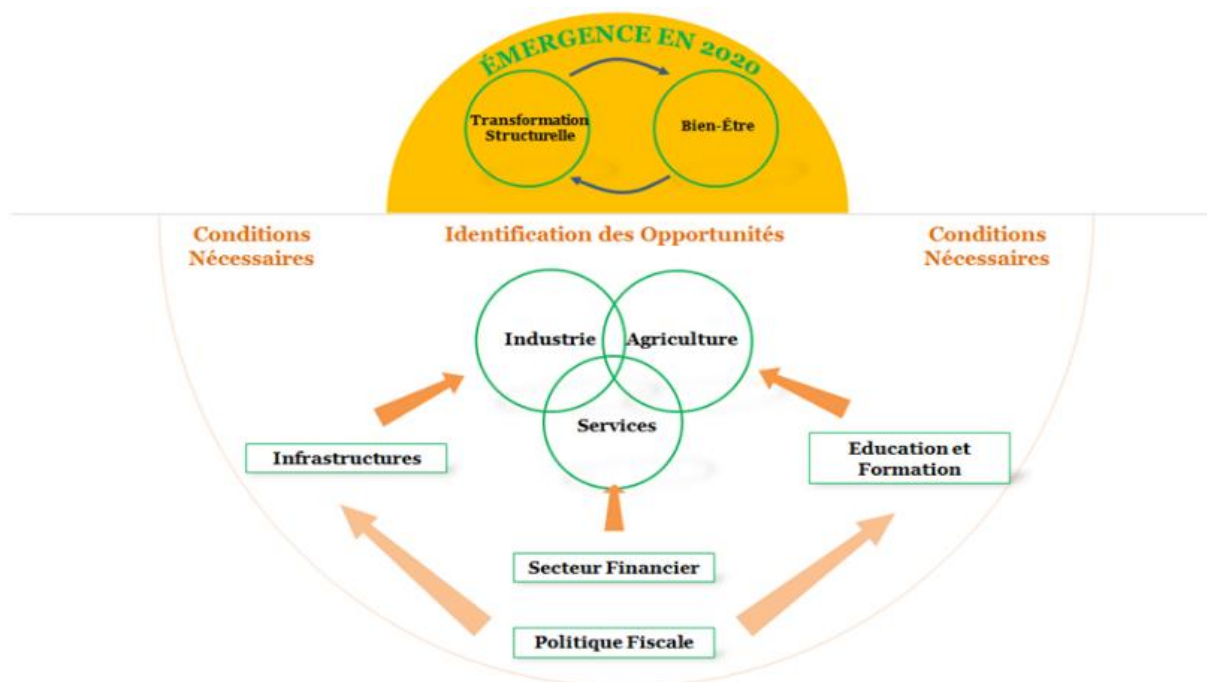
Fiscalité : les réformes concernant l'administration fiscale affichent de très bonnes avancées, mais les résultats sont plus mitigés pour la politique fiscale. Ainsi, sur 13 réformes, dont 5 réformes prioritaires, 4 réformes ont un niveau de progrès significatif (31 %), 3 sont en cours (23 %), et 6 sont à un niveau d'avancement limité (46 %).

Chapitre 1. Principaux messages

La Côte d'Ivoire vise l'émergence en 2020. Pour atteindre cet objectif, de nombreuses conditions doivent être réunies, afin de permettre la saisie de nouvelles opportunités économiques et ainsi faciliter la transformation structurelle et renforcer le bien-être des populations (graphique 1.1). Cela doit s'appuyer sur un cadre économique, social et institutionnel solide que le Plan national de développement (PND) 2016-20 vise à renforcer. L'Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire (OCDE, 2016a ; 2016b ; 2016c) a ainsi recommandé une série de réformes pour l'émergence autour de cinq grands axes de travail : la transformation structurelle et l'industrialisation, les infrastructures, le développement du secteur financier, l'éducation et les compétences et la politique fiscale.

Ce rapport fait le bilan des progrès du programme des réformes pour l'émergence dans le cadre du partenariat d'accompagnement entre la Côte d'Ivoire et l'OCDE. L'objectif de la coopération entre la Côte d'Ivoire et l'OCDE est d'accompagner la marche vers l'émergence. Le gouvernement de la Côte d'Ivoire impulse et met en œuvre les réformes. Le plan d'actions du partenariat comprend un ensemble de 85 réformes à engager et a été élaboré par le gouvernement de la Côte d'Ivoire et l'OCDE en 2015, en se basant sur les analyses préalables. Un tableau de bord avec 83 indicateurs complète le plan d'action et donne des objectifs pour 2020 en termes de résultats. L'OCDE a pour rôle de suivre l'avancée des réformes par rapport aux objectifs de l'émergence, de fournir des conseils au gouvernement quant à la mise en œuvre des réformes et d'apporter une expertise internationale (encadré 1.1).

Graphique 1.1. Les fondations de l'Émergence de la Côte d'Ivoire en 2020



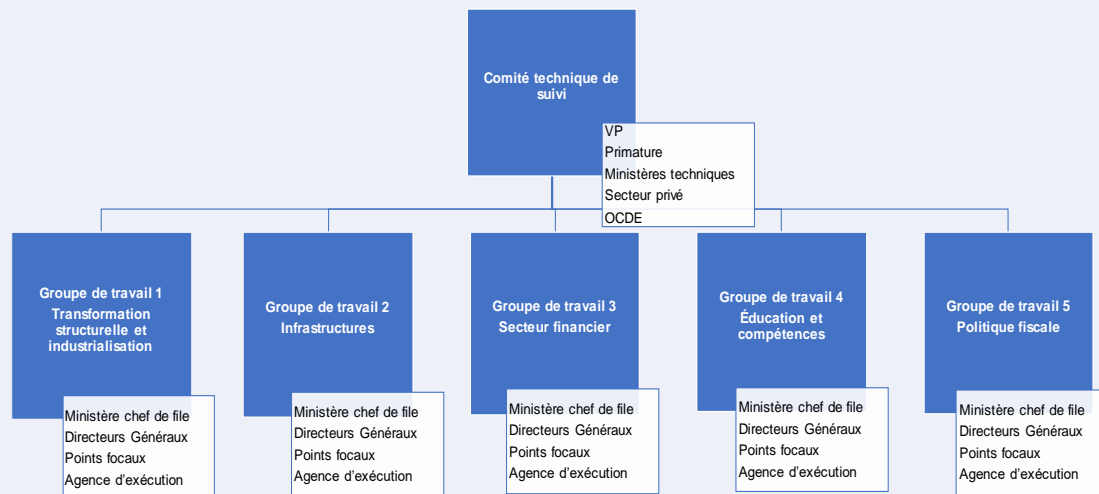
Encadré 1.1. Partenariat de suivi 2016-20 entre la Côte d'Ivoire et le Centre de développement de l'OCDE

Sur les bases posées par la réalisation de l'Examen multidimensionnel et les réformes pour l'émergence proposées, s'est construit le Partenariat de suivi 2016-20 entre la Côte d'Ivoire et le Centre de développement de l'OCDE. Ce partenariat de suivi s'inscrit dans une double approche d'accompagnement. Premièrement, mesurer de façon pertinente la performance en termes de résultats ciblés par le gouvernement pour 2018 et 2020. Deuxièmement, mesurer l'action et la performance des autorités ivoiriennes dans la mise en œuvre des réformes engagées. Ainsi, le présent rapport permet de dresser le bilan à mi-chemin à la fois sur le niveau de progression dans la mise en œuvre des réformes et dans la capacité à atteindre les objectifs ciblés.

Les objectifs cibles à atteindre en 2020 sont accompagnés d'une série de réformes pour l'émergence et s'articulent autour de cinq grands axes de travail issus de l'Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire (OCDE, 2016a ; 2016b ; 2016c) à savoir : la transformation structurelle et l'industrialisation, les infrastructures, le développement du secteur bancaire et financier, l'éducation et les compétences, et la politique fiscale. Le suivi de la mise en œuvre des réformes s'accompagne d'un dispositif institutionnel constitué

d'un groupe d'un comité technique de suivi et de cinq groupes de travail interministériels correspondant aux cinq grands axes de travail (graphique 1.2).

Graphique 1.2. Description du dispositif institutionnel de suivi de la mise en œuvre des réformes en Côte d'Ivoire



Chaque groupe de travail est constitué d'une composition interministérielle, avec un ministère chef de file désigné. Selon les problématiques traitées, les groupes de travail peuvent inclure la participation de toute autre structure pertinente. Les groupes de travail ont pour objectif la bonne réalisation des réformes et l'atteinte des cibles des indicateurs phares pour chaque axe de réformes. Le suivi des avancées des groupes de travail se fait avec le comité technique de suivi, à travers un mécanisme flexible et ajustable selon le rythme des avancées et les obstacles rencontrés. Les chefs de file des cinq groupes de travail sont les ministères référents auprès du comité technique de suivi. Des points focaux de chaque ministère et agence sont désignés pour participer aux groupes de travail.

Source : Élaboration de l'auteur.

Les indicateurs phares révèlent des avancées de la Côte d'Ivoire sur le plan économique, social et en matière de gouvernance


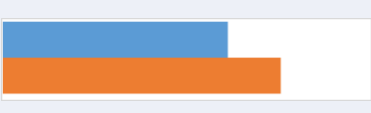

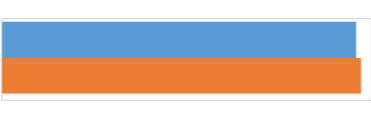

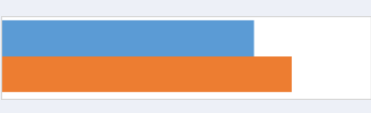

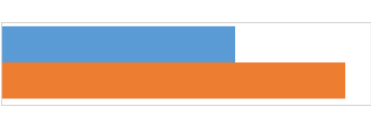

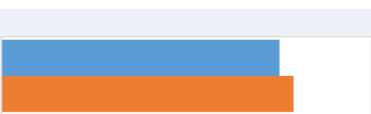



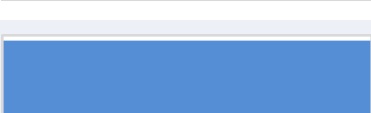


Sur le plan de la croissance économique, la performance de la Côte d'Ivoire est remarquable. Le taux de croissance annuel du PIB réel devrait continuer à se situer au-delà des 7 % sur la période 2019-20 (FMI, 2018a), soit au niveau cible retenu dans les indicateurs phares. Cependant, cette croissance ne s'est pas traduite par une augmentation suffisante du PIB par habitant en Côte d'Ivoire pour atteindre l'objectif pour 2018 (1 032 milliers FCFA) et l'objectif émergence 2020 (1 236 FCFA). En 2018, le PIB par habitant, premier indicateur phare du plan d'actions pour l'émergence, n'a atteint que 949 milliers FCFA (Tableau 1.1). Cela s'explique en partie par une cible ambitieuse pour le niveau de richesse par tête en 2020. De plus, à cause du taux de croissance de la population élevé en Côte d'Ivoire, qui se situait entre 2.5 % et 2.6 % entre 2014 et 2018 (Banque mondiale, s.d.), la croissance du PIB réel ne s'est pas traduite par un niveau de croissance équivalent du PIB par habitant.

Les perspectives économiques du pays restent robustes, cependant, le pays doit poursuivre ses efforts afin d'accélérer sa transformation structurelle et d'améliorer ses résultats en termes de productivité. La croissance a été élevée malgré une série de revendications sociales (mouvements de protestation des corps militaires, grèves des fonctionnaires, etc.) et l'effondrement des cours internationaux de cacao qui ont caractérisé la période entre 2016 et 2018. Pourtant, les efforts doivent se poursuivre pour traduire cette croissance économique par une amélioration des conditions de vie substantielle pour toute la population du pays. En plus, la transformation structurelle de l'économie vers l'industrialisation, avec la hausse du capital physique et humain qui l'accompagne, et donc de la productivité du travail, reste attendue.

Sur le plan social et du bien-être de la population de la Côte d'Ivoire, les progrès sont variés. La satisfaction des Ivoiriens à l'égard des conditions de vie s'est améliorée, en passant de 3.6 en 2014 à 5.3 en 2018 et en se rapprochant de l'objectif de l'émergence de 5.7¹. Pourtant, cette amélioration n'est pas reflétée dans les autres indicateurs sociaux et de bien-être. Malgré une légère amélioration entre 2014 et 2018, la part des personnes en situation d'emploi vulnérable, s'établissant à 73.3 %, reste beaucoup plus élevée que la cible. Le taux de pauvreté était de 46.3 % en 2015 tandis que la cible pour 2020 est de 32 % (Tableau 1.1). En matière d'infrastructures sociales, 46 % des Ivoiriens étaient satisfaits de leurs conditions de logement en 2018, une légère amélioration par rapport à 2014 (44 %). Le nombre de médecins pour 10 000 personnes est légèrement tombé entre 2014 et 2017, en passant de 1.44 à 1.35 et reste en deçà de la cible de 7 en 2018 et de 10 en 2020 (Tableau 1.2).

Sur le plan de la gouvernance, la Côte d'Ivoire a connu une nette amélioration sur certains indicateurs phares de suivi permettant de se rapprocher des objectifs de l'émergence pour 2020. La perception de la corruption a évolué favorablement en passant de 32 en 2014 à 35 en 2018² et a atteint l'objectif cible de 2018 (Tableau 1.1 tableau 1.1. indicateurs phares : évolution en matière de croissance, bien-être et gouvernance) ; il en va de même s'agissant de l'évolution du score de l'évaluation des politiques et institutions nationales (EPIN) qui traduit les progrès réalisés entre 2014 et 2018 dans l'amélioration de la gestion du secteur public et de l'administration. Le sous-indice de la gestion du secteur public et des institutions est passé de 3.1/6 en 2014 à 3.3/6 en 2018. La Côte d'Ivoire s'est améliorée aussi sur l'échelle de l'indicateur IIAG (Ibrahim Index of African Governance), une mesure statistique de la gouvernance, en passant de 50.7/100 en 2014 à 54.5/100 en 2017. Dans la catégorie « gestion publique » de l'IIAG, la Côte d'Ivoire s'est légèrement améliorée en passant de 44.8/100 en 2014 à 47.6/100 en 2017³ (Mo Ibrahim Foundation, s.d.). Enfin, la perception subjective de la sécurité a diminué en passant de 51 en 2014 à 40 en 2018⁴. L'indice de paix a cependant connu une amélioration, en passant de 2.36 à 2.21 sur une échelle de 1 (paix élevée) à 5 (paix faible) (Tableau 1.2).


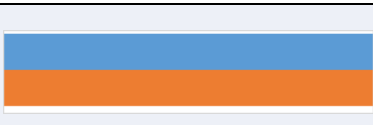

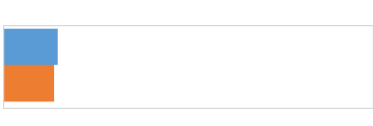

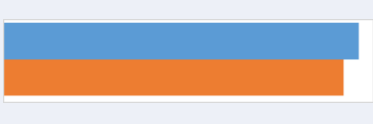

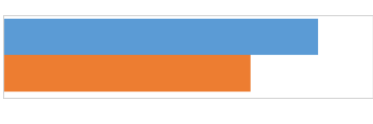

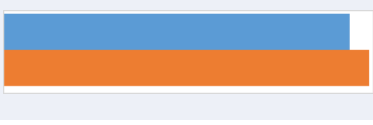

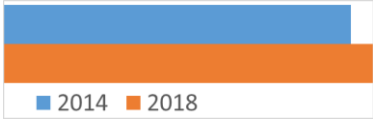
Tableau 1.1. Indicateurs phares : Évolution en matière de croissance, bien-être et gouvernance

ODD	Indicateurs phares (prioritaires)	2014 (ou une année antérieure)	2018 (ou la dernière année disponible)	2020 Objectif émergence	2020 Objectif émergence
	PIB par habitant (prix courant, milliers FCFA)	756	949	1 236	
	Taux d'investissement public (% du PIB)	6.9	7.0	7.2	
	Taux d'investissement privé (% du PIB)	12	13.8 (est.)	17.6	
	Satisfaction à l'égard des conditions de vie : échelle de 0 (non satisfait) à 10 (très satisfait)	3.6	5.3	5.7	
	Ratio de la population pauvre en fonction du seuil de pauvreté national (% de la population)	48.9 (en 2008)	46.3 (2015)	32	
	Part des personnes en situation d'emploi vulnérable	74.6	73.3	64	
	Émissions de CO ₂ (kg par \$ PPA de 2011 de PIB)	0.15		0.25	
	Indice de perception de la corruption (0 = très corrompu, 100 = transparent)	32	35	36	

Note : Les colonnes du graphique ci-dessus mesurent les progrès réalisés par la Côte d'Ivoire dans l'avancée vers les objectifs 2020 de l'émergence. Elles prennent en compte la performance du pays réalisée entre 2014 et 2018 (voire la dernière date retenue) pour l'ensemble des 8 indicateurs phares prioritaires choisis d'un commun accord avec les autorités ivoiriennes et liés aux objectifs de développement durable (ODD). L'objectif de 2020 correspond à l'objectif cible que le pays devrait atteindre d'ici 2020 dans le cadre des réformes vers l'émergence. Dans une approche comparée, les valeurs pour chaque indicateur ont été normalisées sur une échelle allant jusqu'à 100. L'ensemble des données par indicateur de suivi est détaillé dans le chapitre 7 avec l'intégralité du tableau de bord.

Sources : INS, *Les indicateurs économiques de 2015 à 2018*, http://www.ins.ci/n/index.php?option=com_content&view=article&id=150&Itemid=66 (consulté en avril 2020) ; Banque mondiale (s.d.), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données), <http://data.worldbank.org/products/wdi> (consulté en décembre 2019) ; Transparency International (s.d.), <https://www.transparency.org/> (consulté en décembre 2019) ; Gallup (2020), *Gallup World Poll*, www.gallup.com/ (consulté en janvier 2020) ; DGE (2019a), *Principaux indicateurs économiques 2015-2020*, <https://finances.gouv.ci/economie/statistiques-economiques> (consulté en décembre 2019).

Tableau 1.2. Indicateurs secondaires sélectionnés : Évolution en matière de croissance, bien-être et gouvernance

ODD	Indicateurs phares (secondaires)	2014 (ou une année antérieure)	2018 (ou la dernière année disponible)	2020 Objectif émergence	2020 Objectif émergence
	Taux de croissance du PIB réel (% annuel)	8.8	7.7	6.9	
	Médecins (pour 10 000 personnes)	1.44	1.35	10	
	Logement (% des répondants étant satisfaits de la disponibilité du logement adéquat)	48	46	50	
	Sécurité (% des répondants se sentant en sécurité à marcher seul la nuit)	51	40	60	
	Indice de paix mondial (score sur une échelle de 1 paix élevée à 5 paix faible)	2.36	2.21	2.18	
	Classement de la moyenne collective de la gestion du secteur public et des institutions par l'EPIN (1=faible et 6=élevée)	3.1	3.3	3.3	

Note : Les colonnes du graphique ci-dessus mesurent les progrès réalisés par la Côte d'Ivoire dans l'avancée vers les objectifs 2020 de l'émergence. Elles prennent en compte la performance du pays réalisée entre 2014 et 2018 (voire la dernière date retenue) pour l'ensemble des 6 indicateurs secondaires sélectionnés. L'objectif de 2020 correspond à l'objectif cible que le pays devrait atteindre d'ici 2020 dans le cadre des réformes vers l'émergence. Dans une approche comparée, les valeurs pour chaque indicateur ont été normalisées sur une échelle allant jusqu'à 100. L'ensemble des données par indicateur de suivi est détaillé dans le chapitre 7 avec l'intégralité du tableau de bord.

Sources : INS, *Les indicateurs économiques de 2015 à 2018*, http://www.ins.ci/n/index.php?option=com_content&view=article&id=150&Itemid=66 (consulté en avril 2020) ; Banque mondiale (s.d.), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données), <http://data.worldbank.org/products/wdi> (consulté en décembre 2019) ; MSHP/DIIS (2018), *Rapport annuel sur la situation sanitaire (RASS) 2017*, <http://dipe.info/index.php/fr/component/jdownloads/send/6-rapport-annuel-sur-la-situation-sanitaire/55-rapport-annuel-sue-la-situation-sanitaire-rass-version-2017?Itemid=0> ; MSHP / DIIS (2017), *Rapport annuel sur la situation sanitaire (RASS) 2016*, <http://dipe.info/index.php/fr/component/jdownloads/send/6-rapport-annuel-sur-la-situation-sanitaire/52-rapport-annuel-sur-la-situation-sanitaire-rass?Itemid=0> ; Gallup (2020), *Gallup World Poll*, www.gallup.com/ (consulté en janvier 2020) ; Institute for Economics and Peace (2019), *Global Peace Index 2018: Measuring Peace in a Complex World*, Sidney, <http://visionofhumanity.org/app/uploads/2018/06/Global-Peace-Index-2018-2.pdf>.

La Côte d'Ivoire affiche des progrès dans la mise en œuvre des réformes, cependant les efforts devraient être intensifiés

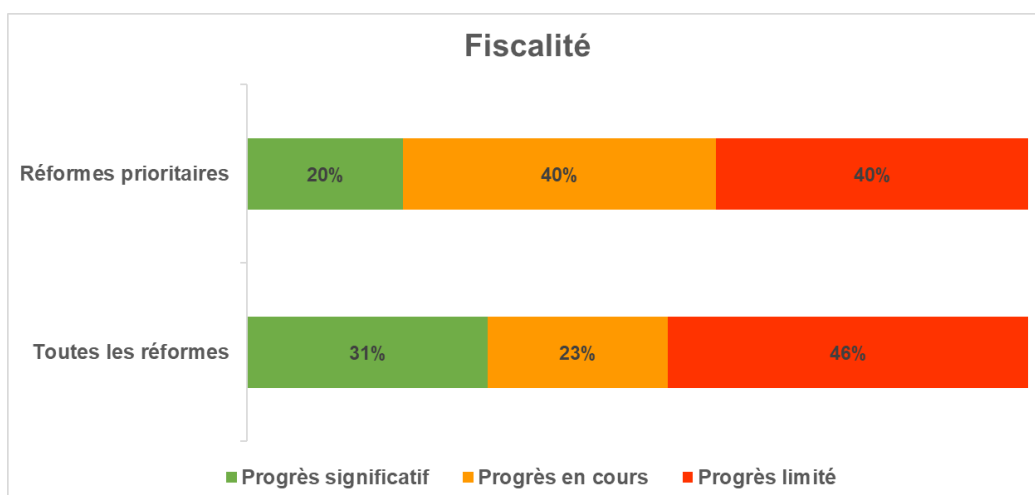
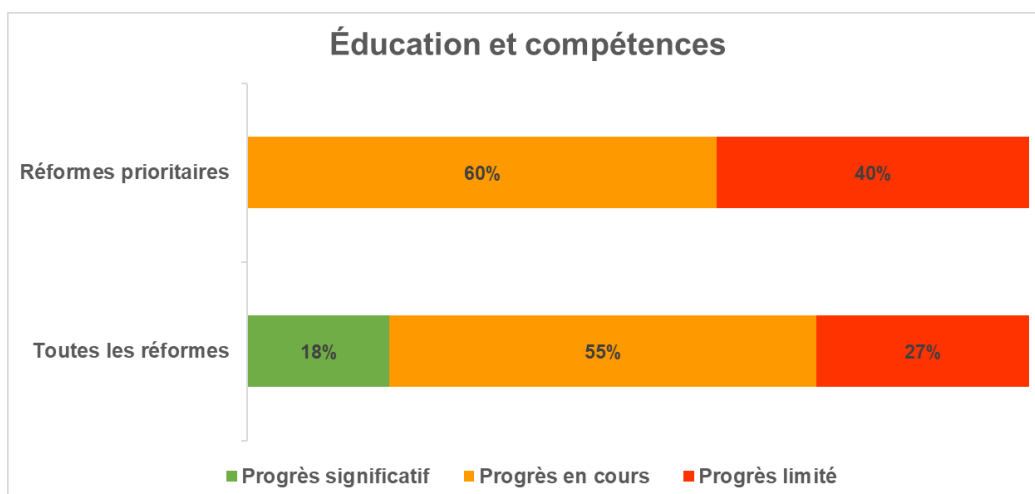
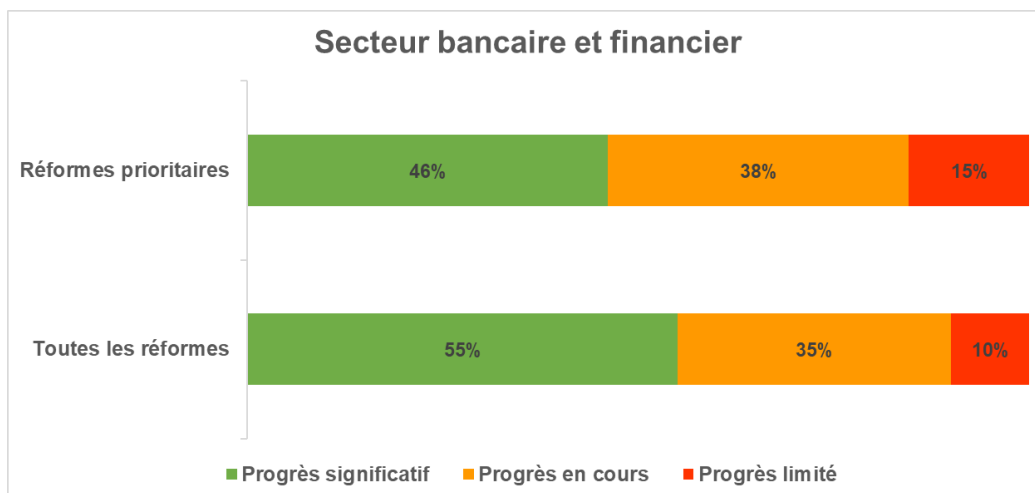
La Côte d'Ivoire a réalisé des avancées considérables dans la mise en œuvre des réformes entre fin 2015 et fin 2018, en particulier en matière de développement du secteur bancaire et financier (Graphique 1.3). Sur l'ensemble des 85 réformes figurant dans le plan d'actions, un peu plus d'un quart (28 %) des réformes affiche un progrès significatif. Les deux cinquièmes (42 %) sont en cours et un peu plus d'un quart (28 %) montre un progrès limité. Si on regarde uniquement les réformes prioritaires (50), la situation est identique : un peu plus d'un quart des réformes (28 %) a un niveau de progrès significatif, près de la moitié des réformes (46 %) est en cours et un quart des réformes (24 %) est à un niveau d'avancement limité.

Les avancées significatives ont été plus nombreuses dans certains domaines que dans d'autres. Ainsi, plus de la moitié des réformes dans le secteur bancaire et financier (55 %) et près d'un tiers des réformes au niveau de la fiscalité (31 %) affichent des progrès significatifs. En revanche, en matière d'infrastructures, de transformation structurelle et industrialisation et d'éducation, les réformes ayant connu des avancées significatives sont moins nombreuses (22 %, 22 % et 18 % respectivement). Quand on tient compte seulement des réformes prioritaires, la performance en matière de réalisation de réformes des secteurs infrastructures, et transformation structurelle et industrialisation est meilleure : 33 % des réformes prioritaires affichent des progrès significatifs pour chacun des deux secteurs. Par contre, au niveau de l'éducation, aucune réforme prioritaire n'affiche des progrès significatifs.

La moitié des réformes en matière d'éducation (55 %) et en matière de transformation structurelle et industrialisation (56 %) et plus d'un tiers des réformes en matière d'infrastructures (36 %) et du secteur bancaire et financier (35 %) sont en cours. Par contre, seulement environ un quart des réformes dans le domaine fiscale (23 %) est en cours. En se limitant aux réformes prioritaires, le pourcentage des réformes en cours augmente au niveau des infrastructures (56 %) et de la fiscalité (40 %).

Au niveau du secteur bancaire, seulement 10 % des réformes affichent des progrès limités et seulement environ un quart des réformes en matière de transformation structurelle et industrialisation (22 %) et d'éducation (27 %). Par contre, les progrès sont limités pour environ la moitié des réformes en matière d'infrastructures (50 %) et de fiscalité (46 %). Si l'on se limite aux réformes prioritaires, seulement environ un quart des réformes prioritaires affichent des progrès limités en matière d'infrastructures (22 %), mais les deux cinquièmes en matière d'éducation (40 %).

Graphique 1.3. Des avancées dans la mise en œuvre des réformes entre fin 2015 et fin 2018



Note : Les réformes avec un statut d'avancement « limité » sont en rouge, les réformes « en cours » sont en orange, les réformes avec des avancées « significatives » sont en vert et les réformes pour lesquelles il n'y a pas d'indications sont en gris. Le graphique montre l'avancement dans la mise en œuvre de toutes les réformes ainsi que des réformes prioritaires pour chacun des cinq secteurs ainsi que pour l'ensemble des réformes.

Source : Élaboration de l'auteur.

Transformation structurelle : si les progrès sur le plan institutionnel et en matière d'industrialisation sont à souligner, les efforts doivent être poursuivis par la Côte d'Ivoire pour accélérer sa transition structurelle et son industrialisation

La transformation structurelle progresse en Côte d'Ivoire. Le pays s'investit dans la planification stratégique, cependant les efforts doivent être poursuivis dans l'amélioration du dispositif d'accès, de contrôle de qualité et de distribution des intrants agricoles. La diversification agricole progresse, mais la Côte d'Ivoire peut mieux faire sur la transformation des matières premières et la valorisation à l'export. Pour continuer à augmenter le taux de transformation dans les filières clés comme le coton ou l'anacarde, il est essentiel de contractualiser avec le secteur privé les volumes de transformation qu'il doit atteindre, volumes pour lesquels les taux de transformation restent bas.

La croissance du pays est soutenue par les avancées dans l'organisation et l'intégration des filières agricoles avec la constitution progressive d'interprofessions dynamiques dans le secteur agricole. Cependant, afin d'accroître la productivité des filières agricoles, il est essentiel de poursuivre les réformes transversales dans le développement de la chaîne logistique, notamment en investissant davantage dans les chaînes de distribution intégrées y compris le stockage et en professionnalisant les activités de conditionnement, d'emballage, de stockage et de norme de qualité.

Malgré certaines avancées, le secteur industriel doit poursuivre ses efforts de diversification. Plusieurs mesures sont en cours de finalisation pour 2019, mais la transition vers une économie ivoirienne proprement industrielle nécessitera davantage d'efforts politiques. Le secteur industriel a enregistré une croissance moyenne d'environ 10 % sur la période 2012-17. Cette croissance est estimée à 8.5 % en 2018. L'industrie agroalimentaire, la fabrication de meubles, et la fabrication de matériaux de construction sont parmi les secteurs qui enregistrent une forte croissance.

En ce qui concerne les infrastructures industrielles, la plus grande zone industrielle de Côte d'Ivoire située dans la commune de Yopougon a été réhabilitée à hauteur de 24.7 milliards FCFA, et nécessitera d'autres travaux de confort à partir de 2019. Les études techniques pour la réhabilitation des zones industrielles de Koumassi et Vridi sont achevées et les travaux débiteront en 2019. Au niveau de la nouvelle zone industrielle d'Akoupé-Zeudji/PK24, 62 Ha ont été aménagés, à hauteur de 12 milliards FCFA ; des zones de 112 Ha et 127 Ha, ayant donné lieu à des signatures de conventions avec des opérateurs privés, y seront aménagées en 2019. Les terrains attribués aux opérateurs industriels représentent une superficie de 180 Ha. Une fois achevée, cette nouvelle zone industrielle couvrira une superficie totale de 940 Ha. Des parcs et zones industriels dont les études techniques sont en cours et achevées, pour certaines, seront aménagés dans de principales villes du pays, à partir de 2019. Malgré cette volonté réaffirmée du gouvernement d'industrialiser le pays, le secteur industriel présente des insuffisances auxquelles des solutions devront être apportées pour renforcer la compétitivité des unités industrielles. Il s'agit notamment du coût élevé des facteurs, de la sous-efficience des chaînes logistiques, de difficultés d'accès aux terrains industriels viabilisés, de la faible disponibilité de capitaux de long terme. Il est essentiel pour le gouvernement d'encourager les investissements dans les secteurs autres que les ressources naturelles et leur transformation.

L'exploitation des ressources minières se renforce et se diversifie malgré certaines difficultés conjoncturelles. L'objectif du gouvernement est de passer la contribution du secteur au PIB de 2 % à plus de 4 % en 2020. Les efforts de l'administration minière

contribuent à renforcer la prospection des ressources minières, avec 164 permis de recherche et d'exploitation attribués en 2017 et 178 en 2018, mais de manière conjoncturelle, l'économie a été touchée cette année par des grèves dans le secteur aurifère. De manière structurelle, la Côte d'Ivoire dispose de marge de progression importante dans ce secteur.

Si des mesures spécifiques de soutien aux PME et au secteur des services ont contribué au dynamisme de l'économie, ces efforts doivent s'inscrire dans une stratégie de développement cohérente, où le dialogue régulier entre l'État et le secteur privé constitue un pilier. Le dialogue entre les entreprises et l'État s'est amélioré. Le dialogue entre le secteur public et le secteur privé bénéficie en Côte d'Ivoire d'un ancrage institutionnel de haut niveau avec la création du Comité de Concertation État/Secteur Privé (CCESP) présidé par le Premier ministre. Pour continuer à le renforcer, il est important d'une part de fournir plus de visibilité sur les réformes transversales et les grands chantiers et d'autre part, d'accélérer la mise en œuvre des réformes en associant davantage le secteur privé aux prises de décision. Les PME participent à la dynamique de l'économie et les autorités ivoiriennes s'engagent dans leur intégration. Les PME ivoiriennes contribuent pour environ 20 % du PIB et les initiatives à leur encontre deviennent nombreuses depuis fin 2015. La coordination entre ces PME est essentielle.

L'économie ivoirienne a grandement profité de l'amélioration du climat des affaires et des avancées en matière de compétitivité, qui doivent être amplifiées. Les autorités ivoiriennes s'engagent activement dans l'amélioration de l'attractivité et de la compétitivité de la Côte d'Ivoire et les premiers résultats sont tangibles. Les principaux défis d'ici 2020 consistent ainsi dans la poursuite de la dématérialisation des procédures et dans l'adoption d'un identifiant par entreprise. La Côte d'Ivoire doit également poursuivre les efforts pour rendre l'économie plus compétitive et concurrentielle. Si la productivité du travail augmente progressivement depuis 2014, son augmentation reste en deçà des objectifs visés par l'émergence en 2020. Un soutien plus appuyé à l'innovation et l'adoption de nouvelles technologies permettraient de contribuer à la hausse de la productivité du travail.

Le capital foncier et en particulier la sécurisation du foncier rural demeurent l'un des principaux chantiers de la Côte d'Ivoire pour bénéficier pleinement du potentiel économique. La question des droits de propriété et de leur protection continue de freiner l'investissement.

La croissance économique doit reposer sur un développement territorial équilibré et un accroissement des échanges transfrontaliers. Le développement économique des territoires doit se concrétiser davantage face à la macrocéphalie d'Abidjan. L'opérationnalisation des pôles économiques compétitifs qui doivent contribuer à l'organisation et à la structuration du territoire national en vue de faire de chaque région une zone de compétitivité économique est essentielle. Enfin, faciliter les échanges commerciaux à l'échelle transfrontalière demeure une priorité. Au niveau de la sous-région, les efforts d'intégration se poursuivent avec la signature de l'accord prévoyant la mise en place d'une zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et sa ratification par la Côte d'Ivoire en 2018.

Infrastructures : le cadre institutionnel et réglementaire a évolué de manière favorable, mais les efforts doivent être soutenus

Des efforts ont été déployés en matière de renforcement des capacités pour les partenariats public-privé (PPP). La capacité des acteurs publics à préparer et à exécuter des projets PPP est un facteur important pour la mise en œuvre des projets d'investissements inscrits dans

le PND 2016-20. Dans ce but, plusieurs agents au sein du Comité national de pilotage des PPP (CNP-PPP) et des ministères concernés par les PPP ont participé à des formations ciblées menées par la Banque mondiale et la Banque africaine de développement (BAfD).

La Côte d'Ivoire bénéficierait d'une plus grande centralisation de certaines fonctions liées aux investissements en infrastructures. Cela concerne, en particulier, les fonctions suivantes : l'élaboration de procédures standardisées pour la planification, la préparation et la validation des projets ; le développement de méthodologies uniformes pour l'évaluation des projets ; l'assurance de la qualité et de la précision des études préalables ; le contrôle de la bonne application des procédures ; et la priorisation des investissements (au-delà du PND et du Programme d'investissement public, PIP qui constituent des chantiers excessivement vastes). En conséquence, l'adoption de procédures uniformes et formalisées pour encadrer la planification et la préparation des projets contribuerait également à renforcer les capacités des acteurs.

Le déploiement des énergies renouvelables, particulièrement les technologies hors-réseau, serait amélioré par l'adoption d'une stratégie et l'achèvement du cadre réglementaire. Bien que la majorité des textes d'application complétant le cadre réglementaire pour le secteur de l'électricité ait été adoptée, il manque cependant des textes importants concernant, entre autres, la tarification pour le hors-réseau. Par ailleurs, la publication d'une stratégie pour les énergies renouvelables est cruciale afin d'aligner les actions de tous les acteurs dans le secteur des renouvelables autour d'une même vision avec des objectifs clairs. Enfin, l'exploitation à une plus grande échelle des déchets agricoles pour la production de l'énergie biomasse nécessite une plus grande implication des filières agricoles afin de sensibiliser et d'éduquer les producteurs.

L'autonomie et les pouvoirs du régulateur des marchés publics ont été renforcés ce qui permettra un meilleur contrôle de la passation des marchés pour les projets d'infrastructures. Une nouvelle ordonnance assure la capacité de l'Autorité nationale de régulation des marchés publics (ANRMP) à s'autofinancer, entérine son statut d'autorité administrative indépendante (AAI) et lui donne davantage de pouvoirs en termes de sanctions. Par ailleurs, les missions de l'ANRMP en matière de lutte contre la fraude, d'audits et de règlement de litiges s'appliquent dorénavant aux PPP au même titre que les marchés publics traditionnels. Des Cellules de passation des marchés publics (CPMP) ont été établies au sein de tous les ministères. Cependant, des efforts continus sont requis pour améliorer la maîtrise des procédures par les acteurs de la commande publique afin de réduire les dérogations au Code des marchés publics et les délais.

Les autorités ont mis en place une réglementation visant à promouvoir la concurrence et à rendre l'accès à Internet plus abordable pour les consommateurs. Cependant, l'accès Internet n'est pas encore suffisamment abordable pour la majorité des Ivoiriens et la qualité du service téléphonique s'est détériorée. Plusieurs mesures ont été adoptées afin de réduire les coûts d'accès aux capacités de transmission nationales et internationales telles que l'ouverture des points d'atterrissage des câbles internationaux et le plafonnement des tarifs. En outre, des régulations visant à contrôler les opérateurs puissants et à assurer une bonne couverture du territoire sont en place. Néanmoins, les autorités devront veiller à ce que les opérateurs puissants respectent davantage leurs engagements et obligations, et s'assurer de l'équilibre financier du troisième opérateur.

Le recours aux PPP pour développer les infrastructures devrait être accompagné d'une meilleure visibilité de leur impact sur les finances publiques. Des réformes institutionnelles ont été adoptées qui permettront une meilleure maîtrise de la dette résultant des PPP. Ainsi,

un nouveau service au sein du ministère de l'Économie et des Finances est chargé de la collecte des informations sur la dette contractée, de l'enregistrement et de la validation de la dette dans le système de gestion de la dette, et du suivi des échéanciers. Cependant, la publication de données sur les paiements et les obligations afférents aux PPP devrait être améliorée. En outre, les documents budgétaires devraient tenir compte des risques et des obligations conditionnelles afférentes aux PPP. Enfin, les paiements pour les PPP financés par l'impôt, devraient également être comptabilisés dans le calcul de la dette publique.

Secteur bancaire et financier : les réformes en matière de développement du secteur affichent dans l'ensemble de bonnes avancées

L'accès au crédit est favorisé et mieux évalué grâce à un meilleur partage de l'information. Le crédit bancaire accordé au secteur privé continue d'augmenter progressivement, passant de 19.1 % du PIB en 2014 à 23.9 % du PIB en 2017 (Banque mondiale, s.d.). Deux phénomènes ont principalement contribué à cette évolution. En premier lieu, le secteur bancaire tend lentement à devenir plus concurrentiel. Au 30 septembre 2018, 28 banques et 2 établissements financiers sont agréés (BCEAO, 2018). En second lieu, une meilleure couverture de la population ivoirienne par le Bureau d'information sur le crédit (BIC) a permis de réduire l'asymétrie de l'information, ainsi que le risque de prêts non performants. Opérationnalisé en 2016, le BIC fonctionne aujourd'hui correctement avec 2 707 423 personnes (dont 2 698 989 personnes physiques et 8 434 personnes morales) répertoriées dans la base du BIC (données de novembre 2018).

Les avancées progressives dans l'exécution des garanties contribuent à améliorer le climat des affaires. Celles-ci sont facilitées par le fonctionnement, jugé satisfaisant par le secteur privé, du Tribunal de commerce d'Abidjan, et l'opérationnalisation de la Cour d'appel de commerce d'Abidjan en avril 2018. Ces efforts doivent être poursuivis, en favorisant l'accès aux tribunaux de commerce sur l'intégralité du territoire, en réduisant les délais de jugement, et en accélérant les démarches de dématérialisation des procédures.

Toutefois, afin de renforcer les possibilités d'accès au crédit pour les entreprises ivoiriennes, des progrès plus rapides en matière de cadastrage seront nécessaires. En effet, le cadastrage reste un problème majeur en Côte d'Ivoire car il impacte l'adressage. En 2018, seulement 20 % du territoire était cadastré.

Dans un effort de mobilisation de l'épargne nationale, l'opérationnalisation de la Caisse des dépôts et consignations de Côte d'Ivoire (CDC-CI) constitue une grande avancée. La loi portant sur sa création, son organisation et son fonctionnement a été promulguée. L'opérationnalisation effective de la CDC-CI est en cours avec la nomination des membres du Conseil de surveillance en décembre 2018.

L'inclusion financière est renforcée grâce à de nouvelles solutions de bancarisation. En effet, si la part de la population avec un compte bancaire reste faible, autour de 15 % (Banque mondiale, s.d.), la progression des comptes mobiles est significative. La part de la population avec un compte mobile est ainsi passée de 24 % en 2014 à 34 % en 2017 (Banque mondiale, s.d.). Le « mobile money » poursuit ainsi sa bonne dynamique, grâce à son accessibilité et son faible coût. La mise en place de l'interopérabilité devrait permettre de faciliter les transferts d'argent et d'ouvrir la téléphonie mobile à d'autres opérations bancaires.

En matière de microfinance, le gouvernement a initié un certain nombre de réformes pour redynamiser le secteur. Il comptabilise 50 systèmes financiers décentralisés (SFD) agréés,

dont 3 unions coopératives, 30 coopératives unitaires et 17 sociétés anonymes. L'ensemble de ces structures totalisent environ 413 points de service répartis sur l'ensemble du territoire avec plus de 1.7 million de clients bénéficiaires (données 2018). L'épargne mobilisée par les systèmes financiers décentralisés est passée de 72 milliards FCFA en 2012 à près de 300 milliards FCFA en 2018. Le plan de redressement de l'Union nationale des Coopec de Côte d'Ivoire (Unacoopec-CI) a également enregistré des avancées significatives. Le nombre de Coopec a été ramené à 24, sur les 123 structures existantes précédemment, et le plan de recapitalisation de l'Unacoopec-CI est bien avancé avec, en juin 2018, 5.5 milliards FCFA levés sur les 13 milliards FCFA nécessaires.

La Côte d'Ivoire a également mis en œuvre des mesures pour accroître la confiance des individus dans le système bancaire. Parmi celles-ci, figurent l'opérationnalisation progressive de l'Observatoire de la qualité des services financiers (OQSF-CI) et le renforcement de la protection du consommateur.

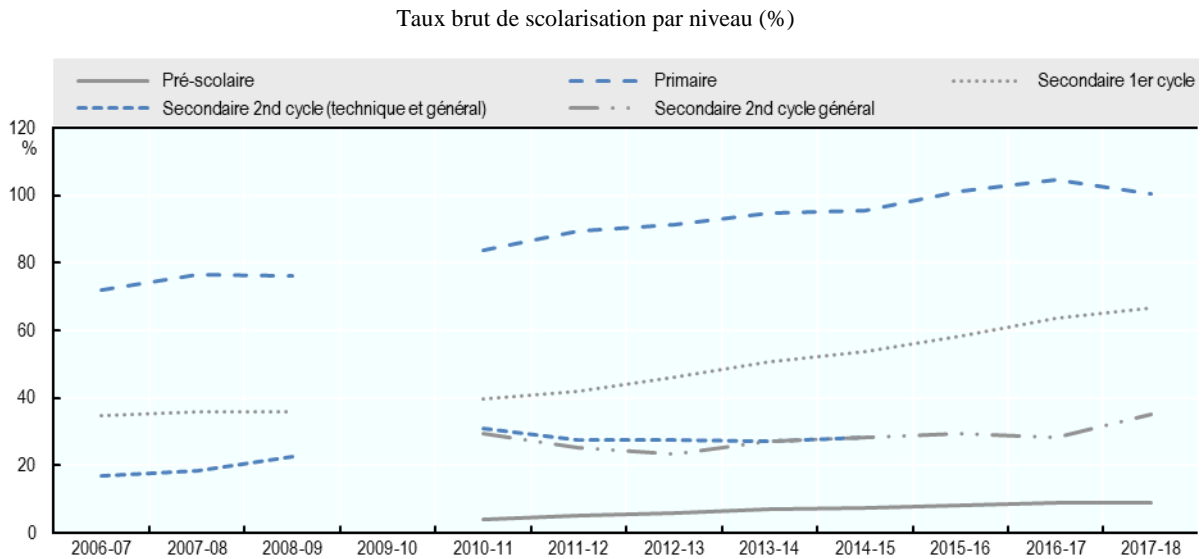
Les progrès sont également significatifs dans l'élaboration de la Stratégie nationale de l'inclusion financière. Le projet de document cadre de la Stratégie nationale d'inclusion financière (SNIF 2019-24) a été validé au début du mois de novembre 2018. L'Agence de Promotion de l'inclusion financière (APIF) qui vise à mettre en œuvre la SNIF est opérationnelle. En parallèle, la mise en œuvre de politiques permettant de favoriser l'éducation financière sera essentielle. La Banque mondiale apporte son soutien à la Côte d'Ivoire dans l'élaboration d'un document de stratégie nationale sur l'éducation financière qui sera rendue publique au cours du premier trimestre 2019.

Enfin, si des solutions de financement alternatives au crédit bancaire existent, l'accès au financement des petites et moyennes entreprises (PME) demeure un défi important. La Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) connaît un essor dynamique ces dernières années. Fin 2017, la capitalisation boursière de la BRVM s'élevait à environ 6 836 milliards FCFA sur le marché des actions et 2 970 milliards FCFA sur le marché des obligations. La mise en place en décembre 2017 d'un troisième compartiment de la BRVM dédié aux PME et le lancement, en novembre 2017, du programme d'accompagnement des émetteurs potentiels audit compartiment, dénommé ELITE BRVM Lounge, visent à apporter une solution alternative à la problématique du financement de cette catégorie d'entreprises.

Éducation : si l'accès s'est significativement amélioré, des progrès sont attendus en matière de formation des enseignants, d'équipement des établissements scolaires, de développement des filières techniques et professionnelles, et d'alphabétisation

Si l'accès à l'éducation s'est significativement amélioré en Côte d'Ivoire, de nombreux défis persistent dans le secteur de l'éducation. Les taux bruts de scolarisation au niveau préscolaire, primaire et secondaire augmentent, en partie grâce à la loi 2015-636 sur la scolarisation obligatoire de 6 à 16 ans, et une politique ambitieuse de construction des collèges de proximité, menée à la fois par le gouvernement et les partenaires techniques et financiers (graphique 1.4). Toutefois, l'écart avec les pays émergents reste important. Par ailleurs, la parité filles/garçons dans l'inscription des élèves dans le primaire et le secondaire s'améliore, mais à un rythme insuffisant pour atteindre l'objectif émergence en 2020, en particulier dans les zones les plus défavorisées. De plus, l'abandon scolaire reste un problème majeur, notamment dans le secondaire. Enfin, la qualité des enseignements reste faible et un grand nombre d'élèves du primaire n'acquiert pas les compétences de base.

Graphique 1.4. L'accès à l'éducation s'est significativement amélioré en Côte d'Ivoire



Sources : MENET-FP/DSPS (2018a, 2018b), *Statistiques scolaires de poche 2017-18*, <http://www.menet-dpes.org> ; ISU (2018), Institut de statistique de l'Unesco, centre de données (base de données), <http://data.uis.unesco.org>.

L'une des raisons de la faible qualité des enseignements est relative à la faiblesse de la formation (initiale et continue) des enseignants ivoiriens. La réforme relative à l'amélioration de la formation initiale des enseignants du primaire poursuit son chemin même si les progrès sont lents. Pour l'heure, un référentiel des compétences des instituteurs et un guide de la gouvernance donnant des outils aux Centres d'animation et de formation pédagogique (CAFOP) sur la régulation et la coordination des centres ont été publiés, ainsi que les modules de formation de première année, et les documents d'accompagnement, notamment les manuels des élèves-maîtres. Cependant, ces outils sont encore mal maîtrisés par les acteurs. De plus, les relations entre les Centres de formation pédagogique et l'École normale supérieure (ENS), responsables tous deux de la formation des enseignants, sont inexistantes.

La formation continue des enseignants est prometteuse, grâce à l'utilisation des technologies. En effet, de nombreux projets de formation continue à distance ont été menés en Côte d'Ivoire ces dernières années avec des résultats encourageants. Il faut ici souligner le succès de l'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres (IFADEM), pilotée par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), qui vise le renforcement des capacités en français des élèves-maîtres. Il reste toutefois à consolider le rôle des directeurs d'écoles comme premiers conseillers pédagogiques, à assurer un suivi et un encadrement pédagogique de proximité, et à faire en sorte que les enseignants qui participent à la formation continue soient de quelque façon gratifiés.

De timides avancées se font sentir quant à la correction des disparités géographiques et socio-économiques. Les conditions d'enseignement dans certaines zones reculées ou défavorisées entraînent une forte démotivation des enseignants et un absentéisme important. En vue d'encourager l'attractivité des enseignants dans les zones difficiles, la

Direction des ressources humaines (DRH) travaille actuellement sur un système de mutation plus rapide et à l'amélioration des conditions de vie dans les contrées reculées, en collaboration avec les politiques de la ville.

La Côte d'Ivoire a encore beaucoup à accomplir pour la rénovation des écoles et des établissements scolaires. Environ 7 000 salles de classes ont été réhabilitées en 2015, et 421 points d'eau (sur une cible de 1 500) ont été aménagés dans les écoles. Encore 62 % des écoles primaires ivoiriennes n'ont pas d'électricité (81 % dans le rural), 51 % n'ont pas de latrines fonctionnelles, 57 % n'ont pas de point d'eau et 61 % ne disposent pas de cantine (MENET-FP-DSPS). Les mesures propices à l'amélioration des conditions d'apprentissage en termes de restauration scolaire et de protection sociale n'ont pas encore été adoptées, malgré une volonté politique forte de la Primature. À l'heure actuelle, un peu moins de 5 500 écoles primaires publiques sont équipées de cantines (sur environ 13 000 écoles), soit un taux de couverture de 44 % (bilan DCS, 2017). L'objectif de couverture de 100 % d'ici à 2020 (Programme intégré de pérennisation des cantines scolaires, PIP/CS) semble ainsi très ambitieux.

L'enseignement technique et la formation professionnelle (ETFP) ne parviennent toujours pas à fournir à la main-d'œuvre les compétences nécessaires à la transformation économique. Malgré des progrès dans l'implication du secteur privé dans la réforme de l'ETFP, les lenteurs dans l'exécution des réformes sont principalement dues aux changements institutionnels fréquents dans la dénomination des acteurs de l'ETFP – 5 fois en 5 ans. Cette instabilité entraîne un ralentissement, sinon une paralysie, des activités dans ce secteur. Les réhabilitations et constructions des établissements techniques et professionnels progressent trop lentement au regard des besoins – depuis 2015, seuls 8 établissements d'ETFP ont été réhabilités – et les Unités mobiles ne fonctionnent pas comme elles le devraient.

Toutefois, il faut souligner les efforts faits en matière de création de passerelles entre l'enseignement général et l'ETFP. Arrimée à la politique de scolarisation obligatoire de 6 à 16 ans, la réforme des passerelles permet de garder les personnes en décrochage scolaire dans le système afin de leur donner un socle de connaissances commun tout en leur permettant de se situer au regard des métiers de la formation professionnelle. D'autres passerelles sont prévues tout au long de la chaîne éducative (Prépa-BT et Prépa-BTS) mais les travaux pour les mettre en place n'ont pas encore commencé.

Enfin, la Côte d'Ivoire enregistre encore un taux d'analphabétisme très important, ce qui freine l'émergence. Avec seulement 0.1 % du budget du ministère de l'Éducation nationale et de l'enseignement technique et formation professionnelle (MENET-FP), la Direction de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle (DAENF) n'est pas suffisamment aidée pour alphabétiser les adultes et empêcher que le flux d'enfants déscolarisés ne vienne grossir les rangs d'analphabètes.

Fiscalité : Les réformes en matière d'administration fiscale affichent de très bonnes avancées, mais les résultats sont plus mitigés pour la politique fiscale

La Côte d'Ivoire doit mobiliser davantage de recettes fiscales. La croissance ivoirienne reste tirée par l'investissement public, avec un programme de dépenses publiques ambitieux. Ceci s'inscrit dans un contexte de volonté de réduction du déficit budgétaire, de 4 % du PIB en 2018 à 3 % du PIB en 2019, afin d'atteindre le critère de convergence de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA). Parallèlement, la Côte d'Ivoire doit poursuivre ses efforts à assurer le maintien de la viabilité de la dette

publique. En effet, si le pays est en situation de risque modéré de surendettement, le pays doit ancrer plus solidement la dette sur une trajectoire viable.

Les recettes fiscales ont augmenté de 14 % en 2017 hors recettes fiscales relatives au cacao et au pétrole. Cette hausse reflète l'amélioration de la gestion macroéconomique, ainsi que les réformes et mesures fiscales en cours, notamment relatives à l'administration fiscale.

En effet, la Côte d'Ivoire a engagé des réformes significatives et a largement progressé en matière de dématérialisation des procédures fiscales. Des procédures de télé-déclaration pour les grandes entreprises ont été mises en place. Pour l'impôt foncier et l'impôt synthétique, le paiement par téléphone mobile est désormais opérationnel pour les personnes physiques. La Côte d'Ivoire a également lancé une nouvelle plateforme informatique de dépôts des états financiers auprès de l'administration fiscale. Si ces mesures constituent des avancées importantes, les difficultés techniques liées à la qualité du réseau Internet ainsi que la méfiance possible de certains contribuables vis-à-vis du paiement par téléphone mobile sont à suivre de près. Par ailleurs, l'évaluation de l'impact de ces mesures serait utile afin de déterminer précisément les recettes fiscales additionnelles générées.

La Côte d'Ivoire a également amélioré l'administration de l'impôt. Parmi les mesures adoptées figurent la segmentation des contribuables, la redéfinition des seuils de catégorisation des entreprises, l'élargissement du champ de compétence de la Direction des grandes entreprises, ou encore la création de deux nouveaux centres des moyennes entreprises. Par ailleurs, l'initiative d'identifiant national unique pour toutes les entreprises pourrait aussi avoir des effets significatifs. En matière de contrôle et de lutte contre la fraude, d'importants projets sont en cours (contrôles sur l'analyse du risque, projets de croisement de données entre la Direction générale des impôts (DGI) et d'autres administrations, etc.). Ces projets constituent des démarches innovantes. Il sera donc essentiel de poursuivre les efforts et de renforcer les capacités des agents et des unités en charge de leur mise en œuvre.

En revanche, les avancées ont été plus limitées en matière de politique fiscale, avec peu de changements notables depuis fin 2015. Quelques progrès visant à renforcer le rôle des droits d'accises sont à noter, notamment pour le tabac et l'alcool. En matière d'imposition des sociétés, un nouveau Code des Investissements a été révisé et adopté. Des progrès ont également été faits dans le domaine de la fiscalité internationale, ainsi que pour la rationalisation des exonérations fiscales et l'élargissement de l'assiette de la TVA, mais ceux-ci devront être poursuivis. Le Code minier adopté en 2014 est resté inchangé. Les efforts de simplification du système fiscal ont été limités et l'existence de nombreux petits impôts et de prélèvements parafiscaux demeure un problème pour les entreprises. Les régimes s'appliquant aux petites et moyennes entreprises n'ont pas évolué et l'informalité reste un défi considérable pour la Côte d'Ivoire.

Ainsi, d'importants chantiers restent à engager pour réformer en profondeur le système fiscal ivoirien. En particulier, des progrès restent attendus en matière d'impôt foncier, où les progrès de couverture et de modernisation du cadastre ont été limités faute de moyens humains et techniques suffisants. De même, l'imposition des revenus des personnes physiques n'a pas fait l'objet de réformes. Le système d'imposition cédulaire est complexe et l'impôt général sur le revenu n'est payé que par très peu de contribuables. Une révision de l'imposition des revenus des personnes physiques est nécessaire, mais constitue un axe de réforme à plus long terme. De même, la progression de la Côte d'Ivoire vers l'émergence

impliquera un rééquilibrage graduel dans la composition de ses recettes fiscales, encore fortement dépendante des droits de douanes.

Enfin, l'équité et la croissance devraient davantage être prises en considération dans la conception et la mise en œuvre des réformes fiscales. En effet, la politique fiscale de la Côte d'Ivoire reste très focalisée sur l'objectif de recouvrement des recettes, essentiel à la stabilisation budgétaire et au développement économique et social de long terme. Or, une répartition plus juste et équilibrée de la charge fiscale et la prise en compte des effets redistributifs des réformes seront nécessaires pour atteindre l'émergence. De plus, une meilleure conception des impôts directs et le développement de leur base d'imposition permettra à la Côte d'Ivoire un rééquilibrage de la composition des recettes fiscales, favorable à la croissance économique.

Notes

¹ La satisfaction à l'égard des conditions de vie se mesure sur une échelle de 0 (non satisfait) à 10 (très satisfait).

² La perception de la corruption se mesure sur une échelle de 0 (pire performance) à 100 (meilleure performance).

³ **L'indicateur EPIN (évaluation politique et institutionnelle des pays)**, développé par la Banque mondiale vise à évaluer la qualité du cadre institutionnel d'un pays en se basant sur 16 critères (un poids égal est accordé à chaque critère) réunis en 4 groupes (représentant 25 % chacun) : gestion économique (1), politiques structurelles (2), politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité (3), gestion et institutions du secteur public (4). Une équipe de la Banque mondiale composée de spécialistes des différents pays accorde ainsi une note pour chacun des 16 critères, sur une échelle allant de 1 (faible) à 6 (fort).

L'indicateur IAG (Ibrahim Index of African Governance) donne une mesure statistique de la gouvernance, entendue comme la dotation en biens publics que chaque citoyen est en droit d'attendre de la part d'un État et est calculé pour 54 économies africaines. L'indicateur prend en compte quatre catégories : la sécurité et l'État de droit (1) la participation et les droits humains (2), les opportunités économiques durables (3) et le développement humain (4). Il existe 14 sous-catégories pour un total de 102 indicateurs. Les résultats sont calculés à partir de données provenant de 35 sources africaines et internationales indépendantes. Cet indicateur ne fait pas partie des indicateurs de suivi.

⁴ La perception subjective de la sécurité se mesure sur une échelle de 0 (pire performance) à 100 (meilleure performance).

Références

- Banque mondiale (2018a), *Pour que demain ne meure jamais. La Côte d'Ivoire face au changement climatique*.
- Banque mondiale (2018b), *Aux portes du paradis : Comment la Côte d'Ivoire peut rattraper son retard technologique ?*
- Banque mondiale (s.d.), *Global Findex* (base de données), Washington, DC, <http://datatopics.worldbank.org> (consulté en [octobre 2018]).
- Banque mondiale (s.d.), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données), Washington, DC, <http://data.worldbank.org/products/wdi> (consulté en [décembre 2019]).
- DGE (2019a), *Principaux indicateurs économiques 2015 – 2020*, <https://finances.gouv.ci/economie/statistiques-economiques> (consulté en décembre 2019).
- DGE (2019b), *Indicateurs macroéconomiques : secteur réel*, <https://finances.gouv.ci/economie/statistiques-economiques> (consulté en décembre 2019).
- FMI (2019), *Perspectives de l'économie mondiale*, <https://www.imf.org/en/Publications/SPROLLS/world-economic-outlook-databases#sort=%40imfdate%20descending> (consulté en [décembre 2020]).
- FMI (2018a), *IMF Country Report*, N°18/182, www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2018/06/25/Cote-d-Ivoire-Staff-Report-for-the-2018-Article-IV-Consultation-and-Third-Reviews-Under-the-46008.
- FMI (2018b), *IMF Executive Board completes Fourth Review under an Extended Credit Facility and Extended Fund Facility for Côte d'Ivoire and approves US \$ 133.7 Million Disbursement*, Press release N°18/474 www.imf.org/fr/News/Articles/2018/12/13/pr18474-civ-imf-executive-board-completes-fourth-reviews-under-ecf-and-eff.
- FMI (2018c), *IMF staff team completes mission to Côte d'Ivoire*, Press release, N°18/376, www.imf.org/fr/News/Articles/2018/10/03/pr18386-imf-staff-team-completes-mission-to-cote-divoire.
- FMI (2018d), *IMF staff team completes mission to Côte d'Ivoire*, Press release N°18/120, www.imf.org/fr/News/Articles/2018/04/05/pr18120-imf-staff-team-completes-visit-to-cote-d-ivoire.
- Gallup (2020), *Gallup World Poll*, www.gallup.com/ (consulté en [janvier 2020]).
- Institute for Economics and Peace (2019), *Global Peace Index 2019: Measuring Peace in a Complex World*, Sidney, <http://visionofhumanity.org/app/uploads/2019/07/GPI-2019web.pdf> (consulté en [janvier 2020]).
- INS (s.d.), *Les indicateurs économiques de 2015 à 2018*, http://www.ins.ci/n/index.php?option=com_content&view=article&id=150&Itemid=66 (consulté en [avril 2020]).
- ISU (2018), *Institut de statistique de l'Unesco, centre de données* (base de données), <http://data.uis.unesco.org>.
- MENET-FP/DSPS (2018a), *Statistiques scolaires de poche 2017-18*, www.men-dpes.org (consulté en [octobre 2018]).

- MENET-FP/DSPS (2018b), *Statistiques scolaires de poche 2016-17*, www.men-dpes.org (consulté en [octobre 2018]).
- Mo Ibrahim Foundation (s.d.), *Ibrahim Index of African Governance (IIAG)*, <http://iiag.online/> (consulté en [février 2020]).
- MSHP/DIIS (2018), *Rapport annuel sur la situation sanitaire (RASS) 2017*, <http://dipe.info/index.php/fr/component/jdownloads/send/6-rapport-annuel-sur-la-situation-sanitaire/55-rapport-annuel-sue-la-situation-sanitaire-rass-version-2017?Itemid=0>.
- MSHP/DIIS (2017), *Rapport annuel sur la situation sanitaire (RASS) 2016*, <http://dipe.info/index.php/fr/component/jdownloads/send/6-rapport-annuel-sur-la-situation-sanitaire/52-rapport-annuel-sur-la-situation-sanitaire-rass?Itemid=0>.
- OCDE (2018), *Suivi de la mise en œuvre des réformes vers l'émergence de la Côte d'Ivoire. Rapport d'avancement n°3*, Centre de développement de l'OCDE, Paris, www.oecd.org/development/MDCR-Rapport-d'avancement-Cote-d'Ivoire.pdf.
- OCDE (2017a), *Suivi de la mise en œuvre des réformes vers l'émergence de la Côte d'Ivoire. Rapport d'avancement n°2*, Centre de développement de l'OCDE, Paris, www.oecd.org/development/mdcr/countries/cotedivoire/Cote-d'Ivoire-rapport-d'avancement-n2.pdf.
- OCDE (2017b), *Suivi de la mise en œuvre des réformes vers l'émergence de la Côte d'Ivoire. Rapport d'avancement n°1*, Centre de développement de l'OCDE, Paris, www.oecd.org/development/mdcr/countries/cotedivoire/Côte_d'Ivoire_Rapport_d'avancement_n1_w eb.pdf.
- OCDE (2016a), *Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire : Volume 3. De l'analyse à l'action*, Éditions OCDE, Paris, www.oecd.org/fr/economie/examen-multidimensionnel-de-la-Côte-d'Ivoire-9789264255883-fr.htm.
- OCDE (2016b), *Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire : Volume 2. Analyse approfondie et recommandations*, Éditions OCDE, Paris, www.oecd.org/fr/developpement/examen-multidimensionnel-de-la-Côte-d'Ivoire-9789264251670-fr.htm.
- OCDE (2016c), *Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire : Volume 1. Évaluation initiale*, Éditions OCDE, Paris, www.oecd.org/fr/developpement/examen-multidimensionnel-de-la-Côte-d'Ivoire-9789264248557-fr.htm.
- Transparency International (s.d.), <https://www.transparency.org/> (consulté en décembre 2019).

Chapitre 2. L'avancée des réformes en matière de transformation structurelle et industrialisation

Une économie émergente se caractérise par sa diversification et son industrialisation, sa compétitivité, ainsi que par la mise en avant du développement économique de ses régions. Pour atteindre cette ambition en Côte d'Ivoire d'ici 2020, 27 réformes, dont 18 prioritaires relatives à la transformation structurelle et l'industrialisation ont été identifiées et organisées autour de 14 grands résultats attendus :

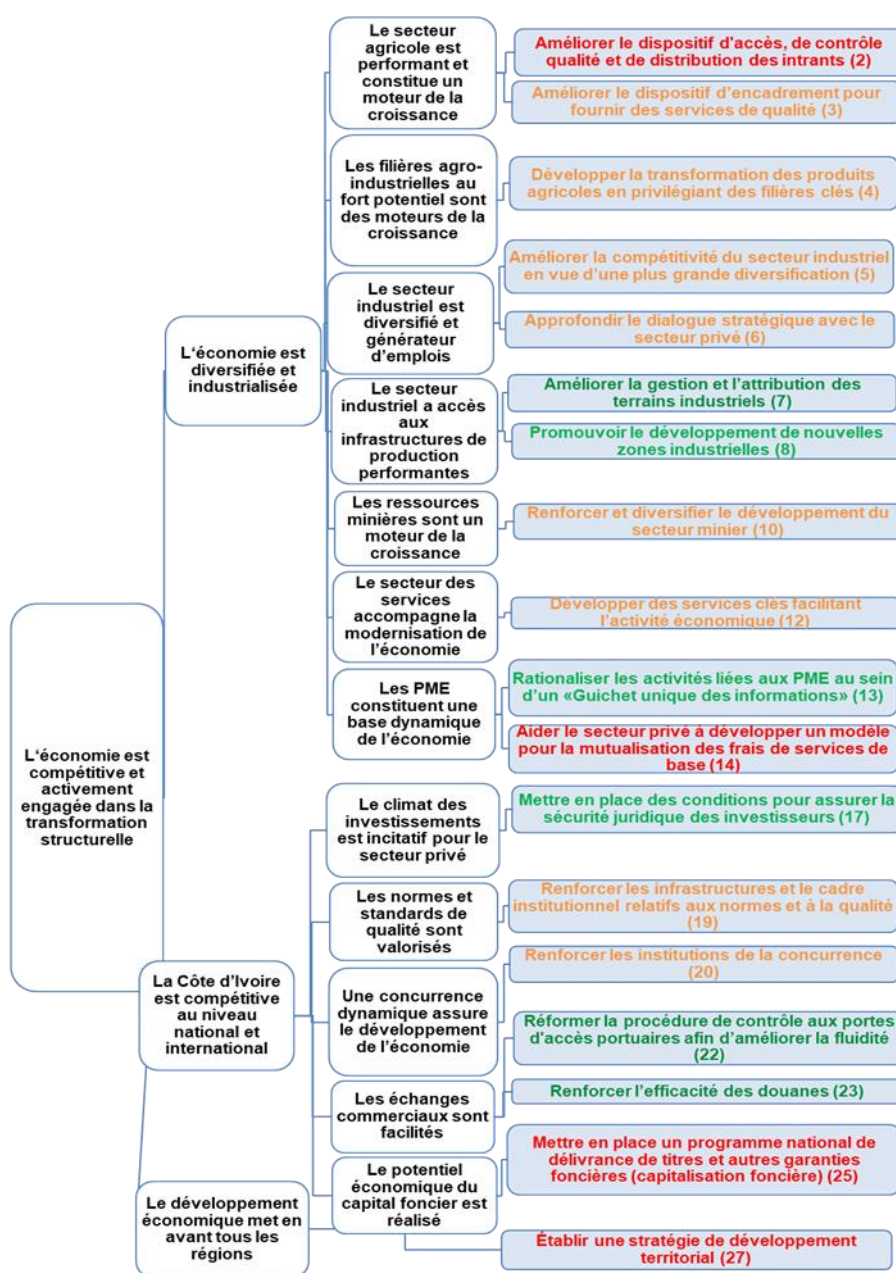
- Résultat attendu 1 : Le secteur agricole est performant et constitue un moteur de la croissance
- Résultat attendu 2 : Les filières agro-industrielles à fort potentiel sont des moteurs de la croissance
- Résultat attendu 3 : Le secteur industriel est diversifié et générateur d'emplois
- Résultat attendu 4 : Le secteur industriel a accès aux infrastructures de production performantes
- Résultat attendu 5 : Les ressources minières sont un moteur de croissance
- Résultat attendu 6 : Le secteur des services accompagne la modernisation de l'économie
- Résultat attendu 7 : Les PME constituent une base dynamique de l'économie
- Résultat attendu 8 : La création de la valeur est portée par l'innovation
- Résultat attendu 9 : Le climat des investissements est incitatif pour le secteur privé
- Résultat attendu 10 : Les normes et standards de qualité sont valorisés
- Résultat attendu 11 : Une concurrence dynamique assure le développement de l'économie
- Résultat attendu 12 : Les échanges commerciaux sont facilités
- Résultat attendu 13 : Le potentiel économique du capital foncier est réalisé
- Résultat attendu 14 : Le développement économique met en avant toutes les régions

L'objectif de ce chapitre est d'analyser les progrès réalisés depuis fin 2015 jusqu'à fin 2018 sur l'ensemble des réformes. Pour chaque réforme, le rapport indique si les progrès sont **significatifs** (beaucoup d'avancées réalisées par rapport aux actions contenues dans la matrice des réformes, et pour lesquelles de nombreux acteurs hors administration sont satisfaits), **en cours** (avancées certaines, mais qui se traduisent insuffisamment en termes de résultats, ou pour lesquelles les acteurs hors administration ne sont pas entièrement satisfaits), ou **limités** (avancées réalisées encore trop timides, ou non-alignées avec la matrice des réformes). La matrice de suivi de la mise en œuvre des 27 réformes est présentée en annexe (tableau d'annexe 2.b.1).

Les réformes en matière de transformation structurelle et d'industrialisation affichent des niveaux de progrès mitigés sur les 18 réformes prioritaires. Six réformes ont un niveau de progrès significatif, huit sont en cours, et quatre sont à un niveau d'avancement limité.

C'est en matière d'accès aux infrastructures de production par le secteur industriel, de climat des investissements pour le secteur privé et de facilitation des échanges commerciaux que les avancées des réformes ont été les plus significatives. Les progrès sont limités en matière de sécurisation du foncier et de développement territorial. Enfin, les avancées dans la mise en œuvre des réformes doivent être poursuivies en matière de diversification industrielle et de l'agro-industrie pour que ces secteurs deviennent générateurs d'emplois (graphique 2.1).

Graphique 2.1. Des progrès significatifs dans la mise en œuvre des réformes prioritaires en matière d'accès aux infrastructures de production par le secteur industriel, de climat des affaires et de facilitation des échanges commerciaux, mais limités en matière de sécurisation du foncier et de développement territorial



Note : Le graphique ne présente que les réformes prioritaires. La colonne de gauche correspond à l'objectif général. Les résultats attendus des réformes sont présentés dans la deuxième colonne. Les réformes, présentées dans la dernière colonne sont numérotées. Sont notées en rouge les réformes avec un statut d'avancement « limité », en orange celles qui sont « en cours », en vert celles avec des avancées « significatives ».

Les avancées significatives relatives à l'amélioration du climat des affaires se reflètent positivement dans les indicateurs de suivi. En revanche, les indicateurs relatifs à la diversification industrielle et la transformation des produits agricoles confirment une évolution contraire à la tendance attendue (Tableau 2.1).

Tableau 2.1. Évolution des indicateurs prioritaires et secondaire en matière de transformation structurelle et industrialisation

	2014	Dernière année disponible	Objectif 2020	Évolution 2014-dernière année disponible et objectif 2020
Indicateurs prioritaires				
Indice de la complexité économique	-1.17*	-1.13 (2017)	-0.87	
Productivité du travail par personne employée (USD, 2017 PPP)	10 683*	13 083* (2018)	16 322	
Productivité du travail dans le secteur agricole (valeur ajoutée brute par personne, 2010 USD constants)	2 236*	2 579 (2018)	4 683	
Indice de la facilité de faire des affaires (rang sur 189)	147*	122 (2018)	104	
Indicateurs secondaires				
Produits non primaires exportés avec avantage comparatif dans les industries (nombre)	35*	30* (2017)	55*	
Produits non primaires exportés avec avantage comparatif dans les agro-industries (nombre)	34*	27* (2017)	41*	
Part du secteur manufacturier dans les exportations (% des exportations)	16	16 (2017)	35	
Taux de transformation cacao	30	33 (2018)	50	
Taux de transformation anacarde	<5	9.2 (2018)	40	
PME exportatrices (nombre)	219	546 (2018)	1 000	
Indice de compétitivité globale (1-7)	3.7	3.33 (2018)	3.8	

Note : Le rythme de progression reflète un code couleur basé sur le taux de croissance annuel moyen de l'indicateur entre 2014 et la dernière année disponible comparé avec le taux de croissance annuel moyen nécessaire pour atteindre l'objectif émergence sur la période 2014-20. Le rouge signifie une évolution très limitée, une absence d'évolution ou une évolution contraire à la tendance attendue ; l'orange montre une évolution modérée (un taux de croissance annuel moyen positif mais inférieur au taux de croissance annuel moyen nécessaire pour atteindre l'objectif émergence) ; le vert est utilisé pour montrer une évolution très positive (un taux de croissance annuel moyen égal ou supérieur au taux de croissance annuel moyen nécessaire pour atteindre l'objectif émergence). Les indicateurs dont la ligne est vert clair sont ceux qui ont déjà atteint leur objectif 2018 ou 2020. * signifie que les données et les objectifs ont été ajustés par rapport aux rapports d'évaluation précédents.

La transformation structurelle progresse dans l'agriculture

La Côte d'Ivoire s'investit dans la planification stratégique, cependant les efforts doivent être poursuivis dans l'amélioration du dispositif d'accès, de contrôle de qualité et de distribution des intrants. Ainsi, pour améliorer la production agricole et la planification stratégique dans le secteur, le Gouvernement s'est engagé dans la mise en œuvre du deuxième Programme national d'investissement agricole (PNIA) couvrant la période 2018-25 d'un coût total estimé à 11 905 milliards FCFA. Toutefois, la dépense publique à destination de l'agriculture demeure faible et constitue un frein à sa modernisation et à la hausse des gains de productivité. La hausse des dépenses en matière de recherche agricole (via notamment le Centre national de recherche agronomique de Côte d'Ivoire, CNRA) et sa plus grande diffusion représentent une piste de réflexion à l'avenir. La Côte d'Ivoire a également progressé dans la production de semences certifiées et d'espèces végétales à haut rendement agricole à travers des conventions tripartites par filières : agences de régulation, Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricole (FIRCA) et le CNRA. Cependant, les inégalités d'accès à des intrants de qualité, ainsi qu'aux financements, et la disparité de rendement des cultures d'exportations des plantations industrielles et celles des petits producteurs expliquent dans une large mesure les différences de productivité à l'échelle du pays.

La diversification agricole progresse, mais la Côte d'Ivoire peut mieux faire sur la transformation des matières premières et la valorisation à l'export. La production de matières premières comme celles du cacao ou du riz a augmenté. Pour le riz, la production a augmenté et l'Agence pour le développement de la filière riz (ADERIZ) créée en janvier 2018 vise la mise en œuvre de l'autosuffisance de cet aliment de base. Cependant, la réhabilitation de certains vergers vieillissants (anacardiens par exemple) et l'amélioration de la fertilité des sols doivent se poursuivre afin de soutenir la production. Pour le caoutchouc, des mesures visant à redynamiser la filière hévéa ont été adoptées en novembre 2018 par le Gouvernement, notamment les conventions d'investissements avec l'État pour accroître les capacités d'usinage, mais qui ne se reflètent pas encore dans la hausse de la production, ainsi que la prorogation de l'arrêté portant condition d'exportation des fonds de tasse. Pour plusieurs produits, les plus grandes marges des progressions existent au niveau de la transformation et la valorisation à l'export. À la suite notamment de la construction de plusieurs nouvelles usines de conditionnement, le pays comptait 24 unités industrielles qui procèdent à la transformation de l'anacarde, pour une capacité totale de 167 000 tonnes de cajou en fin 2018, en hausse de 52.5 % par rapport à 2017. Toutefois, le taux de transformation de l'anacarde atteint seulement 9.2 % en 2018. Les coûts de transformation de l'anacarde demeurent, en effet, à ce jour, plus faibles en Asie qu'en Côte d'Ivoire. Le taux de transformation du cacao est passé de 31 % en 2015 à 33 % en 2018, malgré la forte hausse de la production agricole qui est passée de 1 796 000 tonnes en 2015 à 2 112 000 tonnes en 2018. Le volume de cacao transformé en 2018 est estimé à 697 000 tonnes contre 558 000 tonnes en 2016. Ainsi, il est important que le niveau de transformation du cacao s'adapte davantage à la demande de ce produit. Dans ce contexte,

la collecte d'information sur les modes de consommation au niveau local et régional permettrait d'apporter les éléments nécessaires. La diversification agricole progresse également avec la réactivation de cultures traditionnelles, cependant certaines de ces cultures comme celles du manioc, souffrent d'un faible niveau de transformation industrielle et de valorisation à l'export.

La transformation des produits agricoles demeure une priorité pour le Gouvernement. Les filières agricoles disposent de plans stratégiques de développement à long terme. La transformation agricole continue également de susciter l'intérêt des bailleurs de fonds, comme le montre par exemple la signature en avril dernier d'un financement de la Banque mondiale à hauteur de 500 millions USD dans les projets de transformation du cacao et de l'anacarde. Pour continuer à augmenter le taux de transformation dans les filières clés comme le coton ou l'anacarde, il est essentiel de contractualiser avec le secteur privé les volumes de transformation que celui-ci doit atteindre, volumes pour lesquels les taux de transformation restent bas. Parmi les difficultés mentionnées par les acteurs des filières, on peut également citer la taille limitée des usines et leur éloignement des zones de production, l'état des infrastructures de transport en particulier des routes rurales, des prix minimums élevés, ainsi que la qualité parfois insuffisante de certaines denrées (par exemple la noix de cajou trop petites ou abîmées).

La croissance du pays est soutenue par les avancées dans l'organisation et l'intégration des filières agricoles avec la constitution progressive d'interprofessions dynamiques dans le secteur agricole. En avril 2018, producteurs, acheteurs, exportateurs et transformateurs ont fondé l'interprofession de cajou de Côte d'Ivoire (ICCI). Le Gouvernement a également soutenu la mise en place d'un collège des producteurs en vue de la création de l'interprofession de l'hévéa. Pour le coton, les mesures et actions portent notamment sur la restauration de la compétitivité de la filière grâce, entre autres, à un projet de loi portant sur la création d'une zone franche textile adopté en juillet 2017. Cependant, afin d'accroître la productivité des filières agricoles, il est essentiel de poursuivre les réformes transversales dans le développement de la chaîne logistique, notamment en investissant davantage dans les chaînes de distribution intégrées y compris le stockage et en professionnalisant les activités de conditionnement, d'emballage, de stockage et de norme de qualité. La poursuite des processus de labélisation, comme le lancement du label « origine Côte d'Ivoire » dans la filière cacao ou de celle de l'attiéké en 2016, permettent de mieux valoriser les produits sur le marché international.

La diversification des activités, le développement de nouvelles zones industrielles et la bonne exploitation des ressources minières ont connu des avancées dont la poursuite est essentielle au succès du secteur industriel

Malgré certaines avancées, le secteur industriel doit poursuivre ses efforts de diversification. Des avancées ont été réalisées, notamment avec les négociations de branche qui ont permis des ajustements catégoriels du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG). Le Code des investissements a été révisé et adopté en 2018. La croissance moyenne enregistrée dans le secteur industriel a été d'environ 10 % sur la période 2012 - 2017. Cette croissance est estimée à 8.5 % en 2018. Les secteurs qui enregistrent une forte croissance sont l'industrie agroalimentaire, la fabrication de meubles, la fabrication de matériaux de construction, la fabrication de machines et la construction d'automobiles. Les perspectives d'accélération de l'industrialisation et de la transformation structurelle de l'économie ivoirienne portent notamment sur : l'approfondissement du développement des

chaînes de valeurs de produits agricoles (cacao, café, palmier à huile, hévéa, textile, fruits et légumes, etc.), la fabrication d'équipements et de matériaux, le développement de l'industrie automobile et de l'industrie pharmaceutique, l'appui à l'innovation, l'approvisionnement en énergie, l'adaptation de la formation, l'amélioration de l'accès au financement, ainsi que le développement de parcs industriels et de zones franches modernes.

Si les avancées en matière de gestion et d'attribution des terrains industriels sont notables, les progrès visant à développer de nouvelles zones industrielles doivent s'accélérer, notamment en les équipant par de nouvelles infrastructures. Les procédures d'allocation des terrains ont été harmonisées. L'instruction des dossiers est assurée par l'Agence de gestion et de développement des infrastructures industrielles (AGEDI) qui fait le lien avec les différents ministères concernés. Cependant, afin de réduire les délais de traitement, la clarification des missions et les moyens alloués à l'AGEDI devraient être revus. Par ailleurs, le programme de rationalisation des terrains industriels qui est mené par la Côte d'Ivoire depuis 2014, s'est accompagné d'une réglementation fixant les conditions d'implantation des unités industrielles sur des terrains en dehors des zones industrielles. Des travaux de réhabilitation et de construction sont en cours. La plus grande zone industrielle de Côte d'Ivoire située dans la commune de Yopougon a été réhabilitée à hauteur de 24.7 milliards de FCFA, et nécessitera d'autres travaux de confort à partir de 2019. Les études techniques pour la réhabilitation des zones industrielles de Koumassi et Vridi sont achevées et les travaux débuteront en 2019. Au niveau de la nouvelle zone industrielle d'Akoupé-Zeudji / PK24, 62 Ha ont été aménagés, à hauteur de 12 milliards de FCFA ; des zones de 112 Ha et 127 Ha, ayant donné lieu à des signatures de conventions avec des opérateurs privés, y seront aménagées à partir de 2019. Les terrains attribués aux opérateurs industriels représentent une superficie de 180 Ha. Une fois achevée, cette nouvelle zone industrielle couvrira une superficie totale de 940 Ha. Des parcs et zones industriels, dont les études techniques sont en cours ou achevées pour certaines, seront aménagés dans des villes importantes du pays, à partir de 2019. Enfin, après avoir été approuvé par le Gouvernement en juillet 2017, le projet de loi sur les zones franches, a été adopté par l'Assemblée nationale en décembre 2018.

L'exploitation des ressources minières se renforce et se diversifie malgré certaines difficultés conjoncturelles. La construction de la nouvelle mine bauxite de Bénéné a été lancée. Les travaux de construction des mines d'or de Daapleu et Gbeitouo ainsi que la modernisation de l'usine de traitement de la mine d'Ity du groupe Endeavaour Mining ont démarré et devront s'achever en 2019. Elles devraient entrer en production en 2019. Une sixième mine d'or, la mine d'or de Sissingué (Tingrela) opérée par la société Perseus Mining est rentrée en production en février 2018. Le Programme de développement minier de l'Ouest (PDMIO) avec ses quatre composantes (projets miniers du grand Ouest, construction du chemin de fer Man-San Pedro, construction d'un terminal minéralier au port autonome de San Pedro, et d'infrastructures d'approvisionnement des projets miniers en électricité) est prêt et son exécution doit se poursuivre. L'objectif du Gouvernement est de passer la contribution du secteur au PIB de 2 % en 2014 à plus de 4 % en 2020. Les efforts de l'administration minière contribuent à renforcer la prospection des ressources minières, avec 164 permis de recherche et d'exploitation attribués en 2017, tout comme l'adoption récente de deux décrets portant attribution d'un permis de recherche minière, dont le premier pour le nickel-cobalt dans les départements de Man et de Biankouma et le second pour l'or dans les départements de Korhogo et de Dikodougou. Cependant, de manière conjoncturelle, l'économie a été touchée cette année par des grèves dans le secteur aurifère. De manière structurelle, la Côte d'Ivoire dispose de marge de progression

importante dans ce secteur. Classée 67^{ème} sur 91 dans le « Investment Attractiveness Index 2017 » opéré par le Fraser Institute Survey of Mining Companies, les investisseurs citent parmi les principales difficultés les barrières à l'échange, les incertitudes et l'interprétation en matière de régulation, notamment dans le cadre du marché du travail. Enfin, dans le cadre du programme national de rationalisation de l'orpaillage, le Gouvernement poursuit les efforts dans la lutte contre l'orpaillage, avec la création en décembre 2018 d'une brigade spécifique : la Brigade de répressions des infractions au code minier (BRICM).

Si des mesures spécifiques de soutien aux PME et au secteur des services ont contribué au dynamisme de l'économie, ces efforts doivent s'inscrire dans une stratégie de développement cohérente, où le dialogue régulier entre l'État et le secteur privé constitue un pilier

Le dialogue entre l'État et le secteur privé s'est amélioré. Le dialogue entre le secteur public et le secteur privé bénéficie en Côte d'Ivoire d'un ancrage institutionnel de haut niveau avec la création du Comité de Concertation État/Secteur Privé (CCESP) présidé par le Premier ministre. Des rencontres ministérielles coprésidées par les ministres en charge de l'Économie et des Finances, de l'Industrie ainsi que les ministères sectoriels se tiennent régulièrement et constituent un cadre d'échanges privilégié entre l'administration et le secteur privé. En parallèle aux activités du CCESP, l'organisation de la Journée nationale du partenariat depuis 2015 par le Gouvernement ou la participation de celui-ci aux grandes rencontres du secteur privé contribuent à améliorer et à fluidifier le dialogue. Pour continuer à renforcer le dialogue entre l'État et le secteur privé, il est important d'une part de fournir plus de visibilité sur les réformes transversales et les grands chantiers, et d'autre part d'accélérer la mise en œuvre des réformes en associant davantage le secteur privé aux prises de décision.

Des réformes contribuant au dynamisme de l'économie ont été entreprises dans plusieurs domaines : les réformes entreprises par l'administration publique pour assurer la transparence, faciliter l'accès et accélérer le paiement de la commande publique ; l'amélioration des indicateurs de qualité de la fourniture d'électricité et du maintien du tarif de l'électricité à son niveau de 2015 ; l'évolution du paysage bancaire et financier et à un ensemble d'initiatives soutenues par l'État en vue de renforcer l'accès des PME au financement (Programme de Développement du secteur financier, stratégie nationale d'inclusion financière, développement du mobile money, la finance s'engage, dispositif de la BCEAO, 3^{ème} compartiment de la Bourse régionale des valeurs mobilières dédié aux PME, fonds de garantie, l'opérationnalisation du BIC, ...) ; la réforme de la gestion des terrains industriels marquée par la création et la réhabilitation de zones industrielles ainsi que la révision des coûts des tarifs d'occupation des lots industriels ; le Programme d'amélioration de la Compétitivité du Grand Abidjan (PACOGA) bénéficiant de l'appui du Groupe de la Banque Mondiale en vue de financer le déficit d'infrastructures nécessaires à la fluidité des opérations portuaires et à la mobilité urbaine ; la mise en place de la Commission de la Compétitivité des Ports Ivoiriens ; les récentes mesures d'appui à la compétitivité de la filière hévéa en ce qui concerne notamment l'octroi de crédits d'impôts aux usiniers pour leur permettre d'accroître leur capacité d'absorption de la production locale et l'autorisation exceptionnelle des fonds de tasse qui n'ont pas pu être absorbés par les usiniers locaux.

Dans le secteur des services, la Côte d'Ivoire doit établir une véritable stratégie de développement des services, accompagnée de mesures spécifiques de soutien. Si le

développement de la fibre optique a permis de réaliser de nombreux progrès en matière d'accès à Internet, le rôle moteur des services pour l'industrie reste peu développé. Ainsi, les actions qui sont formulées dans le plan d'action demeurent valables à ce stade.

Les PME participent au dynamisme de l'économie et les autorités ivoiriennes s'engagent dans leur intégration. Les PME ivoiriennes contribuent pour environ 20 % du PIB et les initiatives à leur encontre deviennent nombreuses depuis fin 2015 ; la coordination entre elles est essentielle. Acteur central de la mise en place du plan Phoenix pour les PME, l'Agence Côte d'Ivoire PME (Agence CI PME), créée en décembre 2016, est devenue opérationnelle avec l'installation officielle de son Conseil de surveillance en juillet 2018 et la mise en place de son site internet. Partie intégrale de l'agence, l'Observatoire des PME et le Guichet des services aux PME avec un portail destiné uniquement à celles-ci sont également opérationnels depuis octobre dernier. La création de l'Observatoire constitue une étape importante pour assurer une meilleure connaissance du monde des PME et un meilleur suivi de celui-ci avec des statistiques fiables. Quant au Guichet unique, prévu dans le cadre du plan Phoenix pour les PME, il permettra d'accueillir, d'informer et d'orienter les entreprises, et leur porter assistance sur tout le cycle de leur vie (amorçage, développement, redressement, liquidation). Enfin, le Gouvernement s'est lancé au début du mois de janvier 2019 dans une vaste campagne de sensibilisation auprès des acteurs concernés pour donner plus de visibilité sur les actions spécifiques dédiées aux PME. En effet, l'accès au financement pour les PME demeure l'un des principaux défis en Côte d'Ivoire, qui résulte en partie des limites de capacité de gestion de celles-ci.

L'économie ivoirienne a grandement profité de l'amélioration du climat des affaires et des avancés en matière de compétitivité, qui doivent toutefois être amplifiées

Les autorités ivoiriennes s'engagent activement dans l'amélioration de l'attractivité et la compétitivité de la Côte d'Ivoire et les premiers résultats sont tangibles. L'amélioration du classement de la Banque mondiale *Doing Business* et les progrès réalisés sur les indices de complexité économique et de facilité des affaires le reflètent. La Côte d'Ivoire a mis en place plusieurs réformes visant à améliorer le climat des investissements, notamment en facilitant et en simplifiant les procédures, en mettant l'accent sur la sécurisation des investissements, ainsi que sur un cadre institutionnel favorable. Les progrès sont notables en matière de simplification des procédures relatives à la création d'entreprises (guichet unique de création et réduction des coûts et délais), accompagnés d'efforts majeurs consentis dans l'octroi des permis de construire (guichet unique de permis de construire, regroupement des acteurs impliqués en un même lieu), mais également en matière de dématérialisation progressive des procédures et dans la facilitation de la déclaration des impôts et de leurs paiements. Le Centre de promotion des investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) contribue sur le plan institutionnel à ces efforts et assume bien son rôle de coordination. Les principaux défis d'ici 2020 consistent ainsi dans la poursuite de la dématérialisation des procédures en créant un portail unique de création d'entreprises et en dématérialisant l'ensemble des services du guichet des formalités d'entreprises, mais aussi dans le lancement de services accessibles sur l'ensemble du territoire. L'adoption d'un identifiant unique par entreprise constituera également une étape importante. Enfin, le rythme de mise en œuvre des décisions prises par le Gouvernement dans le cadre des investissements à long terme doit s'accélérer.

Toutefois, la Côte d'Ivoire doit poursuivre les efforts pour rendre l'économie plus compétitive et concurrentielle. Si la productivité du travail augmente progressivement en Côte d'Ivoire depuis 2014, son augmentation reste en deçà des objectifs visés par

l'émergence en 2020. La productivité du travail en Côte d'Ivoire reste trois à quatre fois inférieure à celle d'une entreprise au Maroc ou en Chine. Un soutien plus appuyé à l'innovation et l'adoption de nouvelles technologies permettrait de contribuer à la hausse de la productivité du travail. Les initiatives, telles que le lancement de la *Dream Factory*, hub d'innovation et incubateur public au service de l'écosystème entrepreneurial de la capitale en partenariat avec des incubateurs privés, sont encourageantes, mais restent timides. Le niveau de capital humain demeure faible (voir chapitre 5) et contribue à freiner la hausse des investissements directs étrangers (IDE). Sur le plan de la politique économique, l'opérationnalisation de la Commission de la concurrence constitue une avancée notable. En charge de la concurrence, de la lutte contre les ententes illicites et des abus de position dominante, elle peut être saisie par un tiers ou bien s'autosaisir. La garantie de son indépendance institutionnelle et budgétaire est cruciale, c'est pour cela que la mise à disposition de moyens suffisants avec des agents spécialisés œuvrant au sein de cette autorité administrative indépendante (AAI) constitue l'un de ses principaux enjeux à l'avenir.

La libération du potentiel économique de la Côte d'Ivoire nécessite la sécurisation du foncier, notamment en zone rurale

Le capital foncier et en particulier la sécurisation du foncier rural demeurent l'un des principaux chantiers de la Côte d'Ivoire pour bénéficier pleinement du potentiel économique. La question des droits de propriété et de leur protection continue de freiner l'investissement. Le Gouvernement a créé l'Agence foncière rurale (AFOR) afin d'alléger le processus de délivrance de documents en matière foncière. Le Directeur Général a été nommé en avril 2018 et l'agence est devenue opérationnelle. La Banque mondiale apporte son appui pour l'opérationnalisation de la politique foncière et le renforcement des actions de sécurisation déjà entamée avec l'UE et l'AFD à travers le Contrat de désendettement et de développement (C2D). En 2018, la Banque mondiale a approuvé un crédit de 50 millions de dollars pour aider le Gouvernement de Côte d'Ivoire à renforcer le déploiement d'un programme national de sécurité foncière en milieu rural. En effet, élargir et massifier la sécurisation du foncier rural est crucial pour favoriser un investissement durable dans l'agriculture. Du fait de l'absence de collatéral (pas de droits de propriétés clairs sur les terres), les banques n'accordent pas de prêts aux petits producteurs et les litiges fonciers demeurent nombreux (plus de 5 000). La refonte du Système d'informations foncières (SIF), outil informatique de dématérialisation des documents de délivrance des certificats fonciers et de délimitation des territoires de villages, dont l'étude de faisabilité a été présentée au début de janvier 2019, constitue une étape allant dans la bonne direction.

La croissance économique doit reposer sur un développement territorial équilibré et un accroissement des échanges transfrontaliers

Le développement économique des territoires doit se concrétiser davantage face à la macrocéphalie d'Abidjan. Certes, l'investissement public (l'entretien des pistes par le CCC par exemple) et privé (la construction de nouvelles mines en régions, avec activités induites comme à Benéné et Sissengué par exemple) participent au développement régional. Cependant, la concentration d'Abidjan demeure importante avec 80 % de l'activité économique qui y est réalisée. Le Gouvernement a avancé sur le déploiement d'infrastructures dans certaines villes, notamment en matière routière : Korhogo ou le prolongement de l'autoroute du nord (section Tiébissou-Bouaké, longue de 95 Km, section

faisant partie des travaux reliant Abidjan à Ouagadougou et Bamako). Le crédit de 120 millions USD approuvé par la Banque mondiale en 2017 pour financer le Projet d'infrastructures pour le développement urbain et la compétitivité des villes secondaires (PIDUCAS) y contribue également. Les travaux de réhabilitation de la ligne de chemin de fer reliant Abidjan à Ouagadougou et la mise en service d'un barrage hydro-agricole gonflable de M'Bahiakro (région de l'Iffou, projet de 450 Ha qui fournira une production additionnelle de 4 200 tonnes de riz paddy et de 1 000 tonnes de légumes) peuvent servir d'exemples en matière d'infrastructures régionales. L'opérationnalisation des pôles économiques compétitifs qui doivent contribuer à l'organisation et à la structuration du territoire national en vue de faire de chaque région une zone de compétitivité économique est essentielle, après l'adoption des résultats de l'étude en avril 2019. Le nouveau Code des investissements devrait fournir des avantages pour l'installation des entreprises en dehors de la capitale. Enfin, pour améliorer l'attractivité des villes secondaires, en particulier à l'intérieur du pays, le renforcement de l'offre logistique, de la fiabilité et de la puissance du réseau électrique est crucial pour le développement compétitif des territoires.

Faciliter les échanges commerciaux à l'échelle transfrontalière demeure une priorité. Au niveau de la sous-région, les efforts d'intégration se poursuivent avec la signature de l'accord prévoyant la mise en place de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et sa ratification par la Côte d'Ivoire en octobre 2018. Le nombre de PME exportatrices, selon les indicateurs de suivi, a augmenté entre 2014 et 2017. Les travaux d'agrandissement et de modernisation du Port autonome d'Abidjan (PAA), qui représente 90 % des échanges extérieurs de la Côte d'Ivoire, sont en cours depuis 2015 afin d'accueillir des navires et des porte-conteneurs plus grands. En ce qui concerne le Port autonome de San Pedro, les travaux engagés correspondent principalement à des travaux de remblaiement du domaine portuaire et de la réhabilitation de voiries intérieures. Les travaux d'extension et de modernisation devraient être lancés en 2019. Compte tenu des changements en termes de dates et de la nature des travaux, la communication sur les travaux et leurs objectifs peut être améliorée, afin de permettre au secteur privé d'anticiper au mieux. La suppression des surcharges au terminal contribue à faciliter et à fluidifier les contrôles aux portes portuaires. Les avancées visant à renforcer l'efficacité des douanes sont notables : l'information et les mesures des douanes sont transparentes sur leur site, la remontée d'information fonctionne correctement et la dématérialisation des procédures est en cours. L'amélioration de la formation professionnelle continue du personnel des douanes et le renforcement de la réglementation et de la surveillance sur le terrain avec un accent sur l'évaluation de la qualité des services doivent être poursuivis. Enfin, l'amélioration de l'accès à l'eau potable, aux infrastructures routières, sanitaires et de communication à l'échelle de la sous-région demeure l'un des principaux défis.

Références

- Banque mondiale (s.d.), *Global Findex* (base de données), Washington, DC, <http://datatopics.worldbank.org> (consulté en octobre 2018).
- Banque mondiale (s.d.), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données), Washington, DC, <http://data.worldbank.org/products/wdi> (consulté en octobre 2018).
- OCDE (2017), « Suivi de la mise en œuvre des réformes vers l'émergence de la Côte d'Ivoire », *Rapport d'avancement n°2*, <http://www.oecd.org/development/mdcr/countries/cotedivoire/Cote-d'Ivoire-rapport-d'avancement-n2.pdf>.
- OCDE (2016a), *Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire : Volume 1. Evaluation initiale, Les voies de développement*, Editions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264248557-fr>.
- OCDE (2016b), *Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire : Volume 2. Analyse approfondie et recommandations, Les voies de développement*, Editions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264251670-fr>.
- OCDE (2016c), *Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire : Volume 3. De l'analyse à l'action, Les voies de développement*, Editions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264255883-fr>.

Annexe 2.A. Liste des institutions rencontrées et ayant commenté le rapport

Les institutions suivantes ont été rencontrées lors des missions d'octobre et de novembre 2018 :

- Agence Côte d'Ivoire PME (Agence CI PME)
- Banque mondiale
- Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI)
- Conseil Café-Cacao
- Conseil Coton Anacarde
- Fédération nationale des industries et services de Côte d'Ivoire (FNISCI)
- Groupe SIFCA
- Le groupe de travail transformation structurelle et industrialisation
- Ministère du Commerce de l'Industrie et de la Promotion des PME
- Direction Générale des Mines et de la Géologie
- Ministère de l'Économie Numérique et de la Poste
- Ministère du Pétrole, de l'Énergie et du Développement de l'Énergie Durable
- Port autonome d'Abidjan (PAA)
- Secrétariat technique de suivi.

Le groupe de travail transformation structurelle et industrialisation a apporté ses commentaires au chapitre préliminaire et ont été intégrés.

Annexe 2.B. Matrice de suivi de la mise en œuvre des réformes en matière de transformation structurelle et industrialisation

Tableau d'annexe 2.B.1. Évolution dans la mise en œuvre des réformes en matière de transformation structurelle et industrialisation

Résultats attendus	Réforme	Niveau de progrès	Ce qui a été fait (2016-2018)	Ce qui reste à faire
Le secteur agricole est performant et constitue un moteur de la croissance (RA 1)	Améliorer la planification stratégique (1)	En cours	<ul style="list-style-type: none"> · Adoption en janvier 2018 d'un décret portant création d'ADERIZ qui met en œuvre une politique visant à parvenir à l'autosuffisance en riz d'ici 2020. · Adoption en novembre 2018 par le gouvernement de mesures visant à redynamiser la filière caoutchouc : conventions d'investissements avec l'État pour accroître les capacités d'usinage, prorogation de l'arrêté portant condition d'exportation des fonds de tasse, et d'appui de la mise en place d'un collège des producteurs en vue de la constitution de l'interprofession hévéa. · Ratification du prêt Fonds international pour le développement agricole (FIDA) en vue du financement du Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA). 	<ul style="list-style-type: none"> · Atteindre la cible de 10 % du budget national. · Poursuivre les efforts d'augmentation du niveau de commercialisation de certaines denrées clefs (manioc) et d'accroissement de qualité de certaines d'entre elles, comme l'anacarde. · Poursuivre les efforts de réhabilitation des vergers et d'amélioration de la fertilité des sols.
	Améliorer le dispositif d'accès, de contrôle-qualité et de distribution des intrants (2)	Limité	<ul style="list-style-type: none"> · Progrès dans la production de semences certifiées et d'espèces végétales à haut rendement agricole, notamment dans les filières cacao, anacarde, café, riz, manioc, le maïs et banane plantain. · Développement des filières hévéa et palmier à huile dans le cadre du Projet d'appui au secteur agricole 2014-18 (PSAC) dont la Banque mondiale envisage sa reconduction. · Mise en place d'un mécanisme d'autorisation d'importation de sucre pour les besoins des entreprises industrielles, adoptée par le gouvernement en février 2018. La mesure vise à assurer l'équilibre entre le développement de la filière locale de production de sucre et la compétitivité des entreprises du pays utilisatrices du sucre comme intrant. 	<ul style="list-style-type: none"> · Améliorer la prise en compte des préoccupations des entreprises qui utilisent le sucre comme intrant. · Augmenter la diffusion de la recherche agricole (CNRA) dans le monde paysan.
	Améliorer le dispositif d'encadrement pour fournir des services de qualité (3)	En cours	<ul style="list-style-type: none"> · Installation de pépiniéristes certifiés et de greffiers qualifiés à travers le pays dans les filières hévéa et anacarde. · Mise en conformité des coopératives avec l'OHADA. · Mise en place de deux interprofessions (oignon et riz), sept en phase finale (hévéa, anacarde, cola, mangue, manioc, maïs et karité). · Création en avril 2018 de l'ICCI par les producteurs, acheteurs, exportateurs et transformateurs pour adresser les problèmes de la filière. 	<ul style="list-style-type: none"> · Approfondir la coordination avec le Ghana sur les prix des denrées agricoles pour éviter la contrebande. · Accroître les efforts d'organisation des producteurs. · Accroître le nombre d'unités de filature dans le coton pour éviter que la fibre brute d'être exportée. · Discuter dans un cadre inclusif d'une approche pour l'avenir, par exemple, les bénéfices d'une approche intégrée des services agricoles incluant des services pré-production et post-récolte.

<p>Les filières agro-industrielles à fort potentiel sont des moteurs de la croissance (RA 2)</p>	<p>En cours</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Création au printemps 2018 d'une base de données de prestataires agréés dans la filière Coton-Anacarde, en vue d'être utilisée pour la passation de marchés qui fera l'objet d'actualisation annuelle. Actualisation de la feuille de route coton-anacarde 2015-2018. Réception par des groupements de riziculteurs à Abengourou de machines agricoles dans le cadre du projet de la BAD d'appui aux infrastructures agricoles dans la région de l'Indénié-Djuablin concernant la production, la transformation et la commercialisation des produits vivriers, notamment, le riz. · La Banque mondiale et la Coopération française à travers le contrat de désendettement et de développement (C2D) sont intervenues pour le financement d'un plan de réhabilitation du verger d'anacardier ivoirien dans les 19 régions productrices. Ce financement a permis l'acquisition de kits spéciaux de réhabilitation de 274 « parcelles pilote » pour l'année 2018. · Un crédit de 39 310 milliards Fcfa a été accordé par l'Agence internationale de développement (IDA) afin d'aider les agriculteurs ivoiriens à recourir davantage aux services numériques pour améliorer leur productivité et leur accès aux marchés. Mise en place de plans stratégiques de développement des filières avec des visions à long terme. · Adoption de réformes dans les filières palmier à huile et hévéa : vers la mise en place d'un organe de régulation, de suivi et de contrôle des activités des deux filières, une actualisation des mécanismes de fixation des prix aux planteurs, et une révision de la fiscalité. · Adoption de mesures pour encourager la transformation du cacao : contractualisation de la transformation avec le secteur privé, mise en place d'un abattement sur le droit unique de sortie, lancement du label "origine Côte d'Ivoire". 	<ul style="list-style-type: none"> · Faciliter l'accès et l'information, par exemple, par des applications mobiles adaptées. · Développer des politiques et mesures pour renforcer l'adoption et l'utilisation des techniques modernes et la mécanisation de l'agriculture. · Poursuivre le rapprochement des usines vers des zones de production de matières premières. · Poursuivre la hausse du taux de transformation pour le cacao. Le niveau de transformation doit davantage s'adapter à la demande. Dans ce contexte, il serait très utile d'obtenir plus d'information sur les modes de consommation du cacao sur le marché local et régional. · Construire une marque « Cacao Côte d'Ivoire ».
---	------------------------	---	---

	<p>Développer la transformation des produits agricoles en privilégiant des filières clés (4)</p> <p><i>Filières :</i> <i>Palmier à huile</i> <i>Hévéa</i> <i>Anacarde</i> <i>Cacao</i> <i>Coton</i> <i>Fruits et légumes</i> <i>Manioc</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> · Adoption de mesures pour transformer l'anacarde : instauration d'une prime à la transformation, appui pour l'approvisionnement des transformateurs, outils de financement, organisation de salons, soutiens aux mises en place d'une unité expérimentale de transformation à Yamoussoukro, d'une usine de bioplastique, de douze usines de transformation. Les taux de volumes de cacao et d'anacarde transformés se sont accrus respectivement de 21 % et de 11 % de 2016 à 2017. · Les mesures relatives à la réservation de 15 % de la production de noix brutes de cajou aux transformateurs locaux et le système de garantie auprès des banques pour faciliter l'acquisition de la matière première par les transformateurs ont été mises en œuvre en 2018. Ces mesures devraient également aboutir à un volume de noix de cajou transformé de 70 000 tonnes en 2018, soit un accroissement de 57 % par rapport à 2017. Les mesures relatives aux conventions portant sur le DUS différencié pour accélérer la transformation du cacao ont permis d'atteindre un taux de transformation de 33 % en 2018 contre 29 % en 2017. · Mesures pour encourager la transformation de la mangue : annonce de trois unités de production de mangue séchée et produits dérivés. · <i>Manioc</i> : développement de nouvelles technologies pour accroître les rendements, processus de labélisation de l'attiéké · <i>Coton</i> : adoption d'un projet de loi portant sur la création d'une zone franche textile, lutte contre la fraude et contrefaçon, et organisation d'une foire internationale du textile. · En avril 2018 signature d'un accord de financement entre la Côte d'Ivoire et le Groupe de la Banque mondiale (BIRD – enclave) pour un montant de 300 millions de dollars pour la transformation du cacao, ainsi que l'approbation du Conseil d'administration du groupe de la Banque mondiale pour la mise en œuvre du Projet d'amélioration de la compétitivité dans la chaîne de valeur de l'anacarde pour un montant de 200 millions de dollars. 	<ul style="list-style-type: none"> · Poursuivre les efforts pour rétablir la stratégie « Marque Côte d'Ivoire » (sécurité, réaménagement des infrastructures, potentiel de l'avenir avec la relance récente), afin de renforcer l'attractivité du pays. · Améliorer la logistique post-récolte et le stockage. · Accroître les rendements dans les secteurs de la transformation (e. g. huile de palme) pour rattraper le retard de productivité vis-à-vis de l'Asie. · Identifier avec les entreprises les obstacles à surmonter pour étendre la transformation du coton (disponibilité des intrants, de machines, d'eau, d'électricité, etc.), en tablant sur les stratégies du Plan Phoenix.
--	--	--	---

		<p>Opérationnalisation de l'Autorité de régulation du système de récépissé d'entreposage (ARRE) et le Conseil International Consultatif du Cajou (CICC) ont été rendus opérationnels en 2018.</p> <p>Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de DUS différenciés pour le renforcement de la transformation du cacao, sur un objectif global de 454 873 tonnes de cacao transformé au titre de la première année, ce sont 468 777.39 tonnes qui ont été obtenus, soit un taux de réalisation de 103.06 %.</p> <p>Ouverture de 30 nouvelles usines de riz.</p>	<p>Mener une étude auprès des exploitants (ou analyser les données existantes) pour identifier les différences de productivité ainsi que les facteurs clés et les contraintes spécifiques des petits exploitants.</p>
<p>Le secteur industriel est diversifié et générateur d'emplois (RA 3)</p>	<p>Améliorer la compétitivité du secteur industriel en vue d'une plus grande diversification (5)</p>	<p>En cours</p> <ul style="list-style-type: none"> · Ajustements catégoriels du SMIG au cours de négociations de branche. · Révision et adoption d'un nouveau Code des investissements. · Implantation de trois entreprises internationales dans le parachimique. · Lancement d'une étude sur le développement de l'industrie automobile. Des négociations sont en cours entre la Côte d'Ivoire et le Groupe PSA pour développer une industrie automobile dans le pays, avec l'organisation de visites de travail réciproques en 2018. · Accroissement des lignes de production de ciment. La capacité de production installée en 2018 a atteint 7.2 millions de tonnes l'an. · Les branches d'activités comme l'industrie pharmaceutique, les industries du bois et meubles, la fabrication de matériaux de construction, la fabrication de machines et matériels de tous types, l'énergie et eau, etc. sont en croissance. Signature d'un accord en août 2018 entre la Côte d'Ivoire et le Groupe MARA pour la production de smartphones en Côte d'Ivoire. 	<p>Améliorer le réseau de transport et soutenir le développement des marchés d'hinterland (exportations vers des pays voisins) pour parvenir à des économies d'échelle.</p> <p>Encourager les investissements dans d'autres secteurs au-delà de celui des ressources naturelles et leur transformation.</p> <p>Attirer une grande entreprise internationale pour la fabrication de médicaments, en considérant les moyens d'assurer un accès fluide aux marchés sous-régionaux pour les produits.</p> <p>Poursuivre les discussions avec les industriels de l'automobile en vue de l'implantation d'usines en Côte d'Ivoire (e. g. nouvelle discussion en cours avec Renault).</p>

	<p>Approfondir le dialogue stratégique avec le secteur privé (6)</p>	<p>En cours</p>	<p>Ancrage institutionnel du dialogue secteur public-privé à haut niveau dans le cadre des rencontres du CCESP présidé par le Ministre de l'Industrie et une meilleure prise en compte par le gouvernement des préoccupations du secteur privé.</p> <p>Le CCESP intervient comme une force de propositions pour impulser la politique de développement du secteur privé et la compétitivité des entreprises à travers notamment la conduite de travaux thématiques inclusifs avec l'appui de PTF (GBM, GBAD, ...). Au titre des résultats issus de ces travaux thématiques, il est à relever, entre autres : la création de l'Observatoire nationale de compétitivité des entreprises en 2017 et la réalisation d'une étude en cours portant stratégie d'encadrement des entreprises en vue de favoriser la transition vers l'économie formelle.</p> <p>Dans le cadre d'un projet d'assistance technique de la Société Financière Internationale dénommé « Opportunités de croissance de l'Industrie Manufacturière », un dialogue stratégique a été initié afin d'identifier des opportunités de diversification industrielle et de lever les obstacles au développement des entreprises intervenant dans ces secteurs.</p> <p>Les actions entreprises ont consisté en une première phase d'évaluation et de priorisation basée sur les analyses économiques d'opportunités dans six secteurs d'activités : transformation d'hévéa, industrie plastique, industrie cosmétique, textile-habillement, industrie pharmaceutique et industrie métallurgique.</p>	<p>Maintenir et approfondir la qualité du dialogue de l'État avec le secteur privé</p> <p>Évaluer auprès des entrepreneurs le potentiel des secteurs d'activités mentionnés dans l'Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire.</p> <p>Cibler trois à cinq secteurs d'activités plus spécifiques, établir des groupes de travail avec les entrepreneurs déjà actifs dans des activités similaires ou connexes pour veiller à une prise en compte de tous les intérêts.</p> <p>Au sein de ces groupes, identifier le potentiel de marché, discuter des besoins en intrants, de cadres juridiques (environnement des affaires, réglementation, biens publics, etc.), des obstacles potentiels, et de la façon dont le gouvernement peut y répondre (et, le cas échéant, lancer une étude plus technique).</p>
--	---	------------------------	---	--

		<p>Il s'est agi d'analyser les données d'importation au niveau sous-régional afin d'identifier des opportunités de développement d'industries visant à substituer une grande part desdites importations. Ces opportunités ont été présentées aux entreprises desdits secteurs au cours de focus groups organisés par le Secrétariat Exécutif du CCESP. La seconde phase, consacrée à la définition d'un plan d'action stratégique pour favoriser le développement des industries identifiées, a été initiée en 2018 à travers le choix de deux secteurs prioritaires suivant le niveau d'intérêt manifesté par les entreprises desdits secteurs : la transformation d'hévéa et l'industrie plastique. La mise en œuvre de ce plan stratégique est basée sur un dialogue public privé coordonné par le Secrétariat exécutif du CCESP. En outre, un projet de développement de l'industrie pharmaceutique au niveau de la CEDEAO est en cours d'implémentation avec l'appui de l'ONUDI. La coordination régionale dudit Projet se trouve à Abidjan.</p> <p>Organisation de la Journée nationale du patronat.</p> <p>Participation de représentants du Gouvernement aux rencontres de promotion du secteur privé.</p> <p>Engagement pris par le gouvernement pour la création d'un programme de construction et d'accélération des champions nationaux.</p>	<p>Poursuivre les réformes liées à l'amélioration de l'environnement des affaires.</p> <p>Travailler la problématique de la compétitivité externe des entreprises.</p>
<p>Le secteur industriel a accès aux infrastructures de production performantes (RA 4)</p>	<p>Améliorer la gestion et l'attribution des terrains industriels (7)</p> <p>Significatif</p>	<p>En matière d'harmonisation des procédures d'allocation : mise en place un système de gestion intégré des dossiers de demande de terrains industriels ; simplification des procédures de demande (nombre de documents) ; création d'un e-portail qui informatise les procédures de demandes et renforce la transparence de la procédure (critères et délais).</p> <p>En matière d'augmentation du taux de recouvrement de la redevance industrielle : fixation des conditions d'implantation des unités industrielles sur des terrains en dehors des zones industrielles ; recensement des entreprises situées dans la zone industrielle de Yopougon (monographie).</p>	<p>Réaliser des travaux complémentaires de réhabilitation de la zone industrielle de Yopougon (voirie, assainissement, électricité, embellissement, sécurisation par l'installation de poste de contrôle, d'unité de sapeur-pompier).</p> <p>Renforcer la brigade de sûreté dans les zones industrielles de Yopougon, Koumassi, Vridi et Akoupé-Zeudji.</p>

		<p>Les unités industrielles installées hors zone industrielle font l'objet d'un recensement qui a débuté en mars 2018, suite à la prise du décret 2017-145 du 01 mars 2017 encadrant l'installation des unités industrielles sur des terrains situés en dehors des zones industrielles afin de mettre fin aux installations anarchiques.</p> <p>Réalisation des monographies des zones industrielles de Koumassi, Vridi et Yopougon Les travaux préliminaires de réhabilitation et de modernisation des Zones industrielles de Vridi et Koumassiont été réalisés en 2018 ; après la réhabilitation de la zone industrielle de Yopougon. Installation du collectif des industriels de la zone industrielle de Yopougon en janvier 2018 en vue d'une gestion optimale de cette zone.</p> <p>Organisation d'un atelier de réexamen des critères d'attribution des lots industriels tenu du 29 au 31 octobre 2018 à Grand-Bassam afin d'améliorer les conditions d'octroi des terrains industriels. Cet atelier a regroupé les différents acteurs, à savoir le secteur privé, l'APBEF CI et des opérateurs économiques désireux d'investir.</p>	<p>Démarrer le processus de déploiement des services de l'AGEDI dans les différentes zones industrielles.</p> <p>Lancer l'opérationnalisation du plan stratégique AGEDI et sa mise en œuvre et entamer la démarche qualité de l'AGEDI en vue de la certification ISO.</p> <p>Poursuivre la mise en place du collectif des industriels.</p>
<p>Promouvoir le développement des nouvelles zones industrielles (8)</p>	<p>Significatif</p>	<p>Des actions sont en cours dans le district d'Abidjan : Réhabilitation de la zone de Yopougon ; Aménagement en cours de la nouvelle zone du PK24, amorçage de l'aménagement d'une zone de 60 Ha dédiée à la cimenterie, négociation de contrat en cours pour l'aménagement de 200 Ha par un opérateur privé.</p> <p>Après la mise en œuvre du Programme d'urgence d'aménagement de 62 Ha à la zone industrielle d'Akoupé Zeudji/PK24, un Programme d'aménagement d'urgence Phase 2 de 124 Ha a été initié en décembre 2018, dont 59 Ha dédiés aux cimentiers.</p> <p>Un mémorandum d'entente a été signé en septembre 2018 avec le groupe Orient International pour l'aménagement d'une parcelle de 100 Ha à Bouaké, dans le cadre du Programme de développement du textile.</p>	<p>Accélérer la mise en œuvre du Programme de développement des zones industrielles à Abidjan et dans des villes de l'intérieur du pays. Il s'agit notamment, des villes de Yamoussoukro, Bouaké, Bonoua, Korhogo, Bondoukou, Séguéla et San Pedro.</p> <p>Élaborer un schéma directeur global des infrastructures industrielles pour l'ensemble du territoire ivoirien.</p> <p>Un Programme d'aménagement d'une parcelle de 112 Ha en mode PPP avec AFREXIMBANK à la zone industrielle d'Akoupé Zeudji / PK24, ayant fait l'objet de signature de convention le 11 décembre 2018, sera mis en œuvre en 2019.</p>

			<p>Les études techniques d'aménagement de plates-formes d'une superficie globale de 70 Ha, dédiées à la transformation de l'anacarde dans le cadre du Projet de Promotion de la Compétitivité de la chaîne de valeur de l'Anacarde en Côte d'Ivoire (BIRD enclave) sont achevées. Les cinq villes concernées sont : Korhogo (25 Ha) ; Bouake (15 Ha) ; Bondoukou (15Ha) ; Séguéla (15 Ha). Deux études portant sur : i) la stratégie de développement de la zone industrielle d'Akoupé-Zeudjiet ; ii) la stratégie de développement des zones industrielles en Côte d'Ivoire ont été réalisées dans le cadre de l'appui du MCC au Gouvernement ivoirien.</p>	<p>Un Programme d'aménagement d'une parcelle de 127 Ha en maîtrise d'ouvrage publique ayant donné lieu à la signature d'une convention le 19 décembre 2018 avec le groupe chinois CHEC sera mis en œuvre en 2019.</p>
<p>Les ressources minières sont un moteur de la croissance (RA 5)</p>	<p>Renforcer l'exploitation des ressources naturelles (9)</p>	<p>En cours</p>	<p>Le Conseil a adopté le 24/10/2018 deux décrets : 1) décret portant attribution d'un permis de recherche minière valable pour le nickel-cobalt à la société Shiloh Minerals Côte d'Ivoire SARL dans les Départements de Man et de Biankouma ; 2) décret portant attribution d'un permis de recherche minière valable pour l'or à la société MET CI SARL dans les Départements de Korhogo et de Dikodougou. Les permis de recherche minière sont délivrés pour une période de quatre (4) ans.</p> <p>Création d'une brigade pour la lutte contre l'orpaillage et la fraude fiscale dans le secteur minier a aussi été créée et installée à Abidjan.</p>	<p>Poursuivre et renforcer la mise en œuvre du Programme National de Rationalisation de l'Orpaillage (PNRO). Des projets sont en cours à ce niveau (« chantier école »).</p> <ul style="list-style-type: none"> •Mettre en place des infrastructures géoscientifiques modernes (données et cartes géologiques à différentes échelles) couvrant tout le territoire national. <p>Poursuivre la mise en œuvre du processus de Kimberley Intensifier la lutte contre l'orpaillage.</p>
	<p>Renforcer et diversifier le développement du secteur minier (10)</p>	<p>En cours</p>	<p>Le secteur minier ivoirien a enregistré à fin 2017, 164 permis de recherche minière, 15 permis d'exploitation minière industrielle (bauxite, nickel, manganèse, or).</p> <p>Une sixième mine d'or, la mine d'or de Sissingué (Tingrela) opérée par la société Perseus Mining, est rentrée en production en février 2018. Les travaux de construction des mines d'or de Daapleu et Gbeitou ainsi que de modernisation de l'usine de traitement de la mine d'Ity du groupe Endeavaour Mining ont démarré et devront s'achever en 2019. Elles entreront en production en 2019. La construction de la nouvelle mine de bauxite de Bénéné a été lancée.</p> <p>Présentation par le ministre ivoirien du Pétrole, de l'Énergie et du Développement des Énergies renouvelables des opportunités d'investissement dans le bassin sédimentaire ivoirien aux compagnies pétrolières.</p>	<p>Assurer un cadre juridique stable pour l'exploration et l'exploitation des ressources et améliorer le climat des investissements pour l'exploitation des richesses (par exemple le classement du Fraser Institute).</p> <p>Poursuivre le « Projet grand-ouest » en menant l'étude de faisabilité et avançant la planification et en développer une stratégie de communication pour soutenir les efforts de transparence et attirer les entreprises.</p> <p>Achever les travaux d'extension et modernisation de l'usine de traitement de la mine d'or d'Ity ainsi que la construction des mines de Daapleu et Gbeitou Lancer un grand plan de prospection des sols.</p>

			<p>Au niveau du manganèse, une quatrième mine, la mine de Lagnonkaha a connu un démarrage effectif de l'exploitation en juillet 2017. Enfin, l'exploitation de minerai de nickel latéritique a démarré en avril 2017 avec la mine de Fougououesso opérée par la Compagnie Minière du Bafing (groupe GLENCORE).</p> <p>Accroissement de prospection dans le bassin sédimentaire tant onshore qu'offshore.</p>	<p>Attribuer un permis d'exploitation à la société PERSEUS MINING pour la mise en exploitation des gisements d'or de Yaouré (Bouaflé). Une étude de faisabilité a été introduite par la société en vue de solliciter ce permis.</p> <p>Restructurer la SODEMI.</p>
	<p>Favoriser le développement de fournisseurs locaux (11)</p>	<p>Limité</p>	<p>Un projet de développement d'une politique de contenu local dans le secteur minier a été initié avec le concours de partenaires au développement dont la Banque Mondiale. Depuis décembre 2017, un processus de concertations publiques a été lancé, suivi de missions de partage d'expériences au Ghana et en Guinée, deux pays africains ayant enregistré des progrès significatifs en la matière, et a abouti à la préparation d'un rapport portant sur le cadre stratégique de définition et mise en œuvre de cette politique. Des projets de déclaration de politique et de cadres légal et réglementaire ont été élaborés</p>	<p>Favoriser le recours aux PME locales dans tous les appels d'offres. L'expérience de l'Australie peut servir d'exemple pour favoriser l'émergence d'un tissu de PME spécialisées dans la fourniture de services au secteur minier.</p> <p>Renforcer et développer les infrastructures de transports menant aux zones de production, notamment le réseau routier. Favoriser les synergies entre les acteurs de la filière : chemin de fer – route, production, énergie, services locaux.</p> <p>Travailler avec le secteur privé et les institutions de formation pour développer des formations adaptées.</p> <p>Finaliser et mettre en œuvre la déclaration de politique et un nouveau cadre légal et réglementaire de développement minier.</p>
<p>Le secteur des services accompagne la modernisation de l'économie (RA 6)</p>	<p>Développer des services clés facilitant l'activité économique (12)</p> <p><i>Filières :</i> <i>Économie numérique</i> <i>Transport & logistique</i> <i>Commerce</i></p>	<p>En cours</p>	<p>Développement de la fibre optique</p> <p>Le secteur des services est resté dynamique, porté par le commerce, le transport et les communications.</p> <p>La Côte d'Ivoire a fait un bon de 17 places dans le classement du rapport « <i>Doing Business</i> » de la Banque mondiale, notamment grâce à la digitalisation d'un certain nombre de services, le guichet unique, etc.</p>	<p>Réduire le prix des communications virtuelles en abaissant les coûts associés à l'usage des services de téléphonie mobile et internet.</p> <p>Lancer une campagne de marketing pour améliorer la réputation de la Côte d'Ivoire (sécurité, etc.), en tablant sur le potentiel de l'écotourisme.</p> <p>Poursuivre l'aménagement et la mise en valeur des sites touristiques.</p>

		<p>L'Agence Côte d'Ivoire PME a organisé, lundi 22 octobre 2018, en partenariat avec l'Association Professionnelle des banques et établissements financiers de Côte d'Ivoire (APBEFCI), un atelier sur le BIC et l'affacturage comme instruments d'amélioration de l'accès des PME aux financements et aux marchés.</p>	<p>Veiller à l'interconnexion des réseaux de transport (maritime, routier, fluvial, urbain).</p> <p>Faciliter l'accès et l'utilisation des TIC pour la planification et la modernisation des services de commerce (de gros et de détail) pour professionnaliser les opérations quotidiennes et le stockage (inventaires, etc.).</p> <p>Accroître le taux de pénétration des assurances.</p>
<p>Les PME constituent une base dynamique de l'économie (RA 7)</p>	<p>Rationaliser les activités liées aux PME au sein d'un « Guichet unique des informations » (13)</p>	<p>Significatif</p> <p>Amélioration des conditions d'accès des PME aux marchés publics. Un quota de la commande publique est réservé aux PME. L'évaluation faite en 2018, montre que 42 % des marchés publics ont été alloués aux PME en 2017.</p> <p>Obtention de financement pour des mesures du Programme Phoenix, notamment relatives à l'amélioration de l'accès des PME aux financements et aux marchés.</p> <p>Adoption de textes juridiques relatifs à la création d'un fonds de garantie des PME, la création d'incubateur, et l'agence Côte d'Ivoire PME.</p> <p>Depuis le 18 octobre 2018, le guichet des services aux PME est opérationnel. Il s'agit d'un service prévu par la Stratégie nationale de développement et par la Mesure 12 du Programme Phoenix qui prévoit le développement d'un système de Guichet des Services physique des PME afin d'orienter et assister les PME vers des services adaptés à leurs besoins. Ce centre de service gratuit vise à accueillir, informer et orienter les TPE, les PME. Il est appelé à leur porter assistance sur tout le cycle de vie de l'entreprise (amorçage, développement, redressement, liquidation).</p> <p>Les activités de l'Observatoire de l'Agence Côte d'Ivoire PME ont été lancées en novembre 2018.</p>	<p>Intégrer de façon transversale les PME dans les projets et actions du gouvernement, notamment en poursuivant les efforts d'augmentation de la part des PME dans la commande publique.</p> <p>Déployer le Guichet des Services aux PME et de l'Observatoire des PME sur Bouaké et San Pedro.</p> <p>Mettre en œuvre la Stratégie Nationale de Développement de l'Entrepreneuriat</p> <p>Mettre en œuvre le statut de l'entrepreneur.</p>

		<p>Le DG de l'Agence Cote d'Ivoire PME a été nommé fin octobre 2017. Le site internet de l'agence est opérationnel et les jeunes entrepreneurs peuvent solliciter directement un rendez-vous en vue d'une assistance technique à travers celui-ci : http://agencecipme.ci/quichet-services-pme-2/. L'Agence a appuyé plus de 400 jeunes entrepreneurs sur la rédaction de plans d'affaire, la fiscalité des entreprises, l'accès aux financements, etc.</p>	
<p>Aider le secteur privé à développer un modèle pour la mutualisation des frais de services de base (14)</p>	<p>Limité</p>	<p>Le 29 octobre a été lancée www.225invest.ci la plateforme numérique unique des services aux investisseurs, plateforme à la fois informationnelle et transactionnelle qui permet aux entrepreneurs désireux d'investir en Côte d'Ivoire d'obtenir toutes les informations et services indispensables à leurs projets et d'y souscrire directement en ligne : création, modification ou radiation d'entreprise, formalités de licences ou permis d'affaires, déclaration ou paiement des impôts et des cotisations sociales, formalités foncières, enregistrement des actes et décisions de justice, raccordement à l'électricité.</p> <p>Le ministère du Commerce et de l'industrie et de la promotion des petites et moyennes entreprises (MCIPPME) et Coris Bank Côte d'Ivoire ont signé en juin 2018 une convention permettant aux PME d'avoir accès à une ligne de crédit de 10 milliards FCFA à un taux d'intérêt de 9 % l'an remboursable sur trois mois à six ans. Ce qui vient renforcer le fonds de 5 milliards FCFA mis en place en liaison avec BACI pour les financements des activités des femmes entrepreneures.</p> <p>Le projet d'amorçage d'un tissu de PME dans les 31 Régions et 2 Districts de la Côte d'Ivoire (Clonix) est en cours de mise en œuvre. La phase pilote a permis l'installation de 12 PME dans 6 régions du pays (Bélier, Cavally, San-Pedro, Poro, Kabadougou et Folon), avec environ 60 emplois directs créés. Ces PME sont des domaines de la pisciculture et de la culture hors sol de tomates.</p> <p>Le statut de l'entreprenant dont les textes d'application sont en cours de finalisation est un instrument qui accorde des bénéfices fiscaux et sociaux. Il permettra la migration des PME du secteur informel vers le secteur formel.</p>	<p>Accélérer la mise en place du Plan Phoenix.</p> <p>Intensifier la communication à destination des PME sur les nouveaux services mis à leur disposition, et les opportunités offertes par l'Agence Cote d'Ivoire-PME.</p> <p>Accroître les ressources dont dispose l'Agence Côte d'Ivoire-PME.</p> <p>Poursuivre les efforts de formalisation des petites entreprises.</p>

			<p>Le statut de l'entrepreneur dont les textes d'application sont en cours de finalisation est un instrument qui accorde des bénéfices fiscaux et sociaux. Il permettra la migration des PME du secteur informel vers le secteur formel.</p>	<p>Réfléchir au rôle que pourraient jouer les interprofessions dans la mutualisation de services de base aux petites entreprises du secteur.</p> <p>Établir un cadre législatif et lancer un projet pilote en établissant un bureau d'experts comptables similaire à une coopérative (mutuelle avec membres) pour fournir des services de base (comptabilité, audit, etc.).</p>
	<p>Développer une stratégie de soutien aux PME à fort potentiel (15)</p>	<p>En cours</p>	<p>Développement et mise en œuvre des politiques de soutien pour les PME notamment à travers le Programme Phoenix.</p> <p>Mise en place de cadres d'encadrement des PME (Incubateurs à Abidjan / <i>Dream Factory</i>, Yamoussoukro (en cours))</p>	<p>Assurer un cadre d'appui adapté pour le soutenir les innovations (R&D, propriété intellectuelle, etc.).</p> <p>Soutenir l'échange de chercheurs entre les institutions nationales et internationales, les secteurs public et privé, etc.</p>
<p>La création de valeur est portée par l'innovation (RA 8)</p>	<p>Favoriser les innovations adaptées à l'émergence (16)</p>	<p>En cours</p>	<p>Le 9 août 2018 l'Agence Côte d'Ivoire PME a lancé les activités de la <i>Dream Factory</i>, hub d'innovation, en vue d'améliorer l'encadrement des initiatives de création d'affaires, surtout dans le domaine de l'innovation technologique. Cet incubateur public au service de l'écosystème entrepreneurial Abidjanais se veut être à la fois un centre d'innovation, de coaching, de rencontres, d'aide au financement innovant et un centre de réseautage.</p>	<p>Augmenter le financement de la recherche, notamment dans les domaines agricole (CNRA) et agro-industrie (I2T).</p>
			<p>L'Agence Côte d'Ivoire PME a lancé en septembre 2018, à travers l'incubateur <i>Dream Factory</i> un programme d'accélération sur la digitalisation des flux financiers en zone rurale dénommé « RUFIN ». L'objectif de l'initiative est de développer des solutions technologiques innovantes répondant aux défis de circulation des flux financiers et d'inclusion financière en zone rurale qui prennent en compte les questions d'accessibilité, de sécurité, d'éducation financière.</p>	<p>Favoriser l'adoption de nouvelles technologies.</p>

			<p>Depuis le 18 octobre 2018, l'Observatoire des PME est opérationnel. Il s'agit d'un centre de référence et de gestion des informations ainsi que des données relatives à l'écosystème des PME en Côte d'Ivoire, visant à diffuser l'information publique en matière d'attractivité et d'investissement pour les PME.</p> <p>Mise en activité d'un supercalculateur à Abidjan depuis juin.</p> <p>La mise en œuvre du Programme National de restructuration et de Mise à Niveau (PNRMN), avec l'appui de la BAD se poursuit. À fin 2018, ce programme avait bénéficié à 77 entreprises.</p>	
<p>Le climat des investissements est incitatif pour le secteur privé (RA 9)</p>	<p>Mettre en place des conditions pour assurer la sécurité juridique des investisseurs (17)</p>	<p>Significatif</p>	<p>Efficacité du CEPICI en tant qu'agence de promotion des investissements.</p> <p>. La Cour d'appel de commerce d'Abidjan est opérationnelle.</p> <p>Mise en place du BIC.</p> <p>Révision et adoption du nouveau code des investissements.</p> <p>Le cadre institutionnel et réglementaire des PPP a été réformé en mars 2018.</p>	<p>Avancer sur le dossier de la dette fournisseurs de l'État, notamment les délais de paiement.</p> <p>Passer d'une vision strictement budgétaire des impôts à une vision économique et incitative.</p> <p>Vérifier le bon fonctionnement des divers guichets uniques.</p> <p>Accroître le ratio de conversion des intentions d'IDE.</p> <p>Améliorer le pilotage de l'investissement au niveau national.</p> <p>Dans la construction, le coût du financement ainsi que celui de l'assurance des biens sont des problèmes majeurs.</p> <p>Poursuivre les efforts dans la lutte contre la corruption et en faveur de la simplification des procédures administratives.</p>
	<p>Faciliter l'implantation des investisseurs (18)</p>	<p>En cours</p>	<p>La Côte d'Ivoire est passée de la 139^{ème} à la 122^{ème} place (sur 190 pays) dans le classement « Doing Business » de la Banque mondiale.</p> <p>Pour les conventions d'établissement, l'autorisation finale est maintenant donnée par le seul Ministère du Budget, favorisant ainsi l'opération</p> <p>Des actions sont en cours de mise en œuvre relativement à la loi sur le crédit-bail, au fonds de garantie, d'investissement et d'innovation, etc.</p> <p>La CAEF de l'Assemblée nationale s'est prononcé en faveur du projet de loi portant régime des zones franches.</p>	<p>Accroître la contribution du secteur privé à la croissance et réduire progressivement celle du secteur public.</p> <p>Favoriser l'accumulation de capital humain, dont la faiblesse reste un frein majeur à la hausse de la productivité du travail et des IDE.</p> <p>Simplifier et rendre plus transparente la charge fiscale pour les grandes entreprises (en équilibrant la baisse des exonérations avec une charge générale plus simple et transparente).</p>
<p>Les normes et standards de qualité sont valorisés (RA 10)</p>		<p>En cours</p>	<p>Avancées sur le cadre réglementaire avec l'adoption du décret d'application en lien avec les deux lois sur la normalisation adoptée en 2012-13.</p>	

	<p>Renforcer les infrastructures et le cadre institutionnel relatifs aux normes et à la qualité (19)</p>	<p>Adoption de la norme "cacao durable".</p> <p>Mise en place progressive d'un mécanisme d'évaluation de la qualité des marchandises à l'importation et à l'exportation : VOC (<i>Verification of Conformity</i>)</p> <p>Activités de sensibilisation aux bonnes pratiques agricoles liées à la qualité de la noix de cajou organisées à l'initiative du Conseil du coton et de l'anacarde. Une centaine d'organisations professionnelles agricoles de la filière anacarde ont notamment bénéficié, à Yamoussoukro, d'une formation en contrôle qualité et à l'utilisation de l'outil informatique.</p> <p>La Côte d'Ivoire a été choisie pour abriter le siège du Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC) qui est opérationnel.</p> <p>Le ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME a suspendu le 10/10, le programme de vérification de la conformité des marchandises à destination de la Côte d'Ivoire, du fait de lenteurs excessives qui pénalisaient les importateurs. Il sera optimisé et relancé début 2019.</p> <p>Le ministère du Tourisme a procédé en novembre 2018 au lancement du système de classement des établissements de tourisme de Côte d'Ivoire, en vue de s'assurer de la qualité de leurs services selon les standards internationaux.</p> <p>Mise en place en décembre d'une Autorité ivoirienne de régulation pharmaceutique (AIRP) dont l'un des objectifs est la protection des populations contre les médicaments contrefaits.</p> <p>Un projet de politique nationale de la qualité a été élaboré. Il est en cours d'étude et de validation.</p> <p>Dans le cadre de la mise en œuvre du PNRMN, 17 nouvelles entreprises ont été accompagnées à la démarche qualité et le LANEMA a bénéficié d'un Camion Laboratoire pour l'analyse de l'eau potable.</p>	<p>Poursuivre de lutte contre l'insalubrité dans les usines de fabrication de produits alimentaires.</p> <p>Établir un programme de traçabilité des produits agricoles. Poursuivre l'implémentation et l'amélioration du plan VOC.</p> <p>Veiller à la mise en œuvre des décrets d'application des lois récentes sur la normalisation, la qualité et la certification.</p> <p>Réfléchir à une stratégie globale d'appellation d'origine pour les produits agricoles ivoiriens.</p> <p>Étendre des normes/standards à d'autres produits et services et favoriser l'établissement de normes de produits.</p> <p>Réfléchir à une stratégie globale d'appellation d'origine pour les produits agricoles ivoiriens. Disséminer le savoir sur les exigences et potentiels de la certification (notamment pour les PME) en utilisant les associations professionnelles (FIPME ; des cellules spécialisés dans le DPQN pour les PME), en organisant des ateliers, en disséminant des brochures, et avec de l'appui et conseil technique.</p>
<p>Une concurrence dynamique assure le développement de l'économie (RA 11)</p>	<p>Renforcer les institutions de la concurrence (20)</p>	<p>En cours</p> <p>La mise en place d'une AAI en charge de la concurrence, de la lutte contre les ententes et les abus de position dominante, avec l'opérationnalisation de la Commission de la Concurrence, qui peut être saisie ou s'autosaisir.</p> <p>L'adoption en Conseils des Ministres, le 4 avril 2018, du décret portant attributions, organisation et fonctionnement du Conseil national de la consommation (CNCO).</p>	<p>Assurer les moyens nécessaires, à la fois humains et financiers, au bon fonctionnement de la Commission de la Concurrence sont insuffisants.</p>

			Un certain nombre d'audit ont été conduits cette année avec succès en vue d'améliorer le fonctionnement de certains marchés. Programme de ventes anticipées à la moyenne (PVAM), audit des fonds collectés par le Conseil Café Cacao (CCC), etc.	
Les échanges commerciaux sont facilités (RA 12)	Monter en gamme dans les chaînes de valeur (21)	En cours	<p>La valeur ajoutée de l'industrie manufacturière, en terme réel, a progressé en moyenne de 8.3 % par an de 2012 à 2017. Cette croissance est estimée à 10 % en 2018.</p> <p>Les secteurs qui enregistrent une forte croissance sont l'industrie agroalimentaire ; la fabrication de meubles, de matériaux de construction, de machines, l'énergie, etc.</p> <p>Les quantités de produits transformés de cacao et d'anacarde ainsi que de ciment, se sont accrues respectivement de 22 %, 11 % et 17 %.</p>	<p>Accroître la part des produits transformés relativement aux produits primaires dans les exportations.</p> <p>Aider à la prospection à l'international et à l'accès aux réseaux commerciaux à l'exportation à travers un point unique de référence (voir recommandation 15 sur les capacités des PME) ; et faire connaître les standards de qualité et barrières non-tarifaires dans les pays de destination des produits exportés.</p> <p>Adopter une nouvelle politique de marketing international en mettant en œuvre un label « Made in Côte d'Ivoire ».</p>
	Réformer la procédure de contrôle aux portes portuaires afin d'améliorer la fluidité (22)	Significatif	<p>Le plan d'investissement approuvé en Conseil des Ministres en juillet, et le projet d'aménagement du port minéralier, vont dans le bon sens.</p> <p>Démarrage de la construction d'une plateforme logistique de 30 ha sur l'autoroute du Nord, en vue de désengorger le port autonome d'Abidjan dont le trafic dense est cause d'embouteillages fréquents.</p> <p>Lancement en mars 2018 de la Commission sur la compétitivité et le développement des ports ivoiriens (CCDPI).</p>	<p>Accroître les capacités de transport et de stockage pour le café et autres denrées.</p> <p>Poursuivre le programme pour améliorer la fluidité du passage portuaire (voir le chapitre 3), notamment à travers une évaluation intégrée de tous les intervenants, pilotée par une unité Indépendante.</p>
	Renforcer l'efficacité des douanes (23)	Significatif	<p>Demande de remontée d'information de la part des services de la douane.</p> <p>Transparence de l'information et des mesures sur le site de la douane.</p> <p>Poursuite de la dématérialisation, avec un transfert des compétences progressif de Webb Fontaine à la Direction générale des douanes</p> <p>Les délais d'attente dans les ports se sont raccourcis.</p> <p>Installation d'un conseil de discipline des douanes ivoiriennes, en tant qu'instrument de bonne gouvernance et qui se prononce en toute indépendance sur des manquements.</p>	<p>Poursuivre et renforcer la formation professionnelle continue du personnel de la douane.</p> <p>Renforcer la réglementation et la surveillance sur le terrain des services (publics) avec un accent sur l'évaluation de la qualité des services.</p> <p>Poursuivre les efforts d'interconnexion des systèmes de suivi numériques de douanes et de police routière afin de fluidifier le transit.</p>

			<p>L'Observatoire de la célérité des opérations de dédouanement (OCOD) a organisé du 26 au 29 juin à l'École nationale des douanes, au Plateau, une formation sur le thème « Tarif Extérieur Commun de la CEDEAO/SH 2017 : Quels défis pour l'Administration et les opérateurs économiques ? ».</p>	
	<p>Poursuivre l'intégration régionale (24)</p>	<p>En cours</p>	<p>Lancement des travaux de prolongement de l'Autoroute du Nord (section Tiébissou-Bouaké), longue de 95 Km. Cette section fait partie des travaux visant à lier Abidjan à Ouagadougou et Bamako.</p> <p>Début des travaux de réhabilitation de la ligne de chemin de fer de 1 260 Km reliant Abidjan à Ouagadougou.</p> <p>Ratification de l'Accord sur la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf).</p> <p>Le projet du plan stratégique de l'intégration régionale (PSI) couvrant la période 2018-2022 est prêt pour être adopté par le Gouvernement en Conseil des ministres.</p>	<p>Poursuivre l'accélération de l'établissement des postes frontaliers juxtaposés et l'interconnexion des services.</p> <p>Développer la diplomatie économique pour accélérer la mise en œuvre des programmes d'appui (APE, PAPED, TEC, etc.) et des infrastructures d'échanges.</p> <p>Renforcer la libre circulation des personnes et des entreprises (implantations) pour soutenir l'intégration régionale.</p>
<p>Le potentiel économique du capital foncier est réalisé</p>	<p>Mettre en place un programme national de délivrance de titres et autres garanties foncières (capitalisation foncière) (25)</p>	<p>Limité</p>	<p>Création de l'AFOR.</p> <p>Appui des bailleurs pour l'opérationnalisation de la politique foncière</p> <p>La Banque mondiale a approuvé un crédit de 50 millions de dollars de l'Association internationale de développement pour aider le gouvernement de Côte d'Ivoire à renforcer les capacités et les institutions nécessaires au déploiement d'un programme national de sécurité foncière en milieu rural.</p>	<p>Faire du foncier une priorité nationale avec un programme national de cadastrage du foncier urbain et du foncier rural : Renforcer les capacités des acteurs locaux, notamment les Comités villageois de gestion du foncier rural (CVGFR), et veiller à leur implication.</p> <p>Poursuivre le projet envisagé pour délimiter les terrains ruraux en assurant les bonnes planifications et gestion du projet avec un comité de pilotage inclusif (ministères concernés, associations d'agriculteurs, Directions régionales de l'agriculture [DRA, DDA, etc.], chefs locaux/CVGFR) ; en envisageant une structure filiale avec un comité de haut niveau et des comités locaux avec une plus grande représentation des acteurs locaux ; en établissant un mécanisme de résolution des conflits dans les transactions foncières pour faciliter les transactions ; en poursuivant le projet en identifiant les régions pilotes et prioritaires.</p> <p>Mettre en œuvre une base de données foncière interactive et ouverte au public, notamment pour le foncier urbain.</p>

			<p>Installation de la Commission consultative de fixation des prix de cession des terrains domaniaux.</p> <p>L'intégration des anciens dossiers dans la mise en œuvre du cadastre minier se poursuit.</p>	<p>Réviser les procédures d'obtention de titres fonciers pour les individus pour inclure les frais de géomètre dans le contrat de vente (et ainsi ne pas être une dépense avant la préparation d'une transaction de vente).</p>
	<p>Adopter un nouveau régime foncier favorable à l'investissement durable dans l'agriculture (26)</p>	<p>Limité</p>	<p>L'Agence Foncière Rurale (AFOR) et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) ont lancé en août dans les départements de Sakassou, Guiglo, Duékoué et Bloléquin, un vaste programme de sensibilisation des populations sur la loi relative au foncier rural.</p> <p>L'AFOR poursuit la formation des élites locales sur les procédures de délimitation des territoires des villages, de délivrance des certificats fonciers et d'immatriculation des terres rurales.</p> <p>Numérisation des données des territoires de villages.</p>	<p>Poursuivre la modernisation du Système d'Informations Foncières (SIF).</p> <p>Poursuivre la mise en place d'un identifiant unique des parcelles foncière</p>
<p>Le développement économique met en avant tous les territoires</p>	<p>Établir une stratégie de développement territorial (27)</p>	<p>Limité</p>	<p>Développement d'infrastructures en région.</p> <p>Validation du rapport de l'étude sur les pôles économiques compétitifs</p> <p>Projet pour le développement urbain et la compétitivité des villes secondaires de la Banque mondiale pour développer Bouaké et San Pedro.</p> <p>Lancement des travaux du tronçon Tiébissou-Bouaké, sur l'autoroute du Nord.</p> <p>Lancement des travaux de bitumage de la route Allangouanou-Tiapoum.</p> <p>Lancement le Projet pôle agro-industriel dans la région du Bélier et le District autonome de Yamoussoukro (PNIA 2, 2017-2025).</p>	<p>Augmenter les efforts en matière de fourniture d'eau potable, d'infrastructures routières, sanitaires, et de communication.</p> <p>Développer le potentiel halieutique du barrage hydro-agricole de Kafiné, dans la sous-préfecture de Niakara (région du Hambol).</p> <p>Poursuivre et accélérer le projet sur les Pôles économiques de croissance.</p> <p>Rendre opérationnel un comité de pilotage pour la conduite de la stratégie de développement territorial et impliquer des consultants externes (en combinaison avec les capacités locales, CAPEC) pour assurer un point de vue impartial sur le potentiel des différentes régions.</p>

	<p>Le Conseil a adopté en août un décret portant ratification de l'Accord de prêt d'un montant total de 56 millions d'euros entre l'Association Internationale de Développement (AID) et la Côte d'Ivoire, en vue du financement du projet de Solutions Numériques pour le Désenclavement des Zones Rurales et E-Agriculture.</p> <p>L'ouverture de nouvelles mines participent au développement régional.</p> <p>Poursuite de l'entretien des pistes dans les régions minières et agricoles enclavées.</p> <p>Le barrage hydro-agricole gonflable de M'Bahiakro (Centre-Est, région de l'ffou) a été mis en service en décembre. Ce projet de 450 ha devra fournir une production additionnelle de 4 200 tonnes de paddy et de mille tonnes de légumes.</p> <p>La mine d'or de Sissengué située dans le département de Tengrela, au Nord de la Côte d'Ivoire, est opérationnelle.</p>
--	--

Note : Les réformes en bleu indiquent celles qui sont prioritaires.

Chapitre 3. L'avancée des réformes en matière d'infrastructures

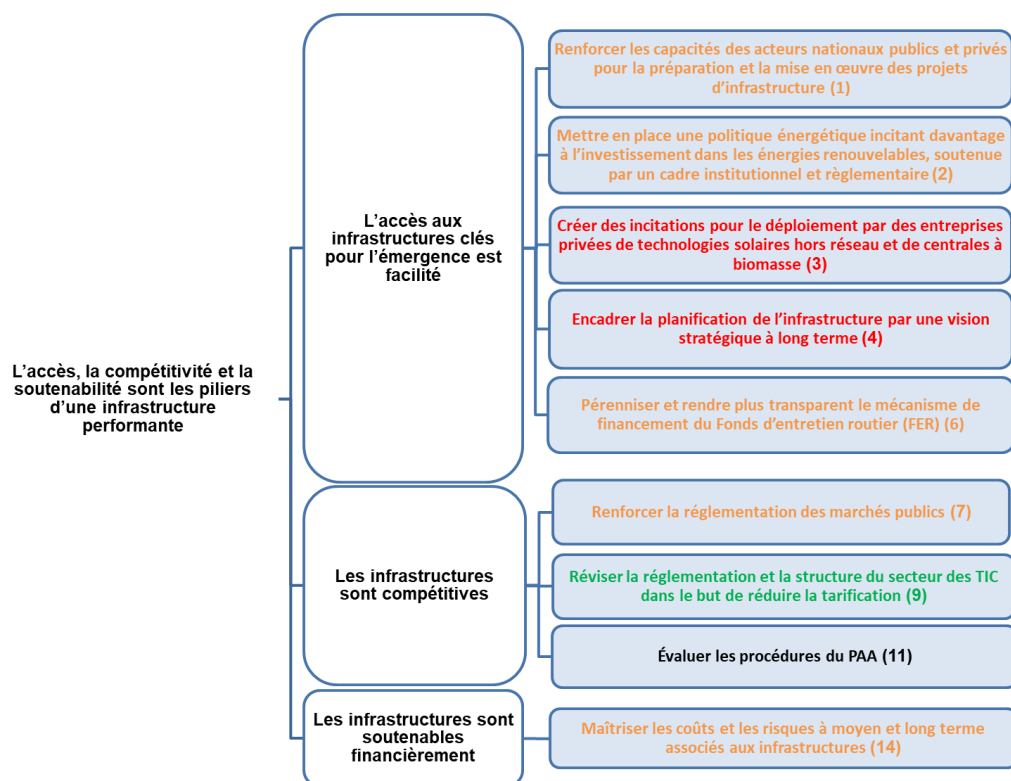
Des infrastructures de qualité en matière d'électricité, de transports ou des télécommunications qui bénéficient à l'ensemble de la population sont au cœur d'une économie émergente, telle que la Côte d'Ivoire. Pour atteindre cette ambition d'ici 2020, 14 réformes, dont 8 prioritaires, relatives au développement des infrastructures ont été identifiées et organisées autour de trois grands résultats attendus :

- Résultat attendu 1 : L'accès aux infrastructures clés pour l'émergence est facilité
- Résultat attendu 2 : Les infrastructures sont compétitives
- Résultat attendu 3 : Les infrastructures sont soutenables financièrement

Ce chapitre analyse les progrès réalisés depuis fin 2015 jusqu'à fin 2018 sur l'ensemble des réformes. Pour chaque réforme, le rapport indique si les progrès sont **significatifs** (beaucoup d'avancées réalisées par rapport aux actions contenues dans la matrice des réformes, et pour lesquelles de nombreux acteurs hors administration sont satisfaits), **en cours** (avancées certaines, mais qui se traduisent insuffisamment en termes de résultats, ou pour lesquelles les acteurs hors administration ne sont pas entièrement satisfaits), ou **limités** (avancées réalisées encore trop timides, ou non-alignées avec la matrice des réformes). La matrice de suivi de la mise en œuvre des réformes est présentée en annexe tableau d'annexe 3.b.1).

Les progrès les plus notables depuis fin 2015 se situent au niveau de la régulation des marchés publics et de la réglementation des télécommunications. Sur les 14 réformes, seule 1 réforme a un niveau de progrès significatif, 5 sont en cours et 7 sont à un niveau d'avancement limité. Une réforme n'a pas fait l'objet d'évaluation pour manque d'informations. Si on analyse uniquement le progrès dans la mise en œuvre des réformes prioritaires : une réforme affiche un progrès significatif, quatre sont en cours, deux sont à un niveau d'avancement limité et une n'a pas été évaluée par manque d'information (graphique 3.1).




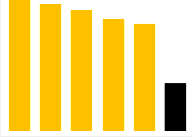
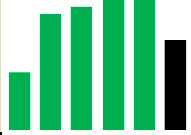
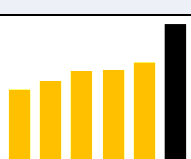
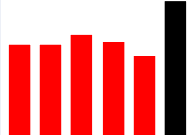
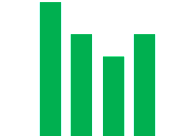
Graphique 3.1. La mise en œuvre des réformes prioritaires en matière d'infrastructures affiche des résultats mitigés



Note : Le graphique ne représente que les réformes prioritaires. La première colonne correspond à l'objectif général. Les résultats attendus des réformes sont présentés dans la seconde colonne. Les réformes, présentées dans la dernière colonne, sont numérotées. Sont notées en rouge les réformes avec un statut d'avancement « limité », en orange celles qui sont « en cours », en vert celles avec des avancées « significatives ».

Les résultats mitigés dans la mise en œuvre des réformes en matière d'infrastructures se reflètent dans les indicateurs de suivi. Si le nombre d'utilisateurs d'Internet augmente rapidement, les progrès restent mitigés pour presque tous les autres indicateurs prioritaires et secondaires. (tableau 3.1).

Tableau 3.1. Si le nombre d'utilisateurs d'Internet augmente, les avancées restent mitigées pour l'ensemble des indicateurs prioritaires

	2014	Dernière année disponible	Objectif 2020	Évolution 2014 – dernière année disponible
Indicateurs prioritaires				
Accès effectif à l'électricité (% de la population) (données internationales ; part de la population totale avec accès à l'électricité)	62	66 (2017)	77	
Accès à l'électricité (% de la population) (données locales ; population des localités électrifiées / population totale)	78	83 (2017)	90	
Indice de performance logistique (1 = faible, 5 = élevée)	2.8	3.1 (2018)	3.5	
Réseau routier revêtu en état de forte dégradation (% du total du réseau)	50*	38 (2018)	17*	
Utilisateurs d'Internet (% de la population)	19.3	46.8* (2018)	30	
Indicateurs secondaires				
Taux de couverture (%)	43	58 (2018)	80	
Satisfaction à l'égard des routes et les autoroutes (% des répondants étant satisfaits)	38	34 (2018)	55	
Ratio du montant des marchés passés en gré à gré/montant des marchés passés sous procédures concurrentielles	43.5 (2015) Non disponible pour 2014	12.7 (2018)	Vers une réduction	

Note : Le rythme de progression reflète un code couleur basé sur le taux de croissance annuel moyen de l'indicateur entre 2014 et la dernière année disponible comparé avec le taux de croissance annuel moyen nécessaire pour atteindre l'objectif émergence sur la période 2014-20. Le rouge signifie une évolution très limitée, une absence d'évolution ou une évolution contraire à la tendance attendue ; l'orange montre une évolution modérée (un taux de croissance annuel moyen positif mais inférieur au taux de croissance annuel moyen nécessaire pour atteindre l'objectif émergence) ; le vert est utilisé pour montrer une évolution très positive (un taux de croissance annuel moyen égal ou supérieur au taux de croissance annuel moyen nécessaire pour atteindre l'objectif émergence). Les indicateurs dont la ligne est vert clair sont ceux qui ont déjà atteint leur objectif 2018 ou 2020. * signifie que les données et les objectifs ont été ajustés par rapport aux rapports d'évaluation précédents. La différence de progression des deux premiers indicateurs (accès effectif à l'électricité et accès à l'électricité) s'explique par les méthodologies différentes sur lesquelles le calcul de ces deux indicateurs repose. L'accès effectif à l'électricité (données internationales, Banque mondiale) correspond au pourcentage de la population disposant d'un accès à l'électricité. Les données sur l'électrification sont obtenues auprès de l'industries, d'enquêtes nationales et de sources internationales. L'accès à l'électricité (données nationales du MPEDER) est calculé de la façon suivante : population des localités électrifiées/population totale.

L'accès aux infrastructures clés pour l'émergence est facilité

Des progrès ont été notés dans le renforcement des capacités pour les PPP, mais les responsabilités dans le développement des infrastructures restent encore trop dispersées

Le gouvernement a voulu exploiter les PPP comme mode de financement et d'exécution de projets dans la mise en œuvre du PND 2016-20. À cette fin, le gouvernement a mis en place en 2012 un cadre institutionnel (le CNP-PPP) et réglementaire (décret PPP) adaptés. Le cadre réglementaire a été révisé en avril 2018 en vue de favoriser le développement et de simplifier l'exécution de ce type particulier de contrats publics en Côte d'Ivoire. Le PND 2016-20 a accordé beaucoup d'importance aux PPP comme mode d'exécution pour les infrastructures, et depuis 2016 huit contrats PPP ont été signés¹. La diffusion d'un instrument complexe comme les PPP requiert le renforcement des capacités des autorités susceptibles d'utiliser l'instrument pour le développement des infrastructures, ainsi que des acteurs privés (consultants, banques) qui devront les accompagner.

Des efforts ont été déployés en matière de formation des acteurs publics dans le développement des infrastructures, particulièrement dans les PPP. Le renforcement des capacités des acteurs publics chargés de la préparation et l'exécution des projets est essentiel à la fois pour la bonne mise en œuvre du programme ambitieux de développement des infrastructures inscrit dans le PND 2016-20, ainsi que pour le développement d'infrastructures efficaces et de qualité. Cependant, les PPP diffèrent considérablement de l'exécution traditionnelle des projets par la passation des marchés publics. La préparation et la structuration d'un PPP sont des opérations complexes qui requièrent des capacités juridiques et financières qui ne sont pas toujours présentes au sein des autorités sectorielles. Une étude des besoins en formation en matière des PPP a été conduite par un cabinet privé sur financement de la facilité Public-Private Infrastructure Advisory Facility (PPIAF) de la Banque mondiale. Cette étude a identifié des faiblesses notamment dans l'identification des projets, dans les modes d'attribution et dans le recrutement des conseillers. À cet égard, des programmes de formation ont été menés en 2017-18 par le PPIAF et par la Facilité africaine de soutien juridique (ALSJ) hébergée par la BAD. Ces formations s'adressaient à des cadres du CNP-PPP, ainsi qu'à ceux des ministères et agences porteurs de projets PPP. Au total, plus d'une centaine de personnes a participé aux formations dont tous les experts du CNP-PPP. Les efforts en matière de renforcement des capacités du CNP-PPP et des autorités contractantes impliquées dans la préparation des

projets devront donc être soutenus dans la durée pour assurer la bonne maîtrise des PPP à travers le secteur public.

En outre, le CNP-PPP a développé un guide méthodologique pour la préparation et la conduite des projets PPP. L'adoption de procédures et de méthodologies standardisées est un élément indispensable pour ancrer les PPP comme mode d'exécution au sein des agences et ministères concernés par les infrastructures. Le développement de ce « toolkit » vise à établir des pratiques standardisées pouvant s'appliquer à tous les projets, ainsi qu'à normaliser les interfaces entre le CNP-PPP et les différents acteurs impliqués dans le processus PPP (CNP-PPP, 2017). Le toolkit se décline à travers des méthodologies, un guide de procédures, des documents types, et des modèles financiers, et fournit ainsi une orientation pour les autorités contractantes tout au long du cycle de vie d'un projet. Le guide méthodologique a été livré par les consultants en décembre 2018. Les experts du CNP-PPP ont été formés à l'utilisation de ce guide.

La Côte d'Ivoire bénéficierait d'une plus grande centralisation de certaines fonctions, et davantage de priorisation dans les investissements publics. En Côte d'Ivoire, comme dans la plupart des pays, les responsabilités en matière de planification des investissements, de préparation des projets, de mise en œuvre des projets, d'analyse et d'évaluation sont dispersés parmi de nombreux ministères sectoriels (Plan, Budget, Économie et Finances), agences (CNP-PPP, CI-ENERGIES, AGEROUTE), et un bureau d'analyse (Bureau national d'études techniques et de développement, BNETD). La coordination entre les différents acteurs impliqués dans les infrastructures est donc un élément clé pour assurer l'adoption et la maîtrise des meilleures pratiques en matière de développement des infrastructures. Dans de nombreux pays (OCDE et non-OCDE), le ministère des Finances et/ou du Budget, joue un rôle de pointe dans la coordination du système d'investissement qui va jusqu'à la définition et le contrôle de mise en œuvre de procédures, méthodologies et de critères pour l'évaluation, la sélection, et la validation des projets. Dans d'autres pays (le Royaume-Uni et l'Australie par exemple), certaines de ces fonctions sont déléguées à une agence centrale dédiée aux infrastructures. Il revient à la Côte d'Ivoire de trouver l'approche qui est la mieux adaptée à ses spécificités institutionnelles. Par ailleurs, la centralisation de certaines fonctions pourrait favoriser une meilleure coordination. En particulier, les fonctions qui bénéficieraient de plus de centralisation sont l'élaboration de procédures standardisées pour la planification, la préparation et la validation des projets; le développement de méthodologies uniformes pour l'évaluation des projets; l'assurance de la qualité et de la précision des études préalables; le contrôle de la bonne application des procédures; et la priorisation des investissements (au-delà du PND et du Programme d'investissement public-PIP qui constituent des chantiers excessivement vastes).

L'adoption de procédures uniformes et formalisées pour encadrer la planification et la préparation des projets contribuerait également à renforcer les capacités des acteurs. Tout en reconnaissant que chaque secteur a ses propres spécificités, une base commune de procédures et de méthodologies pour la planification et la préparation des projets (types d'analyses à faire, processus de validation, critères de décision, etc.) servirait à fluidifier le processus de développement des projets et renforcer la qualité des projets. Le CNP-PPP élabore un 'toolkit' qui sera un outil précieux pour appuyer le développement des PPP. Cependant, il n'existe pas une procédure globale qui définisse les diverses étapes dans la planification des projets s'appliquant à l'ensemble des investissements publics. La Côte d'Ivoire pourrait s'inspirer des guides développés dans d'autres pays tels que l'Australie², le Chili³ et le Royaume-Uni⁴, et qui sont mis à disposition du public.

Des difficultés persistent dans la préparation de projets, compte tenu du coût élevé des études préalables. Le manque de moyens pour financer les études constitue un frein au développement de projets par les autorités publiques. Ceci mène certaines autorités à favoriser les offres spontanées par des opérateurs qui prennent en charge les études préalables. Cette solution est cependant loin d'être optimale car elle renonce effectivement à la concurrence, qui est un levier indispensable pour assurer l'efficacité des investissements. Le Fonds d'étude vise à remédier à ce problème en finançant les études, mais reste difficile d'accès. En effet, le Fonds est censé couvrir une gamme très large de projets et de types d'études (les critères principaux étant que les projets soient inscrits au PND et au PIP). L'impact de ce Fonds pourrait être renforcé s'il était davantage ciblé sur un nombre plus restreint de projets prioritaires. Pour cela il faudrait établir une grille de priorisation sur la base de critères transparents, chose qui ne semble pas avoir été faite depuis le dernier rapport d'avancement.

Le cadre réglementaire pour le secteur de l'électricité est en cours de finalisation, la stratégie pour les énergies renouvelables et la réglementation des technologies hors-réseau doivent être toutes précisées

La politique énergétique de la Côte d'Ivoire mériterait d'être mieux communiquée. Des plans directeurs ont été élaborés pour le secteur énergétique mais ceux-ci ne sont pas rendus publics. Dans un secteur énergétique qui est fortement dépendant de l'investissement privé, la communication de la vision, des objectifs et de la stratégie du gouvernement est indispensable pour permettre aux investisseurs d'évaluer le potentiel à long terme du marché de l'électricité en Côte d'Ivoire. La transparence est d'autant plus importante pour un secteur en mutation qui évolue vers une structure de marché plus libérale (en intégrant de nouveaux modèles de production et distribution) et qui cherche à intégrer de nouvelles sources énergétiques (solaire et biomasse).

Plusieurs des textes d'application qui complètent le cadre réglementaire du secteur de l'électricité ont été adoptés. Une étape importante a été franchie avec la nomination par décret en mars 2018 du président et des membres du Conseil de régulation de l'Autorité nationale de régulation du secteur de l'électricité de la Côte d'Ivoire (ANARE-CI), rendant ainsi cette entité, essentielle au fonctionnement du système d'électricité, pleinement opérationnelle.

Il manque, cependant, des textes d'application importants pour le déploiement des énergies renouvelables. Un cadre réglementaire prévisible, stable et transparent est un facteur essentiel pour pouvoir attirer des investisseurs, surtout lorsqu'il s'agit de nouvelles technologies et de nouveaux modèles d'exploitation. Il serait donc important de compléter le cadre réglementaire avec un arrêté d'application pour définir les modalités d'exploitation et de tarification des installations hors réseau, ainsi qu'un arrêté d'application portant sur les seuils de puissance installées pour l'autoproduction. L'adoption de ces textes est indispensable pour permettre des investissements privés dans les énergies renouvelables hors-réseau tels les mini-réseaux. Malgré l'insuffisance du cadre réglementaire, quelques projets de micro-réseau ont été développés dans la région de Zanzan par des associations villageoises appuyés par l'UE (ANARE, 2017). Néanmoins, la finalisation du cadre réglementaire et la clarification du contexte juridique sont des prérequis pour la participation du financement privé et la diffusion de ce modèle d'exploitation.

La convention de la Compagnie ivoirienne d'électricité (CIE) constitue un autre frein au développement des énergies renouvelables. La convention actuelle, qui se termine en 2020, est en conflit avec le Code de l'électricité car elle attribue un monopole à la CIE pour la

transmission et la distribution de l'électricité sur tout le territoire ivoirien. Ceci crée une incertitude juridique pour les projets hors-réseau et mini-réseau qui n'utilisent pas le système de transmission national. Il est essentiel de s'assurer que la prochaine convention pour l'opération du système national de transmission et de distribution (que ce soit avec la CIE ou une autre entreprise) ne soit pas en conflit avec les dispositions du Code de l'électricité concernant la libéralisation du secteur.

Une stratégie pour les énergies renouvelables est en cours de rédaction et selon le ministère de l'Énergie et du Pétrole elle fera l'objet de finalisation avant la fin de l'année 2018. La publication de cette stratégie sera importante afin d'aligner les actions de tous les acteurs dans le secteur des renouvelables autour d'une même vision avec des objectifs clairs. La stratégie devra trancher sur les grandes questions relatives au rôle des énergies renouvelables, dont notamment l'extension du réseau et la place des technologies hors-réseau, l'adaptation du réseau à l'intermittence (pour le solaire), les besoins en stockage, etc. Elle devrait aussi définir les normes pour les produits énergétiques tels que les kits solaires. Sur ce point, l'adoption d'une norme internationale comme Lighting Africa est fortement envisageable car elle permettra de réduire les coûts et attirer un plus grand nombre de fournisseurs.

Un recensement détaillé du potentiel des différentes énergies renouvelables en Côte d'Ivoire et de leur situation géographique n'a pas encore été effectué. Ces informations permettraient aux investisseurs dans les énergies renouvelables de jauger le potentiel de différentes technologies à travers le pays dans le but d'identifier des projets à fort potentiel. Des études sont en cours et permettront de mieux cerner le potentiel des énergies renouvelables en Côte d'Ivoire. L'UE finance une étude pour recenser le potentiel du solaire et du micro-hydroélectrique dans certaines régions, et l'AFD finance une étude sur les filières agricoles pour la biomasse. Ces études serviront comme un appui précieux aux développeurs de projet en énergies renouvelables.

Le développement plus prononcé de la biomasse comme source d'énergie pour l'électricité nécessitera une meilleure implication des acteurs de la filière agricole. Grâce à sa puissance agricole, la Côte d'Ivoire dispose d'un fort potentiel pour la production de l'électricité à partir des déchets issus de l'agriculture. Le développement de la biomasse comme source énergétique a également l'avantage de permettre une valorisation des déchets agricoles et ainsi de contribuer à augmenter les revenus des producteurs agricoles. Une première convention pour une centrale de biomasse de 46 MW (Biovéa) utilisant des déchets de la production d'huile de palme a été signée en 2017. La centrale, qui fournira de l'électricité au réseau, est prévue pour débiter son opération en 2017. Elle permettra d'établir une référence pour la tarification. D'autres projets, dont deux financés par l'AFD, sont en cours de développement. Néanmoins, malgré le fait que ces projets visent l'exploitation des déchets des filières cacao, café et coton, les acteurs clés de ces filières, tels que le Conseil du coton et de l'anacarde, ne semblent pas impliqués. La mobilisation des acteurs des filières agricoles sera importante, afin d'organiser la filière, sensibiliser et éduquer les producteurs, et assurer ainsi un approvisionnement en matières premières stable, pérenne, de qualité et à un coût raisonnable.

La Côte d'Ivoire offre peu d'incitations fiscales aux investisseurs en énergies renouvelables. La seule incitation fiscale spécifique en vigueur est un abattement de 9 % par rapport à une TVA de 18 % pour les panneaux solaires. Le Code des investissements, bien qu'il ne contienne pas de dispositions dédiées aux énergies renouvelables, peut soutenir certains projets solaires par un traitement fiscal favorable pour les investissements dans certaines zones du pays.

Le Fonds d'entretien routier devrait poursuivre ses efforts à élargir son assiette de recettes

Depuis 2011, les recettes perçues par le Fonds d'entretien routier (FER) ont augmenté de manière considérable, mais sont encore insuffisantes pour répondre aux besoins importants en matière d'entretien. La part dominante des recettes consiste en la quote-part de la taxe spécifique unique (TSU) qui est reversée au FER. Cependant, il n'y a pas eu beaucoup de progrès récent en ce qui concerne l'élargissement des recettes à d'autres sources telles que l'extension des péages et l'augmentation du nombre des postes de péage. Les recettes commerciales du FER proviennent principalement des péages de Singrobo et d'Attinguié sur l'autoroute du nord (installés en 2014 et 2013 respectivement). La proposition pour la réforme du FER en Fonds routier, bien qu'elle n'ait pas encore été adoptée, reste néanmoins un sujet d'actualité pour les autorités. Les autorités devront veiller à ce que toutes modifications éventuelles des missions du FER n'entraient pas sa capacité à remplir sa mission principale qui est de financer d'une manière pérenne l'entretien routier.

Les infrastructures sont compétitives

L'autonomie et les pouvoirs du régulateur des marchés publics ont été renforcés mais des efforts continus sont requis pour améliorer la maîtrise des procédures par les acteurs de la commande publique

La proportion des marchés attribués de manière non-concurrentielle a diminué en 2017 en termes de volume par rapport aux années précédentes. Ainsi, le montant des marchés concurrentiels représentait 30.2 % du total en 2017 contre 41.7 % en 2016. Cette évolution est positive compte tenu de l'importance d'une concurrence saine dans l'attribution des marchés publics pour le développement d'infrastructures compétitives. Malgré cela, il n'y a pas eu une évolution significative dans la proportion des marchés de gré-à-gré. Bien qu'il y ait eu un léger recul en 2017 dans le volume de marchés de gré-à-gré (17.9 % contre 18.2 % en 2016), le pourcentage en nombre (7.4 % contre 5.8 % en 2016) a progressé (Secrétariat de l'État chargé du Budget, 2017). Par ailleurs, la majorité des grands projets amorcés en Côte d'Ivoire dans les secteurs de l'énergie et des transports ces dernières années a été conclue par entente directe⁵. Il faudra donc soutenir les efforts en matière de régulation et de formation des acteurs publics pour maintenir une tendance positive.

L'autonomie financière et l'indépendance de l'Autorité nationale de régulation des marchés publics (ANRMP) ont été renforcées ce qui lui permettra de mieux exercer ses fonctions. Un régulateur indépendant qui veille au bon fonctionnement des marchés publics avec de réels pouvoirs de sanction est essentiel pour assurer l'efficacité de la commande publique et l'exécution des infrastructures. Une nouvelle ordonnance de juin 2018 assure la capacité de l'ANRMP à s'autofinancer, entérine son statut d'AAI et lui donne davantage de pouvoirs en termes de sanctions⁶. Par ailleurs, les missions de l'ANRMP en matière de lutte contre la fraude, d'audits et de règlements de litiges s'appliquent également aux contrats PPP. Le Président et les membres du Conseil de régulation de l'ANRMP ont été nommés en août 2018. Les nouvelles attributions et pouvoirs de l'ANRMP seront effectifs en 2019 à la suite de l'application du budget.

En matière de sanctions, l'ANRMP peut prononcer des sanctions à l'encontre des acteurs privés et elle peut maintenant proposer des sanctions à l'encontre des acteurs publics. Depuis 2014, 40 sanctions disciplinaires ont été prononcées contre des acteurs privés. En revanche, aucun acteur public n'a été sanctionné pour des violations de la réglementation de la commande publique indiquant une faille dans le mécanisme de dissuasion envers les

acteurs publics. La nouvelle ordonnance permettra à l'ANRMP de proposer des sanctions disciplinaires à l'encontre des acteurs publics en saisissant l'autorité compétente. De ce fait, les missions et attributions de la Commission administrative de conciliation (CAC) ont été reversées à l'ANRMP. L'ANRMP cherche également une voie pour imposer des sanctions pénales. À cette fin, elle devra collaborer étroitement avec une autorité compétente telle que la Haute autorité pour la bonne gouvernance (HABG) afin de définir les modalités d'un recours au pénal.

Des CPMP ont été établies au sein de tous les ministères. La mise en place des CPMP est un élément clé pour assurer la maîtrise des procédures et de ce fait une commande publique efficace qui appuie les politiques du gouvernement. Cependant, toutes les CPMP ne sont pas entièrement opérationnelles, certaines manquent de ressources et leur personnel pourrait bénéficier davantage de formation.

Les efforts devront être poursuivis pour renforcer les capacités des acteurs publics dans la passation des marchés et dans l'application du Code des marchés publics. Les procédures de passation des marchés jouent un rôle clé dans le déploiement efficace des ressources publiques. La non-maîtrise des procédures de passation des marchés constitue une des causes principales des longs délais. Par ailleurs, une plainte souvent évoquée par des acteurs publics pour justifier le recours au gré à gré est la prétendue complexité de ces procédures de passation de marchés qui pose un frein particulier pour les marchés publics considérés urgents. En revanche, si les procédures de passation des marchés sont bien maîtrisées par les acteurs publics et si les marchés publics sont planifiés à l'avance, ces problèmes devraient moins se poser. Il est donc important de mettre en place un processus continu d'appui et de formation auprès des professionnels de la commande publique. L'ANRMP est en train de développer une stratégie nationale de renforcement des capacités qui s'appuiera sur l'étude élaborée par un consultant sur la base d'une enquête. Il sera important de finaliser cette stratégie au plus vite afin de passer à l'étape de sa mise en œuvre.

Les autorités ont mis en place une réglementation visant à promouvoir la concurrence et à rendre l'accès à l'Internet plus abordable pour les consommateurs

Le marché des télécommunications en Côte d'Ivoire continue d'être dominé par deux opérateurs puissants. Sur les segments de la téléphonie et de l'internet mobile, Orange détient une part de marché de 48 % en termes de chiffres d'affaires, tandis que les parts de marché de MTN et de MOOV sont de 31 % et 21 % respectivement (ARTCI, 2018). Les tentatives d'octroyer une quatrième licence en 2016 n'ont pas été fructueuses. Il y a, à présent, une très forte concurrence au niveau des services voix entraînant une baisse des prix dans ce segment. Selon les autorités, les opérateurs utilisent les services voix comme un levier compétitif pour promouvoir les offres groupées et vendre davantage de données. Il y a un risque qu'une pression trop élevée sur les prix soit préjudiciable à la stabilité du troisième opérateur MOOV. Les autorités publiques en Côte d'Ivoire sont soucieuses de l'importance de préserver et renforcer la concurrence afin de rendre l'accès aux services numériques plus abordable pour la majorité des citoyens. Malgré cette concurrence féroce dans le segment des services voix, l'accès Internet n'est pas encore suffisamment abordable pour la majorité des Ivoiriens. Par ailleurs, la qualité du service téléphonique s'est dégradée considérablement selon l'ARTCI à cause de la vétusté des équipements, de leur inadaptation aux évolutions de l'urbanisme (par exemple, des immeubles plus hauts, extensions des villes), du vandalisme et des coupures électriques. L'ARTCI suit de près cette situation et mène des contrôles périodiques de la qualité des services.

Le cadre réglementaire pour les technologies de l'information et de la communication (TIC) a évolué dans le bon sens, afin de mettre de la pression sur le marché des capacités, qui est dominé par deux opérateurs puissants. Étant donné que les capacités nationales et internationales sont détenues principalement par deux opérateurs dominants, les coûts d'interconnexion élevés pénalisent principalement le troisième opérateur MOOV. Un encadrement du marché des capacités est donc indispensable pour protéger la concurrence, et favoriser ainsi une offre variée et abordable pour les consommateurs. À cet égard, les autorités ont pris une série de mesures visant à améliorer l'accès aux infrastructures de capacités. Premièrement, les points d'atterrissage des câbles internationaux ont été ouverts aux autres opérateurs, et les tarifs d'accès aux têtes de câbles ont été plafonnés. Deuxièmement, une licence pour un quatrième point d'atterrissage a été octroyée à l'opérateur du câble sous-marin Main-One. Finalement, les tarifs pour la capacité nationale ont été plafonnés. Cependant, selon le ministère de l'Économie numérique, le plafonnement s'applique à des débits de 1 Mbps qui ne s'utilisent pas au niveau des fournisseurs d'accès à Internet (FAI). Selon le ministère, il faudrait l'appliquer plutôt à des débits de 10 Mbps. Le backhaul, qui permet d'accéder aux têtes de câbles, constitue un autre goulot d'étranglement avec des prix d'accès trop élevés.

Une régulation asymétrique a été adoptée, mais la mise en œuvre des obligations par les opérateurs puissants reste insatisfaisante. Les opérateurs puissants sont obligés de présenter des offres d'itinérance, lorsqu'elles sont demandées par un autre opérateur. Jusqu'à maintenant des offres d'itinérance n'ont pas été sollicitées. Ceci est probablement dû au fait que les trois opérateurs existants disposent déjà d'une couverture au sein des régions et des villes les plus peuplées. L'offre d'itinérance servirait plutôt à faciliter l'entrée d'un quatrième opérateur sur le marché ivoirien. Afin que l'itinérance puisse peser davantage sur la concurrence et bénéficier aux consommateurs, l'ARTCI réfléchit à modifier l'obligation pour qu'elle s'applique au niveau du consommateur.

Malgré les obligations imposées aux opérateurs dans leurs conventions, la couverture du territoire offerte par les opérateurs reste insatisfaisante. Un défi pour le régulateur consiste à pouvoir vérifier les déclarations de couverture des opérateurs. Afin de pouvoir exercer un meilleur contrôle sur les opérateurs, ARTCI va demander des déclarations plus détaillées qui précisent la couverture par localité et par technologie. Elle pourra ensuite effectuer des enquêtes pour vérifier les déclarations des opérateurs.

Le développement du backbone national de fibre optique progresse. Le backbone est un réseau de transmission national qui permettra d'élargir l'accès à la téléphonie et l'Internet haut-débit à l'ensemble du pays. Sur un total de 7 000 km de fibres, 2 000 km ont été construits, et, selon le ministère de l'Économie numérique, un autre 3 150 km de fibres ont été posées. Le ministère de l'Économie numérique envisage une délégation de service publique pour l'exploitation du backbone. Plusieurs offres ont été reçues et des négociations sont en cours pour désigner un opérateur. Selon le ministère, aucun des opérateurs existants n'a été autorisé à participer à cette transaction. Il serait tout de même pertinent de demander l'avis de l'ARTCI avant qu'une décision sur l'octroi soit prise afin de déterminer l'impact de ces offres sur la concurrence dans le secteur.

La gouvernance et la gestion du port devront évoluer afin de prioriser l'efficacité et le service aux usagers.

La gouvernance du PAA n'a pas évolué vers un modèle basé sur la performance et le service aux usagers. La performance du PAA est un facteur capital pour la compétitivité de l'économie ivoirienne au vu de l'ampleur des flux commerciaux qui transitent par le port.

Les délais et les coûts affectant l'importation et l'exportation des marchandises se répercutent sur les prix perçus par les consommateurs et la compétitivité des producteurs. Les ports les plus performants au monde ont mis en place des modèles de gouvernance axés sur la performance en nommant des conseils d'administration équilibrés avec des représentants du secteur privé et des experts indépendants qui peuvent apporter une expérience internationale. Or le conseil d'administration du PAA n'est composé que de représentants de l'État (PAA, 2016). La gestion du port devrait également se focaliser sur des objectifs de performance et de service aux usagers. Ainsi, des variables clés comme les délais de passage portuaire et les coûts de certains services portuaires pourraient faire l'objet d'une analyse et d'un suivi régulier par le conseil d'administration.

Les infrastructures sont financièrement soutenables

Des réformes institutionnelles ont été adoptées et permettront une meilleure maîtrise de la dette résultant des PPP, mais la publication de données sur les paiements et les obligations afférents aux PPP devrait être améliorée

Le ministère de l'Économie et des Finances est davantage impliqué dans le suivi des PPP. Une nouvelle sous-direction chargée du suivi des prêts rétrocédés ou garantis, de la dette du secteur parapublic et des partenariats public-privé est maintenant opérationnelle au sein du ministère de l'Économie et des Finances. Les missions de ce service dans le domaine des PPP incluent entre autres, la participation aux négociations pour les PPP, la collecte d'informations sur la dette contractée, l'enregistrement et la validation de la dette dans le système de gestion de la dette, et le suivi des échéanciers. Il est prévu également que ce service participe plus en amont dans la préparation des projets. Une plus grande implication du ministère de l'Économie et des Finances dans le contrôle des PPP, particulièrement dans les phases préparatoires des projets, permettrait une meilleure maîtrise de l'impact des PPP sur la soutenabilité des finances publiques, particulièrement si le ministère a la capacité d'intervenir dans les décisions clés (validation des études préalables, validation des termes de référence, validation du contrat).

Les efforts visant à publier les obligations et les risques découlant des PPP qui sont rendus publics doivent se poursuivre. La direction au sein du ministère de l'Économie et des Finances en charge de la dette publique prépare un rapport annuel sur la gestion de la dette qui va prendre en compte les PPP, mais il n'est pas prévu que celui-ci soit rendu public. Selon le ministère de l'Économie et des Finances, le système d'information utilisé par la Côte d'Ivoire pour gérer la dette publique ne permet pas, pour l'instant, d'enregistrer les paiements PPP. Il est prévu, cependant, que les PPP seront intégrés dans le Cadre pluriannuel de dépenses publiques (CPDP) 2018-20 (FMI, 2018). En ce qui concerne les obligations conditionnelles, le Rapport économique et financier accompagnant la Loi des Finances contient maintenant une courte section sur les risques budgétaires. Une étude a été conduite avec l'appui financier et technique de la Banque mondiale sur les risques budgétaires liés aux contrats PPP. Par ailleurs, depuis 2017, le CNP-PPP réalise annuellement une évaluation des risques budgétaires (explicites et implicites) liés aux contrats. Le rapport d'évaluation est transmis au ministère de l'Économie et des Finances, mais n'est pas rendu public. Malgré cela, le rapport accompagnant le budget pour l'année 2018 ne contient pas une analyse des risques budgétaires résultant d'obligations conditionnelles implicites telles que celles découlant des PPP. Ainsi le CNP-PPP pourrait améliorer la disponibilité des données sur les obligations afférentes aux PPP en publiant sur son site, par exemple, un tableau sommaire des paiements annuels pour tous les projets.

Notes

¹ Avis d'attribution des projets PPP, CNP-PPP, février 2019, <http://www.ppp.gouv.ci/node/228>.

² Australie : *Guidance on the Assurance Reviews Process* (en anglais), www.finance.gov.au/assurance-reviews/guidance-on-assurance-reviews/.

³ Chili : *Normas Instrucciones y Procedimientos Inversión Pública* (NIP) (en espagnol), <http://sni.ministeriodesarrollosocial.gob.cl/evaluacion-iniciativas-de-inversion/evaluacion-ex-ante/normas-instrucciones-y-procedimientos-inversion-publica-nip/>.

⁴ Royaume-Uni : *The Green Book and business case guidance* (en anglais), www.gov.uk/government/publications/the-green-book-appraisal-and-evaluation-in-central-government.

⁵ Par exemple, selon la base de données PPI (*Private Participation in Infrastructure*) de la Banque mondiale, tous les 20 projets d'infrastructures économiques enregistrés dans la base de données (remontant à 1994) se sont faits sur la base d'offres spontanées et/ou de négociation directe.

⁶ Ordonnance n° 2018-594 du 27 juin 2018 portant création, organisation et fonctionnement de l'autorité nationale de régulation des marchés publics.

Références

- ANARE (2017), *Rapport de visite provisoire. Projet d'électrification rural décentralisée Gbreko Kanian*.
- ARTCI (2018), *Statistiques du marché des télécommunications en Côte d'Ivoire*.
- ARTCI (2017), *Audit de qualité de service des réseaux de téléphonie mobile en Côte d'Ivoire au titre de l'année 2017*.
- Banque mondiale (2019), *Que la route soit bonne. Améliorer la mobilité urbaine à Abidjan*.
- CNP-PPP (2017), *Rapport annuel d'activités*.
- FMI (2018), "Rapport des services du FMI pour les consultations de 2018", Rapport du FMI, <http://www.imf.org>.
- MCC (2017), *Program Implementation Agreement between the United States of America and the Republic of Côte d'Ivoire*.
- OCDE (2017), *Suivi de la mise en œuvre des réformes vers l'émergence de la Côte d'Ivoire. Rapport d'avancement n°1*, http://www.oecd.org/development/mdcr/countries/cotedivoire/Côte_dIvoire_Rapport_d'avancement_n1_web.pdf.
- OCDE (2016a), *Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire : Volume 1. Évaluation initiale*, Les voies de développement, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264248557-fr>.
- OCDE (2016b), *Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire : Volume 2. Analyse approfondie et recommandations*, Les voies de développement, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264251670-fr>.
- OCDE (2016c), *Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire : Volume 3. De l'analyse à l'action*, Les voies de développement, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264255883-fr>.
- PAA (2016), *Rapport d'activités 2016*.
- Secrétariat de l'État chargé du Budget (2017), *Situation des opérations de passation des marchés publics au cours de la gestion budgétaire 2017*.
- SFI (2018), *Unlocking Private Investment. A Roadmap to achieve Côte d'Ivoire's renewable energy target by 2030*.

Annexe 3.A. Liste des institutions rencontrées et ayant commenté le rapport

Les institutions suivantes ont été rencontrées lors de la mission d'octobre et de novembre 2018 :

- Ambassade de l'Allemagne (coopération sur les questions énergétiques)
- Autorité nationale de régulation des marchés publics (ANRMP)
- Autorité nationale de régulation du secteur de l'électricité de la Côte d'Ivoire (ANARE-CI)
- Autorité de régulation des télécommunications en Côte d'Ivoire (ARTCI)
- Comité national de pilotage des partenariats public-privé (CNP-PPP)
- Le groupe de travail infrastructures
- Ministère de l'Économie et des Finances (en particulier la Sous-direction du suivi des prêts rétrocédés ou garantis, de la dette du secteur parapublic et des partenariats public-privé)
- Ministère de l'Économie numérique et de la poste
- Ministère de l'Énergie et du pétrole
- Ministère des Infrastructures économiques
- PTF Énergie
- PTF transports
- Secrétariat technique de suivi.

Le groupe de travail infrastructures a apporté ses commentaires au chapitre préliminaire. Leurs retours ont été intégrés au rapport final.

Annexe 3.B. Matrice de suivi de la mise en œuvre des réformes en matière d'infrastructures

Tableau d'annexe 3.B.1. Évolution dans la mise en œuvre des réformes en matière d'infrastructures

Résultats attendus	Réformes	Niveau de progrès	Ce qui a été fait (2016-18)	Ce qui reste à faire
L'accès aux infrastructures clés pour l'émergence est facilité	Renforcer les capacités des acteurs nationaux publics et privés pour la préparation et la mise en œuvre des projets d'infrastructure, (dont les PPP) (1)	En cours	<ul style="list-style-type: none"> · Réalisation d'une étude sur les besoins en formation en matière des PPP par un cabinet privé. · Réalisation de programmes de formation sur les PPP en 2017-18 par la PPIAF de la Banque mondiale et par l'ALS hébergée par la BAD · Développement du guide méthodologique des PPP par le CNP-PPP. Il contient une grille de priorisation des projets. 	<ul style="list-style-type: none"> · Développer et formaliser une procédure uniforme pour encadrer la planification et la préparation des projets qui s'appliquera à tous les secteurs. · Préparer des méthodologies et documents modèles pour guider la préparation des projets et fluidifier leur mise en œuvre, et assurer leur maîtrise par les agents. · Disséminer le guide pour les PPP. · Établir une grille de priorisation de projets sur la base de critères transparents et l'appliquer pour guider l'affectation du Fonds d'études. · Désigner une autorité centrale qui serait responsable de l'élaboration et le contrôle de la mise en œuvre de procédures uniformes pour la planification, la priorisation, et la préparation de projets.
	Mettre en place une politique énergétique incitant davantage à l'investissement dans les énergies renouvelables, soutenue par un cadre institutionnel et réglementaire (2)	En cours	<ul style="list-style-type: none"> · Nomination du président et des membres du Conseil de régulation de l'ANARE-CI) par décret. 	<ul style="list-style-type: none"> · Rendre publics et facilement accessibles les documents de politique énergétique et les plans directeurs sur le site du MPE. · Finaliser le texte d'application définissant les modalités d'exploitation et de tarification des installations hors réseau, ainsi que celui définissant les seuils de puissance installée pour l'autoproduction. · S'assurer que toute nouvelle convention pour l'opération du système national de transmission et de distribution (que ce soit avec CIE ou une autre entreprise) ne soit pas en conflit avec les dispositions du Code de l'électricité concernant la libéralisation du secteur. · Finaliser et publier la stratégie pour les énergies renouvelables. · Mettre en place une agence dédiée à la maîtrise de l'énergie et aux énergies renouvelables, chargée d'accélérer le développement des énergies renouvelables en Côte d'Ivoire.

<p>Créer des incitations pour le déploiement par des entreprises privées de technologies solaires hors réseau et de centrales à biomasse (3)</p>	<p>Limité</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Des études recensant le potentiel de différentes énergies renouvelables à travers le pays sont en cours de préparation avec l'appui financier de bailleurs européens. · Un abattement de 9 % par rapport à une TVA de 18 % pour les panneaux solaires est en vigueur (pas d'autres incitations étaient prévues). 	<ul style="list-style-type: none"> · Adopter des normes régionales ou internationales de qualité et de performance pour les produits énergétiques destinés aux consommateurs tels que les kits solaires. · Mobiliser des acteurs des filières agricoles afin d'organiser la filière, et sensibiliser et éduquer les producteurs sur la valorisation des déchets agricoles.
<p>Encadrer la planification de l'infrastructure par une vision stratégique à long terme (4)</p>	<p>Limité</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Analyser les grandes tendances et incertitudes aux niveaux national, régional et international pertinents pour le développement à long terme de la Côte d'Ivoire. · Analyser les scénarios sur les futurs alternatifs de la Côte d'Ivoire. · Élaborer une vision stratégique et des objectifs de développement à long terme pour la Côte d'Ivoire. · Rendre publique la vision stratégique et les analyses sur lesquelles elle est basée. · Décliner cette vision stratégique et les objectifs de développement dans les stratégies sectorielles, la planification des infrastructures, la priorisation des projets et le PND. · Mettre en place un système de veille pour faire un suivi des grandes tendances et incertitudes. · Préparer un rapport annuel qui fait l'état des lieux sur les grandes tendances et incertitudes, et permet d'actualiser les scénarios, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> · Analyser les grandes tendances et incertitudes aux niveaux national, régional et international pertinents pour le développement à long terme de la Côte d'Ivoire. · Analyser les scénarios sur les futurs alternatifs de la Côte d'Ivoire. · Élaborer une vision stratégique et des objectifs de développement à long terme pour la Côte d'Ivoire. · Rendre publique la vision stratégique et les analyses sur lesquelles elle est basée. · Décliner cette vision stratégique et les objectifs de développement dans les stratégies sectorielles, la planification des infrastructures, la priorisation des projets et le PND. · Mettre en place un système de veille pour faire un suivi des grandes tendances et incertitudes. · Préparer un rapport annuel qui fait l'état des lieux sur les grandes tendances et incertitudes, et permet d'actualiser les scénarios, si nécessaire.
<p>Introduire davantage de transparence et de concertation dans les processus de planification, de sélection et d'évaluation des projets (5)</p>	<p>Limité</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Rendre public et facilement accessible le PIP, ainsi que les critères appliqués dans la priorisation des investissements en infrastructure. · Développer un guide pour la réalisation des concertations publiques. · Définir la réalisation d'une concertation publique dans la phase de préparation des projets comme une condition de validation des projets. · Modifier les décrets pertinents pour les PPP afin d'exiger la réalisation d'une concertation publique pour chaque projet d'infrastructure. 	<ul style="list-style-type: none"> · Rendre public et facilement accessible le PIP, ainsi que les critères appliqués dans la priorisation des investissements en infrastructure. · Développer un guide pour la réalisation des concertations publiques. · Définir la réalisation d'une concertation publique dans la phase de préparation des projets comme une condition de validation des projets. · Modifier les décrets pertinents pour les PPP afin d'exiger la réalisation d'une concertation publique pour chaque projet d'infrastructure.

			<ul style="list-style-type: none"> · Soumettre les études économiques des projets à des évaluations indépendantes par le ministère du Budget ou le ministère des Finances.
	Pérenniser et rendre plus transparent le mécanisme de financement du FER (6)	En cours	<ul style="list-style-type: none"> · Définition et transmission des ratios prudentiels définis et transmis au MCC
			<ul style="list-style-type: none"> · Renforcer et pérenniser le financement FER en mettant en œuvre les mesures proposées pour augmenter ses ressources, particulièrement l'extension des péages et des postes de péage. · Rendre public le rapport annuel du FER sur son site web.
Les infrastructures sont compétitives	Renforcer la réglementation des marchés publics (7)	En cours	<ul style="list-style-type: none"> · Adoption d'une nouvelle ordonnance renforçant l'autonomie financière et l'indépendance de l'ANRMP afin de mieux exercer ses fonctions. · L'ANRMP a maintenant la capacité de proposer des sanctions disciplinaires à l'encontre d'acteurs publics. · Mise en place des CPMP au sein de tous les ministères.
			<ul style="list-style-type: none"> · L'ANRMP devra établir des modalités de collaboration avec une autorité compétente telle que l'HABG afin de pouvoir recourir à des sanctions pénales. · Compléter la stratégie nationale de renforcement des capacités en matière de passation des marchés publics.
	Introduire davantage de concurrence et d'incitations dans le secteur de l'électricité (8)	Limité	<ul style="list-style-type: none"> · Mettre en concurrence par voie d'appel d'offres la concession pour la gestion du réseau de transport, de distribution et de commercialisation de l'électricité au moment de son expiration, en 2020. · Attribuer les nouveaux contrats de concession pour la production d'électricité par voie d'appels d'offres ouverts. · Mettre en concurrence par voie d'appel d'offres les concessions pour la production d'électricité au moment de l'expiration des contrats.
	Réviser la réglementation et la structure du secteur des TIC dans le but de réduire la tarification (9)	Significatif	<ul style="list-style-type: none"> · Mise en œuvre de la portabilité des numéros mobiles en 2018. · Ouverture des points d'atterrissement des câbles internationaux aux autres opérateurs, et plafonnement des tarifs d'accès aux têtes de câbles. · Octroi d'une licence pour un quatrième point d'atterrissement à l'opérateur du câble sous-marin Main-One. · Mise en place du plafonnement des tarifs pour la capacité nationale.
			<ul style="list-style-type: none"> · Réviser le plafonnement des capacités pour qu'il s'applique à des capacités qui intéressent les FAI (10 Mbps). · Réguler les tarifs d'accès au backhaul aux points d'atterrissement. · Renforcer les contrôles de déclaration de couverture par les opérateurs. · Solliciter l'avis de l'ARTCI sur l'octroi de la licence pour l'opération du backbone.

<p>Adapter la gouvernance du PAA afin de créer les bases pour une meilleure performance (10)</p>	<p>Limité</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Ajuster par décret la composition du conseil d'administration afin de permettre la nomination de membres indépendants qui ont des expériences pertinentes du secteur privé. · Incorporer dans les statuts de la société l'obligation juridique des membres du conseil d'administration de veiller exclusivement aux intérêts du port dans l'exercice de leur fonction. · Définir des objectifs de performance pour les coûts et les délais de passage portuaire, et mettre en place un comité indépendant chargé de faire le suivi de la performance du port et d'en rendre compte au conseil d'administration. · Baser l'évaluation et la rémunération des dirigeants du port sur les performances au regard des objectifs.
<p>Évaluer les procédures du PAA (11)</p>	<p>Aucune information</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Lancer une étude sur la compétitivité du PAA, pilotée par une institution indépendante et puissante (primature/présidence).
<p>Mettre en place des procédures et pratiques transparentes qui ne discriminent pas à priori en faveur d'une approche particulière (12)</p>	<p>Limité</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Incorporer une pratique standardisée pour l'analyse des alternatives dans les études de préféabilité. · Harmoniser les pratiques et les standards pour les PPP et les projets traditionnels. · Développer et rendre publique une feuille de route pour la planification et la mise en œuvre de tous les projets d'infrastructure, quel que soit le secteur et le mode d'exécution.
<p>Établir des mécanismes de suivi et de contrôle indépendants pendant la période opérationnelle de l'infrastructure (13)</p>	<p>Limité</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Adoption du décret déterminant les règles relatives aux contrats PPP (décret n°2018-358) obligeant les autorités contractantes à réaliser des audits périodiques des contrats PPP. · Installation officielle de la Cour des comptes en janvier 2018. · La Cour des comptes a bénéficié d'un appui de l'Union européenne en matière de renforcement de capacités. <ul style="list-style-type: none"> · Mettre en place des mécanismes de suivi pour évaluer la performance des opérateurs et prestataires des infrastructures économiques. · Soumettre les grands projets d'infrastructure (PPP et traditionnels) à un audit indépendant par la Cour des comptes. · Habilitier la Cour des comptes à effectuer des audits des projets d'infrastructure en renforçant ses capacités et en augmentant ses effectifs afin qu'elle puisse intégrer ce rôle supplémentaire à sa charge de travail.

<p>Les infrastructures sont soutenables financièrement</p>	<p>Maîtriser les coûts et les risques à moyen et long terme associés aux infrastructures (14)</p>	<p>En cours</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Opérationnalisation d'un nouveau service dédié à la surveillance de l'endettement des structures parapubliques et les PPP. · Intégration des PPP au CPDP 2018-20. · Intégration d'une courte section sur les risques budgétaires dans le Rapport économique et financier accompagnant le Loi des Finances. · Participation plus en amont de la direction en charge de la dette au sein du MEF dans la préparation et la négociation des projets. 	<ul style="list-style-type: none"> · Mettre en place une boucle d'apprentissage pour capter les leçons tirées des audits et renforcer les processus de planification et d'évaluation pour les nouveaux projets. · Renforcer et formaliser la participation de l'autorité centrale budgétaire et/ou financière dans les étapes de planification et de préparation des projets d'infrastructure afin de mieux contrôler l'impact des projets proposés sur les finances publiques et l'endettement. · Publier un rapport annuel divulguant la totalité des obligations, garanties et autres expositions financières afférentes aux PPP, ainsi que les montants prévus des paiements et des recettes sur la durée de vie des contrats PPP. · Tenir compte des risques et des obligations conditionnelles afférentes aux PPP dans les documents budgétaires. · Dans le cas des PPP qui se financent sur la base des contribuables, comptabiliser les paiements pour les PPP dans le calcul de la dette publique.
---	--	------------------------	---	--

Note : Les réformes en bleu indiquent celles qui sont prioritaires.

Chapitre 4. L'avancée des réformes en matière de développement du secteur bancaire et financier

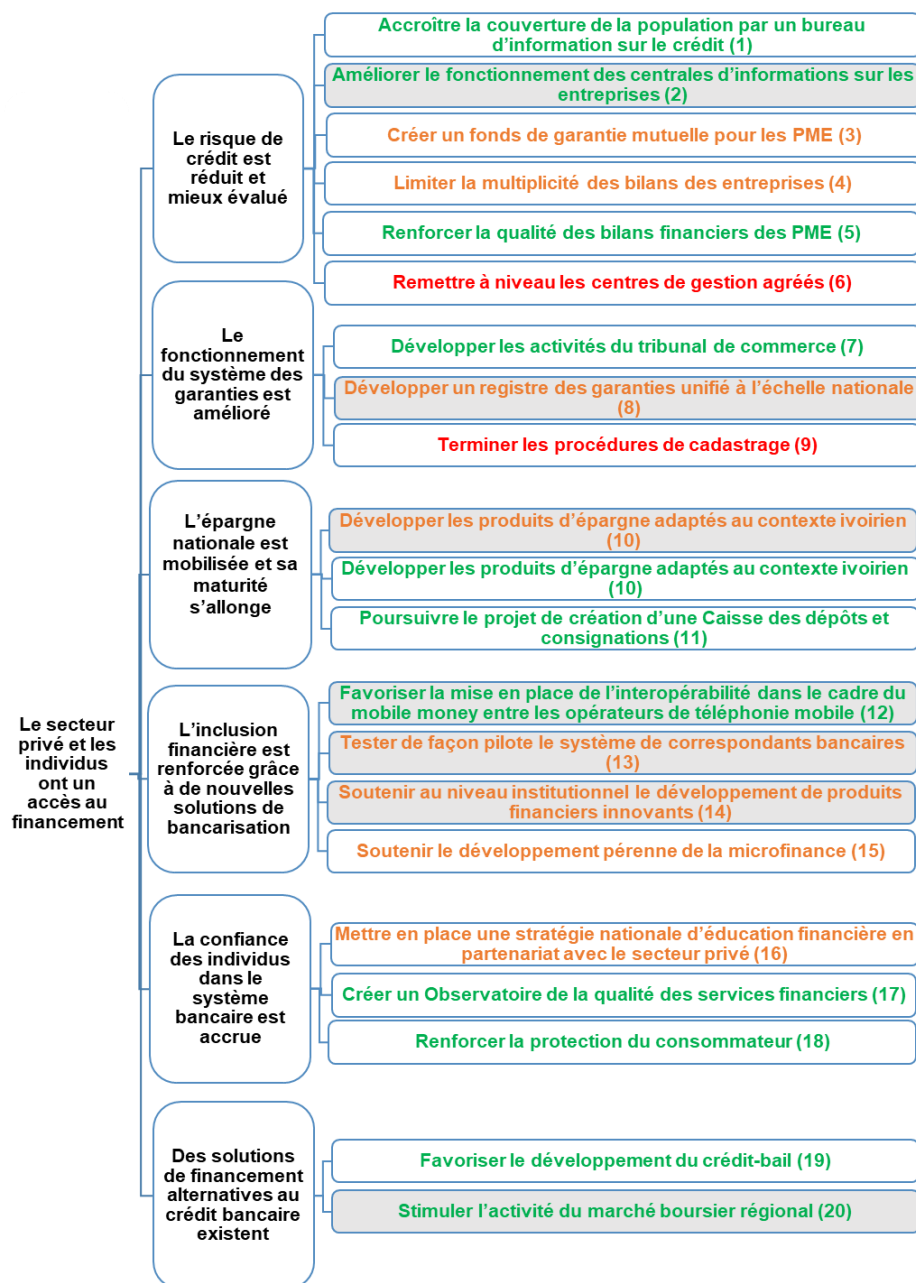
La réduction des risques de crédit, l'amélioration du fonctionnement des garanties et le développement de nouvelles sources de bancarisation sont essentiels pour renforcer l'inclusion financière et faciliter l'accès au financement pour les entreprises et les individus. Afin de développer un système financier qui réponde aux exigences de l'émergence d'ici 2020 en Côte d'Ivoire, 20 réformes relatives au développement du secteur bancaire et financier ont été identifiées et organisées autour de six grands résultats attendus :

- Résultat attendu 1 : le risque de crédit est réduit et mieux évalué.
- Résultat attendu 2 : le fonctionnement du système des garanties est amélioré.
- Résultat attendu 3 : l'épargne nationale est mobilisée et sa maturité s'allonge.
- Résultat attendu 4 : l'inclusion financière est renforcée grâce à de nouvelles solutions de bancarisation.
- Résultat attendu 5 : la confiance des individus dans le système bancaire est accrue.
- Résultat attendu 6 : des solutions de financement alternatives au crédit bancaire existent.

Ce chapitre analyse les progrès réalisés depuis fin 2015 jusqu'à fin 2018 sur l'ensemble des réformes. Pour chaque réforme, le rapport indique si les progrès sont **significatifs** (beaucoup d'avancées réalisées par rapport aux actions contenues dans la matrice des réformes, et pour lesquelles de nombreux acteurs hors administration sont satisfaits), **en cours** (avancées certaines, mais qui se traduisent insuffisamment en termes de résultats, ou pour lesquelles les acteurs hors administration ne sont pas entièrement satisfaits), ou **limités** (avancées réalisées encore trop timides, ou non-alignées avec la matrice des réformes). La matrice de suivi de la mise en œuvre des réformes est présentée en annexe. Une distinction est faite entre les réformes conduites au niveau national (tableau d'annexe 4.b.1) et au niveau supranational (tableau d'annexe 4.B.2).

La mise en œuvre des réformes en matière de développement du secteur bancaire et financier affiche dans l'ensemble de bonnes avancées. Ainsi, plus de la moitié des réformes (11) ont un niveau de progrès significatif, 7 sont en cours, et 2 sont à un niveau d'avancement limité. La Côte d'Ivoire a tenté de lever depuis le début de l'année 2016 les contraintes majeures de financement, en réduisant l'asymétrie d'information entre banques et emprunteurs et en améliorant l'exécution des garanties. Le pays a avancé dans le développement d'une épargne de moyen-terme avec l'opérationnalisation de la CDC-CI et poursuit les efforts pour faciliter les sources alternatives de financements. En revanche, le cadastre constitue un chantier important pour renforcer le suivi des emprunteurs et l'accès au financement des PME doit encore être amélioré (graphique 4.1).

Graphique 4.1. La mise en œuvre des réformes en matière de développement du secteur bancaire et financier affiche dans l'ensemble de bonnes avancées



Note : La première colonne correspond à l'objectif général. Les résultats attendus des réformes sont présentés dans la seconde colonne. Les réformes, présentées dans la dernière colonne, sont numérotées. Sont notées en rouge les réformes avec un statut d'avancement « limité », en orange celles qui sont « en cours », en vert celles avec des avancées « significatives ». Les réformes en gris indiquent celles qui dépendent d'organes supranationaux.

Tableau 4.1. Si la part de la population disposant d'un compte bancaire stagne, l'accès au crédit bancaire et aux comptes mobiles augmente progressivement

	2014	Dernière année disponible	Objectif 2020	Évolution 2014 - dernière année disponible et objectif 2020
Indicateurs prioritaires				
Crédit bancaire (% PIB)	19.1	26.2 (2018)	30	
Population avec un compte mobile (% des adultes de plus de 15 ans)	21	54 (2018)	65	
Population avec un compte bancaire (% des adultes de plus de 15 ans)	15.31	21.31 (2018)	20	
Indicateurs secondaires				
Population couverte par une agence d'évaluation du crédit (% des adultes)	Pas encore mis en place	9.6 (2017)	7	
Part des prêts non performants (% des prêts bruts)	10	9.1 (2018)	8	
Volume des crédits à long-terme (% du total)	2.3	4.1 (2016)	6	
Capitalisation boursière des entreprises cotées (% PIB)	33	34 (2016)	37	

Note : Le rythme de progression reflète un code couleur basé sur le taux de croissance annuel moyen de l'indicateur entre 2014 et la dernière année disponible comparé avec le taux de croissance annuel moyen nécessaire pour atteindre l'objectif émergence sur la période 2014-20. Le rouge signifie une évolution très limitée, une absence d'évolution ou une évolution contraire à la tendance attendue ; l'orange montre une évolution modérée (un taux de croissance annuel moyen positif mais inférieur au taux de croissance annuel moyen nécessaire pour atteindre l'objectif émergence) ; le vert est utilisé pour montrer une évolution très positive (un taux de croissance annuel moyen égal ou supérieur au taux de croissance annuel moyen nécessaire pour atteindre l'objectif émergence). Les indicateurs dont la ligne est vert clair sont ceux qui ont déjà atteint leur objectif 2018 ou 2020.

Les avancées dans la mise en œuvre des réformes en matière de développement du secteur bancaire et financier se reflètent dans les indicateurs de suivi et affichent dans l'ensemble de bonnes performances. Les efforts de mobilisation de l'épargne nationale et la capitalisation boursière doivent être poursuivis (tableau 4.1).

Si l'accès au crédit est favorisé par à un meilleur partage de l'information, l'accès au financement pour les PME demeure un défi

Le crédit bancaire accordé au secteur privé continue d'augmenter progressivement en passant de 19.1 % en 2014 à 23.9 % en 2017 (Banque mondiale, s.d.).

Une meilleure couverture de la population ivoirienne par le BIC a permis de favoriser un meilleur accès au crédit. En 2016, l'année de mise en opérationnalisation du BIC, la part de la population couverte par une agence d'évaluation de crédit était de 2.3 %. Elle est de 4 % en 2017. Au 15 novembre 2018, le nombre de personnes répertoriées dans la base du BIC est de 2 707 423 personnes (dont 2 698 989 personnes physiques et 8 434 personnes morales). Les campagnes de sensibilisation organisées conjointement par le gouvernement et l'Association professionnelle des banques et établissements financiers de Côte d'Ivoire (APBEF-CI) ont eu un impact positif sur la familiarisation par les banques et les établissements financiers avec ce nouveau dispositif. Cependant, l'écart entre le nombre de prêts déclarés (251 466) et les consultations de rapports de solvabilité (149 704) sur la période allant du 1er janvier au 15 novembre 2018, montre que les rapports de solvabilité ne sont pas systématiquement consultés par les banques et les établissements de crédits lors des nouvelles demandes de crédit. Ainsi, les efforts de sensibilisation doivent être poursuivis.

La mise en place du BIC a contribué à réduire la part des prêts non performants. La part des prêts non performants est passée de 10 % en 2014 à 9 % en 2016 (BCEAO, 2016a). Depuis décembre 2017, les grands facturiers comme les fournisseurs d'électricité et les télécoms, ainsi que les SFD de petite taille figurent également dans la base du BIC.

Les efforts de couverture par le BIC doivent être poursuivis tout comme les efforts pour rendre les rapports de solvabilité plus accessibles pour les banques. Le coût de consultation d'un rapport de solvabilité est de 2 000 FCFA. Des discussions devraient être poursuivies pour réduire le coût de consultation du rapport de solvabilité et pour le rendre plus accessible.

Le partage d'information est facilité grâce à l'amélioration significative du fonctionnement des centrales d'information sur les entreprises par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Aujourd'hui, en matière d'incidents de paiement, la remontée d'informations des banques vers les centrales d'information est informatisée, directe et régulière. Cette remontée d'information est d'ailleurs contrôlée, avec l'élaboration des rapports de la Commission bancaire.

L'accès au financement pour les PME demeure cependant l'un des principaux défis. Cette réalité résulte du manque de confiance des banques, mais aussi des limites de capacité de gestion des PME. En Côte d'Ivoire, seul un tiers des PME a accès au financement auprès des banques. Par ailleurs, seulement une PME sur cinq fait la démarche de demander un crédit à une institution financière.

Les stratégies portées par le gouvernement dans le cadre de l'adoption de la loi portant orientation de la politique nationale de promotion des PME (2014) et du Plan stratégique de développement des PME (2015) doivent se concrétiser¹. Si l'opérationnalisation de

L'agence CI PME en décembre 2016 et la création d'un secrétariat d'État exclusivement dédié aux PME en juillet 2018 marquent la volonté politique du gouvernement d'avancer sur ce sujet, la création d'un fonds de garantie mutuelle pour les PME, annoncé fin 2017 par le Ministre du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME et doté de 30 milliards FCFA n'est pas encore effective. À la fin de l'année 2018, la mise en place d'un fonds de garantie a été définitivement abandonnée par le gouvernement qui envisage actuellement de créer une institution financière spécifiquement dédiée aux PME et dont les contours restent encore à définir avec l'ensemble des acteurs.

Des faibles capacités de gestion des PME continuent de constituer un frein, même si le renforcement de la qualité des bilans financiers des PME a progressé et cela, alors que la remise à niveau des centres de gestions agréés avance lentement. Toutes les entreprises ivoiriennes sont dans l'obligation légale depuis 2017 de faire viser leurs états financiers par des experts-comptables. Le Collectif national des Centres de gestion agréés (CN-CGA) aide les PME et les TPE dans cette démarche, grâce à son ancrage sur le territoire avec 96 centres, et l'encadrement de 23 509 entreprises adhérentes. Cependant, les ressources humaines et financières des CGA (1 expert-comptable pour 400 entreprises) ne sont pas suffisantes pour assurer la qualité des bilans financiers des TPE et PME. Il apparaît également que les propositions de remise à niveau des CGA, formulées en 2015, n'ont pas à ce jour été mises en œuvre. Une étude sur le bilan des CGA fera l'objet de réalisation par la Direction générale des Impôts (DGI) en 2019.

Le fonctionnement du système des garanties est amélioré, notamment grâce à l'opérationnalisation de la Cour d'appel de commerce d'Abidjan

Le Tribunal de commerce d'Abidjan a enrôlé plus de 4 609 dossiers en 2017 et a rendu 3 184 décisions. Les efforts doivent se poursuivre, en garantissant l'accès aux juridictions sur l'intégralité du territoire (Tribunal de commerce d'Abidjan, s.d.). Si la majorité des activités commerciales se concentre à Abidjan et justifie le besoin d'installation de la cour dans la capitale, il demeure néanmoins crucial d'accélérer l'opérationnalisation des tribunaux de commerce de San Pedro et d'Abidjan Sud d'ici 2020.

La création et l'opérationnalisation de la Cour d'appel de commerce d'Abidjan au mois d'avril 2018 a permis de contribuer à l'amélioration du climat des affaires. Entre avril et octobre 2018, 188 dossiers ont été enrôlés et une cinquantaine de requêtes a été présentée (Cour d'appel de commerce d'Abidjan, s.d.).

La qualité du système judiciaire en matière commerciale s'améliore progressivement par la réduction des délais de règlement des litiges. Plusieurs réformes comme la nomination de juges professionnels pour travailler avec les juges consulaires, l'adoption d'une loi réglementant les médiations conventionnelles et judiciaires dans les litiges commerciaux, ainsi que l'introduction en 2016 d'une procédure simplifiée applicable aux petits litiges commerciaux, ont permis de réduire les délais de règlement des litiges, passant de 585 jours en 2014 à 525 jours en 2018 (Banque mondiale, 2018a). La dématérialisation et l'informatisation des procédures judiciaires en matière commerciale est un des principaux enjeux d'ici 2020. Aujourd'hui, le processus de dématérialisation a été initié avec la création de la plateforme « e-trib.com » du Tribunal de commerce d'Abidjan, dont l'opérationnalisation n'est pas encore effective.

L'institution en 2017 d'un Fichier national du registre du commerce et du crédit immobilier (RCCM) contribue également à l'amélioration de la transparence du système de garantie.

Les efforts de la Côte d'Ivoire doivent se poursuivre en étendant l'opérationnalisation du fichier national RCCM à l'ensemble du territoire. Son informatisation est essentielle pour faciliter l'accessibilité et l'utilisation par les institutions financières.

Les progrès en matière de cadastrage restent limités et constituent un frein en termes de possibilités d'accès au crédit pour les entreprises ivoiriennes. En 2018, 19,6 % du territoire était cadastré (voir le chapitre 6 sur la fiscalité et en particulier la réforme 9).

La Côte d'Ivoire s'engage dans la mobilisation de l'épargne à moyen et long terme avec l'opérationnalisation de la Caisse des dépôts et consignations

Dans un effort de mobilisation de l'épargne nationale, l'opérationnalisation de la CDC-CI constitue une grande avancée. La loi portant sur sa création, son organisation et son fonctionnement a été promulguée. S'inspirant du modèle de la Caisse des dépôts et consignations du Canada, de la France, et du Maroc, l'ambition du gouvernement est de se doter d'une institution financière publique avec des investissements qui viseront à répondre aux besoins de secteurs jusqu'à présent insuffisamment couverts par le marché, en visant à renforcer par exemple l'offre de logement ou à stimuler l'entrepreneuriat, ainsi que les infrastructures, dont celles en relation avec les collectivités territoriales, notamment dans les énergies renouvelables ou l'aménagement urbain. L'opérationnalisation effective de la CDC-CI est en cours avec la nomination des membres du Conseil de surveillance de la CDC-CI en décembre 2018. Elle doit s'accompagner également par la nomination du Directeur général et du Secrétaire général.

Au niveau de l'UEMOA, les échanges se poursuivent pour favoriser le développement de produits d'épargne innovants, en utilisant notamment les services de téléphonie mobile. S'inscrivant dans les travaux sur l'interopérabilité, la BCEAO travaille sur la mise en place au profit de ses huit pays membres d'une plateforme numérique de transactions financières avec le soutien de la Banque africaine de développement (BAD). Avec ce projet, la BCEAO a pour ambition de créer au sein de l'UEMOA un espace permettant les échanges entre comptes bancaires, mais également vers des comptes non bancaires (« e-money »), entre tous les acteurs du système financier et les particuliers. Des rencontres ont été tenues tout au long de l'année 2018 avec les dirigeants des établissements financiers impliqués dans le projet, ainsi qu'avec les autorités de régulation des télécommunications de la région. Les discussions doivent être poursuivies pour définir le modèle économique et la tarification, ainsi que les règles de fonctionnement et l'architecture technique de la plateforme.

L'inclusion financière est renforcée par le dynamisme du mobile money et de la microfinance

L'inclusion financière est renforcée grâce au développement du mobile money. En effet, si la part de la population avec un compte bancaire reste faible, autour de 15 % (Banque mondiale, s.d.), la progression des comptes mobiles est significative. La part de la population avec un compte mobile est ainsi passée de 24 % en 2014 à 34 % en 2017 (Banque mondiale, 2018). Le « mobile money » poursuit sa bonne dynamique, grâce à son accessibilité et son faible coût. Selon les données de l'Agence de régulation des télécoms de la Côte d'Ivoire (ARTCI), 3 opérateurs (Orange, MTN et MOOV) étaient présents au 1er janvier 2018 sur le marché de la téléphonie mobile en Côte d'Ivoire et enregistraient près de 32 millions de clients avec un taux de pénétration de 127,7 %². Par ailleurs, selon la BCEAO, les transactions financières par le biais du mobile money sont passées de

4 507.1 milliards FCFA en 2016 à 6 372.9 milliards FCFA, soit un taux de croissance de 41.4 %. En Côte d'Ivoire, le nombre de transactions monétaires effectuées par téléphonie mobile progresse rapidement. Le mobile money génère 15 milliards FCFA de transactions par jour. En 2017, près de 40 % des Ivoiriens de plus de 15 ans ont déjà reçu ou envoyé de l'argent avec leur téléphone portable.

La mise en place de l'interopérabilité devrait permettre de faciliter les transferts d'argent et d'ouvrir la téléphonie mobile à d'autres opérations bancaires. Depuis 2015, les opérateurs de télécommunication sont autorisés à émettre de la monnaie électronique. Plusieurs initiatives se développent également pour permettre les transferts entre différents opérateurs. Au-delà des transferts d'argent, le mobile banking se développe progressivement en Côte d'Ivoire. Depuis juillet 2018, les détenteurs ivoiriens de comptes Orange Money âgés de plus de 21 ans peuvent désormais détenir une carte Visa, grâce au partenariat noué entre Orange et la Banque Atlantique Côte d'Ivoire (BACI). D'autres services sont envisagés par l'opérateur, comme la mise en place du pico-crédit (jusqu'à 100 EUR) et du micro-crédit (plusieurs centaines d'euros) ou des produits d'épargne simple et d'assurance (santé, décès).

Au-delà des opérateurs de téléphonie mobile, de nouveaux prestataires de monnaie électronique interviennent en Côte d'Ivoire. Qash services, structure agréée depuis 2013 auprès de la BCEAO, possède plus de 130 agences sur le territoire avec une présence dominante dans les milieux ruraux. Qash Mobile Universel est un compte mobile indépendant d'un opérateur téléphonique, rattaché au téléphone et domicilié dans une ville qui permet de déposer et transférer de l'argent, acheter du crédit, payer des factures, faire des paiements marchands ou encore effectuer des inscriptions scolaires et universitaires.

Le système de correspondants bancaires reste embryonnaire en Côte d'Ivoire et dans la région. Amtek Financial Solutions (AFS) est le principal organisme agréé en tant qu'intermédiaire en opérations de banque (IOB). Au niveau régional, de nombreuses actions ont été initiées avec le soutien technique de la Banque mondiale, pour développer le système de correspondants bancaires. Un projet de texte révisé sur les IOB a été soumis à la BCEAO pour observation.

D'autres activités et prestations de services financiers se développent progressivement en Côte d'Ivoire. La Poste Côte d'Ivoire proposait initialement des services financiers. L'État a cependant décidé de séparer l'activité financière de celle purement postale, en créant la Caisse nationale de caisses d'épargne (CNCE). La CNCE a notamment mis en place des Cars Banques Mobiles afin de rapprocher ses services de la population.

En matière de microfinance, le gouvernement a initié un certain nombre de réformes pour redynamiser le secteur. Il comptabilise 50 systèmes financiers décentralisés agréés, dont 3 unions coopératives, 30 coopératives unitaires et 17 sociétés anonymes. L'ensemble de ces structures totalisent environ 413 agences répartis sur l'ensemble du territoire avec plus de 1.7 million de clients bénéficiaires (données 2018). L'épargne mobilisée par les systèmes financiers décentralisés est passée de 72 milliards FCFA en 2012 à près de 300 milliards FCFA en 2018. Le plan de redressement de l'Unacoopec-CI a également enregistré des avancées significatives. Le nombre de Coopec a été ramené à 24, sur les 123 structures existantes précédemment, et le plan de recapitalisation de l'Unacoopec-CI est bien avancé avec, en juin 2018, 5.5 milliards FCFA levés sur les 13 milliards FCFA nécessaires. Néanmoins, la Banque mondiale, qui participait initialement au plan de redressement de l'Unacoopec-CI, s'est retirée du projet du fait de l'absence d'accord entre les deux structures sur les conditions de redressement.

Les avancées sont notables dans la mise en œuvre des mesures pour accroître la confiance des individus dans le système bancaire

La création de l'OQSF-CI doit permettre de renforcer la transparence du secteur bancaire et financier et d'accroître la confiance des usagers. Avec le soutien de la Banque mondiale, la création de l'OQSF-CI s'inscrit dans la mise en œuvre du Programme de développement du secteur financier (PDESFI). Créé en décembre 2016, l'OQSF-CI possède une structure hybride, basée sur le modèle du Sénégal, intégrant en son sein un comparateur des services financiers et la médiation financière. Aujourd'hui, le règlement intérieur, les règles de la médiation financière et celles spécifiant les produits et les services au titre desquels l'OQSF-CI collecte les informations nécessaires au fonctionnement du comparateur des conditions des services financiers ont été adoptés par le Conseil d'orientation de ladite structure et doivent encore être approuvés par la tutelle ministérielle.

Le fonctionnement effectif de l'OQSF-CI doit être accompagné par la prise de fonction du médiateur et l'acquisition des ressources humaines nécessaires à son bon fonctionnement. La création du site internet de l'OQSF-CI constitue également l'une des prochaines étapes permettant de recenser les informations sur les coûts des services financiers des banques et offrant la possibilité aux usagers de faire remonter l'information. Le suivi des diligences relatives au financement de la Banque mondiale (IDA) sera également essentiel au fonctionnement efficace de l'OQSF-CI.

En matière de protection des consommateurs, les avancées sont également notables. Le Code de la consommation a été adopté par le Parlement en juin 2016 et le Conseil national de la consommation (CNCO) a été activé en avril 2018 par le gouvernement³. Un dispositif de supervision systématique devra être mis en place pour rendre la protection des consommateurs par la CNCO plus efficace.

Les progrès sont également significatifs dans l'élaboration de la Stratégie nationale de l'inclusion financière. Le projet de document cadre de la Stratégie nationale d'inclusion financière (SNIF 2019-2024) a été validé au début du mois de novembre 2018. La Côte d'Ivoire devient ainsi le second pays africain après le Sénégal à se doter d'une stratégie relative à la problématique de l'inclusion financière dans la zone UEMOA. Près de 44 % des adultes ivoiriens n'ont jamais eu recours aux services financiers formels ou informels et ces chiffres sont plus élevés encore au niveau des populations les plus vulnérables, notamment les femmes et les habitants des zones rurales (APIF-CI, 2018). L'objectif de taux d'inclusion financière prévu par la SNIF est de 60 % d'ici 2024, avec des actions spécifiques aux secteurs de la microfinance et du mobile money. L'objectif de taux de pénétration de la microfinance est fixé à 30 % pour 2024 contre 10 % en 2016. Un taux de 85 % de comptes ouverts auprès des structures de téléphonie mobile est attendu d'ici 2024 contre 34 % en 2017 (APIF-CI, 2018).

L'opérationnalisation de l'agence de Promotion de l'inclusion financière (APIF-CI) vise à mettre en œuvre la SNIF⁴. L'APIF-CI intervient notamment dans la collecte de données statistiques et dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique d'éducation financière des populations. La Banque mondiale apporte son soutien à la Côte d'Ivoire dans l'élaboration d'un document de stratégie nationale sur l'éducation financière qui constitue un des axes de travail de la SNIF. La stratégie devrait être disponible au cours du 1er trimestre 2019. La formalisation d'un mécanisme de concertation dans le secteur bancaire et financier pour le financement de programmes d'éducation financière est également à

l'étude. Enfin, la mise en œuvre de cours d'éducation financière auprès de populations cibles constitue une priorité à l'avenir.

Des solutions de financement alternatives au crédit bancaire se développent progressivement en Côte d'Ivoire

Le crédit-bail constitue l'une des principales solutions de financement alternatives au crédit bancaire et se développe. Si en 2012 le crédit-bail n'était proposé que par deux banques et un établissement financier, sept banques et deux établissements financiers le proposent en 2018 à leurs clients. Entre 2015 et 2017, le montant des financements relatifs au crédit-bail et aux opérations assimilées a progressé de près de 34 % à 130 milliards FCFA.

L'utilisation du crédit-bail par les entreprises dépend en partie de sa vulgarisation. Dans le cadre de coopération avec la Société financière internationale (SFI) du Groupe de la Banque mondiale des ateliers de formation et sensibilisation auprès des PME sont organisés. Une étude a été réalisée en septembre 2018 par l'APBEF-CI pour collecter des données récentes sur le crédit-bail et identifier les banques commerciales et les institutions de microfinance à fort potentiel avec lesquelles la SFI pourrait établir un partenariat durable afin de faciliter le développement du leasing au sein de ses institutions. Dans ce cadre, une Convention entre l'État et la SFI et des accords de partenariats entre la SFI et les institutions financières sont en cours de discussion pour développer le crédit-bail en Côte d'Ivoire. L'affacturage constitue également une solution de financement alternative, mais demeure marginale et largement méconnue selon les acteurs rencontrés du secteur privé.

La Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) de l'UEMOA connaît un essor ces dernières années. Fin 2017, la capitalisation boursière de la BRVM s'élevait à environ 6 836 milliards FCFA sur le marché des actions et 2 970 milliards FCFA sur le marché des obligations.

La mise en place en décembre 2017 d'un troisième compartiment de la BRVM dédié aux PME vise à apporter une solution alternative à la problématique de leur financement. Pour être admises, les PME doivent avoir le statut juridique d'une société anonyme, un capital social minimum de 10 millions FCFA, un état financier certifié au titre des deux exercices précédents, un plan d'affaires sur un horizon de trois ans, la diffusion d'au moins 10 % du capital social et la signature d'un contrat avec un listing sponsor (SGI, banques commerciales et d'affaires, cabinets d'expertise comptable) pour accompagner la société sur le marché boursier. Initialement le capital social minimum requis pour accéder au troisième compartiment a été fixé à 100 millions FCFA⁵, mais a été revu à la baisse en octobre 2018 avec la décision n° CM/PCR/10/09/2018 portant fixation du capital social minimum des entités faisant appel public à l'épargne sur le marché financier régional de l'UMOA⁶. En complément au troisième compartiment du marché des actions, la mise en place d'un marché obligataire dédié aux PME est en cours d'étude. Par ailleurs, deux cohortes de 10 entreprises chacune (soit un total de 20 entreprises dont 6 PME ivoiriennes) du programme Elite BRVM Lounge ont été lancées en 2018. Ce programme d'accompagnement permettra d'avoir une meilleure visibilité sur le pipeline de PME ayant pris l'engagement de se faire coter au terme des deux années de suivi. Ainsi, plusieurs entreprises sur un potentiel d'une vingtaine (cohorte 1 et cohorte 2) rejoindront le troisième compartiment de la BRVM au cours des trois prochaines années.

Enfin, le développement de la culture boursière auprès de la population concernée et dans le cadre des études supérieures doit être poursuivi. En effet, depuis 2015, la BRVM a mis

en place un cadre formel de collaboration avec les écoles de commerce et universités des différents pays de l'UEMOA. Cette collaboration vise à permettre aux établissements concernés, de bénéficier de formations modulaires pour les étudiants ainsi que d'écrans de consultation délocalisés des séances de bourse dans des salles aménagées à cet effet au sein desdites institutions de formation. La mise en œuvre de ce chantier est réalisée par les Antennes nationales de Bourse au plan local. Entre 2015 et 2018, la BRVM a formalisé sa collaboration avec une trentaine d'institutions de formation dont huit établissements d'enseignements supérieurs en Côte d'Ivoire. Par ailleurs, actuellement, un master en banques et finance a été mis en place en collaboration avec l'APBEF-CI.

Notes

¹ Loi n°2014-140 du 14 mars 2014 portant orientation de la politique nationale de promotion des petites et moyennes entreprises, www.commerce.gouv.ci/commerce/userfiles/file/loi-n-2014-140-politique-ntle-pme.pdf.

² Autorité de régulation des télécommunications de la Côte d'Ivoire (ARTICI), <http://www.artci.ci/> (consulté en octobre 2018).

³ Code national de la consommation. Loi n°2016-412 du 15 juin sur la consommation, www.commerce.gouv.ci/fichier/loi-n-2016-412-du-15-juin-2016-relative-a-la-consommation.pdf.

⁴ Décret n°2018-508 du 30 mai 2018 portant création, attribution, organisation et fonctionnement de l'Agence de Promotion de l'Inclusion financière.

⁵ Décision N°PCR/DE/2017/192 du CREPMF portant approbation des tarifs de la BRVM et du DC/BR applicables au troisième compartiment, www.brvm.org/sites/default/files/tarification_troisieme_compartiment.pdf.

⁶ Décision du Conseil des ministres de l'Union monétaire Ouest Africaine N°CM/PCR/10/09/2018 portant fixation du capital social minimum des entités faisant appel public à l'épargne sur le marché financier régional de l'UMOA : http://www.crepmf.org/Wwwcrepmf/Actualites/Pdf/DECISION_CM_21092018_CAPITAL.pdf.

Références

- APIF-CI (2018), *Projet de Stratégie nationale d'inclusion financière 2019-2024*.
- Banque mondiale (2018), *Indicateurs Doing Business*,
<http://databank.worldbank.org/data/reports.aspx?source=3001&series=ENF.CONT.COEN.QUIP.XD>.
- Banque mondiale (2017), « Côte d'Ivoire Country Profile », *Enquête de la Banque mondiale sur les entreprises*,
www.enterprisesurveys.org/~media/GIAWB/EnterpriseSurveys/Documents/Profiles/English/C%3%B4te-dIvoire-2016.pdf.
- Banque mondiale (s.d.), *Global Findex (base de données)*, Washington, DC,
<http://datatopics.worldbank.org> (consulté en [octobre 2018]).
- Banque mondiale (s.d.), *Indicateurs du développement dans le monde, (base de données)*, Washington, DC, <http://data.worldbank.org/products/wdi> (consulté en [octobre 2018]).
- BCEAO (2017), *Rapport annuel 2017*.
- BCEAO (2016a), *Rapport annuel 2016*.
- BCEAO (2016b), *Stratégie régionale d'inclusion financière dans l'UEMOA*.
- Cour d'appel de commerce d'Abidjan (s.d.), *Statistiques des activités de la Cour d'appel de commerce d'Abidjan depuis son opérationnalisation au 30/09/2018*,
www.courdappelcommerceabidjan.org/chiffres-cles/ (consulté en [octobre 2018]).
- Morissette, J. (2016), « La Course vers l'émergence: pourquoi la Côte d'Ivoire doit ajuster son système financier », Groupe Banque mondiale,
<http://documents.worldbank.org/curated/en/324141467904787703/La-Course-vers-lemergence-pourquoi-la-Côte-dIvoire-doitajuster-son-système-financier>.
- OCDE (2017), *Suivi de la mise en œuvre des réformes vers l'émergence de la Côte d'Ivoire. Rapport d'avancement n°3*, www.oecd.org/development/MDCR-Rapport-d-avancement-Cote-d-Ivoire.pdf.
- OCDE (2016a), *Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire : Volume 1. Évaluation initiale*, Les voies de développement, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264248557-fr>.
- OCDE (2016b), *Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire : Volume 2. Analyse approfondie et recommandations*, Les voies de développement, Éditions OCDE, Paris,
<https://dx.doi.org/10.1787/9789264251670-fr>.
- OCDE (2016c), *Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire : Volume 3. De l'analyse à l'action*, Les voies de développement, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264255883-fr>.
- Tribunal de commerce d'Abidjan (s.d.), *Statistiques des activités du Tribunal de commerce d'Abidjan pour les années civiles 2016 et 2017*, www.tribunalcommerceabidjan.org/ (consulté en [octobre 2018]).

Annexe 4.A. Liste des institutions rencontrées et ayant commenté le rapport

Les institutions suivantes ont été rencontrées lors de la mission d'octobre et de novembre 2018 :

- Agence de promotion de l'inclusion financière (APIF-CI)
- Amtek Financial Solutions (AFS)
- Banque mondiale
- Chambre de commerce et d'industrie libanaise de Côte d'Ivoire (CCILCI)
- Collectif national des Centres de gestion agréés (CNCGA)
- CréditInfoVolo
- Fédération nationale des industries et services de Côte d'Ivoire (FNISCI)
- Le groupe de travail banques et secteur financier
- Observatoire de la qualité des services financiers (OQSF-CI)
- Primature
- Secrétariat technique de suivi.

Le groupe de travail banques et secteur financier a apporté ses commentaires au chapitre préliminaire et ont été intégrés.

Annexe 4.B. Matrice de suivi de la mise en œuvre des réformes en matière de développement du secteur bancaire et financier

Tableau d'annexe 4.B.1. Évolution dans la mise en œuvre en matière de développement du secteur bancaire et financier

Résultats attendus	Réformes	Niveau de progrès	Ce qui a été fait (2016-18)	Ce qui reste à faire
Le risque de crédit est réduit et mieux évalué (RA 1)	Accroître la couverture de la population par un bureau d'information sur le crédit (1)	Significatif	<ul style="list-style-type: none"> · Création du BIC et agrément de la Société Creditinfo VoLo en qualité de BIC (opérationnalisation en février 2016). · Dispense des institutions financières de l'obligation de recueillir le consentement des personnes ayant des antécédents de prêt pour accéder aux données les concernant. · Intégration des grands facturiers et des SFD de petite taille dans la base du BIC. Mise à disposition d'un service de credit scoring plus large que le simple rapport de solvabilité et évaluation des nouvelles demandes de crédit via le rapport de solvabilité <p>Campagnes de sensibilisation et de communication</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Poursuivre les efforts dans l'utilisation régulière et systématique du credit scoring et des rapports de solvabilité par les banques et les établissements de crédit. · Réduire les coûts d'obtention des rapports de solvabilité. · Avoir au sein du BIC toute la population qui sollicite un crédit (d'ici 2020).
	Créer un fonds de garantie mutuelle pour les PME (3)*	En cours	<ul style="list-style-type: none"> · Engagement du gouvernement pour la création d'un fonds de garantie mutuelle destiné aux PME, doté d'un montant de 30 milliards FCFA et définition du cadre réglementaire. · Création d'une société de gestion du fonds de garantie des PME sur la base d'un capital de 3 milliards FCFA, la participation de l'État s'élèverait à 1.5 milliard FCFA. L'État a déjà mobilisé 750 millions FCFA au titre de sa participation au capital de cette société de gestion. 	<ul style="list-style-type: none"> · La mise en place d'un fond a été abandonné par le gouvernement au profit de la création d'une institution financière dédiée aux PME. Les contours et les options de cette institution financière reste à définir avec l'ensemble des acteurs.
	Limiter la multiplicité des bilans des entreprises (4)	En cours	<ul style="list-style-type: none"> · Création du « compte contribuable » qui correspond au numéro d'immatriculation unique des entreprises pour les douanes et les services fiscaux. · Centralisation et informatisation du système de recensement des bilans des entreprises (Guichet unique de dépôt des états financiers, GUDEF) achevée par la DGI. 	<ul style="list-style-type: none"> · Informatiser et interconnecter les systèmes de recensement des bilans des entreprises (GUDEF à la DGI, INS, centrale des bilans à la BCEAO). Décisions à prendre par les autorités (MEF, SEPMBPE et BCEAO). · Créer une plateforme en ligne recensant tous les bilans et ouverte à un nombre limité d'utilisateurs (banques, etc.). Décisions à prendre par les autorités (MEF, SEPMBPE et BCEAO).
	Renforcer la qualité des bilans financiers des PME (5)*	Significatif	<ul style="list-style-type: none"> · Obligation pour les TPE/PME ivoiriennes de faire viser leurs bilans par des experts-comptables depuis 2017 (CGI). · Publication et actualisation de la liste des experts-comptables agréés sur le site du ministère de l'Économie et des Finances. 	<ul style="list-style-type: none"> · Publier la liste des experts-comptables agréés sur le site de l'agence CI PME.

			<ul style="list-style-type: none"> · Mise en place d'un contrôle interne et définition d'un code d'éthique et de déontologie par l'Ordre des experts comptables. · Développement des mécanismes de contrôle externe relatifs aux normes d'assurance qualité applicables au niveau UEMOA.
	Remettre à niveau les centres de gestion agréés (6)	Limité	<ul style="list-style-type: none"> · Ancrage du CN-CGA sur le territoire avec 96 centres, et l'encadrement de 23 509 entreprises adhérentes. · Organisation d'un atelier de renforcement des capacités des CGA sur le système comptable de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (SYSCOHADA) en mars 2018.
			<ul style="list-style-type: none"> · Mettre en œuvre les propositions de remise à niveau des CGA, formulées en 2015 et réaliser une étude par le SEPMBPE/DGI sur le bilan des CGA. · Renforcer les ressources humaines et financières des CGA. · Mettre en place des mesures d'incitations fiscales pour assurer une plus grande implication des experts comptables.
Le fonctionnement du système des garanties est amélioré (RA 2)	Développer les activités du tribunal de commerce (7)	Significatif	<ul style="list-style-type: none"> · Introduction d'une procédure simplifiée applicable aux petits litiges commerciaux pour réduire les délais de jugements. · Création et l'opérationnalisation de la Cour d'appel de commerce d'Abidjan en avril 2018 (décret n°2017-501 du 2 août 2017). · Publication en ligne des statistiques judiciaires du Tribunal de commerce d'Abidjan (années 2016 et 2017) et de la Cour d'appel de commerce d'Abidjan (juin-octobre 2018).
	Terminer les procédures de cadastrage (9)	Limité	<ul style="list-style-type: none"> · Créer et opérationnaliser les tribunaux de commerce de San Pedro et Abidjan Sud. · Poursuivre les efforts de dématérialisation et d'information des procédures judiciaires. · Poursuivre les efforts de réduction des délais de jugements en augmentant progressivement les moyens humains du tribunal. · Harmoniser les statistiques publiées et veiller à son actualisation. · Mobiliser les moyens humains et financiers suffisants de la DGI pour mener à terme les procédures de cadastrage. · Poursuivre les travaux de croisement des bases de données du cadastre de la DGI avec celles du ministère de la Construction, du logement et de l'urbanisme et celles des fournisseurs (eau, électricité). Pour plus de détail, voir la réforme 9 du chapitre 6 sur la fiscalité. · Déployer dans les chefs-lieux de régions de l'intérieur, des modules Desktop et Web et achever l'élaboration du module Mobile.

<p>L'épargne nationale est mobilisée et sa maturité s'allonge (RA 3)</p>	<p>Poursuivre le projet de création d'une Caisse des dépôts et consignations (11)</p>	<p>Significatif</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Promulgation de la loi portant sur la création, l'organisation et le fonctionnement de la CDC-CI. · Nomination des membres du Conseil de surveillance de la CDC-CI en décembre 2018 	<ul style="list-style-type: none"> · Désignation du Directeur général et du Secrétaire général de la CDC-CI.
<p>L'inclusion financière est renforcée grâce à de nouvelles solutions de bancarisation (RA 4)</p>	<p>Soutenir le développement pérenne de la microfinance (15)</p>	<p>En cours</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Élaboration du plan de redressement de l'Unacoopec-CI avec la Banque mondiale, qui s'est depuis retirée du plan en 2018. · Regroupement de 24 Coopératives d'épargne et de crédit afin d'avoir le niveau minimal de capital (3 milliards FCFA) par coopérative, les autres devenant des points de service. · Mise en place du plan de redressement de toutes les Coopératives d'épargne et de crédit et des agences. 	<ul style="list-style-type: none"> · Suivre la mise en œuvre du plan de redressement. · Poursuivre la levée de fonds pour recapitaliser le réseau des coopératives d'épargne et de crédit. · Poursuivre les efforts de pénétration de la microfinance.
<p>La confiance des individus dans le système bancaire est accrue (RA 5)</p>	<p>Mettre en place une stratégie nationale d'éducation financière en partenariat avec le secteur privé (16)</p>	<p>En cours</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Organisation d'un atelier sur l'élaboration de la stratégie nationale d'éducation financière avec l'ensemble des acteurs concernés en avril 2018. · Élaboration et validation du projet de document cadre de la SNIF 2019-24 en novembre 2018 (déclinaison de la Stratégie régionale d'inclusion financière de la zone UEMOA 2016-20) · Création et opérationnalisation de l'APIF – CI chargée de la mise en œuvre de la SNIF 2019-24. · Discussion sur l'élaboration de la stratégie nationale sur l'éducation financière avec le soutien de la Banque mondiale. 	<ul style="list-style-type: none"> · Poursuivre les activités de l'APIF-CI et créer le site internet de l'agence. · Finaliser et présenter la stratégie nationale d'éducation financière élaborée avec le soutien de la Banque mondiale (prévu pour le 1^{er} trimestre 2019). · Mettre en œuvre des cours d'éducation financière auprès des populations cibles.
	<p>Créer un Observatoire de la qualité des services financiers (17)</p>	<p>Significatif</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Création de l'OQSF-CI. · Nomination du secrétaire exécutif, des membres du Conseil d'orientation, ainsi que la création de la fonction de médiateur au sein de l'OQSF-CI. · Adoption par le Conseil d'orientation des textes relatifs à l'opérationnalisation de l'OQSF-CI (règlement intérieur, comparateur des services et médiation financière). 	<ul style="list-style-type: none"> · Approuver les textes relatifs à l'opérationnalisation de l'OQSF-CI par la tutelle ministérielle et lancer les activités en ayant acquis les ressources humaines requises. · Créer le site internet de l'OQSF-CI permettant de recenser les informations sur les coûts des services financiers des banques et offrant la possibilité aux consommateurs de remonter l'information. · Suivre les diligences relatives au financement de la Banque mondiale.

			<ul style="list-style-type: none"> · Diligences d'opérationnalisation en cours avec l'acquisition et l'équipement de bureaux, la mise à disposition du personnel, la tenue régulière des sessions du Conseil d'orientation et la recherche de financements auprès de l'État et la Banque mondiale (IDA).
	Renforcer la protection du consommateur (18)	Significatif	<ul style="list-style-type: none"> · Adoption du Code de la consommation en juin 2016. · Activation du CNCO en 2018.
Des solutions de financement alternatives au crédit bancaire existant (RA 6)	Favoriser le développement du crédit-bail (19)	Significatif	<ul style="list-style-type: none"> · Adoption d'une réglementation favorable au crédit-bail en 2015 au niveau national et en 2017 au niveau communautaire. · Signature de l'accord de coopération avec la SFI en décembre 2015 qui prévoit une étude de marché sur le crédit-bail et des ateliers de formation et sensibilisation auprès des PME et des magistrats. Une mission de SFI a été réalisée dans ce cadre en septembre 2018. · Réalisation d'une étude en septembre 2018 par l'APBEF-CI auprès des membres pour collecter des données récentes sur le marché du crédit-bail en Côte d'Ivoire.
			<ul style="list-style-type: none"> · Mettre en œuvre un dispositif de supervision systématique pour rendre la protection des consommateurs efficace par la CNCO. · Poursuivre la vulgarisation du crédit-bail pour développer son utilisation, notamment avec l'organisation d'ateliers. · Signer une Convention (État - SFI) et des accords de partenariats (SFI - institutions financières) pour développer le crédit-bail en Côte d'Ivoire.

Note : Les réformes indiquées avec * ont été modifiées par rapport au document de travail 2016-20 pour tenir compte de l'évolution de la situation et assurer leur pertinence avec les besoins actuels. Certaines recommandations ont été isolées dans un second tableau car les actions à prendre ne dépendent pas uniquement du gouvernement ivoirien et peuvent nécessiter l'implication d'organes supranationaux.

Tableau d'annexe 4.B.2. Tableau de suivi de mise en œuvre des réformes en matière de développement du secteur bancaire et financier – organes nationaux et supranationaux

Résultats attendus	Réforme	Niveau de progrès	Acteurs	Ce qui a été fait (2016-18)	Ce qui reste faire
Le risque de crédit est réduit et mieux évalué (RA 1)	Améliorer le fonctionnement des centrales d'informations sur les entreprises (2)	Significatif	BCEAO	<ul style="list-style-type: none"> · En matière d'incidents de paiement, informatisation de la remontée d'informations des banques vers les centrales d'information. Alimentation en ligne de la remontée d'information des banques vers la centrale des incidents de paiement pour accélérer les délais de traitement et la publication des données. · Contrôle de la bonne remontée d'information des banques vers les centrales d'information (élaboration de rapports de la Commission bancaire deux fois par an). · Mise en place de pénalités en cas de manquement à cette obligation. 	
Le fonctionnement du système des garanties est amélioré (RA 2)	Développer un registre des garanties unifié à l'échelle nationale (8)	En cours	Acteurs nationaux	· Institution du Fichier national du RCCM.	<ul style="list-style-type: none"> · Créer de manière effective un fichier national afin de consolider toutes les informations disponibles aujourd'hui dans les différentes juridictions.
		En cours	BCEAO et OHADA		<ul style="list-style-type: none"> · Élargir le champ des garanties éligibles en harmonisant les textes réglementaires de la BCEAO avec ceux de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) en matière d'éligibilité des garanties.
L'épargne nationale est mobilisée et sa maturité s'allonge (RA 3)	Développer les produits d'épargne adaptés au contexte ivoirien (10)	En cours	BCEAO		<ul style="list-style-type: none"> · Mettre en place une plateforme numérique de transactions financières avec le soutien de la BAD. · Finaliser les rencontres avec les dirigeants des établissements financiers impliqués dans le projet, ainsi qu'avec les autorités de régulation des télécommunications.
		Significatif	Acteurs nationaux	<ul style="list-style-type: none"> · Validation du projet de document cadre de la SNIF 2019-24 au début du mois de novembre 2018. · Travail en partenariat avec l'APBEF-CI pour inciter la souscription de produits épargne par les étudiants. 	<ul style="list-style-type: none"> · Formaliser les mécanismes de concertation dans le secteur bancaire et financier pour le financement de programmes d'éducation financière. · Finaliser l'étude sur l'éducation financière qui est en cours élaboration par la Banque mondiale.

<p>L'inclusion financière est renforcée grâce à de nouvelles solutions de bancarisation (RA 4)</p>	<p>Favoriser la mise en place de l'interopérabilité dans le cadre du mobile money entre les opérateurs de téléphonie mobile (12)</p>	<p>Significatif</p>	<p>Acteurs nationaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Mise en place progressive de l'interopérabilité par certains opérateurs (Orange et Moov) dans le cadre du mobile money. La Société générale a créé une plateforme pour permettre les transferts pour tous ceux qui ont un compte bancaire, quel que soit leur opérateur. · Obtention par Orange Côte d'Ivoire et MTN Côte d'Ivoire de la licence d'établissement de monnaie électronique. · Élaboration des travaux en cours au Ministère de l'Économie numérique en vue de mettre en place un cadre réglementaire favorisant l'interopérabilité 	<ul style="list-style-type: none"> · Adopter un cadre réglementaire. · Mettre en place un cadre de concertation entre toutes les parties prenantes.
		<p>En cours</p>	<p>BCEAO</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Réalisation des études d'évaluation de la maturité du marché, de la capacité technique de la plateforme GIM-UEMOA en vue de bâtir l'interopérabilité des Services financiers numériques de l'Union ont été réalisés. · Processus d'échanges entre la Banque centrale et l'ensemble des acteurs avec l'objectif de formaliser les discussions avec les autorités de régulation et l'UEMOA. 	<ul style="list-style-type: none"> · Poursuivre les travaux de la BCEAO sur la réglementation générale de l'interopérabilité. · Poursuivre les discussions avec les parties prenantes pour définir le modèle économique et la tarification, ainsi que les règles de fonctionnement et l'architecture technique.
	<p>Tester de façon pilote le système de correspondants bancaires (13)</p>	<p>En cours</p>	<p>BCEAO</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Sensibilisation d'autres pays UEMOA avec le soutien de la Banque mondiale (décembre 2017) · Organisation, par la Banque mondiale, d'un atelier sur la problématique des agents bancaires en mai 2018. 	<ul style="list-style-type: none"> · Simplifier le type et le nombre de documents requis pour l'établissement des correspondants bancaires · Réaliser une étude d'impact quelques mois après la mise en œuvre (taux de bancarisation).
		<p>En cours</p>	<p>Acteurs nationaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Action réalisée conjointement avec le soutien technique de la Banque mondiale · Mise en place d'un cadre réglementaire permettant de désigner des agents représentants des banques en zones rurales (critères de sélection) et de sécuriser les transactions. · Processus de révision des textes sur la réglementation des IOB et sur les SFD et soumission la BCEAO pour observation. · Création de l'APIF-CI. 	<ul style="list-style-type: none"> · Poursuivre le projet en cours de la Banque mondiale pour renforcer l'inclusion financière l'échelle régionale. · Suivre la rédaction de la nouvelle réglementation bancaire et des SFD.

	<p>Soutenir au niveau institutionnel le développement de produits financiers innovants (14)</p>	<p>En cours</p>	<p>Acteurs nationaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Mise en œuvre du dispositif de crédit-bail. 	<ul style="list-style-type: none"> · Poursuivre les réflexions sur le développement de produits innovants (nouveaux produits ou innovations de certaines caractéristiques - affacturage en cours de discussion).
<p>Des solutions de financement alternatives au crédit bancaire existant (RA 6)</p>	<p>Stimuler l'activité du marché boursier régional (20)</p>	<p>Significatif</p>	<p>BRVM</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Mise en place d'un troisième compartiment de la BRVM dédié aux PME en décembre 2017. · Lancement du programme Elite BRVM Lounge en novembre 2017. · Levée de fonds pour les 10 premières PME de l'UEMOA sélectionnées dans le cadre de l'Elite BRVM Lounge qui ont été introduites en bourse au début du mois de décembre 2018. 	<ul style="list-style-type: none"> · Accélérer le processus de délivrance de visa au Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers (CREPMF) pour simplifier les procédures d'accès à la BRVM. · Mettre en place une plateforme informatisée de gestion des OPCVM sur l'horizon 2020. · Mettre en place une plateforme pour la gestion des opérations du marché primaire à l'horizon 2020. · Adhérer au World Federation of Exchanges en tant que membre à part entière. · Créer un marché pour les ressources minières à l'horizon 2020. · Renforcer l'offre de services aux sociétés non cotées à l'horizon 2020. · Créer un marché pour le venture capital d'ici 2020 avec des accords de signature avec des fonds d'investissement. · Poursuivre le développement de la culture boursière au cours des études supérieures (mise en place de modules sur le droit boursier, les instruments financiers, la réglementation en vigueur).
		<p>Significatif</p>	<p>Acteurs nationaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Afin d'améliorer la circulation des titres entre les investisseurs, adoption d'instructions par le CA de la BRVM pour amener les sociétés cotées à se conformer aux articles 62 et 63 du règlement général de la BRVM qui établit à 20 % le flottant minimum des sociétés cotées à la BRVM. · Dans le cadre du PDESFI, lancement par le ministère de l'Économie et des Finances d'un débat sur la problématique du respect de la règle du flottant en juillet 2018. 	

- Mise en place d'un cadre formel de coopération entre la BRVM et les institutions de formation supérieures dans les États de l'UEMOA.
- Mise en place d'un Master en banques et finance, en partenariat avec l'APBEF-CI.

Note : Certaines recommandations ont été isolées dans ce second tableau car les actions à prendre ne dépendent pas uniquement du gouvernement ivoirien et peuvent nécessiter l'implication d'organes supranationaux.

Chapitre 5. L'avancée des réformes en matière d'éducation et de compétences

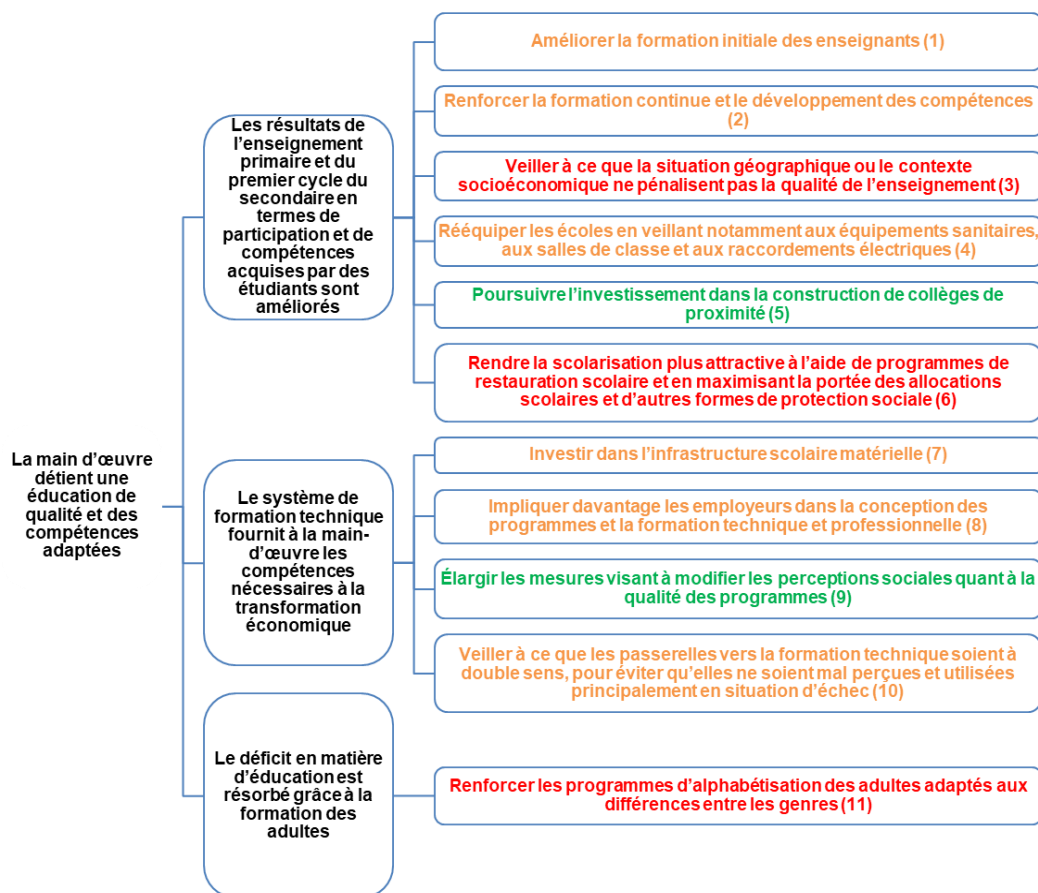
Des bases d'un enseignement primaire et secondaire renforcées, une formation technique de qualité et une formation améliorée des enseignants sont nécessaires pour disposer d'un capital humain qui réponde aux besoins d'aujourd'hui et de demain. Les compétences de la population sont au cœur de l'émergence de la Côte d'Ivoire et pour atteindre cette ambition d'ici 2020, 11 réformes en matière d'éducation et de compétences ont été identifiées et organisées autour de 3 grands résultats attendus :

- Résultat attendu 1 : les résultats de l'enseignement primaire et du premier cycle du secondaire en termes de participation et de compétences acquises par les étudiants sont améliorés.
- Résultat attendu 2 : le système de formation technique fournit à la main-d'œuvre les compétences nécessaires à la transformation économique.
- Résultat attendu 3 : le déficit en matière d'éducation est résorbé grâce à la formation des adultes.

Ce chapitre analyse les progrès depuis fin 2015 jusqu'à fin 2018 sur l'ensemble des réformes. Pour chaque réforme, le rapport indique si les progrès sont **significatifs** (beaucoup d'avancées réalisées par rapport aux actions contenues dans la matrice des réformes, et pour lesquelles de nombreux acteurs hors administration sont satisfaits), **en cours** (avancées certaines, mais qui se traduisent insuffisamment en termes de résultats, ou pour lesquelles les acteurs hors administration ne sont pas entièrement satisfaits), ou **limités** (avancées réalisées encore trop timides, ou non-alignées avec la matrice des réformes). La matrice de suivi de la mise en œuvre des réformes est présentée en annexe (tableau d'annexe 5.b.1).

Si l'accès à l'éducation s'est significativement amélioré, le niveau de progrès est mitigé pour l'ensemble des réformes en matière d'éducation et de compétences. Seules deux réformes ont un niveau de progrès significatif, six sont en cours, et trois sont à un niveau d'avancement limité. La Côte d'Ivoire poursuit ainsi les investissements dans la construction de collèges de proximité et œuvre à changer la perception de la formation technique et professionnelle. Toutefois, des progrès sont encore attendus en matière de formation des enseignants, d'équipements des établissements scolaires, de cantines scolaires, de développement des filières techniques et professionnelles, et d'alphabétisation (graphique 5.1).

Graphique 5.1. Des avancées significatives en matière d'investissement dans la construction de collèges de proximité et plus limitée en matière d'alphabétisation



Note : La colonne de gauche correspond à l'objectif général. Les résultats attendus des réformes sont présentés dans la deuxième colonne. Les réformes, présentées dans la dernière colonne sont numérotées. Sont notées en rouge les réformes avec un statut d'avancement « limité », en orange celles qui sont « en cours », en vert celles avec des avancées « significatives ».

Ces performances mitigées dans la mise en œuvre des réformes se reflètent dans la progression modérée de certains indicateurs de suivi, comme le montre le taux du nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement technique ou le taux d'alphabétisation qui restent bas. En revanche, la Côte d'Ivoire a réalisé des avancées notables en termes de taux d'achèvement du primaire et du secondaire ou du taux brut de scolarisation (tableau 5.1).

Tableau 5.1. Si les avancées sont notables en termes de taux d'achèvement et de taux brut de scolarisation, le taux d'analphabétisme reste important

	2014	Dernière année disponible	Objectif 2020	Évolution 2014-dernière année disponible et objectif 2020
Indicateurs prioritaires				
Taux d'achèvement du secondaire (%)	32	49 (2018)	72	
Taux d'achèvement du secondaire 1er cycle - données locales (%)	34.6	54.6 (2018)	54	
Taux d'achèvement du secondaire 1er cycle (% du total du groupe)	56	73 (2017)	91	
Étudiants inscrits dans l'enseignement technique et la formation professionnelle (% des étudiants inscrits au second cycle du secondaire)	14.9	11.7 (2018)	36	
Indicateurs secondaires				
Nombre d'élèves par enseignant en école primaire	42.5	41.8 (2018)	29	
Dépenses par élève du primaire (% du PIB par habitant)	12.6	13.1 (2017)	-	
Taux brut de scolarisation dans le primaire (%)	88	99.8 (2018)	111	
Taux brut de scolarisation dans le secondaire (% brut)	40	51 (2018)	80	
Alphabétisation des adultes (% adultes 15 ans et plus)	43.9	47.2 (2018)	70	
Élèves de la 2/3e année atteignant au moins un niveau de compétence minimum en mathématiques (%)	34	35.6 (2016)	47	
Élèves de la 2/3e année atteignant au moins un niveau de compétence minimum en lecture (%)	17	38.9 (2016)	45	
Ratio de parité dans l'inscription au primaire et secondaire (taux brut de scolarisation des filles/taux brut de scolarisation des garçons)	0.82	0.87 (2018)	1	

Note : Le rythme de progression reflète un code couleur basé sur le taux de croissance annuel moyen de l'indicateur entre 2014 et la dernière année disponible comparé avec le taux de croissance annuel moyen nécessaire pour atteindre l'objectif émergence sur la période 2014-20. Le rouge signifie une évolution très limitée, une absence d'évolution ou une évolution contraire à la tendance attendue ; l'orange montre une évolution modérée (un taux de croissance annuel moyen positif mais inférieur au taux de croissance annuel moyen nécessaire pour atteindre l'objectif émergence) ; le vert est utilisé pour montrer une évolution très positive (un taux de croissance annuel moyen égal ou supérieur au taux de croissance annuel moyen nécessaire pour atteindre l'objectif émergence). Les indicateurs dont la ligne est vert clair sont ceux qui ont déjà atteint leur objectif 2018 ou 2020.

L'accès à l'éducation s'est élargi mais de nombreux progrès restent à faire pour améliorer significativement les résultats de l'enseignement primaire et secondaire, notamment en matière de formation des enseignants

La réforme relative à l'amélioration de la formation initiale des enseignants poursuit son chemin même si les progrès sont lents. La réforme de la formation initiale des enseignants du primaire a commencé en 2012. Le projet, mené par la Direction des écoles, lycées et collèges (DELC) en collaboration avec le Centre international d'études pédagogiques (CIEP), prévoit notamment de :

- Transformer la formation disciplinaire en formation modulaire, avec un stage d'observation en classe à la fin de chaque module et deux stages en tutelle de trois semaines chacun pour permettre aux élèves-maîtres de voir en pratique la formation théorique.
- Réduire le volume de la formation théorique au profit de la formation pratique (40 % et 60 % respectivement), et d'étaler la formation par alternance sur toute une année académique (la 2^e année se passant entièrement sur le terrain, en stage de responsabilité).
- Réviser les curricula de formation des élèves-maîtres pour leur donner les outils nécessaires à la bonne mise en œuvre de l'Approche par compétences (APC).
- Renforcer les capacités des professeurs, maîtres d'application et conseillers pédagogiques des CAFOP pour apporter leur support aux élèves-maîtres.
- Changer les modalités de recrutement, notamment en réintroduisant l'entretien d'admission à partir de 2019 pour sélectionner les meilleurs candidats au métier d'instituteur.
- Revoir la certification des enseignants au terme de la formation initiale.
- Publier un guide de la gouvernance des CAFOP.

La phase pilote sur la formation modulaire des enseignants est menée dans six CAFOP. Initiée en 2017 dans trois CAFOP (Grand-Bassam, Gagnoa et Yamoussoukro), elle s'est étendue en 2018 à trois autres centres (Dabou, Abengourou et Bondoukou). En ce qui concerne l'encadrement pédagogique des élèves-maîtres stagiaires, la phase d'expérimentation s'étend aux 16 CAFOP existants. La généralisation est prévue pour 2020.

Pour l'heure, un référentiel des compétences des instituteurs et un guide de la gouvernance donnant des outils aux CAFOP sur la régulation et la coordination des centres ont été publiés, ainsi que les modules de formation de première année, et les documents d'accompagnement, notamment les manuels de référence des professeurs et des élèves-maîtres. Le référentiel des compétences, les modules de formation, les outils de suivi-évaluation et le guide de bonne gouvernance sont en cours de diffusion auprès des acteurs

de la chaîne d'encadrement pédagogique (entretien avec la DELC). Cependant, ils ne sont pas encore utilisés dans les dix centres de formation pédagogique témoins et n'intègrent pas encore de dispositif d'évaluation modulaire. Quant au guide de gouvernance des CAFOP, il est en voie d'être mis en œuvre grâce au renforcement des capacités des acteurs. Un atelier-bilan a eu lieu et a préconisé que de nouvelles procédures de gestion des fonds et d'organisation des CAFOP soient mise en œuvre.

Le principe de l'alternance théorie-pratique est désormais admis, avec la mise en place d'un stage d'observation ou des séances d'entraînement pédagogique ou tout autre exercice pratique pertinent à la fin de chaque module. En ce qui concerne le volume horaire théorique vs. pratique, l'analyse du tableau de planification des enseignements et des stages fait apparaître une parité en termes de volume horaire (entretien avec la DELC). En revanche, le manque d'appropriation des contenus des modules par les enseignants-formateurs a engendré de grandes difficultés dans la mise en place de la formation modulaire. En effet, les professeurs n'avaient pas été suffisamment formés aux contenus des modules et aux modalités de son application. Le bilan avait été par conséquent mitigé.

Enfin, le problème du manque de communication interministérielle n'a pas été adressé. Les deux institutions en charge de la formation initiale des enseignants - le MENET-FP pour les CAFOP, et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique (MESRS) pour l'École normale supérieure (ENS) d'Abidjan – ne semblent toujours pas avoir établi de feuille de route commune alors même que le MENET-FP gère la formation continue des enseignants du secondaire.

Le concours de recrutement des enseignants, organisé par la Direction des examens et concours (DECO) du MENET-FP demeure national. En 2017, les centres de composition ont été décentralisés dans les six capitales régionales mais le concours reste national, en dépit des recommandations faites par les membres du Comité de pilotage de la réforme initiale des maîtres et des experts internationaux. À ce jour, il n'existe aucun texte réglementaire pour régionaliser le recrutement des élèves-maîtres. En outre, les modalités du concours direct restent inadaptées. En effet, après des épreuves d'admissibilité écrites nationales, les candidats sont soumis à un test psychotechnique élaboré en France, qui fait seul office d'épreuve d'admission. Il semble que la mise en place de l'entretien d'admission, qui permettrait de jauger la réelle motivation des candidats, ne soit plus à l'ordre du jour.

L'expérimentation en cours, qui devrait s'achever à la fin de 2019, porte également sur le renforcement du rôle des CAFOP dans leur bassin pédagogique et des maîtres d'application en charge du suivi des élèves-maîtres lors de la formation en alternance. Selon la DELC, les CAFOP ont retrouvé une de leurs missions principales, l'animation pédagogique régionale, grâce aux regroupements effectués dans les circonscriptions de l'enseignement préscolaire et primaire, dans le but d'améliorer l'encadrement des élèves-maîtres en stage de responsabilité. En outre, l'intégration des professeurs de CAFOP aux jurys de certification de 2e année affirme l'autorité pédagogique des CAFOP.

L'utilisation des technologies rend la réforme relative à l'amélioration de la formation continue des enseignants prometteuse. Au niveau national, la formation continue est gérée principalement en présentiel par la Direction pédagogique de la formation continue (DPFC) selon un modèle en cascade avec une approche « top-down » : du niveau central, aux niveaux régionaux (36 antennes de la pédagogie et de la formation continue, APFC) et départementaux, puis la circonscription et enfin le secteur pédagogique (983). Ainsi conçu, le système devrait permettre de mener des actions de formation continue sur tout le

territoire. Cependant, tel n'est pas le cas en raison de ressources pédagogiques insuffisantes, du manque de personnel encadrant, et du peu de motivation de la part des enseignants, la formation professionnelle ne leur offrant aucune bonification de carrière. Les partenaires techniques et financiers (PTF) accompagnent un certain nombre de projets de formation continue et les actions menées individuellement sont progressivement mises en commun pour un partage efficace des bonnes pratiques.

Les résultats de nombreux projets de formation continue à distance menés en Côte d'Ivoire ces dernières années sont encourageants. IFADEM, pilotée par OIF et l'AUF qui vise le renforcement des capacités en français des élèves-maîtres constitue un exemple de succès. Après une phase pilote qui a formé 600 enseignants du primaire, le projet est passé en phase de généralisation pour toucher l'ensemble des publics considérés : 10 000 enseignants du primaire (du CP1, CP2 et CE1 pour renforcer les acquis fondamentaux), 15 000 directeurs d'écoles primaires et 1 000 chefs d'établissements du secondaire seront formés en présentiel et à distance sur les 30 prochains mois.

Enfin, le rôle des directeurs d'écoles et des chefs d'établissement n'a pas encore été adressé. Il est important que le rôle des directeurs d'écoles et des chefs d'établissement fasse l'objet de discussions entre la DFPC et la Direction des ressources humaines (DRH), qui doit être impliquée dans la redéfinition de ce rôle de leader. La DPFC affiche la volonté de faire des directeurs d'écoles « les premiers conseillers pédagogiques à assurer un suivi et un encadrement pédagogique de proximité ». Cette thématique fait partie des aspects porteurs de l'initiative IFADEM.

La réforme relative à la remédiation des disparités géographiques et socio-économiques affiche des avancées timides. Les conditions d'enseignement dans certaines zones reculées ou défavorisées entraînent une forte démotivation des enseignants et un absentéisme important. En vue d'encourager l'attractivité pour les enseignants de travailler dans les zones difficiles, la Direction des ressources humaines (DRH) a l'intention de mettre en place un système de mutation plus rapide. Pour les mouvements internes (dans une même direction régionale, i.e. INEAT), les enseignants pourraient en faire la demande après deux ans de service dans ces régions (au lieu de trois ans actuellement) ; et pour les mouvements externes (d'une direction régionale à une autre, i.e. EXEAT), cette échéance passerait de cinq ans à trois ans. En ce qui concerne le maintien des enseignants dans les zones difficiles, la DRH est en concertation avec des acteurs clés de la politique de la ville, comme le ministère de la Construction, du logement et de l'urbanisme (MCLU), l'union des villes et communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI), l'Assemblée des régions et districts de Côte d'Ivoire (ARDCI) pour que ceux-ci mettent en place les infrastructures nécessaires à de bonnes conditions de vie pour les populations, ainsi que pour les fonctionnaires affectés dans ces régions.

La rénovation des écoles et des établissements scolaires se fait petit à petit, mais il reste encore beaucoup à accomplir. Même si un grand nombre d'écoles et de collèges a été réhabilité ces dernières années, les fonds manquent pour rénover la totalité des établissements et offrir aux élèves de meilleures conditions d'apprentissage, et aux enseignants de meilleures conditions de travail. Environ 7 000 salles de classes ont été réhabilitées en 2015, et 421 points d'eau (sur une cible de 1 500) ont été aménagés dans les écoles. Néanmoins, encore 62 % des écoles primaires ivoiriennes n'ont pas l'électricité (elles représentent 81 % dans le milieu rural), 51 % n'ont pas de latrines fonctionnelles, 57 % n'ont pas de point d'eau et 61 % d'entre elles ne disposent pas de cantine (MENET-FP, 2018).

En revanche, la construction des collèges de proximité continue à un rythme soutenu et améliore l'accès à l'éducation de façon significative. La politique de scolarisation obligatoire, votée en 2015, a permis d'insuffler un élan politique et de maintenir l'investissement dans les collèges de proximité à un bon niveau. De nombreux PTF travaillent avec le gouvernement pour accélérer les constructions et ainsi fournir à la population l'accès à l'éducation secondaire du premier cycle à tous les élèves se trouvant dans un rayon maximum de 5 kilomètres. À ce jour, environ un tiers de l'objectif gouvernemental de construction a été atteint (49 collèges de proximité sur 150 d'ici 2020), mais l'engouement des conseils régionaux et des communautés locales pour ce projet est tel que certaines d'entre elles ont construit leur collège de proximité sur fonds propres. Le défi majeur reste la formation des enseignants bivalents en nombre suffisant pour enseigner dans ces collèges.

Enfin, les mesures propices à l'amélioration des conditions d'apprentissage en termes de restauration scolaire et de protection sociale n'ont pas encore été adoptées. Malgré une volonté politique forte de la Primature, qui œuvre à l'implémentation du Plan national multisectoriel de nutrition (PNMN), de nombreux défis restent encore à mener. A l'heure actuelle, un peu moins de 5 500 écoles primaires publiques sont équipées de cantines (sur environ 13 000 écoles), soit un taux de couverture de 44 % (bilan Direction des cantines scolaires – DCS, 2017) ; environ 4 900 d'entre elles ont été approvisionnées 18 jours sur 120 qui compte une année scolaire. Le Programme alimentaire mondial (PAM), à travers le Programme McGovern Dole International Food for Education and Child Nutrition, a quant à lui approvisionné 600 cantines scolaires pour 117 jours de fonctionnement. L'objectif de couverture de 100 % d'ici à 2020 du PIP/CS ne sera sans doute pas atteint.

Le système de formation technique et professionnelle ne parvient pas à fournir à la main-d'œuvre les compétences nécessaires à la transformation économique

Les lenteurs dans l'exécution des réformes liées à l'enseignement technique et professionnel sont principalement dues aux changements institutionnels fréquents dans la dénomination des acteurs de l'enseignement technique et formation professionnelle (ETFP). Ainsi, cinq changements institutionnels ont été réalisés en cinq ans. Cette instabilité entraîne un ralentissement, sinon une paralysie des activités dans ce secteur. L'ETFP est depuis septembre 2018 rattaché dans son intégralité au ministère de l'Éducation nationale et devrait désormais être en mesure de se développer, si on lui accorde l'attention qui lui est due.

La réforme sur les structures scolaires et matérielles des établissements d'ETFP est en cours, mais progresse lentement. La question des priorités n'est pas tranchée, entre les rénovations de centres et la construction de nouveaux établissements. Les besoins en réhabilitation des infrastructures et mise à jour du matériel sont considérables mais les investissements ne sont pas en mesure de les couvrir, d'autant que certaines zones sont encore dépourvues de centres de formation. Il en résulte que l'État ne parvient pas à répondre à la demande grandissante de la population en ETFP, ou y répond de manière peu satisfaisante en offrant des formations dans des centres mal équipés. Depuis 2015, malgré un schéma directeur de réhabilitation et de construction ambitieux d'ici à 2020, seuls 8 établissements d'ETFP ont été réhabilités, et 24 sont en cours de rénovation (sur un total de 75 établissements publics). Un plan de construction de 28 établissements a également été lancé, mais les fonds sont actuellement disponibles pour 16 d'entre eux. Les études de

préparation (recherche de terrain, plan, purge du droit coutumier) ont été achevées, cependant les contraintes budgétaires ne permettent pas encore de lancer la construction.

Les unités mobiles de formation (UMF) pourraient contribuer à l'extension de la formation professionnelle dans les zones rurales. En effet, jusqu'à présent, celles-ci ont permis de former 2 000 jeunes par an dans des métiers qui favorisent également le développement local. Cependant, ces UMF sont devenues « immobiles » par manque de moyens pour leur fonctionnement, mais aussi par manque de vision de certains élus locaux. Actuellement, 15 unités mobiles de formation et 10 ateliers d'application sont en attente de financements.

La réforme sur une plus grande implication du secteur privé dans la conception des programmes de la formation technique et professionnelle est en cours. Depuis le lancement de la réforme de l'ETFP en novembre 2016 et le Plan opérationnel à moyen terme (POMT), des efforts significatifs ont été mis en œuvre dans les relations entre le gouvernement et le secteur privé (METFP, 2013). Ainsi, 13 branches professionnelles et leur comité paritaire de pilotage ont été créés. Les Commissions professionnelles consultatives (CPC) ont également été mises en place. Des projets pilote de formation par apprentissage sont en cours avec la participation d'entreprises. Les entreprises seront également amenées à contribuer à la définition des certifications et à la politique d'insertion des diplômés de l'ETFP, ainsi qu'à la gouvernance des établissements de formation. En novembre 2018, le Conseil des ministres a adopté un décret portant attribution, organisation et fonctionnement des établissements de formation professionnelle, leur permettant notamment de bénéficier d'une gestion autonome et d'une organisation comptable et financière adaptées. Huit établissements ont été sélectionnés pour la viabilité de leur plateau technique afin de conduire une phase pilote.

Enfin, une réforme de certification des formations dans le secteur de l'ETFP serait bénéfique. D'une part, les certifications existantes ne sont pas, aux yeux des entrepreneurs, un gage de qualité de la main d'œuvre. Cela provient notamment du manque d'adéquation entre les curricula de formation actuels et les besoins en entreprise. D'autre part, les jeunes venant en particulier du secteur informel pourraient largement tirer avantage d'une certification « à la carte », où ils seraient en mesure d'obtenir une qualification par module.

Le plan de communication mis en place par le gouvernement visant à faire évoluer les perceptions sociales de l'ETFP par la population est efficace. L'objectif de ce plan est de réduire les préjugés sur l'enseignement technique et la formation professionnelle afin d'attirer les jeunes, quel que soit leur niveau scolaire, dans cette filière professionnalisante. Le but est ainsi de rendre l'ETFP un choix de carrière plus qu'une orientation imposée par le système scolaire. Ce plan comprend plusieurs facettes : communication traditionnelle dans la presse écrite, présence accrue sur les réseaux sociaux, communication événementielle (« portes ouvertes »), et participation au salon international biennal de l'ETFP.

Enfin, les efforts faits en matière de création de passerelles entre l'enseignement général et l'ETFP sont nombreux. Arrimée à la politique de scolarisation obligatoire de 6 à 16 ans, la réforme des passerelles permet de garder les décrocheurs dans le système afin de leur donner un socle de connaissances commun tout en leur permettant de se situer au regard des métiers de la formation professionnelle. Ainsi, dès le CM2, les élèves qui le souhaitent peuvent entrer en Prépa-CAP pour une formation de deux ans et sortir avec un niveau de 5^{ème}. S'ils le désirent, au terme de ces deux années, les élèves peuvent réintégrer l'enseignement général ou continuer dans l'ETFP. D'autres passerelles sont prévues tout

au long de la chaîne éducative (Prépa-BT et Prépa-BTS), cependant les travaux pour les mettre en place n'ont pas encore commencé.

La Côte d'Ivoire enregistre encore un taux d'analphabétisme important, ce qui freine l'émergence

L'alphabétisation reste le parent pauvre de l'éducation et ne reçoit que 0.1 % du budget de l'éducation au regard de l'immensité du travail qu'il reste à accomplir. L'alphabétisation, d'une importance majeure pour l'émergence du pays, ne mobilise pas suffisamment les énergies et les investissements gouvernementaux. La DAENF a mis en place une stratégie d'alphabétisation fonctionnelle des populations locales, mais le projet s'appuie trop sur les communautés locales et les ONG, dont les moyens financiers et matériels restent limités pour pouvoir à elles-seules faire face. Selon le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH), c'est 12 903 000 habitants, soit 56.1 % de la population qui ne savent ni lire, ni écrire, ni calculer (Institut national de la statistique, 2014). L'objectif du Plan stratégique de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle est de réduire le taux à 35 % soit plus de 2 millions de personnes à alphabétiser de 2016 à 2020 ; ce qui revient à un ratio de 500 000 personnes par an. Or, de 2017 à 2018, la DAENF n'a touché que 33 420 personnes.

Pour accélérer l'alphabétisation des adultes, il est indispensable d'étendre les activités d'alphabétisation dans le pays. Actuellement, les activités d'alphabétisation s'adressent à deux catégories principales : les femmes (alphabétisation combinée à des activités génératrices de revenus, et les enfants hors l'école ou sortis prématurément du système scolaire (classes passerelles). De 2013 à 2016, environ 20 000 élèves ont pu réintégrer l'école formelle grâce au système des classes passerelles. Toutefois, les flux restent conséquents, avec environ 1.5 million d'enfants hors du système scolaire.

En 2016, la Côte d'Ivoire a adhéré à la phase 2 d'Élan-Afrique qui propose un enseignement bilingue langue nationale – français. Cette initiative, déjà présente dans huit pays africains, organise l'enseignement en langue nationale au cours des trois premières années du primaire (du CP1 au CE1), où les apprentissages fondamentaux se font dans la langue maternelle de l'élève. Le français est introduit progressivement en tant que langue d'enseignement à partir du CE2 pour atteindre un enseignement bilingue. Les évaluations des acquis des élèves sont extrêmement encourageantes. Pour le moment, seules deux langues (le baoulé et le dioula) sont expérimentées.

En outre, la DAENF manque d'informations précises dû à l'absence de données statistiques sur l'alphabétisation. Quelques données sont disponibles à travers le recensement ou les enquêtes ménages, mais elles ne ciblent pas spécifiquement l'alphabétisation. Ces données sont indispensables pour mener à bien les actions entreprises dans ce secteur et effectuer un pilotage des futures actions à mener. Un décret adopté en août 2018 vient de promulguer l'organisation du 5e RGPH en Côte d'Ivoire, sur la période 2018-21. À défaut d'une enquête spécifique sur l'alphabétisation, le recensement pourrait présenter une opportunité pour appréhender ce problème.

Références

- Institut national de la statistique (2014), *Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH)*, <http://www.ins.ci>.
- MENET-FP (2018), *Statistiques scolaires de poche 2017-2018*, <http://www.men-dpes.org>.
- MENET-FP (2017a), *Plan sectoriel éducation/formation 2016-2025*, http://planipolis.iiep.unesco.org/sites/planipolis/files/ressources/cote_divoire_plan_sectoriel_de_leducation.pdf.
- MENET-FP (2017b), *Statistiques scolaires de poche 2016-2017*, <http://www.men-dpes.org>.
- MENET-FP (2016), « Réforme de l'enseignement technique et de la formation professionnelle 2016-25 », Document de diagnostic et d'orientation stratégique, https://pefop.iiep.unesco.org/fr/system/files/ressources/Pef00098_Plan_Strategique_Reforme_ETFP_2016_RCI.pdf.
- METFP (2013), *Plan opérationnel à moyen terme de réforme de l'ETFP (POMT)*, Comité de la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement Technique et de la Formation professionnelle (CMR-ETFP).
- OCDE (2017), *Suivi de la mise en œuvre des réformes vers l'émergence de la Côte d'Ivoire. Rapport d'avancement n°3*, <http://www.oecd.org/development/MDCR-Rapport-d-avancement-Cote-d-Ivoire.pdf>.
- OCDE (2016a), *Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire : Volume 1. Évaluation initiale*, Les voies de développement, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264248557-fr>.
- OCDE (2016b), *Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire : Volume 2. Analyse approfondie et recommandations*, Les voies de développement, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264251670-fr>.
- OCDE (2016c), *Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire : Volume 3. De l'analyse à l'action*, Les voies de développement, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264255883-fr>.
- République de la Côte d'Ivoire (2016), *Plan National Multi-sectoriel de nutrition 2016-20*, http://www.nutrition.gouv.ci/fichier/doc/PNMN_2016_2020_15_08_16.pdf.
- République de la Côte d'Ivoire (2015), *Politique Nationale de Nutrition*, http://www.nutrition.gouv.ci/fichier/doc/Politique_Nationale_Nutrition_15_08_16.pdf.
- UNESCO-ISU (2018), *eAtlas de l'Unesco pour l'éducation 2030*, <https://tellmaps.com/sdg4/?lang=fr#!/tellmap/-1210327701?lang=fr>.
- UNESCO-ISU (2016), « Le financement de l'éducation en Côte d'Ivoire. », *Sur le modèle des Comptes Nationaux de l'Éducation*, <http://uis.unesco.org/sites/default/files/rapport-national-cne-rci.pdf>.

Annexe 5.A. Liste des institutions rencontrées et ayant commenté le rapport

Les institutions suivantes ont été rencontrées lors de la mission d'octobre et de novembre 2018 :

- Secrétariat technique de suivi
- Le groupe de travail éducation et compétences
- Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement technique et la formation professionnelle (MENET-FP)
- Agence nationale de la formation professionnelle (AGEFOP)
- Centre de documentation et d'information du centre ivoirien pour le développement de la formation professionnelle (CIDFOR)
- Agence française de développement (AFD)
- International Rescue Committee (IRC).

Le groupe de travail éducation et compétences a apporté ses commentaires au chapitre préliminaire et ont été intégrés.

Annexe 5.B. Matrice de suivi de la mise en œuvre des réformes en matière d'éducation et de compétences

Tableau d'annexe 5.B.1. Évolution dans la mise en œuvre des réformes en matière d'éducation et de compétences

Résultats attendus	Réforme	Niveau de progrès	Ce qui a été fait (2016-18)	Ce qui reste à faire
Les résultats de l'enseignement primaire et du premier cycle du secondaire en termes de participation et de compétences acquises par les étudiants sont améliorés (RA 1)	Améliorer la formation initiale des enseignants (1)	En cours	<p>Pour élargir l'offre de formation des enseignants du primaire et du secondaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Construction de deux CAFOP (Bondoukou et San Pedro). · Réhabilitation de huit CAFOP (Abengourou, Daloa, Odiène, Gagnoa, Yamoussoukro, Bassam, Aboisso, Korhogo) en cours. <p>Pour accroître les capacités des structures de formation des enseignants :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Réalisation d'études de terrain pour la construction et la réhabilitation des CAFOP. · Coordination avec les bailleurs de fonds (MCC, AFD) pour la construction de 2 CAFOP et de 2 campus satellites de l'ENS. 	<p>Pour élargir l'offre de formation des enseignants du primaire et du secondaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Élargir l'accès à la formation pédagogique de base au-delà de l'ENS et du CAFOP, à sept universités publiques avec des modules de sciences de l'éducation et de préparation au concours d'enseignant. · Assurer le continuum éducatif entre la formation des enseignants du primaire et du secondaire 1^{er} cycle (lien école-collège) de l'éducation de base. · Élargir l'accès à la formation pédagogique dans l'enseignement technique (Institut pédagogique national de l'enseignement technique et professionnel, IPNETP), le sport (Institut national de la jeunesse et des sports, INJS) et les arts (Institut national supérieur des arts et de l'action culturelle, INSAAC). <p>Pour accroître les capacités des structures de formation des enseignants :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Financer la construction du CAFOP d'Abidjan, finir les travaux de réhabilitation des deux CAFOP (Bouaké et Korhogo) et entamer les travaux de réhabilitation des CAFOP de Katiola, Bouaké 2 ENI, Bouaké 3 et Man. · Établir un plan de construction pour atteindre l'objectif d'un CAFOP par région constituent les principaux chantiers pour accroître les capacités des structures de formation des enseignants.

	<p>Pour réformer la formation initiale des enseignants afin de la rendre plus professionnalisante* :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Élaboration du référentiel des compétences des instituteurs et du guide de la gouvernance des CAFOP, écriture et validation de 12 modules de formation en expérimentation dans 6 CAFOP (Grand-Bassam, Gagnoa et Yamoussoukro depuis 2017 et Dabou, Abengourou et Bondoukou depuis 2018). · Création des blocs disciplinaires pour les professeurs bivalents des collèges de proximité ; · Recrutement et formation de 1 500 instituteurs ordinaires à Bac+3 au métier de professeur bivalent. 	<p>Pour réformer la formation initiale des enseignants afin de la rendre plus professionnalisante* :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Rendre la formation plus pratique et moins théorique (60 % sur le terrain et 40 % de théorie) avec une formation modulaire (en cours d'expérimentation dans six CAFOP) · Évaluer l'expérimentation de la réforme des CAFOP qui est en cours dans six d'entre-elles. · Mettre en place des visites des stagiaires (dans le secondaire) par des formateurs des sciences de l'éducation pour compléter les visites des formateurs disciplinaires. · Former 1 000 autres professeurs bivalents pour atteindre les objectifs 2020 et améliorer la formation des formateurs avec des nouveaux curricula de formation.
	<p>Pour que les enseignants du privé respectent les mêmes critères de certification que les enseignants du public.</p> <ul style="list-style-type: none"> · Formation continue de 12 000 enseignants du privé. 	<p>Pour que les enseignants du privé respectent les mêmes critères de certification que les enseignants du public :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Finaliser le projet de révision de la convention qui lie l'État et les établissements privés pour une meilleure offre de ce secteur, notamment en matière de formation des enseignants du privé. Former les nouveaux enseignants du privé dans les CAFOP avec une formation accélérée de 3 mois (durant les vacances scolaires).

		<ul style="list-style-type: none"> · Donner l'accès aux enseignants du privé à la formation continue tout au long de la vie.
	<p>Pour réformer les concours de recrutement** :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Délocalisation des concours en 2017 pour les épreuves de composition dans six capitales régionales. 	<p>Pour réformer les concours de recrutement** :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Finaliser le projet de réforme du concours, en réintroduisant l'entretien en phase d'admission et en rendant les épreuves régionales. · Tester les enseignants du privé sur leurs connaissances en français et en mathématiques. · Finaliser un outil de gestion des ressources humaines pour une affectation des enseignants équitable et efficace.
<p>Renforcer la formation continue et le développement des compétences (2)</p>	<p>En cours</p> <p>Pour formaliser et élargir l'offre de formation continue des enseignants du primaire et du secondaire* :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Formation de tous les inspections de l'enseignement préscolaire et primaire (IEPP, ex-IEP, 302), de 380 conseillers pédagogiques du primaire et du préscolaire CPPP, de 254 conseillers pédagogiques (CP), de 45 000 enseignants du primaire et de 30 000 enseignants du secondaire aux nouveaux programmes et à l'utilisation des formats d'évaluation. · Formation de 1 000 instituteurs adjoints (IA) admis au concours d'instituteur ordinaire (IO). · Suivi et encadrement pédagogique dans les 36 APFC et les 983 secteurs pédagogiques. · Atelier d'élaboration des stratégies de dynamisation de la formation continue des enseignants en situation de classe. 	<p>Pour formaliser et élargir l'offre de formation continue des enseignants du primaire et du secondaire* :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Former les enseignants du CP et du CE aux nouveaux curricula et à la remédiation de l'erreur. · Évaluer les enseignants sur leurs compétences didactiques, pédagogiques, et disciplinaires, notamment en français et mathématiques. · Faire un audit du dispositif de formation continue des encadreurs délivrée dans les CAFOP et à l'ENS. · Établir une feuille de route sur la formation continue entre tous les acteurs gouvernementaux, civils et bailleurs pour une mise en cohérence des actions.

	<p>Pour élaborer des activités pédagogiques de développement des compétences adaptées au contexte local et coordonnées par un enseignant ou un directeur ou un chef d'établissement expérimenté :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Création de « classes ouvertes » organisées par les encadreurs pédagogiques. · Ateliers de renforcement des capacités organisés à travers les unités pédagogiques et les conseils d'enseignement. <p>Pour élaborer des objectifs spécifiques de développement des compétences pour les enseignants :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Organisation de visites et/ou d'inspections par les CP et IES au secondaire et les CPPP et IEPP au primaire. <p>Pour soutenir les services déconcentrés de formation continue*:</p> <ul style="list-style-type: none"> · Redynamisation du dispositif de formation continue assuré par la DPFC à travers le Fonds de soutien à l'animation pédagogique (FOSAP). 	<p>Pour élaborer des activités pédagogiques de développement des compétences adaptées au contexte local coordonnées par un enseignant ou un directeur ou un chef d'établissement expérimenté :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Renforcer les capacités de leadership et de management des directeurs d'écoles et de collèges. · Accorder des décharges de temps d'enseignement aux directeurs d'école pour qu'ils puissent remplir leur rôle de premier maillon de la chaîne de formation continue (DRH). <p>Pour élaborer des objectifs spécifiques de développement des compétences pour les enseignants :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Établir un plan de formation continue pour les personnels encadrants et pour les enseignants avec des paliers à franchir suivant un plan de carrière clair et menant à des opportunités de mouvement, y compris hors DREN. · Renforcer les inspections pour identifier au plus tôt les besoins en formation continue. <p>Pour soutenir les services déconcentrés de formation continue* :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Mener à terme le projet de développement des TICE dans les régions, en particulier la visio-conférence. · Procéder au renforcement des capacités des agents encadrant l'éducation : chefs des antennes de la pédagogie et de la formation continue (APFC), IEPP, encadreurs pédagogiques, CPPP et conseillers pédagogiques de secteur (CPS).
--	--	--

	<p>Pour développer la formation continue à distance grâce aux nouvelles technologies (smartphone, ordinateur, visioconférence)**:</p> <ul style="list-style-type: none"> · Évaluation-bilan de plusieurs programmes de formation continue à distance pour l'amélioration des apprentissages premiers (IFADEM) et élaboration des livrets de formation : 3 000 enseignants à l'aide des TICE (Unesco-CFIT) et 1 000 enseignants formés à l'aide du mobile-learning. 	<p>Pour développer la formation continue à distance grâce aux nouvelles technologies (smartphone, ordinateur, visioconférence)**:</p> <ul style="list-style-type: none"> · Pérenniser les programmes de formation continue à distance à travers les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE). · Renforcer les capacités de 15 000 directeurs d'école et 10 000 instituteurs à l'amélioration des apprentissages premiers (IFADEM)
<p>Veiller à ce que la situation géographique ou le contexte socioéconomique ne pénalisent pas la qualité de l'enseignement (3)</p>	<p>Limité</p> <p>Pour inciter les enseignants à se porter volontaires pour être affectés dans des zones éloignées ou défavorisées* :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Discussion au sein de la DRH sur l'attractivité des enseignants dans les zones difficiles. <p>Pour aider les acteurs de l'éducation* :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Création de 21 Centres régionaux de la mutualité et des œuvres sociales en milieu scolaire (CREMOSS) dans 18 chefs-lieux de région destinés à la prise en charge médicale et sociale du personnel enseignant et administratif ainsi que des élèves. 	<p>Pour inciter les enseignants à se porter volontaires pour être affectés dans des zones éloignées ou défavorisées* :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Accorder une prime de points pour favoriser le mouvement · Augmenter l'allocation logement pour permettre aux enseignants de ne pas loger chez l'habitant et subventionner l'achat d'un moyen de locomotion ou le coût du transport jusqu'aux chefs-lieux. · Développer les TICE : e-banking pour le paiement des salaires, e-médecine pour les consultations de routine. <p>Pour aider les acteurs de l'éducation* :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Rechercher des financements pour poursuivre la création des CREMOSS dans chacune des 41 directions régionales ou départementales de l'Éducation nationale et de l'Enseignement Technique DRENET/ DDNET afin de couvrir la totalité du pays (5 directions départementales et 36 directions régionales).

		<p>Pour mieux prendre en charge les élèves du primaire en difficulté d'apprentissage (lire, écrire, compter) :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Implémentation du programme éducation ciblée dans 50 écoles primaires des DREN de Soubré et de San Pedro et instauration de classes passerelles dans les DREN de Duékoué, Agboville et Azdopé. 	<p>Pour mieux prendre en charge les élèves du primaire en difficulté d'apprentissage (lire, écrire, compter) :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Étendre et généraliser ces programmes à tout le territoire en capitalisant les bonnes pratiques.
<p>Rééquiper les écoles en veillant notamment aux équipements sanitaires, aux salles de classe et aux raccordements électriques (4)</p>	<p>En cours</p>	<p>Pour améliorer l'environnement matériel et les conditions d'apprentissage* :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Réhabilitation et équipements d'environ 7 000 salles de classe (en 2015). · Aménagement de 421 points d'eau dans les écoles (sur une cible de 1 500), soit un taux de 28 %. <p>Pour garantir financièrement la maintenance des équipements et des infrastructures :</p>	<p>Pour améliorer l'environnement matériel et les conditions d'apprentissage* :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Établir un diagnostic des infrastructures en déterminant les besoins sur la base de critères prédéfinis (murs, électricité, sanitaires, clôture, etc.) et faire un audit des équipements pédagogiques (tableaux, bancs, tables, manuels, laboratoires de sciences, salles d'ordinateurs, etc.). · Établir un niveau de référence de qualité des établissements (normes et standards) et les équiper afin d'atteindre ce niveau requis en termes de confort, d'hygiène et de sécurité. · Mettre en œuvre une campagne de sensibilisation des communautés « mon école est accueillante » pour les menus travaux et s'adresser aux bailleurs de fonds pour le financement de la réhabilitation. · Responsabiliser les collectivités locales (l'éducation étant une compétence partagée). <p>Pour garantir financièrement la maintenance des équipements et des infrastructures :</p>

		<ul style="list-style-type: none"> · Création de la Direction de l'animation, de la promotion et du suivi des comités de gestion des établissements scolaires (DAPS-COGES) avec le décret n° 2012-488 du 7 juin 2012, amendé par le décret n° 2017-150 du 1^{er} mars 2017. · Désignation d'un membre au sein du Bureau exécutif chargé de la mobilisation communautaire, de la communication et du suivi des travaux en relation avec les services techniques des collectivités territoriales. · Publication de cinq manuels de gestion et guides de formation pour le renforcement des capacités des COGES : mise en place et/ou renouvellement des organes du COGES ; techniques de gestion participative de l'école par les COGES ; mise en place et fonctionnement des unions de COGES ; guide des conseillers COGES ; gestion et maintenance des infrastructures scolaires. 	<ul style="list-style-type: none"> · Allouer le budget nécessaire au bon fonctionnement des COGES. · Élargir la couverture de la subvention à tous les COGES de tous les établissements du primaire et du secondaire. · Favoriser le paiement des subventions des élèves du primaire par le paiement électronique (en cours d'expérimentation depuis 2012) tout comme la collecte des levées de cotisation par voie électronique. · Adopter un arrêté de création des CREMOSS permettant l'allocation d'un budget d'équipements et de fonctionnement des dits CREMOSS.
<p>Poursuivre l'investissement dans la construction de collèges de proximité (5)</p>	<p>Significatif</p>	<p>Pour améliorer l'accès aux structures éducatives du secondaire du 1^{er} cycle :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Entrée en fonction de 49 collèges de proximité, construits sur financement du Contrat de désendettement et développement (C2D), du Projet d'urgence et d'appui à l'éducation de base (PUAEB), de l'USAID et du Programme présidentiel d'urgence de la Côte d'Ivoire (PPU). · Projet de construction de 200 collèges de proximité sur financement du C2D II. · Construction de 4 collèges de proximité (en cours) et projet de construction d'environ 80 collèges de proximité sur financement du MCC d'ici à 2025 	<p>Pour améliorer l'accès aux structures éducatives du secondaire du 1^{er} cycle :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Poursuivre les programmes de construction des collèges de proximité (816 collèges de 2016 à 2025) et faciliter les passations de marchés publics. · Financer l'équipement de ces collèges en respectant le niveau de référence de qualité des établissements. · Améliorer la logistique d'équipement des établissements scolaires.

		<ul style="list-style-type: none"> · Développement de l'approche communautaire à travers un partenariat entre le MENET-FP et une ONG. <p>Pour déterminer la localisation de l'implantation des collèges de proximité :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Élaboration des critères d'implantation des collèges de proximité: être un village; avoir une aire de recrutement d'un rayon de 5 km avec des effectifs d'élèves au CM2 (inférieur à 180 élèves pour un collège à base 2 et supérieur à 180 élèves pour un collège à base 4); disposer si possible de certaines commodités (électricité, eau potable et logements adéquats pour le personnel qui en fera la location) et d'un terrain de 1 à 2 ha plats; avoir un terrain sans nuisance (cimetière, débit de boisson, forêt sacrée, marché, église, mosquée, pâturage, voie à grande circulation, cours d'eau); faire une confirmation de site (visite du site, attestations de cession de terrain, plan de lotissement). 	<ul style="list-style-type: none"> · Former le nombre d'enseignants nécessaire pour couvrir les besoins des collèges de proximité et évaluer les effets de la bivalence des enseignants. <p>Pour déterminer la localisation de l'implantation des collèges de proximité :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Affiner les critères d'implantation pour éviter les conflits intercommunautaires et les influences politiques en introduisant le tirage au sort ou un système de points pour départager deux communautés.
<p>Rendre la scolarisation plus attractive à l'aide de programmes de restauration scolaire et en maximisant la portée des allocations scolaires et d'autres formes de protection sociale (6)</p>	<p>Limité</p>	<p>Pour étendre le programme de restauration scolaire à toutes les écoles publiques sur l'ensemble du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Volonté politique affirmée sur l'alimentation scolaire avec la participation au programme international ScalingUp Nutrition et l'élaboration du PNMN, dont un volet porte sur la restauration scolaire. · Élaboration et validation de documents de politique et de stratégie nationale d'alimentation scolaire 2018-2022. · Taux de couverture des écoles publiques de 44 % (environ 5 500 écoles sur 13 000 sont équipées d'une cantine). 	<p>Pour étendre le programme de restauration scolaire à toutes les écoles publiques sur l'ensemble du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Octroyer un budget suffisamment élevé pour la restauration scolaire, tout en pérennisant les actions en cours et ouvrant de nouvelles cantines dans 7 850 écoles publiques. · Accroître le nombre de jours assurés par les ressources nationales (gouvernementales ou communautaires). · Négocier avec le PAM pour la poursuite du programme McGovern Dole International Food for Education and Child Nutrition au-delà de 2020 et accroître l'appui aux groupements locaux.

			<ul style="list-style-type: none"> · Responsabilisation des communautés à travers les Activités génératrices de revenus (AGR) en particulier pour 859 groupements de femmes mobilisées autour des cantines scolaires. · Multiplier les partenariats avec des entreprises alimentaires pour la fourniture de suppléments alimentaires. 	
			<ul style="list-style-type: none"> · Pour subventionner l'éducation des enfants les plus vulnérables *: · Affiner la politique nationale du manuel scolaire et aider les familles grâce à des subventions pour les achats de manuels, notamment dans le secondaire du 1^{er} cycle. · Élaborer une feuille de route vers un système de protection sociale et de transferts conditionnels pour les ménages scolarisant des enfants d'âge scolaire 6-16 ans. 	
			<ul style="list-style-type: none"> · Création de la Responsabilité civile scolaire (RCS) en août 2018 par la coordination de l'Association des parents d'élèves de Côte d'Ivoire. 	
<p>Le système de formation technique fournit à la main d'œuvre les compétences nécessaires à la transformation économique</p>	<p>Investir dans l'infrastructure scolaire matérielle (7)</p>	<p>En cours</p>	<p>Pour accélérer la construction et le rééquipement des établissements techniques, financés par les PTF, et ainsi améliorer l'accès à l'ETFP :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Création du Centre d'excellence aux métiers du Bâtiment des travaux publics, et de l'hôtellerie · Réhabilitation des lycées professionnels d'Odienné et de Man, ainsi que de 24 établissements d'ETFP qui sont en cours (sur 75) · Études préalables achevées pour les établissements à construire (28) pour la période 2016-20 ; avec des financements assurés pour 16 d'entre eux · Création d'unités mobiles de formation en zones rurales. 	<p>Pour poursuivre les programmes existants et accélérer la construction et le rééquipement des établissements techniques, financés par les PTF, et ainsi améliorer l'accès à l'ETFP :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Achever la création de deux centres sectoriels des métiers de l'agro-industrie et maintenance industrielle, et des métiers du bâtiment · Réhabiliter et construire les lycées techniques de Daoukro et Yopougon (sur fonds C2D) et créer de nouveaux centres de formation en fonction des besoins de l'économie et en collaboration avec le secteur privé dans un système de cogestion. · Assurer une couverture du territoire qui réponde aux besoins locaux des bassins d'activités. · Assurer le bon fonctionnement des unités mobiles et garantir le fonctionnement pour 15 nouvelles UMF.

		<p>Pour calculer et planifier dans le budget national annuel des allocations suffisantes pour que ces équipements soient maintenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Engagement de l'État à affecter un budget de fonctionnement approprié pour les infrastructures et les équipements financés par le C2D. 	<p>Pour calculer et planifier dans le budget national annuel des allocations suffisantes pour que ces équipements soient maintenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Impliquer les COGES et les communautés dans la menu maintenance · Mettre en place un mécanisme pérenne des ressources en s'engageant en particulier sur les budgets de fonctionnements des centres de formation et assurer les financements pour achever le plan de construction de nouveaux établissements.
		<p>Pour faciliter la mise à jour des équipements et des compétences des personnels de l'ETFP :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Réforme de la formation des formateurs de l'IPNETP. 	<p>Pour faciliter la mise à jour des équipements et des compétences des personnels de l'ETFP :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Élaborer une politique de formation continue pour les formateurs de l'IPNETP
<p>Impliquer davantage les employeurs dans la conception et la formation technique et professionnelle (8)</p>	<p>En cours</p>	<p>Pour développer le partenariat entre le gouvernement et les entreprises** :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Réforme de l'ETFP (novembre 2016) et élaboration du POMT (2013) et des instances institutionnelles de la réforme. · Structuration de 13 branches professionnelles avec des comités paritaires de pilotage ; et désignation des membres (9 du secteur public et 9 membres du privé) en 2016. · Création des CPC et promulgation d'un décret en novembre 2018 sur l'autonomie financière des centres de formation professionnelle. <p>Pour généraliser les stages en entreprise, y compris dans le secteur informel :</p>	<p>Pour développer le partenariat entre ETFP et les entreprises**:</p> <ul style="list-style-type: none"> · Inclure le secteur privé dans tous les domaines de l'ETFP : gouvernance des établissements, formation, certification et insertion des diplômés · Coordonner l'action des comités de branches et des CPC. · Dynamiser les relations État - secteur privé par un pilotage conjoint des instances de l'ETFP et des consultations régulières et fréquentes sur les stratégies sectorielles. · Renforcer les faitières regroupées par branche. <p>Pour généraliser les stages en entreprise, y compris dans le secteur informel :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> · Projets pilote de formation par apprentissage. <p>Pour développer des « observatoires » rassemblant des employeurs et des formateurs, dans le but d'échanger sur les curricula de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Élaboration de nouveaux curricula suivant l'APC. · Validation des référentiels de formation professionnelle. <p>Pour concentrer les efforts sur les secteurs où la pénurie de compétences est la plus souvent signalée (agro-industrie, tourisme, BTP, maintenance) ou sur les secteurs porteurs d'avenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Projet de Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricoles (FIRCA) sur 3 filières : lancement de formation aux métiers de la filière porcine, rizicole et agricole. <p>Pour développer des mécanismes permettant de reconnaître et de certifier des compétences acquises en cours d'emploi, y compris dans les entreprises informelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Réorganisation des formations diplômantes selon l'approche par branche d'activités (C2D). <p>Significatif Pour promouvoir l'ETFP et la perception du public et des entreprises* :</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Développer la formation en alternance et en apprentissage grâce à des incitations financières pour le secteur privé et formaliser la convention de stage. · Créer au sein de chaque établissement technique et professionnel un bureau d'interchange entre les apprenants et les entreprises locales. <p>Pour développer des « observatoires » rassemblant des employeurs et des formateurs, dans le but d'échanger sur les curricula de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Responsabiliser l'Agence Emploi Jeunes pour manager ces observatoires et les dynamiser. <p>Pour concentrer les efforts sur les secteurs où la pénurie de compétences est la plus souvent signalée (agro-industrie, tourisme, BTP, maintenance) ou sur les secteurs porteurs d'avenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Développer les formations techniques et professionnelles sur les filières agricoles et de transformation des denrées et collaborer avec le secteur privé pour les inciter à anticiper leurs besoins en capital humain <p>Pour développer des mécanismes permettant de reconnaître et de certifier des compétences acquises en cours d'emploi, y compris dans les entreprises informelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Proposer des formations qualifiantes, par module. <p>Pour promouvoir l'ETFP et la perception du public et des entreprises* :</p>
--	---	--

<p>Élargir les mesures visant à modifier les perceptions sociales quant à la qualité des programmes (9)</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Développement d'une stratégie de communication en vue de réhabiliter l'image de l'ETFP, en attente d'être approuvée (cible : jeunes). · Organisation de nombreux événements très médiatisés (olympiades, journées portes ouvertes etc.) et présence dans les médias, y compris les réseaux sociaux. · Collaboration avec la cellule genre pour cibler les filles. <p>Pour appuyer ce changement de paradigme, recueillir et diffuser les données concernant l'accès à l'emploi des diplômés de l'ETFP :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Mise en place du suivi des diplômés par la Direction de l'apprentissage et de l'insertion professionnelle (DAIP) en 2016 et formation des acteurs (70) sur l'utilisation des outils d'enquête en ligne en avril 2018 au Centre de promotion des nouvelles technologies de l'information (CPNTIC). 	<ul style="list-style-type: none"> · Organiser un salon international biennuel de l'ETFP · Élaborer une campagne de communication ayant pour cible les familles · Décentraliser les activités de communication et les adapter aux réalités locales. <p>Pour appuyer ce changement de paradigme, recueillir et diffuser les données concernant l'accès à l'emploi des diplômés de l'ETFP :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Consolider ces données avec le programme d'enquêtes périodiques auprès des ménages · Inciter les jeunes travailleurs de l'informel à se former et à obtenir une certification de leur savoir et savoir-faire
<p>Veiller à ce que les passerelles vers la formation technique soient à double sens, pour éviter qu'elles ne soient mal perçues et utilisées principalement en situation d'échec (10)</p>	<p>En cours</p> <p>Pour établir différentes voies d'accès à la formation technique* :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Création de passerelles à double sens entre l'enseignement général et l'ETFP à la fin du primaire, de 5^e et de 3^e grâce à une formation suivant le socle commun des connaissances et des compétences · Mise en place des Prépa-CAP (niveau 5^e), pour former les élèves et leur permettre d'entrer en formation professionnelle dès la fin du primaire. 	<p>Pour établir différentes voies d'accès à la formation technique* :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Achever la mise en place des Prépa-BT et Prépa-BTS pour permettre aux élèves qui n'ont pas le niveau 4^e et Terminale d'acquérir le niveau nécessaire pour entrer en formation professionnelle. <p>Pour garantir un contrôle de qualité dans les établissements privés :</p>

				<ul style="list-style-type: none"> · Mieux encadre les établissements privés d'ETFP et opérer un contrôle systématique et régulier des formations et des structures de formations. · Créer un label de qualité pour les formations offertes dans le secteur privé.
<p>Le déficit en matière d'éducation est résorbé grâce à la formation des adultes</p>	<p>Renforcer les programmes d'alphabétisation des adultes adaptés aux différences entre les genres (11)</p>	<p>Limité</p>	<p>Pour accélérer l'alphabétisation des adultes* :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Ateliers de validation des modules de formation des acteurs de l'alphabétisation. · Formation de 100 femmes formatrices aux métiers de la teinture avec alphabétisation. <p>Pour accélérer l'alphabétisation des enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Création des classes passerelles. · Élaboration du guide de mise en œuvre des classes passerelles en Côte d'Ivoire. 	<p>Pour accélérer l'alphabétisation des adultes* :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Accorder les fonds correspondant à la stratégie d'alphabétisation et recueillir des données statistiques propres à l'alphabétisation. · Intégrer un module d'alphabétisation à la formation des enseignants. · Créer une plateforme en ligne d'alphabétisation, approfondir les opportunités qu'offre le numérique. · Mettre en place un mécanisme de post-alphabétisation. <p>Pour accélérer l'alphabétisation des enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Renforcer les synergies entre l'alphabétisation et l'ETFP · Réintroduire les langues nationales dans les premières années d'enseignement. · Allouer des fonds budgétaires nécessaires pour mener à bien la stratégie d'alphabétisation et de réinsertion des enfants déscolarisés, tout en recueillant les données statistiques propres à l'alphabétisation.

Note : Les actions indiquées avec * ont été modifiées par rapport au document de travail 2016-20 pour tenir compte de l'évolution de la situation et assurer leur pertinence avec les besoins actuels. Les actions indiquées avec ** sont nouvelles.

Chapitre 6. L'avancée des réformes en matière de politique fiscale

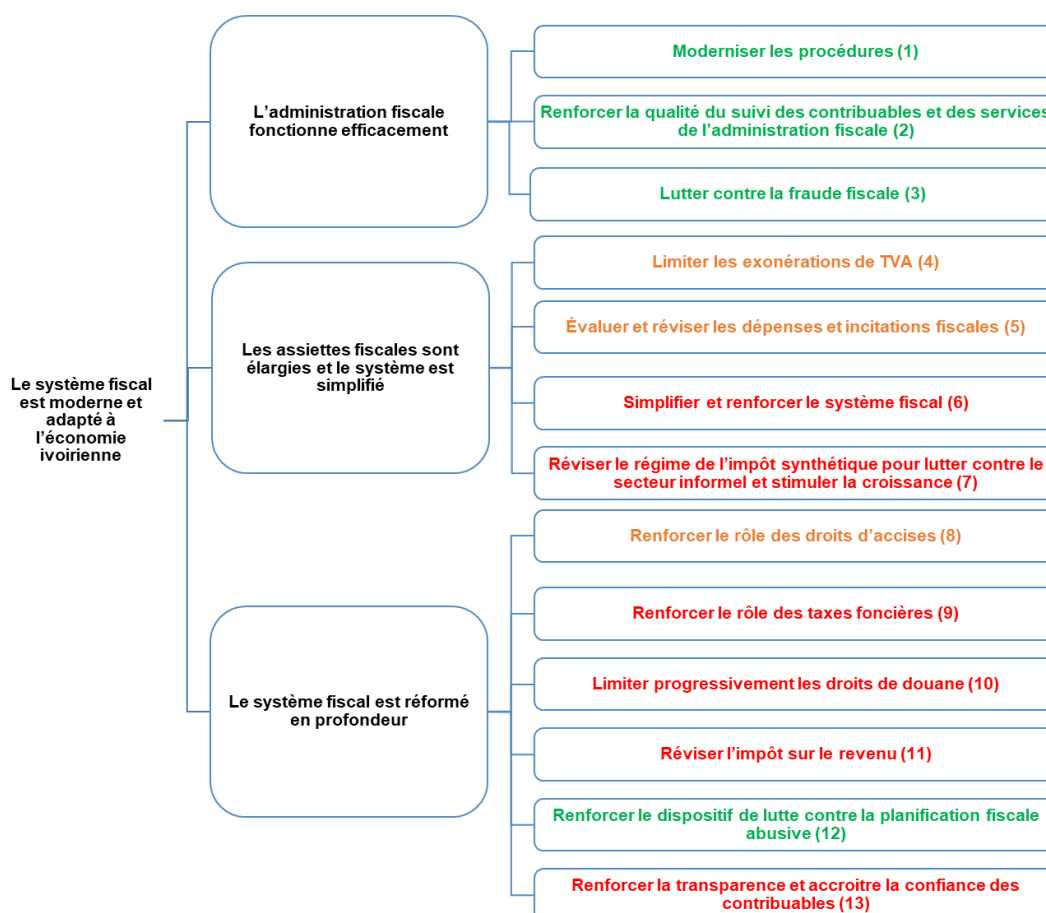
Une politique fiscale simplifiée et renforcée, accompagnée d'une meilleure organisation du système fiscal et de l'administration est essentielle pour améliorer la confiance des contribuables et lutter contre la fraude fiscale. Le système fiscal de la Côte d'Ivoire et son administration doit subir des réformes de fond afin de contribuer à l'émergence du pays d'ici 2020. Ainsi, 13 réformes en matière de politique fiscale ont été identifiées et organisées autour de trois grands résultats attendus :

- Résultat attendu 1 : l'administration fiscale fonctionne efficacement.
- Résultat attendu 2 : les assiettes fiscales sont élargies et le système est simplifié.
- Résultat attendu 3 : le système fiscal est réformé en profondeur.

Ce chapitre analyse les progrès réalisés depuis fin 2015 jusqu'à fin 2018 sur l'ensemble des réformes. Pour chaque réforme, le rapport indique si les progrès sont **significatifs** (beaucoup d'avancées réalisées par rapport aux actions contenues dans la matrice des réformes, et pour lesquelles de nombreux acteurs hors administration sont satisfaits), **en cours** (avancées certaines, mais qui se traduisent insuffisamment en termes de résultats, ou pour lesquelles les acteurs hors administration ne sont pas entièrement satisfaits), ou **limités** (avancées réalisées encore trop timides, ou non-alignées avec la matrice des réformes). La matrice de suivi de la mise en œuvre des réformes est présentée en annexe (tableau d'annexe 6.b.1).

La Côte d'Ivoire a engagé des réformes significatives et largement progressé en matière d'administration de l'impôt et de dématérialisation des procédures. En revanche, les avancées ont été plus limitées en matière de politique fiscale avec peu de changements notables depuis fin 2015. Ainsi, quatre réformes ont un niveau de progrès significatif, trois sont en cours, et six sont à un niveau d'avancement limité (graphique 6.1).

Graphique 6.1. Des avancées significatives en matière d'administration de l'impôt et de dématérialisation des procédures et plus limitées en matière de politique fiscale



Note : La colonne de gauche correspond à l'objectif général. Les résultats attendus des réformes sont présentés dans la deuxième colonne. Les réformes, présentées dans la dernière colonne, sont numérotées. Sont notées en rouge les réformes avec un statut d'avancement « limité », en orange celles qui sont « en cours », en vert celles avec des avancées « significatives ».

Les avancées dans la mise en œuvre des réformes se reflètent dans les indicateurs de suivi. Si les recettes fiscales (hors contributions de sécurité sociale) stagnent entre 15 % et 16 % du PIB, le poids des exonérations diminue progressivement.

Tableau 6.1. Le poids des exonérations diminue progressivement avec des recettes fiscales qui augmentent lentement

	2014	Dernière année disponible	Objectif 2020	Évolution
Indicateurs prioritaires				
Recettes fiscales (hors contributions de sécurité sociale) (% PIB)	15.1	15.3 (2018)	20	
Poids des exonérations (% du PIB)	2	1.32 (2018)	Vers une réduction	
Indicateurs secondaires				
Recettes intérieures (% des recettes fiscales totales)	51.9	52.8 (2017)	À discuter	

Note : Le rythme de progression reflète un code couleur basé sur le taux de croissance annuel moyen de l'indicateur entre 2014 et la dernière année disponible comparé avec le taux de croissance annuel moyen nécessaire pour atteindre l'objectif émergence sur la période 2014-20. Le rouge signifie une évolution très limitée, une absence d'évolution ou une évolution contraire à la tendance attendue ; l'orange montre une évolution modérée (un taux de croissance annuel moyen positif mais inférieur au taux de croissance annuel moyen nécessaire pour atteindre l'objectif émergence) ; le vert est utilisé pour montrer une évolution très positive (un taux de croissance annuel moyen égal ou supérieur au taux de croissance annuel moyen nécessaire pour atteindre l'objectif émergence). Les indicateurs dont la ligne est vert clair sont ceux qui ont déjà atteint leur objectif 2018 ou 2020.

Les avancées sont significatives en matière d'administration fiscale

La Côte d'Ivoire a largement progressé en matière de modernisation et de dématérialisation des procédures fiscales. Depuis janvier 2017, toutes les entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 200 millions FCFA sont tenues de déclarer et de payer leurs impôts en ligne. Ces procédures de télé-déclarations devraient être étendues par la suite à toutes les entreprises. Pour l'impôt foncier et l'impôt synthétique, le paiement par téléphone mobile est opérationnel pour les personnes physiques depuis février 2018. La Côte d'Ivoire a également lancé une nouvelle plateforme informatique de dépôts des états financiers (e-liasse) auprès de l'administration fiscale. L'objectif est de renforcer la traçabilité, la sécurisation et l'archivage des états financiers ainsi que d'améliorer la qualité de l'information fournie dans les états financiers. Si ces mesures constituent des avancées importantes, les difficultés techniques liées à la qualité du réseau internet, ainsi que la méfiance possible de certains contribuables vis-à-vis du paiement par téléphone mobile sont à suivre de près.

La segmentation des contribuables est une autre dimension sur laquelle la Côte d'Ivoire a nettement progressé, avec une segmentation plus fine des entreprises et une redéfinition des seuils de catégorisation des entreprises. Il existait auparavant une Direction des grandes entreprises pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 3 milliards FCFA. La définition de grandes entreprises a été révisée et étendue aux entreprises dont le chiffre

d'affaires dépasse 2 milliards FCFA. Le champ de compétences de la direction a également été étendu et comprend désormais les missions d'élargissement de l'assiette fiscale, de recouvrement et de contrôle de toutes les grandes entreprises quelle que soit leur implantation sur le territoire national. Deux nouveaux centres des moyennes entreprises ont été créés, en plus des 2 centres existants, pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 200 millions et 2 milliards FCFA. En dessous de 200 millions FCFA, les entreprises sont gérées par les directions régionales.

Depuis quelques années, les procédures de remboursement de crédits de TVA ont connu des améliorations notables, avec la mise en place d'une application pour le remboursement diligent des crédits de TVA. La durée moyenne de remboursement est maintenant de deux mois, avec une possibilité de remboursement accéléré en deux semaines. Enfin, les stocks d'arriérés de TVA ont été assainis.

En matière de contrôle et de lutte contre la fraude, d'importants projets sont en cours. Avec l'assistance technique du FMI, une mise à jour de la base de données des contribuables a été effectuée. Les contrôles vont davantage être basés sur l'analyse du risque, avec l'opérationnalisation de la Direction de l'enquête, du renseignement et de l'analyse des risques et l'adoption par celle-ci, pour la première fois, d'un programme de contrôle prenant en compte les résultats de l'analyse du risque. La numérisation de tous les états financiers (voir ci-dessus) servira de base à l'analyse de cette nouvelle direction. La DGI prévoit également l'unification de ses systèmes d'information et le remplacement des différents logiciels utilisés par un système unique. Des projets de croisement de données entre la DGI et d'autres administrations telles que la Direction générale des douanes (DGD), le ministère de la Construction, du logement et de l'urbanisme (MCLU), la Poste, ou encore la CIE, sont aussi en cours. Ces projets visant au renforcement du contrôle constituent des démarches innovantes ; il sera donc essentiel de poursuivre les efforts et de renforcer les capacités des agents et des unités en charge de leur mise en œuvre.

L'initiative d'identifiant national unique pourrait aussi avoir des effets significatifs. Un projet de création d'identifiant national unique a été lancé. Toutes les entreprises créées à partir de 2019 devront avoir un identifiant unique qui sera requis pour effectuer toutes leurs transactions. Les entreprises déjà établies auront un délai de deux ans pour obtenir un identifiant unique. À terme, l'identification unique ne concernera pas que les entreprises, mais s'étendra à toutes les personnes physiques.

La limitation de certaines exonérations est en cours, mais les assiettes fiscales demeurent étroites et le système complexe

Le suivi de mi-parcours note des efforts de rationalisation des exonérations fiscales, mais ceux-ci devront être poursuivis. Un rapport annuel qui présente l'impact budgétaire des dépenses fiscales est désormais annexé à la loi de Finances. En outre, la mise à jour du « Schéma directeur de la réforme des finances publiques 2018-2020 » comprend dans ses actions principales le non renouvellement des exonérations fiscales arrivant à échéance et la suppression progressive des exonérations de TVA.

Des progrès ont été faits pour élargir l'assiette de la TVA en limitant les exonérations, mais ceux-ci demeurent insuffisants. En 2018, certaines exonérations temporaires arrivant à échéance n'ont pas été reconduites (à l'exception de celles liées aux secteurs sociaux comme l'éducation et la santé). Pour 2019, seules quelques exonérations de TVA arrivant à échéance ne seront pas reconduites. Les efforts de rationalisation des exonérations de

TVA devront donc être renforcés, comme dans le secteur agricole par exemple où la TVA pourrait s'appliquer à taux réduit.

En matière d'imposition des sociétés, un nouveau Code des investissements a fait l'objet de révision en 2018. Cette révision devrait conduire à une rationalisation des incitations fiscales au moyen d'un plus fort ciblage sectoriel (agro-industrie, hôtellerie). Les secteurs prioritaires continueront à bénéficier d'exonérations tandis que les secteurs non prioritaires bénéficieront de crédits d'impôts. Comme dans le Code des investissements précédent, les incitations dépendront également de l'implantation géographique des investissements avec un découpage du territoire en zones accordant un traitement fiscal plus avantageux aux zones reculées. Si le ciblage sectoriel du nouveau code s'inscrit dans une logique de rationalisation, il faudra néanmoins assurer le suivi des dépenses fiscales, examiner de près les investissements qui bénéficient des incitations fiscales et évaluer l'impact des nouvelles dispositions du Code sur l'investissement.

Le Code minier est resté inchangé. Parmi les réformes pour l'émergence, il était recommandé de limiter les avantages fiscaux accordés dans le cadre du Code minier, en particulier en envisageant la suppression des exonérations de droits de douane (dans la mesure où les biens d'équipement peuvent être importés en suspension de droits sous le régime douanier de l'admission temporaire), en éliminant les exonérations de TVA à tout le moins en phase de production, en supprimant le congé fiscal pour l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (BIC) et l'impôt minimum forfaitaire (IMF), en arrêtant d'étendre les avantages fiscaux accordés au titulaire du titre minier à ses sociétés affiliées et à ses sous-traitants, en ramenant la durée de la clause de stabilité à une durée raisonnable et en définissant l'assiette de la redevance minière sur une base objective qui est fonction de la teneur du minéral extrait et des cours mondiaux. Ces recommandations n'ont pas été mises en œuvre.

Les efforts de simplification du système fiscal ont été limités. L'existence de nombreux petits impôts et de prélèvements parafiscaux demeure un problème pour les entreprises. Ils ne génèrent que très peu de recettes mais ont un fort pouvoir de nuisance, en particulier sur les petites entreprises. Une réforme de la patente est en discussion. Si la patente, qui comprend un droit sur le chiffre d'affaires et un droit sur la valeur locative, garantit que les entreprises formelles paient un montant minimum d'impôt, elle engendre une charge fiscale élevée sur les entreprises à faibles marges. Le gouvernement devrait envisager son élimination à moyen terme.

Les régimes s'appliquant aux petites et moyennes entreprises n'ont pas évolué. La version initiale de l'annexe fiscale 2018 contenait une série de dispositions relatives aux microentreprises et PME. En effet, il était prévu de rehausser les seuils minimum et maximum de l'impôt synthétique et de supprimer le régime réel simplifié dont bénéficient les entreprises en dessous de 150 millions FCFA de chiffre d'affaires. Toutefois, ces dispositions n'ont pas été retenues dans la version finale de l'annexe fiscale 2018 (Ministère du Budget et du Portefeuille, 2018). La priorité en matière d'impôt synthétique devrait être la réforme de son calcul, en le transformant en un impôt en pourcentage du chiffre d'affaires. Celui-ci pourrait être appliqué soit à un taux proportionnel, soit à des taux progressifs en fonction du chiffre d'affaires déclaré de manière à ce que les entreprises dans les tranches supérieures aient une incitation à passer sous le régime du réel. À l'inverse, le taux pourrait être très faible sur les très petites microentreprises pour les inciter à se formaliser.

L'informalité reste un défi considérable pour la Côte d'Ivoire. D'après la mise à jour de la base de données des contribuables avec l'assistance du FMI, le nombre d'assujettis

comprenant à la fois les entreprises unipersonnelles et les sociétés constituées s'élevait à 41 000, un nombre bien plus faible qu'au Cameroun, par exemple, où ce nombre s'élevait à 200 000 (entretien avec le FMI). La lutte contre l'informalité doit passer par une combinaison de mesures incitatives – telles que l'impôt synthétique – et de mesures dissuasives via le renforcement du contrôle (voir ci-dessus).

D'importants chantiers restent à engager pour réformer en profondeur le système fiscal ivoirien

Quelques progrès visant à renforcer le rôle des droits d'accises sont à noter. Les taux des droits d'accises sur le tabac et l'alcool ont été rehaussés, même si ces augmentations sont bien en-deçà de ce que proposait initialement l'annexe fiscale 2018 (Ministère du Budget et du Portefeuille, 2018). Le rôle des droits d'accises pourrait être encore renforcé, notamment en poursuivant le rehaussement des droits d'accises sur le tabac et les boissons alcoolisées. De nouveaux droits d'accises sur les véhicules à grosse cylindrée et autres produits de luxe pourraient également être introduits pour renforcer l'équité du système fiscal.

En matière d'impôt foncier, les progrès de couverture et de modernisation du cadastre ont été limités. Un projet de recensement sur le terrain (e-cadastre) a été lancé dans quelques zones de la ville d'Abidjan. Le projet devrait être étendu à toute la capitale, ainsi qu'à d'autres villes. Toutefois, les moyens humains et techniques disponibles pour mener à bien cette opération sont limités.

L'imposition des revenus des personnes physiques n'a pas fait l'objet de réformes. Le système ivoirien d'imposition des revenus des personnes physiques est complexe. Le rapport précédent recommandait la simplification du système cédulaire existant, ainsi que la révision du barème et des taux de l'impôt général sur le revenu (IGR) (OCDE, 2016c). L'IGR n'est en effet payé que par très peu de contribuables et ne représente qu'une source marginale de recettes pour l'État. Le gouvernement a pour l'instant suspendu la déclaration d'IGR jusqu'à fin 2018. Une révision de l'imposition des revenus des personnes physiques est nécessaire mais constitue un axe de réforme à plus long terme.

Le rôle des droits de douane n'a pas diminué. Pour atteindre ses objectifs budgétaires, le gouvernement a introduit une taxe à l'exportation (droit unique de sortie) sur la noix de cajou. D'autre part, le droit d'enregistrement sur le cacao, temporairement retiré en raison des difficultés du secteur, vient d'être réinstauré. La progression de la Côte d'Ivoire vers l'émergence impliquera un rééquilibrage graduel dans la composition de ses recettes fiscales, encore caractéristique des pays en développement et fortement dépendante des droits de douanes. Ces derniers pourraient progressivement diminuer et être compensés par un accroissement des recettes provenant de la TVA, des droits d'accises, des impôts directs, voire de l'imposition des ressources naturelles. Ce rééquilibrage devra s'accompagner d'améliorations en matière d'administration fiscale (notamment parce que ces impôts et taxes sont généralement plus difficiles à administrer que les droits de douane). Toutefois, il convient de souligner qu'il s'agit d'une réforme de long terme à mettre en place de façon progressive.

Des progrès notables ont également été faits dans le domaine de la fiscalité internationale. En 2017, la Côte d'Ivoire a adhéré au Cadre inclusif du projet BEPS (en anglais : *Base Erosion and Profit Shifting*) sur l'érosion de la base d'imposition et les transferts de bénéfices mené par l'OCDE et le G20, marquant son engagement à lutter contre les stratégies de planification fiscale abusive. Dans ce cadre, d'importantes mesures ont permis

de renforcer le dispositif fiscal ivoirien, telles que l'élargissement de la notion de territoire à fiscalité privilégiée ou non coopératif, l'introduction de la déclaration pays par pays, et le renforcement du dispositif de lutte contre la sous-capitalisation. Il semblerait néanmoins que les obligations documentaires en matière de prix de transferts restent embryonnaires.

Enfin, le suivi de mi-parcours note l'importance de la consultation et de la communication autour des réformes fiscales. La consultation et la communication régulière avec l'ensemble des partenaires sociaux sont nécessaires à leur adhésion aux projets de réforme fiscale futurs. Des initiatives de dialogue ont été mises en place récemment, telles que la création en 2017 d'un comité de suivi de la Commission de réforme fiscale, composé de membres de l'administration publique et du secteur privé. Cette dynamique doit être poursuivie, en prenant en compte le résultat de ces consultations dans la conception des réformes à venir. Ceci contribuera à accroître la confiance de la population dans le système fiscal et ainsi encourager le civisme fiscal. Plus généralement, le renforcement du civisme fiscal doit constituer l'une des priorités du gouvernement, et peut passer par d'autres types de mesures, comme par exemple des campagnes d'éducation fiscale auprès de la population.

Références

FMI (2018), « Rapport des services du FMI pour les consultations de 2018. », Rapport du FMI, <http://www.imf.org>.

Ministère du Budget et du Portefeuille (2018), *Annexe fiscale 2018*, <http://www.budget.gouv.ci/fr/annexe-fiscale-2018>.

OCDE (2016a), *Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire : Volume 1. Évaluation initiale*, Les voies de développement, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264248557-fr>.

OCDE (2016b), *Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire : Volume 2. Analyse approfondie et recommandations*, Les voies de développement, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264251670-fr>.

OCDE (2016c), *Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire : Volume 3. De l'analyse à l'action*, Les voies de développement, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264255883-fr>.

Annexe 6.A. Liste des institutions rencontrées et ayant commenté le rapport

Les institutions suivantes ont été rencontrées lors de la mission d'octobre et de novembre 2018 :

- Chambre de commerce et d'industrie libanaise de Côte d'Ivoire (CCILCI)
- Collectif national des Centres de gestion agréés (CN-CGA)
- Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI)
- Délégation de l'Union européenne en Côte d'Ivoire
- Ernst & Young (EY)
- Fédération nationale des industries et services de Côte d'Ivoire (FNISCI)
- Fonds monétaire international (FMI)
- KPMG
- Le groupe de travail politique fiscale
- Secrétariat technique de suivi.

Le groupe de travail fiscalité a apporté ses commentaires au chapitre préliminaire et ont été intégrés.

Annexe 6.B. Matrice de suivi de la mise en œuvre des réformes en matière de politique fiscale

Tableau d'annexe 6.B.1. Évolution dans la mise en œuvre de réformes en matière de politique fiscale

Résultats attendus	Réformes	Niveau de progrès	Ce qui a été fait (2016-18)	Ce qui reste à faire
L'administration fiscale fonctionne efficacement (RA 1)	Moderniser les procédures (1)	Significatif	<ul style="list-style-type: none"> · Pour les grandes entreprises (chiffre d'affaires supérieur à 200 millions FCFA) : déclaration et paiement des impôts en ligne (e-impôt) depuis janvier 2017. Cette réforme intervient après le formulaire unique de déclaration fiscale qui avait déjà permis de réduire le nombre de procédures pour payer ses impôts de 63 à 24. · Mise en œuvre du projet relatif au paiement par téléphone mobile des impôts fonciers et ceux relevant de l'impôt synthétique (DGI Mobile). Les paiements sont effectifs pour l'ensemble des opérateurs économiques depuis février 2018. · Création d'une nouvelle plateforme informatique de dépôts des états financiers auprès de l'administration fiscale (e-liasse). · Amélioration des procédures de remboursement de crédits de TVA, avec la mise en place d'une application pour le remboursement diligent des crédits de TVA. La durée moyenne de remboursement est maintenant de deux mois, avec possibilité de remboursement accéléré en deux semaines. Les stocks des arriérés à la réforme ont été apurés. 	<ul style="list-style-type: none"> · Étendre les procédures de télé-déclarations et de télépaiement à toutes les entreprises. · Conduire une évaluation du rendement des télé-procédures pour les grandes entreprises et du paiement par téléphone mobile pour l'impôt synthétique et les impôts fonciers. · Consulter les acteurs du secteur privé sur le fonctionnement et l'utilisation des nouveaux outils dématérialisés · Poursuivre les efforts de communication autour du paiement par téléphone mobile
	Renforcer la qualité du suivi des contribuables et des services de l'administration fiscale (2)*	Significatif	<ul style="list-style-type: none"> · Mise à jour de la base de données des contribuables avec l'assistance technique du FMI. · Segmentation plus fine des entreprises et redéfinition des seuils de catégorisation des entreprises. · Extension du champ de compétences de la DGE, comprenant désormais les missions d'assiette, de recouvrement et de contrôle de toutes les grandes entreprises quelle que soit leur implantation sur le territoire national. · Création de deux nouveaux centres des moyennes entreprises, s'ajoutant aux deux existants. 	<ul style="list-style-type: none"> · Procéder à l'évaluation de la DGE. · Procéder au suivi et à l'évaluation du rendement des centres des moyennes entreprises · Renforcer les moyens financiers et humains de la DGE et des centres des moyennes entreprises · Continuer à améliorer la qualité de la gouvernance interne de l'administration fiscale et douanière.

			<ul style="list-style-type: none"> · Continuer à améliorer la qualité des services aux contribuables. · Envisager à plus long terme des réformes de décentralisation en s'assurant que les rôles des divers niveaux de l'administration fiscale soient clairement répartis, les moyens humains et techniques suffisants et la qualité du contrôle interne améliorée.
<p>Lutter contre la fraude fiscale (3)</p>	<p>Significatif</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Collaboration DGI et DGD pour l'interconnexion des bases de données. · Collaboration DGI et MCLU pour l'interconnexion des bases de données. · Projets de croisement de données avec la compagnie des eaux qui doit fournir des statistiques sur demande de l'administration fiscale ainsi que la CIE afin d'exploiter les données découlant de la facturation d'électricité dans le cadre de l'élargissement de l'assiette de l'impôt foncier. · Partenariat signé avec la poste de Côte d'Ivoire, chargée désormais d'éditer et de distribuer les avis d'imposition relatifs à l'impôt foncier. · Renforcement des contrôles des importations grâce à l'utilisation de nouveaux scanners par les douanes. · Création d'une nouvelle plateforme informatique de dépôts des états financiers auprès de l'administration fiscale (voir réforme 1). · Obligation pour les entreprises de fournir des états financiers certifiés aux autorités locales. · Mise en place d'une nouvelle direction au sein du ministère du Budget, la Direction de l'enquête, du recoupement et l'analyse du risque, active depuis 2017 · Élaboration d'un programme de contrôle 2018 basé sur l'analyse du risque pour 50 % du fichier des entreprises à contrôler. 	<ul style="list-style-type: none"> · Poursuivre la sélection des dossiers à contrôler basée sur la gestion du risque et concentrer les efforts de contrôle sur les secteurs où la fraude est courante (commerce, construction, sous-traitance, par exemple). · Augmenter la fréquence des contrôles et diversifier les méthodes de contrôle. · Renforcer les effectifs et les capacités des agents de la Direction de l'enquête, du recoupement et l'analyse du risque. · Poursuivre les efforts pour réduire les risques de fraude par un meilleur suivi des marchandises en transit et au renforcement de la présence des services douaniers tout le long de la frontière ouest afin de lutter contre la contrebande. · Veiller à la mise en œuvre des dispositions relatives à la certification des états financiers. · Poursuivre les efforts d'échange et de croisement d'informations. · Unifier les systèmes d'information au niveau de la DGI en vue de remplacer les différents logiciels utilisés par un système unifié. · Accélérer la mise en place de l'identifiant national unique.

			<ul style="list-style-type: none"> · Déconcentration du contrôle avec une plus grande responsabilisation de la DGE, des centres des moyennes entreprises, des directions régionales et de la direction des vérifications fiscales en matière de gestion de portefeuille et de contrôle · Projet d'identifiant national unique lancé : Toutes les entreprises créées à partir de 2019 devront avoir un identifiant unique qui sera requis pour effectuer toutes leurs transactions avec le Trésor, la Douane, les banques, etc. Pour les entreprises déjà établies, l'obtention d'un identifiant unique devra se faire dans les deux ans. À terme, l'identification unique s'étendra à toutes les personnes physiques. 	
<p>Les assiettes fiscales sont élargies et le système est simplifié</p> <p>(RA 2)</p>	<p> limiter les exonérations de TVA (4)</p>	<p>En cours</p>	<ul style="list-style-type: none"> · En 2018, arrêt des exonérations temporaires arrivant à échéance fin 2017 (à l'exception de celles liées aux secteurs sociaux comme l'éducation et la santé) 	<ul style="list-style-type: none"> · Ne pas renouveler les exonérations provisoires arrivant à terme à fin 2018 (à l'exception des secteurs sociaux comme l'éducation et la santé). · Poursuivre les efforts de rationalisation des exonérations de TVA, en particulier dans le secteur agricole (où la TVA pourrait s'appliquer à taux réduit) ainsi que dans le Code des investissements (en envisageant la suppression de l'exonération de TVA accordée en phase d'investissement).
	<p>Évaluer et réviser les dépenses et incitations fiscales (5) **</p>	<p>En cours</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Rapport annuel sur les dépenses fiscales qui présente leur impact budgétaire maintenant annexé à la loi de Finances · Mise à jour du Schéma directeur de la réforme des finances publiques 2018–2020 comprenant dans ses actions principales le non renouvellement des exonérations fiscales arrivant à échéance et la suppression progressive des exonérations de TVA. 	<ul style="list-style-type: none"> · S'assurer que la révision du Code des investissements conduit à un meilleur ciblage des incitations fiscales, notamment en déterminant le montant accordé en pourcentage du montant des investissements via des déductions ou des crédits d'impôts plutôt qu'en pourcentage des profits via des congés fiscaux, ainsi qu'en réduisant la générosité des incitations fiscales accordées dans la zone A (district d'Abidjan). · Assurer le suivi des investissements bénéficiant des incitations fiscales prévues par le Code des investissements et assurer le suivi des dépenses fiscales liées à l'application des dispositions du nouveau Code des investissements.

		<ul style="list-style-type: none"> · Le Code des investissements est en cours de révision. 	<ul style="list-style-type: none"> · S'assurer que le rapport annuel sur les dépenses fiscales se base sur une norme fiscale de référence clairement définie, qu'il présente des analyses à un niveau désagrégé et qu'il implique différentes institutions dans l'exercice d'analyse des coûts fiscaux. · Envisager un exercice de prospective sur les dépenses fiscales (analyse ex-ante). · En plus de l'évaluation du coût budgétaire des dépenses fiscales, mener des études sur l'impact économique et social des dispositions les plus significatives. · Limiter les avantages fiscaux accordés dans le cadre du Code minier, en particulier en envisageant la suppression des exonérations de droits de douane (dans la mesure où les biens d'équipement peuvent être importés en suspension de droits sous le régime douanier de l'admission temporaire), en éliminant les exonérations de TVA à tout le moins en phase de production, en supprimant le congé fiscal pour l'impôt sur les BIC et l'IMF et en arrêtant d'étendre les avantages fiscaux du titulaire du titre minier à ses sociétés affiliées et à ses sous-traitants.
Simplifier et renforcer le système fiscal (6)	Limité	<ul style="list-style-type: none"> · Réforme de la patente en discussion. 	<ul style="list-style-type: none"> · Envisager à moyen terme la suppression de la patente, en particulier une fois que la capacité de l'administration fiscale à vérifier que les entreprises paient leur juste part d'impôts aura été renforcée. · Rendre l'impôt minimum forfaitaire imputable sur l'impôt sur BIC dû au titre des années suivantes. · Réduire le nombre de petits impôts qui pénalisent en particulier les petites entreprises.
Réviser le régime de l'impôt synthétique pour lutter contre le secteur informel et stimuler la croissance (7)	Limité	<ul style="list-style-type: none"> · Rejet de la proposition de réforme de l'impôt synthétique dans l'annexe fiscale 2018. Cette proposition visait à relever le seuil minimum et le seuil maximum de l'impôt synthétique et prévoyait la suppression du régime réel simplifié (régime intermédiaire entre l'impôt synthétique et le régime réel normal). 	<ul style="list-style-type: none"> · Engager une réforme de l'impôt synthétique, en passant d'un montant fixe à un montant en pourcentage du chiffre d'affaires pour chaque tranche de chiffre d'affaires. Il pourrait également être envisagé de rendre l'impôt synthétique progressif de manière à ce que les entreprises dans les tranches supérieures aient une incitation à passer sous le régime du réel. A l'inverse, le taux pourrait être très faible sur les microentreprises pour les inciter à se formaliser. · Introduire l'obligation de consolidation des chiffres d'affaires pour les PME d'un même groupe/propriétaire. · Renforcer le contrôle des entreprises assujetties au régime synthétique.

Le système fiscal est réformé en profondeur ** (RA 3)	Renforcer le rôle des droits d'accises (8)	En cours	<p>Dans l'annexe fiscale 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Augmentation des droits d'accises sur les tabacs de 1 point de pourcentage (au lieu de 3 selon la proposition initiale) au taux applicable de 36 %. · Augmentation des droits d'accises sur les bières et cidres de 2 points de pourcentage (au lieu de 10) au taux applicable de 17 %. · Augmentation des droits d'accises sur les boissons non alcoolisées et énergétiques de 2 points de pourcentage (au lieu de 8) au taux applicable de 14 %. <p>Dans le Schéma directeur de la réforme des finances publiques 2018-2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Identification de l'ajustement des bases taxables des droits d'accises comme action prioritaire. 	<ul style="list-style-type: none"> · Poursuivre le rehaussement des droits d'accises notamment sur le tabac et les boissons alcoolisées. · Introduction de nouveaux droits d'accises sur les véhicules à grosse cylindrée et autres produits de luxe · Envisager des négociations au niveau communautaire sur la directive UEMOA sur les droits d'accises pour appliquer les droits d'accises sur un prix de vente au détail (et non plus sortie-usine) et pour supprimer ou relever les taux maximums fixés (en particulier sur le tabac). · Renforcer le contrôle pour éviter une augmentation de la contrebande avec le rehaussement des droits d'accises.
	Renforcer le rôle des taxes foncières (9)	Limité	<ul style="list-style-type: none"> · Projet de recensement sur le terrain (e-cadastre) lancé pour quelques zones de la ville d'Abidjan, prenant en compte les caractéristiques des propriétés foncières. Opération amenée à être étendue à toute la ville d'Abidjan ainsi qu'à d'autres villes. 	<ul style="list-style-type: none"> · Poursuivre les efforts de couverture et de modernisation du cadastre. · Utiliser de façon efficace l'information du cadastre pour évaluer les biens immobiliers, en particulier en zone urbaine et chercher à se rapprocher des valeurs de marché. · Poursuivre les efforts de croisement d'informations et de données, notamment avec les entreprises fournisseuses d'eau et d'électricité (voir réforme 3).
	Limiter progressivement les droits de douane (10)	Limité	<p>Dans l'annexe fiscale 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Mise en place d'un droit unique de sortie de 10 % sur les exportations d'anacarde. Le taux s'applique sur la valeur CAF de référence des exportations. · Réinstauration du droit d'enregistrement sur le cacao, temporairement retiré en raison des difficultés du secteur. 	<ul style="list-style-type: none"> · Limiter progressivement les droits de douane, notamment les droits à l'exportation.
	Réviser l'impôt sur le revenu (11)	Limité	<ul style="list-style-type: none"> · Déclaration de l'IGR suspendue jusqu'à fin 2018. 	<ul style="list-style-type: none"> · Simplifier le système cédulaire existant, par exemple en mettant en place un système d'imposition dual où les revenus du travail sont soumis à un impôt progressif tandis que les revenus du capital sont imposés à un taux uniforme plus faible.

		<ul style="list-style-type: none"> · Organisation de rencontres internes à la DGI pour aborder la question de la réforme de l'imposition des revenus des personnes physiques 	<ul style="list-style-type: none"> · Intégrer l'impôt sur les traitements et salaires et la contribution nationale et les transformer en une retenue à la source de l'IGR. · Réduire les taux d'imposition et élargir l'assiette de l'IGR en révisant le barème (deux ou trois tranches et des taux d'imposition moins élevés) et en limitant les déductions.
<p>Renforcer le dispositif de lutte contre la planification fiscale abusive (12)*</p>	<p>Significatif</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Adhésion de la Côte d'Ivoire au Cadre inclusif du projet BEPS sur l'érosion de la base d'imposition et les transferts de bénéfices mené par l'OCDE et le G20. · Introduction de mesures en vue de renforcer le dispositif fiscal ivoirien : élargissement de la notion de territoire à fiscalité privilégiée ou non coopératif, introduction de la déclaration pays par pays, et renforcement du dispositif de lutte contre la sous-capitalisation. 	
<p>Renforcer la transparence et accroître la confiance des contribuables (13)</p>	<p>Limité</p>		<ul style="list-style-type: none"> · Poursuivre les efforts de consultation avec le secteur privé et autres partenaires clés en les impliquant dans la phase de conception des réformes ainsi que dans la phase de suivi des réformes en vigueur. · Évaluer l'impact des réformes et rendre les évaluations publiques.

Note : Les actions indiquées avec * ont été modifiées par rapport au document de travail 2016-20 pour tenir compte de l'évolution de la situation et assurer leur pertinence avec les besoins actuels. Les actions indiquées avec ** sont nouvelles.

Chapitre 7. Indicateurs de suivi des réformes

Les indicateurs de tableau de bord : un outil de suivi de l'avancée du PND 2016-20

Le tableau de bord fournit aux autorités ivoiriennes un outil de suivi des progrès en lien étroit avec le plan d'action élaboré dans le cadre de l'objectif d'émergence en 2020. Le plan d'actions est ainsi complémentaire avec le Plan national de développement (PND) 2016-20. Le PND 2016-20 porte sur des projets dans de multiples secteurs, tandis que le plan d'actions se concentre sur les réformes dans cinq domaines : la transformation structurelle et l'industrialisation, les infrastructures, le secteur bancaire et financier, l'éducation et les compétences et la politique fiscale. Le présent rapport analyse pour chacune des réformes dans ces cinq domaines les progrès réalisés depuis fin 2015 jusqu'à fin 2018. Ainsi, il indique si les progrès sont **significatifs** (beaucoup d'avancées réalisées par rapport aux actions contenues dans la matrice des réformes, et pour lesquelles de nombreux acteurs hors administration sont satisfaits), **en cours** (avancées certaines, mais qui se traduisent insuffisamment en termes de résultats, ou pour lesquelles les acteurs hors administration ne sont pas entièrement satisfaits), ou **limités** (avancées réalisées encore trop timides ou non-alignées avec la matrice des réformes).

Les indicateurs de suivi des réformes sont mis à jour dans les tableaux suivants. Les indicateurs phares de suivi et les indicateurs principaux permettent de mesurer les progrès vers l'émergence, et les indicateurs secondaires servent quant à eux à effectuer un suivi fin des résultats attendus des réformes. Ces indicateurs ont tous été choisis d'un commun accord avec le gouvernement ivoirien.

Le tableau de bord contient 83 indicateurs de suivi. Ces indicateurs sont répartis selon les cinq axes de travail et les indicateurs phares de suivi, et classés en indicateurs principaux (28) et secondaires (55). Chaque indicateur est relié à un ODD et un axe du PND 2016-20 vers l'émergence (tableau 7.1). Suivant ce tableau, un tiers des indicateurs (35 %) correspond à l'ODD 8 relatif au travail décent et à la croissance économique et un sixième (16 %) concerne l'ODD 4 visant à assurer l'accès de tous à une éducation de qualité. Les indicateurs de suivi sont constitués de données internationales et locales. L'encadré ci-dessous résume la méthodologie du tableau de bord (encadré 7.1).

Tableau 7.1. Liens entre les indicateurs du tableau de bord, les ODD et le PND

	Nombre	Pourcentage
Indicateurs (total)	83	100
Les indicateurs phares de suivi	24	28.92
1. Transformation structurelle et industrialisation	20	24.1
2. Infrastructures, énergie, TIC et transport	15	18.07
3. Secteur bancaire et financier	7	8.43
4. Éducation et compétences	14	16.87
5. Politique fiscale	3	3.61
ODD	83	100
1. Pas de pauvreté	2	2.41
3. Bonne santé et bien-être	3	3.61
4. Éducation de qualité	13	15.66
5. Égalité entre les sexes	1	1.20
6. Eau propre et assainissement	1	1.20
7. Énergie propre et d'un coût abordable	7	8.43
8. Travail décent et croissance économique	29	34.94
9. Industrie, innovation et infrastructure	12	14.46
11. Villes et communautés durables	1	1.20
12. Consommation et production responsables	1	1.20
16. Paix, justice et institutions efficaces	9	10.84
17. Partenariats pour la réalisation des objectifs	4	4.82
Axes du PND	83	100
Axe stratégique 1 : Renforcement de la qualité des institutions et de la gouvernance	18	21.69
Axe stratégique 2 : Accélération du développement du capital humain et promotion du bien-être social	24	28.92
Axe stratégique 3 : Accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation	21	25.30
Axe stratégique 4 : Développement des infrastructures harmonieusement réparties sur le territoire national et préservation de l'environnement	16	19.28
Axe stratégique 5 : Renforcement de l'intégration régionale et de la coopération internationale	4	4.82

Encadré 7.1. Comment lire le tableau de bord ?**Choix et définition des indicateurs**

Choisis d'un commun accord avec le gouvernement, les indicateurs retenus dans le tableau de bord comprennent des mesures objectives (ex. données macroéconomiques) ainsi que des données issues d'enquêtes pour inclure les perceptions de la population. Chaque indicateur inclut le niveau où se situe la Côte d'Ivoire en 2014, 2015, 2016 et 2017, si les données sont disponibles, et les objectifs à atteindre en 2018 et 2020 (OCDE, 2017b).

Pour obtenir les objectifs à atteindre, deux modes de calcul sont retenus. Le premier s'appuie sur les travaux d'analyse précédents (OECD, 2016a ; OECD, 2016b ; OECD, 2016c) et les priorités de la politique nationale. Le second se base sur une méthodologie

statistique qui reflète les niveaux généralement obtenus par les économies des marchés émergents et à revenu intermédiaire dans le monde.

Données internationales vs. données locales

Cette méthodologie est appliquée pour les indicateurs pour lesquels les données internationales existent. À titre d'exemple parmi les données internationales utilisées par le tableau de bord se trouvent les indicateurs de développement dans le monde et Global Findex de la Banque mondiale. Les sondages de Gallup servent de référence pour avoir des données comparables à l'échelle internationale par rapport à la perception de la qualité de la vie et du gouvernement. Des estimations pour les valeurs de 2018 et 2020 sont calculées lorsque les données sont issues de bases internationales.

L'utilisation des sources nationales permet de compléter et comparer les données internationales. Par exemple, on utilise les statistiques et les indicateurs produits par l'Institut national de la statistique (INS) de Côte d'Ivoire, ainsi que celles issues des différents ministères pour le suivi des réformes et du PND.

Modalités de calcul

Les estimations se basent sur un échantillon composé de tous les pays de la tranche supérieure des revenus intermédiaires. Bien que tous les pays de ce groupe ne soient pas nécessairement des modèles d'émergence à suivre en soi, le critère du revenu permet, dans la majorité des cas, de sélectionner des pays partageant de nombreuses caractéristiques avec les économies émergentes. Par ailleurs, les pays de l'échantillon permettent d'obtenir suffisamment de données pour que les estimations économétriques des valeurs cibles en 2020 soient valides. En utilisant ce groupe de pays comparateurs, des régressions bi-variées sont calculées pour chaque indicateur. L'indicateur retenu est la variable dépendante, avec le PIB par habitant en variable indépendante. La première étape est la régression des indicateurs sur le PIB par habitant (équation 1). Dans un second temps, le coefficient d'interception associé à la Côte d'Ivoire est additionné au coefficient estimé du PIB par habitant multiplié par le PIB par habitant cible en 2020 (5 009 en parité de pouvoir d'achat [PPA], USD internationaux constants) pour obtenir les valeurs cibles (équation 2).

$$\text{indicateur} = \alpha + \beta * \text{PIB par habitant} \quad (\text{éq. 1})$$

$$\text{valeur cible}_{\text{civ}} = \alpha_{\text{civ}} + \beta * 5\,009 \quad (\text{éq. 2})$$

Rythme de progression et signification

Au-delà de l'intégration de données internationales et locales, la valeur ajoutée de ce tableau de bord réside dans la synthèse des progrès mesurés par les différents groupes d'indicateurs. Un code couleur reflète le rythme de progression de chaque indicateur en comparant l'évolution entre 2014 et la dernière année disponible (2017 ou 2018) et l'évolution sur la période 2014-20. Le code couleur rouge indique l'absence d'évolution ou une évolution contraire à la tendance attendue ; le code orange montre une évolution modérée ; le code vert correspond à une évolution très positive. Les indicateurs dont la ligne est verte sont ceux qui ont déjà atteint les objectifs de 2018 et de 2020.

Lien entre les progrès dans la mise en œuvre des réformes vers l'émergence et les indicateurs du tableau de bord

L'analyse du niveau de progression de l'ensemble des réformes permet de mesurer l'action et la performance des autorités ivoiriennes dans la mise en œuvre des réformes engagées. Les indicateurs du tableau de bord servent quant à eux à mesurer de façon pertinente les résultats des efforts entrepris pour atteindre les objectifs fixés par le gouvernement pour 2018 et 2020 dans le cadre du PND 2016-20. Afin d'apprécier l'impact des réformes engagées sur la trajectoire du pays dans son cheminement vers l'émergence, il peut apparaître intéressant de comparer le niveau d'avancement des réformes avec le niveau de progression des indicateurs. La mise en œuvre des réformes doit en principe se traduire, à plus ou moins long terme, par une amélioration des indicateurs dans les domaines impactés par ces réformes. Ainsi, pour les secteurs dans lesquels les réformes sont déjà bien engagées, les indicateurs correspondants devraient également connaître une évolution favorable, qui pourrait attester de l'impact positif de ces réformes.

La comparaison entre le niveau de progression des réformes et l'évolution des indicateurs comprend toutefois plusieurs limites qui doivent conduire à une certaine prudence dans les conclusions qui peuvent être tirées d'une telle comparaison. Pour certains indicateurs, les données disponibles datent de 2016 et de 2017, premières années d'engagement des réformes dans le cadre du PND. Ainsi, les avancées dans la mise en œuvre des réformes entre la fin de l'année 2015 et la fin de l'année 2018 peuvent ne pas être reflétées à ce stade par les indicateurs correspondants. Deuxièmement, les indicateurs à eux seuls, ne permettent pas de saisir la complexité des réformes engagées et leur effet dans le temps. Une évolution positive parallèle de la mise en œuvre des réformes et des indicateurs ne peut de façon certaine traduire l'existence d'un lien de causalité. Par ailleurs, les réformes engagées entre la fin de l'année 2015 et la fin de l'année 2018 peuvent ne produire des effets significatifs qu'à plus long terme et donc ne pas être à l'origine de l'évolution positive des indicateurs constatée pour la même période. Enfin, si certains indicateurs connaissent une évolution positive, cela peut résulter de plusieurs facteurs, dont l'avancée dans la mise en œuvre de réformes ne constitue qu'un élément parmi d'autres. Pour certains indicateurs, il convient ainsi de relever l'importance du contexte régional et international.

Lien entre les indicateurs du tableau de bord et ceux du PND 2016-2020

Le PND 2016-2020 contient 211 indicateurs répartis sur cinq axes. Parmi ceux-là, 29 sont en commun avec le tableau de bord: (1) le PIB par habitant; (2) le taux d'investissement public; (3) le taux d'investissement privé; (4) satisfaction à l'égard des conditions de vie; (5) le ratio de la population pauvre; (6) part des personnes en situation d'emploi vulnérable; (7) émissions de CO₂; (8) indice de perception de la corruption; (9) PIB nominal; (10) taux de croissance du PIB réel; (11) valeur ajoutée de l'agriculture; (12) valeur ajoutée de l'industrie; (13) valeur ajoutée des services; (14) accès aux installations d'assainissement améliorées; (15) espérance de vie à la naissance; (16) médecins; (17) indice de la facilité de faire des affaires; (18) taux de transformation du cacao; (19) taux de transformation du coton; (20) taux de transformation anacarde; (21) accès effectif à l'électricité; (22) indice de performance logistique; (23) taux de couverture (énergie); (24) part du réseau routier bitumé; (25) satisfaction à l'égard de l'état des routes et les autoroutes; (26) taux d'achèvement du secondaire (données locales); (27) taux d'achèvement du primaire; (28) alphabétisation des adultes et (29) recettes fiscales (hors contribution à la sécurité sociale).

Les objectifs du tableau de bord correspondent majoritairement avec ceux fixés dans le PND. Certains objectifs fixés par le PND ont été revu à la baisse ou à la hausse. C'est le

cas par exemple de l'objectif du taux d'investissement privé qui est passé de 17.6 % à 15.2 % pour 2020, tandis que celui de l'objectif du taux d'investissement public a augmenté de 7.2 % à 8.8 %. Enfin, certains indicateurs ne comportent pas d'objectifs dans le PND.

Défis à relever en matière de données

En s'appuyant sur un ensemble d'indicateurs et de données, le tableau de bord mesure l'évolution de 83 indicateurs pour chacun des 5 axes de développement du PND. L'absence de certaines données, ainsi que la variété de leurs sources rendent l'évaluation et le suivi complexes. C'est pour cela que le tableau de bord doit être interprété avec prudence.

L'évaluation et le suivi sont particulièrement difficiles en absence des données locales. L'indicateur relatif au ratio des dépenses sur l'entretien du réseau routier par rapport à la longueur du réseau bitumé ne comporte aucune donnée entre 2014 et 2020. L'irrégularité de la mise à jour des données rend le travail de suivi également complexe. Par exemple, les données locales relatives au taux d'alphabétisation ne font pas l'objet d'actualisation régulière. Par ailleurs, plusieurs sources de données coexistent et ne sont pas nécessairement cohérentes les unes avec les autres. Par exemple, le PND et la DGE du ministère de l'Économie et des Finances fournissent des valeurs distinctes de l'indicateur relatif au PIB par habitant. Une actualisation régulière des bases de données, accompagnée d'une meilleure coordination entre les ministères et les agences gouvernementales est indispensable pour un suivi rigoureux des réformes. Enfin, le choix des indicateurs et leur adéquation aux réformes engagées jouent un rôle considérable dans l'évaluation et le suivi. En matière fiscale, les indicateurs sélectionnés touchent uniquement à la politique fiscale. Pourtant, les principales avancées dans lesquelles la Côte d'Ivoire s'est engagée depuis 2014 concernent l'administration fiscale. Ainsi, l'intégration d'un ou de plusieurs indicateurs relatifs à la dématérialisation des procédures ou à une meilleure administration de l'impôt reflèterait de manière plus juste l'ensemble des réformes engagées dans le tableau de bord correspondant.

Références

Banque mondiale, Global Findex (base de données), Washington, DC, <http://datatopics.worldbank.org>.

Gallup (2018), Gallup World Poll, www.gallup.com/.

INS (s.d.), Page d'accueil, <http://www.ins.ci/n/>.

OCDE (2018), Suivi de la mise en œuvre des réformes vers l'émergence de la Côte d'Ivoire. Rapport d'avancement n°3, Centre de développement de l'OCDE, Paris, www.oecd.org/development/MDCR-Rapport-d-avancement-Cote-d-Ivoire.pdf.

OCDE (2017a), Suivi de la mise en œuvre des réformes vers l'émergence de la Côte d'Ivoire. Rapport d'avancement n°2, Centre de développement de l'OCDE, Paris, www.oecd.org/development/mdcr/countries/cotedivoire/Cote-dIvoire-rapport-davancement-n2.pdf.

OCDE (2017b), Suivi de la mise en œuvre des réformes vers l'émergence de la Côte d'Ivoire. Rapport d'avancement n°1, Centre de développement de l'OCDE, Paris, www.oecd.org/development/mdcr/countries/cotedivoire/Côte dIvoire Rapport d'avancement n1 web.pdf.

OCDE (2016a), Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire : Volume 3. De l'analyse à l'action, Éditions OCDE, Paris, www.oecd.org/fr/economie/examen-multidimensionnel-de-la-cote-d-ivoire-9789264255883-fr.htm.


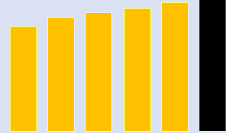



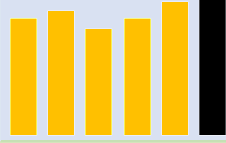

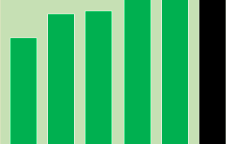
OCDE (2016b), Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire : Volume 2. Analyse approfondie et recommandations, Éditions OCDE, Paris, www.oecd.org/fr/developpement/examen-multidimensionnel-de-la-cote-d-ivoire-9789264251670-fr.htm.


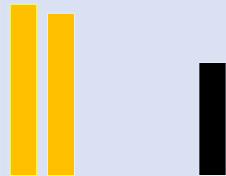

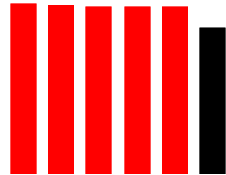

OCDE (2016c), Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire : Volume 1. Évaluation initiale, Éditions OCDE, Paris, www.oecd.org/fr/developpement/examen-multidimensionnel-de-la-cote-d-ivoire-9789264248557-fr.htm.


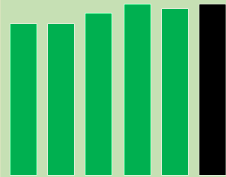
Niveau de progression des indicateurs phares de suivi

Niveau de progression des indicateurs phares de suivi définis comme prioritaires

Tableau 7.2. Évolution depuis 2014 des indicateurs phares définis comme prioritaires

Axe du PND	ODD	Indicateurs	Niveau en 2014	Niveau en 2015	Niveau en 2016	Niveau en 2017	Niveau en 2018	Objectif 2018	Objectif émergence 2020	Rythme de progression	Source et commentaires
2		PIB par habitant (prix courant, milliers FCFA)	756 (756.1)	826 (842.8)	860* (873.9)	887* (est.) (901.5)	933* (est.) (948.6)	1 032 (1 012)	1 236 (1 047.1)		FMI, World Economic Outlook. Il s'agit d'une estimation pour 2017 et 2018 et d'une projection pour 2019 par le FMI. Les chiffres entre parenthèses proviennent de l'INS.
3		Taux d'investissement public (% du PIB)	6.9	6.7	7.3	7.4	7.0*	6.9 (8.5)	7.2 (8.8)		Données de la DGE. Les données entre parenthèses sont les cibles présentées dans le document de travail 2016-20. Les chiffres ont été mis à jour par la DGE en mars 2019.
3		Taux d'investissement privé (% du PIB)	12	12.8	11	12	13.8 (est.)	14.4 (13.9)	17.6 (15.2)		
2		Satisfaction à l'égard des conditions de vie : échelle de 0 (non satisfait) à 10 (très satisfait)	3.6	4.4 [3.7]	4.5 [4.03]	5 [4.4]	5.3 Non disponible	5.1	5.7		Gallup, accédé en décembre 2019. Les valeurs entre crochets proviennent des documents de suivi du PND (Source : INS - Enquête auprès des ménages, 2015). Après 2015, les valeurs sont estimées.


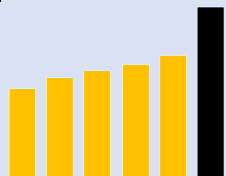

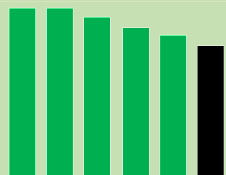

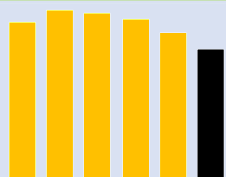

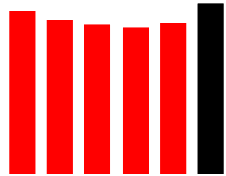
Axe du PND	ODD	Indicateurs	Niveau en 2014	Niveau en 2015	Niveau en 2016	Niveau en 2017	Niveau en 2018	Objectif 2018	Objectif émergence 2020	Rythme de progression	Source et commentaires
2		Ratio de la population pauvre en fonction du seuil de pauvreté national (% de la population)	48.9 (en 2008)	46.3	Non disponible [43.9 est.]	Non disponible [41.5 est.]	Non disponible	35	32		Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde. Le niveau actuel émane des données locales (PND), et les niveaux estimés sont calculés d'après la base de données Banque mondiale (différence de définition). Les valeurs entre crochets proviennent des documents de suivi du PND (Source : (INS - Enquête auprès des ménages, 2015).
2		Part des personnes en situation d'emploi vulnérable	74.6	74 [79]*	73.4 [75.8 est.]	73.3 [72.6 est.]	73.3	68	64		Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde/Organisation internationale du travail (OIT). Le tableau tient compte de la dernière actualisation par la Banque mondiale. Les valeurs entre crochets proviennent des documents de suivi du PND (Source : INS - Enquête auprès des ménages, 2015)
4		Émissions de CO2 (kg par \$ PPA de 2011 de PIB)	0.15	Non disponible [0.137]	Non disponible [0.155]	Non disponible [0.174]	Non disponible	0.21	0.25		Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde/ Centre d'analyse des informations relatives au dioxyde de carbone, Oak Ridge National Laboratory, Tennessee, États-Unis- La croissance économique entraînera une hausse des émissions de CO2 mais cette dernière devra être modérée. Données locales proviennent du Plan national (Source : Ministère de Transport).


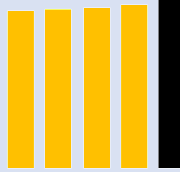

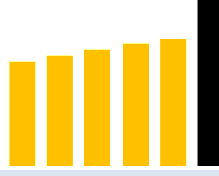

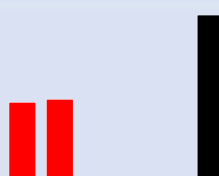

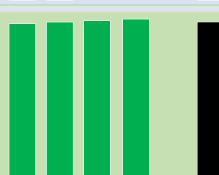

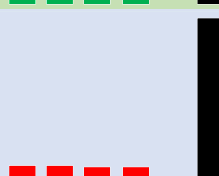
Axe du PND	ODD	Indicateurs	Niveau en 2014	Niveau en 2015	Niveau en 2016	Niveau en 2017	Niveau en 2018	Objectif 2018	Objectif émergence 2020	Rythme de progression	Source et commentaires
1		Indice de perception de la corruption (0 = très corrompu, 100 = transparent)	32	32	34	36	35	35	36		Transparency International – Si le score de la Côte d'Ivoire s'est améliorée entre 2017 et 2018, le classement en revanche s'est détérioré (105 ^e sur 180 en 2018 au lieu de 103 ^e sur 180 en 2017)


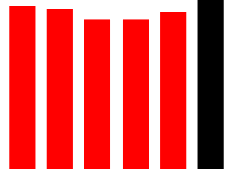

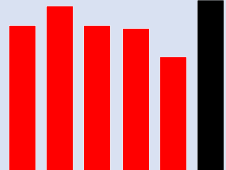

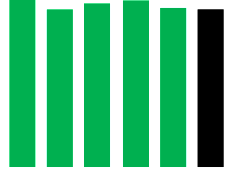

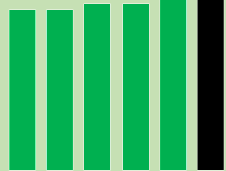
Note : Le rythme de progression reflète un code couleur basé sur le taux de croissance annuel moyen de l'indicateur entre 2014 et la dernière année disponible comparé avec le taux de croissance annuel moyen nécessaire pour atteindre l'objectif émergence sur la période 2014-20. Le rouge signifie une évolution très limitée, une absence d'évolution ou une évolution contraire à la tendance attendue ; l'orange montre une évolution modérée (un taux de croissance annuel moyen positif mais inférieur au taux de croissance annuel moyen nécessaire pour atteindre l'objectif émergence) ; le vert est utilisé pour montrer une évolution très positive (un taux de croissance annuel moyen égal ou supérieur au taux de croissance annuel moyen nécessaire pour atteindre l'objectif émergence). Les indicateurs dont la ligne est vert clair sont ceux qui ont déjà atteint leur objectif 2018 ou 2020. * signifie que les données et les objectifs ont été ajustés par rapport aux rapports d'évaluation précédents. * signifie que les données et les objectifs ont été ajustés par rapport aux rapports d'évaluation précédents.




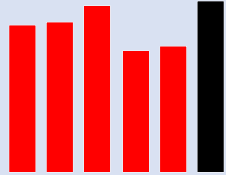


Niveau de progression des indicateurs phares de suivi définis comme secondaires

Tableau 7.3. Évolution depuis 2014 des indicateurs phares définis comme secondaires

Axe du PND	ODD	Indicateurs	Niveau en 2014	Niveau en 2015	Niveau en 2016	Niveau en 2017	Niveau en 2018	Objectif 2018	Objectif émergence 2020	Rythme de progression	Source et commentaires
1		PIB nominal (milliards FCFA courants)	17 461	19 595	20 931*	22 151* (est.)	23 900* (est.)	26 372	33 311		FMI, <i>World Economic Outlook</i> et TOFE 2018. Il s'agit d'une estimation pour 2017 et 2018 et d'une projection pour 2019 par le FMI. L'objectif est de multiplier le PIB par deux de 2014 à 2020. Les chiffres entre parenthèses proviennent de l'INS.
3		Taux de croissance du PIB réel (% annuel)	8.8	8.8	7.7*	7.8	7.4	6.9	6.9		FMI, <i>World Economic Outlook</i> . Il s'agit d'une estimation pour 2016 et 2017 et d'une projection pour 2018 par le FMI. Les chiffres entre parenthèses proviennent de l'INS.
3		Valeur ajoutée de l'agriculture (% du PIB)	21.1	22.7	22.4	21.6	19.5 (est.)	18.9	17.6		Données issues de la DGE et en ligne avec les indicateurs de la Banque mondiale.
3		Valeur ajoutée de l'industrie (% du PIB)	27.4	25.8	25.2	24.7	25.4	26.7	26.7		Données issues de la DGE qui ont été mises à jour. Les valeurs entre crochets proviennent des documents de suivi du PND (Source : INS – Comptes de la Nation).

Axe du PND	ODD	Indicateurs	Niveau en 2014	Niveau en 2015	Niveau en 2016	Niveau en 2017	Niveau en 2018	Objectif 2018	Objectif émergence 2020	Rythme de progression	Source et commentaires
3		Valeur ajoutée des services (% du PIB)		31.3*	31.5*	31.8*	32.6 (est)*		34*		Données issues de la DGE qui ont été mises à jour. Ces données ont remplacé celles fournies par la Banque mondiale.
2		Revenu par habitant (PPA, constant USD internationaux)	3 055	3 242	3 413	3 586	3 733	4 070	5 009		Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde.
4		Accès aux installations d'assainissement améliorées (% de la population y ayant accès)	22.3	23	Non disponible	Non disponible	Non disponible	37	45		Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde. Organisation mondiale de la santé (OMS). Les valeurs entre crochets proviennent des documents de suivi du PND (Source : EDS-MICS 2011-2012, MICS 2016).
2		Espérance de vie à la naissance (années)	55.5*	56.1*	56.6*	57	Non disponible	54	56		Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde. La cible est basée sur les progrès réalisés par d'autres pays dans le passé. Les valeurs entre crochets proviennent des documents de suivi du PND (Source : Projections démographiques).
2		Médecins (pour 10 000 personnes)	1.44	1.38	1.3	1.35	Non disponible	7	10		Données issues du Ministère de la Santé et de son rapport annuel sur la situation sanitaire (RASS 2015, RASS 2016, RASS 2017). Cibles calculées à partir des Indicateurs de développement dans le monde, Banque mondiale /OMS.

Axe du PND	ODD	Indicateurs	Niveau en 2014	Niveau en 2015	Niveau en 2016	Niveau en 2017	Niveau en 2018	Objectif 2018	Objectif émergence 2020	Rythme de progression	Source et commentaires
4		Logement (% des répondants étant satisfaits de la disponibilité du logement adéquat)	48	47	44	44	46	49	50		Gallup, accédé en décembre 2019. La mesure de la perception de la qualité des logements devrait évoluer lentement, compte tenu de la lenteur de reconstituer les stocks et du temps que cela prend pour se refléter sur une mesure de perception. Les valeurs entre crochets proviennent des documents de suivi du PND (Source : INS).
1		Sécurité (% des répondants se sentant en sécurité à marcher seul la nuit)	51	58	51	50	40	57	60		Gallup, accédé en décembre 2019.
1		Indice mondial de la paix (score sur une échelle de 1 paix élevée à 5 paix faible)	2.36	2.19	2.28	2.31	2.21	2.2	2.18		Institute for Economics and Peace (IEP, Institut pour l'économie et la paix). En termes de classement, la Côte d'Ivoire se situe 107e en 2019, 110e en 2018, 121e en 2017, 117 en 2016 et 104 en 2015 sur 163 pays.
1		Classement de la moyenne collective de la gestion du secteur public et des institutions par l'EPIN (1='faible' et 6='élevée')	3.1	3.1	3.2	3.2	3.3	3.23	3.3		Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde (base de données sur l'Évaluation de la politique et des institutions, EPIN)
1			4.41		5.13		5.38	4.63	4.73		




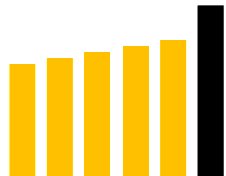

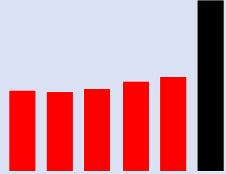
Axe du PND	ODD	Indicateurs	Niveau en 2014	Niveau en 2015	Niveau en 2016	Niveau en 2017	Niveau en 2018	Objectif 2018	Objectif émergence 2020	Rythme de progression	Source et commentaires
		Indice de la gestion de la transformation (0-10)		Non disponible		Non disponible					Indice de la transformation (BTI, Bertelsmann Stiftung's Transformation Index).
1		Confiance dans le gouvernement (% des répondants ayant confiance)	63	64	71	52	54	70	73		Gallup, accédé en décembre 2019. La valeur de 2020 est basée sur les 10 meilleurs pays en 2014. La chute dans la valeur de l'indicateur en 2017 est liée au fait que l'enquête a été réalisée en Mai 2017, au moment des mutineries.
1		Délai de publication du rapport ITIE (années)	2 ans	1.5 an	2 ans*	2 ans*	Non disponible*	1 an	1 an		ITIE (Extractive Industries Transparency Initiative, Initiative pour la transparence dans les industries extractive). Le rapport de 2014 a été publié en octobre 2016. Le rapport de 2015 a été publié en mars 2017. Le rapport de 2016 a été publié en décembre 2018. Le rapport de 2017 a été publié en octobre 2019.


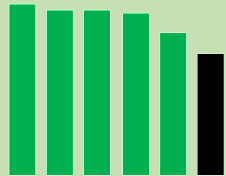

Note : Le rythme de progression reflète un code couleur basé sur le taux de croissance annuel moyen de l'indicateur entre 2014 et la dernière année disponible comparé avec le taux de croissance annuel moyen nécessaire pour atteindre l'objectif émergence sur la période 2014-20. Le rouge signifie une évolution très limitée, une absence d'évolution ou une évolution contraire à la tendance attendue ; l'orange montre une évolution modérée (un taux de croissance annuel moyen positif mais inférieur au taux de croissance annuel moyen nécessaire pour atteindre l'objectif émergence) ; le vert est utilisé pour montrer une évolution très positive (un taux de croissance annuel moyen égal ou supérieur au taux de croissance annuel moyen nécessaire pour atteindre l'objectif émergence). Les indicateurs dont la ligne est vert clair sont ceux qui ont déjà atteint leur objectif 2018 ou 2020. * signifie que les données et les objectifs ont été ajustés par rapport aux rapports d'évaluation précédents.

Niveau de progression des indicateurs en matière de transformation structurelle et industrialisation

Niveau de progression des indicateurs prioritaires en matière de transformation structurelle et industrialisation

Tableau 7.4. Évolution depuis 2014 des indicateurs prioritaires en matière de transformation structurelle et industrialisation




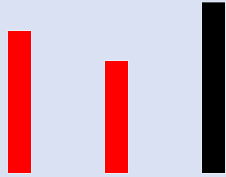

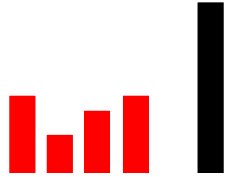

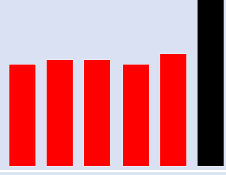
Axe du PND	ODD	Indicateurs	Niveau en 2014	Niveau en 2015	Niveau en 2016	Niveau en 2017	Niveau en 2018	Objectif 2018	Objectif émergence 2020	Rythme de progression	Source et commentaires
3		Indice de la complexité économique	-1.17*	-0.97*	-0.99	-1.13	Non disponible		-0.87*		The Observatory of Economic Complexity, MIT. En 2017, le pays avec le meilleur résultat était le Japon (2.31) et le pays avec le pire résultat était la Papouasie-Nouvelle-Guinée (-2.01). La modification des valeurs et objectifs par rapport à la dernière version du tableau de bord s'explique par un changement dans la méthodologie de calcul de l'Indice de la complexité économique.
3		Productivité du travail par personne employée (USD, 2018 PPP)	10 683*	11 331*	11 948*	12 510*	13 083*		16 322*		The Conference Board. Les données ont été ajustées pour tenir compte des réductions rapides dans les prix des biens de l'information et de la communication (TIC). Le changement par rapport à la dernière version du tableau de bord s'explique par le réajustement du PPA (2017 vs. 2018).
3		Productivité du travail dans le secteur agricole (valeur ajoutée brute par personne, 2010 USD constants)	2 236*	2 186*	2 273*	2 476*	2 579	4 021	4 683		Banque Mondiale. Les chiffres ont été révisés car auparavant, cet indicateur provenait de la base de données de la FAO mais la FAO ne fournit plus ces statistiques. Les nouvelles données proviennent de la Banque Mondiale.








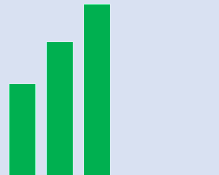


Axe du PND	ODD	Indicateurs	Niveau en 2014	Niveau en 2015	Niveau en 2016	Niveau en 2017	Niveau en 2018	Objectif 2018	Objectif émergence 2020	Rythme de progression	Source et commentaires
3		Indice de la facilité de faire des affaires (rang sur 189)	147*	142*	142*	139	122	118	104		Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde.
3		Entreprises et coopératives exportatrices ayant une certification de qualité aux normes/standards internationaux (% du total)	3	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	21	30		Données locales : Organisme national de normalisation et de certification (Codinorm) - La cible se base sur l'analyse menée dans l'EMPP.



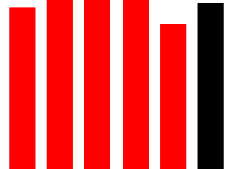

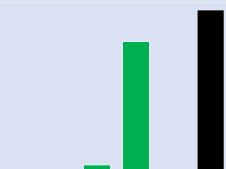



Note : Le rythme de progression reflète un code couleur basé sur le taux de croissance annuel moyen de l'indicateur entre 2014 et la dernière année disponible comparé avec le taux de croissance annuel moyen nécessaire pour atteindre l'objectif émergence sur la période 2014-20. Le rouge signifie une évolution très limitée, une absence d'évolution ou une évolution contraire à la tendance attendue ; l'orange montre une évolution modérée (un taux de croissance annuel moyen positif mais inférieur au taux de croissance annuel moyen nécessaire pour atteindre l'objectif émergence) ; le vert est utilisé pour montrer une évolution très positive (un taux de croissance annuel moyen égal ou supérieur au taux de croissance annuel moyen nécessaire pour atteindre l'objectif émergence). Les indicateurs dont la ligne est vert clair sont ceux qui ont déjà atteint leur objectif 2018 ou 2020. * signifie que les données et les objectifs ont été ajustés par rapport aux rapports d'évaluation précédents.



Niveau de progression des indicateurs secondaires en matière de transformation structurelle et industrialisation

Tableau 7.5. Évolution depuis 2014 des indicateurs secondaires en matière de transformation structurelle et industrialisation

Axe du PND	ODD	Indicateurs	Niveau en 2014	Niveau en 2015	Niveau en 2016	Niveau en 2017	Niveau en 2018	Objectif 2018	Objectif émergence 2020	Rythme de progression	Source et commentaires
3		Produits non primaires exportés avec avantage comparatif dans les industries (nombre)	35*	Non disponible*	Non disponible	30*	Non disponible		55*		Données UNComtrade. Ces valeurs correspondent au nombre de produits d'exportation pour lesquels la Côte d'Ivoire dispose d'un avantage comparatif. Ces valeurs sont obtenues à travers la méthode Balassa-Samuelson. Dans les tableaux de bord précédents, nous n'indiquons que les produits d'exportation présentant un avantage comparatif que le pays devait développer par priorité. Le calcul de la cible a été mis à jour et correspond à la manière dont les cibles pour tous les autres indicateurs sont calculées. Des nouvelles données seront disponibles et ajoutés sous peu.
3		Produits non primaires exportés avec avantage comparatif dans les agro-industries (nombre)	34**	Non disponible	Non disponible	27*	Non disponible		41*		
3		Part des produits manufacturés (finis) manufacturier dans les exportations (% des exportations)	16 (14.7)	8 (14.7)	13 (16.9)	16 (17.5)	Non disponible	29 (30)	35 (35)		
3		Taux de transformation cacao	30	31.2 [30]*	31.1 [33]*	30 [37]*	33	43 [40]	50		

Axe du PND	ODD	Indicateurs	Niveau en 2014	Niveau en 2015	Niveau en 2016	Niveau en 2017	Niveau en 2018	Objectif 2018	Objectif émergence 2020	Rythme de progression	Source et commentaires
3		Taux de transformation coton (fibre)	<5	5	7.58 (est.)	11.49 (est.)		28	40		Données locales : Ministère de l'Industrie. La cible émane du PND.
3		Taux de transformation anacarde	<5	5.84	6.22	[8.58 est.]	[12.61 est.]	28	40		Données locales : Ministère de l'Industrie. La cible émane du PND. Les valeurs entre crochets proviennent des documents de suivi du PND (Source : Ministère de l'Industrie, Rapport annuel 2015).
4		Coût moyen pondéré de facturation de l'électricité aux industriels (FCFA TTC)	68.58	74.47	75.76	Non disponible	Non disponible				Ministère du Pétrole et de l'énergie
3		Nouvelles PME enregistrées auprès du guichet unique (nombre)	6 487	9 534	12 166	Non disponible	Non disponible	Non disponible			Données locales : CEPICI. Cet indicateur vise à illustrer l'esprit d'entrepreneuriat.
5		PME exportatrices (nombre)	219	399	475	512	546	600	1 000		Données locales : Guichet unique du commerce extérieur (GUCE).

Axe du PND	ODD	Indicateurs	Niveau en 2014	Niveau en 2015	Niveau en 2016	Niveau en 2017	Niveau en 2018	Objectif 2018	Objectif émergence 2020	Rythme de progression	Source et commentaires
3		Coopératives agricoles efficaces (% du total)	9	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	20	25		Données locales : Direction des organisations professionnelles agricoles (DOPA) du Ministère de l'Agriculture. La DOPA calcule un indice d'efficacité des coopératives.
3		Indice de compétitivité globale (1-7)	3.7	3.9	3.9	3.86	3.33	3.7	3.8		Forum Économique Mondial, index de 1 (le moins compétitif) à 7 (le plus compétitif). La méthodologie a changé en 2019 (index de 0 (le moins compétitif) à 100 (le plus compétitif)) et la valeur pour 2018 a été ajustée pour être comparables.
1		Taux de dossiers traités par la Commission de la concurrence par an (nombre de dossiers traités sur nombre de dossiers soumis)	0/0	0/0	10	82	Non disponible	100	100		Données locales : Ministère du Commerce/Commission Nationale de la Concurrence
5		Délai nécessaire à l'importation (jours)	32	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	21	15		Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde
5		Nombre moyen de contrôles aux 100 km (tracasseries routières)	1.5 (en 2013)	2	Non disponible	Non disponible	Non disponible	1	1		Borderless, 24ème rapport de l'OPA UEMOA 2013 ; Borderless, 25ème rapport de l'OPA.


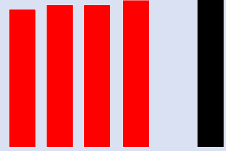






Axe du PND	ODD	Indicateurs	Niveau en 2014	Niveau en 2015	Niveau en 2016	Niveau en 2017	Niveau en 2018	Objectif 2018	Objectif émergence 2020	Rythme de progression	Source et commentaires
5		Perceptions illicites moyennes aux 100 km en USD (racket)	3.85 (en 2013)	3.4	Non disponible	Non disponible	Non disponible	1.92	0		Borderless, 24ème rapport de l'OPA UEMOA 2013 ; Borderless, 25ème rapport de l'OPA.

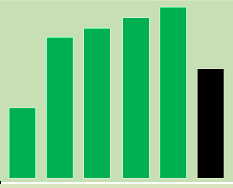
Note : Le rythme de progression reflète un code couleur basé sur le taux de croissance annuel moyen de l'indicateur entre 2014 et la dernière année disponible comparé avec le taux de croissance annuel moyen nécessaire pour atteindre l'objectif émergence sur la période 2014-20. Le rouge signifie une évolution très limitée, une absence d'évolution ou une évolution contraire à la tendance attendue ; l'orange montre une évolution modérée (un taux de croissance annuel moyen positif mais inférieur au taux de croissance annuel moyen nécessaire pour atteindre l'objectif émergence) ; le vert est utilisé pour montrer une évolution très positive (un taux de croissance annuel moyen égal ou supérieur au taux de croissance annuel moyen nécessaire pour atteindre l'objectif émergence). Les indicateurs dont la ligne est vert clair sont ceux qui ont déjà atteint leur objectif 2018 ou 2020. * signifie que les données et les objectifs ont été ajustés par rapport aux rapports d'évaluation précédents.

Niveau de progression des indicateurs en matière des infrastructures, énergie, TIC et transport

Niveau de progression des indicateurs prioritaires en matière des infrastructures, énergie, TIC et transport

Tableau 7.6. Évolution depuis 2014 des indicateurs prioritaires en matière des infrastructures, énergie, TIC et transport





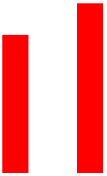

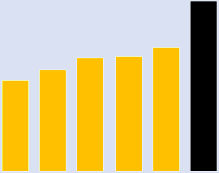
Axe du PND	ODD	Indicateurs	Niveau en 2014	Niveau en 2015	Niveau en 2016	Niveau en 2017	Niveau en 2018	Objectif 2018	Objectif émergence 2020	Rythme de progression	Source et commentaires
2		Accès effectif à l'électricité (% de la population)	62	64	64	66	Non disponible	71	77		Banque mondiale Indicateurs de développement dans le monde. L'accès à l'électricité correspond au pourcentage de la population disposant d'un accès à l'électricité. Les données sur l'électrification sont obtenues auprès de l'industrie, d'enquêtes nationales et de sources internationales.
2		Accès à l'électricité (% de la population)	78	80	81	83	Non disponible	86	90		Cet indicateur a été ajouté et émane de données locales (MPEDER). L'indicateur est calculé de la façon suivante : population des localités électrifiées/population totale.
4		Indice de performance logistique (1 = faible, 5 = élevée)	2.8	Non disponible [2.41]	2.6 (est.)	Non disponible [2.77 est.]	3.1	3.3	3.5		Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde. Les valeurs entre crochets proviennent des documents de suivi du PND et sont estimées (Source : Banque Mondiale, Rapport enquête "Trade Logistics in the Global Economy", 2014).
4		Réseau routier revêtu en état de forte dégradation (% du total du réseau revêtu)	50*	45*	43*	40*	38	25*	17		AGEROUTE, 2020. Les objectifs pour 2018 et 2020 ont été ajustés en fonction des données actualisées fournies par l'AGEROUTE.




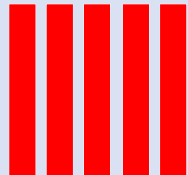

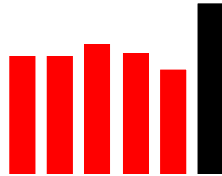


Axe du PND	ODD	Indicateurs	Niveau en 2014	Niveau en 2015	Niveau en 2016	Niveau en 2017	Niveau en 2018	Objectif 2018	Objectif émergence 2020	Rythme de progression	Source et commentaires
3	9	INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE Utilisateurs d'Internet (pour 100 personnes)	19.3	38.4*	41.2*	43.8*	46.8	25	30		Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde. La Banque mondiale a modifié sa méthodologie : les estimations incluent désormais les appareils mobiles et autres appareils ayant accès à Internet, c'est pourquoi le chiffre passe de 3 % en 2013 à 19.3 % en 2014. Données locales de l'ARTCI entre parenthèses. L'objectif du gouvernement en 2020 est plus ambitieux que celui fixé (50 %) qui est déjà atteint.
				37.5	44	54	54.1		37.5		



Note : Le rythme de progression reflète un code couleur basé sur le taux de croissance annuel moyen de l'indicateur entre 2014 et la dernière année disponible comparé avec le taux de croissance annuel moyen nécessaire pour atteindre l'objectif émergence sur la période 2014-20. Le rouge signifie une évolution très limitée, une absence d'évolution ou une évolution contraire à la tendance attendue ; l'orange montre une évolution modérée (un taux de croissance annuel moyen positif mais inférieur au taux de croissance annuel moyen nécessaire pour atteindre l'objectif émergence) ; le vert est utilisé pour montrer une évolution très positive (un taux de croissance annuel moyen égal ou supérieur au taux de croissance annuel moyen nécessaire pour atteindre l'objectif émergence). Les indicateurs dont la ligne est vert clair sont ceux qui ont déjà atteint leur objectif 2018 ou 2020. * signifie que les données et les objectifs ont été ajustés par rapport aux rapports d'évaluation précédents.

Niveau de progression des indicateurs secondaires en matière des infrastructures, énergie, TIC et transport

Tableau 7.7. Évolution depuis 2014 des indicateurs secondaires en matière des infrastructures, énergie, TIC et transport

Axe du PND	ODD	Indicateurs	Niveau en 2014	Niveau en 2015	Niveau en 2016	Niveau en 2017	Niveau en 2018	Objectif 2018	Objectif émergence 2020	Rythme de progression	Source et commentaires
4		Consommation d'énergie électrique (KWh per capita)	276.1	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	413	500		Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde. Des données locales issues du MPEDER/INS pourront être ajoutées lorsqu'elles seront fournies.
4		Coupures électriques (nombre par mois)	2 (en 2009)	Non disponible	3.5	Non disponible	Non disponible	0	0		Banque mondiale, Enquête entreprises. Des données locales issues du MPEDER/INS pourront être ajoutées lorsqu'elles seront fournies.
4		Durée moyenne d'une coupure électrique typique (heures)	4.5 (en 2009)	Non disponible	5.5	Non disponible	Non disponible	0	0		Banque mondiale, Enquête entreprises. Des données locales issues du MPEDER/INS pourront être ajoutées lorsqu'elles seront fournies.
2		Taux de couverture (%)	43	48	53	54	58	65	80		Cet indicateur est basé sur des données locales et se définit comme le nombre de localités électrifiées/nombre total de localités (Source MPEDER)

Axe du PND	ODD	Indicateurs	Niveau en 2014	Niveau en 2015	Niveau en 2016	Niveau en 2017	Niveau en 2018	Objectif 2018	Objectif émergence 2020	Rythme de progression	Source et commentaires
4		Réseau routier bitumé (% du total du réseau)	7.9	8	8	8	8.2	8.5	9.5		AGERROUTE, 2020.
4		Routes secondaires en terre (% du réseau routier total)	92	92	92	92	92	À discuter dans le groupe de travail	À discuter dans le groupe de travail		AGERROUTE, 2020. Pour cet indicateur, il est précisé que les routes classées A et B sont considérées car étant de première priorité.
4		Satisfaction à l'égard des routes et les autoroutes (% des répondants étant satisfaits)	38	38	42	39	34	46	55		Gallup, accédé en décembre 2019. Ministère des Transports
4		Ratio des dépenses sur l'entretien du réseau routier bitumé / longueur du réseau bitumé		5 894 995		552 656	803 093				AGERROUTE, 2020. Programme Spécial de relance de sortie de crise et exécuté sur trois (03) années entre 2014 et 2016.
4		Ratio des dépenses sur l'entretien du réseau routier non bitumé / longueur du réseau non bitumé		578 808		12 583	620 268				Cet indicateur a été légèrement modifié l'ancien dénominateur (dépenses totales, i.e. investissement et entretien) varie trop d'une année à l'autre et ne permet pas d'apprécier l'évolution de l'indicateur dans le temps. Par ailleurs, il a été divisé en deux sous-indicateurs (routes bitumées et routes non bitumées).


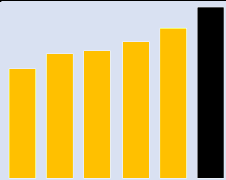

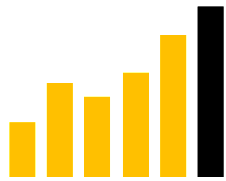

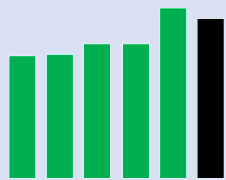
Axe du PND	ODD	Indicateurs	Niveau en 2014	Niveau en 2015	Niveau en 2016	Niveau en 2017	Niveau en 2018	Objectif 2018	Objectif émergence 2020	Rythme de progression	Source et commentaires
1		Ratio du montant des marchés passés en gré à gré/montant des marchés passés sous procédures concurrentielles	Non disponible	43.5	33.5	26.6	12.7	Vers une réduction	Vers une réduction		Direction des marchés publics/Ministère du Budget. Le précédent indicateur « marchés gré à gré conformes aux normes UEMOA (nombre) » a été changé. Le nouvel indicateur illustre la masse totale des marchés publics mise en compétition. Le montant des marchés passés en gré à gré en 2015 est de 264 Mds FCFA, en 2016 de 168 Mds FCFA, en 2017 de 163 Mds FCFA et en 2018 de 121 Mds FCFA.

Note : Le rythme de progression reflète un code couleur basé sur le taux de croissance annuel moyen de l'indicateur entre 2014 et la dernière année disponible comparé avec le taux de croissance annuel moyen nécessaire pour atteindre l'objectif émergence sur la période 2014-20. Le rouge signifie une évolution très limitée, une absence d'évolution ou une évolution contraire à la tendance attendue ; l'orange montre une évolution modérée (un taux de croissance annuel moyen positif mais inférieur au taux de croissance annuel moyen nécessaire pour atteindre l'objectif émergence) ; le vert est utilisé pour montrer une évolution très positive (un taux de croissance annuel moyen égal ou supérieur au taux de croissance annuel moyen nécessaire pour atteindre l'objectif émergence). Les indicateurs dont la ligne est vert clair sont ceux qui ont déjà atteint leur objectif 2018 ou 2020. * signifie que les données et les objectifs ont été ajustés par rapport aux rapports d'évaluation précédents.

Niveau de progression des indicateurs en matière de développement du secteur bancaire et financier

Niveau de progression des indicateurs prioritaires en matière de développement du secteur bancaire et financier


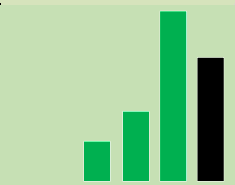

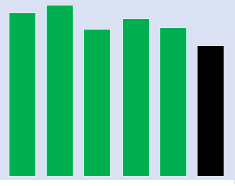

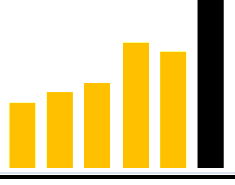
Tableau 7.8. Évolution depuis 2014 des indicateurs prioritaires en matière de développement du secteur bancaire et financier


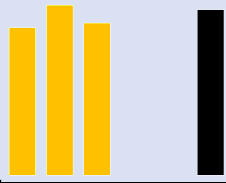
Axe du PND	ODD	Indicateurs	Niveau en 2014	Niveau en 2015	Niveau en 2016	Niveau en 2017	Niveau en 2018	Objectif 2018	Objectif émergence 2020	Rythme de progression	Source et commentaires
1		Crédit bancaire (% PIB)	19.1	21.9	22.4 (24)	23.9	26.2	27	30		Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde. La valeur pour 2016 est complétée par la DGE.
4		Population avec un compte mobile (% des adultes de plus de 15 ans)	24 (21)	Non disponible (36)**	Non disponible (31)**	34 (40)	Non disponible (54)	35 (60)	40 (65)		Banque mondiale, Global Findex. Les données entre parenthèses sont des données locales. Les données pour 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019 proviennent de l'ARTCI. Pour 2014, le calcul est de 9.3 M de comptes, dont 29 % actifs soit 2.69M / les chiffres de population active de la Banque mondiale. Il est à noter que le graphique est basé sur les données locales entre parenthèses.
4		Population avec un compte bancaire (% des adultes de plus de 15 ans)	15.1 (15.31)*	Non disponible (15.53)**	Non disponible (16.87)**	14.7 (16.89)	Non disponible (21.31)	31.4 (18)	32.3 (20)		Banque mondiale, Global Findex. La définition est : pourcentage de répondants de plus de 15 ans déclarant avoir un compte à une banque ou à un autre type d'institution financière. Les données entre parenthèses sont issues de la BCEAO: le taux d'utilisation des services bancaires (TUSB) est le pourcentage de la population adulte titulaire de compte de dépôt ou de crédit dans les banques. Il est à noter que le graphique est basé sur les données locales entre parenthèses.

Note : Le rythme de progression reflète un code couleur basé sur le taux de croissance annuel moyen de l'indicateur entre 2014 et la dernière année disponible comparé avec le taux de croissance annuel moyen nécessaire pour atteindre l'objectif émergence sur la période 2014-20. Le rouge signifie une évolution très limitée, une absence d'évolution ou une évolution contraire à la tendance attendue ; l'orange montre une évolution modérée (un taux de croissance annuel moyen positif mais inférieur au taux de croissance annuel moyen nécessaire pour atteindre l'objectif émergence) ; le vert est utilisé pour montrer une évolution très positive (un taux de croissance annuel moyen égal ou supérieur au taux de croissance annuel moyen nécessaire pour atteindre l'objectif émergence). Les indicateurs dont la ligne est vert clair sont ceux qui ont déjà atteint leur objectif 2018 ou 2020. * signifie que les données et les objectifs ont été ajustés par rapport aux rapports d'évaluation précédents.

Niveau de progression des indicateurs secondaires en matière de développement du secteur bancaire et financier

Tableau 7.9. Évolution depuis 2014 des indicateurs secondaires en matière de développement du secteur bancaire et financier




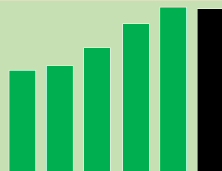

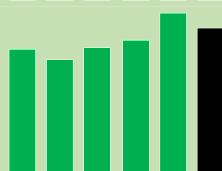

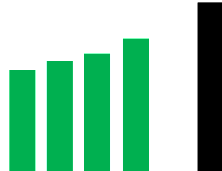
Axe du PND	ODD	Indicateurs	Niveau en 2014	Niveau en 2015	Niveau en 2016	Niveau en 2017	Niveau en 2018	Objectif 2018	Objectif émergence 2020	Rythme de progression	Source et commentaires
1		Population couverte par une agence d'évaluation du crédit (% des adultes)	Pas encore mis en place	Pas encore mis en place	2.3	4	9.6	5.1	7		Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde Les chiffres de 2014 et 2015 n'existent pas car le Bureau d'information sur le crédit a été mis en place en 2016. Pour 2016, le calcul est : le nombre de personnes répertoriées (450 329 – d'après le BIC) sur la population adulte de plus de 15 ans en 2016 (13.66 millions – d'après la Banque mondiale). Pour les années suivantes, les calculs sont identiques à celui de 2016. Les objectifs 2018 et 2020 sont des propositions du PDESFI.
1		Part des prêts non performants (% des prêts bruts)	10	10.5	9	9.7	9.1	9	8		Commission bancaire de l'UEMOA (rapport annuel). Il s'agit ici du taux de dégradation brute du portefeuille (créances en souffrance brute/total crédit brut).
1		Volume des crédits à long-terme (% du total)	2.3	2.7	3	4.4	4.1	4.5	6		Calculs sur la base du rapport de la Commission Bancaire. Les objectifs 2018 et 2020 sont proposés par le PDESFI. 2016 est une estimation.



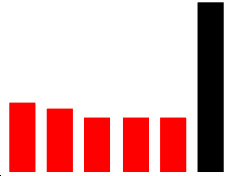
Axe du PND	ODD	Indicateurs	Niveau en 2014	Niveau en 2015	Niveau en 2016	Niveau en 2017	Niveau en 2018	Objectif 2018	Objectif émergence 2020	Rythme de progression	Source et commentaires
1		Capitalisation boursière des entreprises cotées (% PIB)	33	38	34	Non disponible	Non disponible	36	37		Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde

Niveau de progression des indicateurs en matière d'éducation et de compétences

Niveau de progression des indicateurs prioritaires en matière d'éducation et de compétences

Tableau 7.10. Évolution depuis 2014 des indicateurs prioritaires en matière d'éducation et de compétences


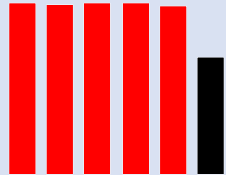

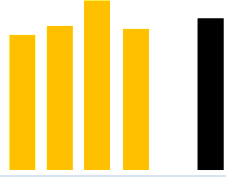

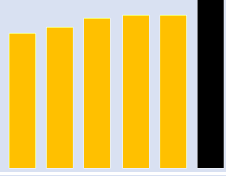

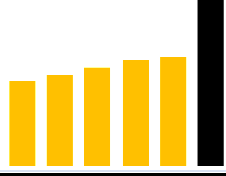
Axe du PND	ODD	Indicateurs	Niveau en 2014	Niveau en 2015	Niveau en 2016	Niveau en 2017	Niveau en 2018	Objectif 2018	Objectif émergence 2020	Rythme de progression	Source et commentaires
2		Taux d'achèvement du secondaire, premier cycle (%)	32	35	40	47	49	58	72		Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde. Cet indicateur est complété par des sources locales ci-dessous.
2		Taux d'achèvement du secondaire 1 - données locales (%)	34.6	36	41.5	49.3	54.6	48	54		Données DSPS/MENET-FP et indicateurs de résultats PSE 2016-25. La différence importante de progression avec les données internationales du taux d'achèvement du secondaire (ci-dessus) sont dues aux objectifs très différents. En effet, pour le taux d'achèvement du secondaire (ci-dessus), l'objectif plus ambitieux a été fixé grâce à des régressions bi-variées avec un groupe de pays comparateurs (méthodologie expliquée en début de ce chapitre), tandis que les objectifs ci-contre sont des objectifs locaux, fixés dans le PSE.
2		Taux d'achèvement du secondaire 2 - données locales (%)	21.8	20.1	22.1	23.3	27.7	23.7	25.3		Données DSPS/MENET-FP et indicateurs de résultats PSE 2016-25. La différence importante de progression avec les données internationales du taux d'achèvement du secondaire (ci-dessus) sont dues aux objectifs très différents. En effet, pour le taux d'achèvement du secondaire (ci-dessus), l'objectif plus ambitieux a été fixé grâce à des régressions bi-variées avec un groupe de pays comparateurs (méthodologie expliquée en début de ce chapitre), tandis que les objectifs ci-contre sont des objectifs locaux, fixés dans le PSE.
2		Taux d'achèvement du primaire (% du total du groupe)	56 (60.4)	62 (63.9)	66 (69.1)	73 (75.1)	Non disponible (77.7)	81	91		Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde Données DSPS/MENET-FP entre parenthèse.


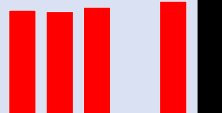


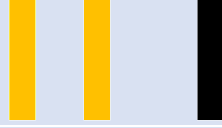




Axe du PND	ODD	Indicateurs	Niveau en 2014	Niveau en 2015	Niveau en 2016	Niveau en 2017	Niveau en 2018	Objectif 2018	Objectif émergence 2020	Rythme de progression	Source et commentaires
2		Durée moyenne de scolarisation (ans)	4.5	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	6.5	8		UNESCO, UIS Indicateurs de l'Éducation.
2		Étudiants inscrits dans l'enseignement technique et la formation professionnelle (% des étudiants inscrits au second cycle du secondaire)	14.9	13.7	11.6	11.6	11.7	29	36		Base de données UNESCO, qui concordent avec les données locales suivantes : DPS/ETFP, annuaire statique 2015-16 et DSPS/MENET-FP, annuaire statistique 2015-16.

Note : Le rythme de progression reflète un code couleur basé sur le taux de croissance annuel moyen de l'indicateur entre 2014 et la dernière année disponible comparé avec le taux de croissance annuel moyen nécessaire pour atteindre l'objectif émergence sur la période 2014-20. Le rouge signifie une évolution très limitée, une absence d'évolution ou une évolution contraire à la tendance attendue ; l'orange montre une évolution modérée (un taux de croissance annuel moyen positif mais inférieur au taux de croissance annuel moyen nécessaire pour atteindre l'objectif émergence) ; le vert est utilisé pour montrer une évolution très positive (un taux de croissance annuel moyen égal ou supérieur au taux de croissance annuel moyen nécessaire pour atteindre l'objectif émergence). Les indicateurs dont la ligne est vert clair sont ceux qui ont déjà atteint leur objectif 2018 ou 2020. * signifie que les données et les objectifs ont été ajustés par rapport aux rapports d'évaluation précédents.

Niveau de progression des indicateurs secondaires en matière d'éducation et de compétences

Tableau 7.11. Évolution depuis 2014 des indicateurs secondaires en matière d'éducation et de compétences

Axe du PND	ODD	Indicateurs	Niveau en 2014	Niveau en 2015	Niveau en 2016	Niveau en 2017	Niveau en 2018	Objectif 2018	Objectif émergence 2020	Rythme de progression	Source et commentaires
2		Nombre d'élèves par enseignant en école primaire	42.5	42.1	42.5	42.4	41.8	33	29		Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde, qui concordent avec les données de la DSPS. Pour 2017, le chiffre entre parenthèse est issu des données DSPS/MENET-FP et indicateurs de résultats PSE 2016-25. L'objectif du PSE est de 40 à l'horizon 2025.
2		Dépenses par élève du primaire (% du PIB par habitant)	12.6	13.4	15.7	13.1	Non disponible	13.6	14		Banque mondiale - Indicateurs de l'Éducation Pour 2016, Calcul à partir des données INS et du rapport d'analyse DSPS 2016
2		Taux brut de scolarisation dans le primaire (%)	88	92	97	99	99.8	104	111		Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde (mêmes données que celles de l'UNESCO). Objectifs PSE 2016-2025 et données DSPS/MENET-FP de 2014 à 2018 entre parenthèse. Il est à noter que les données locales ont été modifiées pour tenir compte des TBS et non des taux bruts d'accès.
2		Taux brut de scolarisation dans le secondaire (%)	40	43	46	50	51	66	80		Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde (mêmes données que celles de l'UNESCO). Indicateurs de résultats PSE 2016-25 pour 2016 et les objectifs entre parenthèse


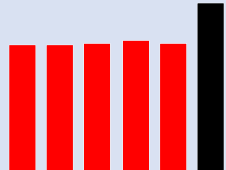

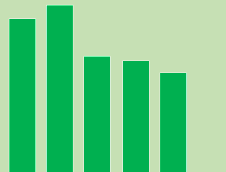
Axe du PND	ODD	Indicateurs	Niveau en 2014	Niveau en 2015	Niveau en 2016	Niveau en 2017	Niveau en 2018	Objectif 2018	Objectif émergence 2020	Rythme de progression	Source et commentaires
2		Alphabétisation des adultes (% adultes 15 ans et plus)	43.9	43	45	Non disponible	47.2	60	70		Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde. La donnée pour 2014 de la Banque Mondiale se base sur des données locales (l'INS, RPGH 2014).
2		Taux de chômage des diplômés de la formation professionnelle et technique (%)	23.2 (en 2012)	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible		16.1		Agence Emploi Jeunes (avant: AGEPE). La cible 2020 est la moyenne des 5 pays de l'OCDE avec la performance la plus faible (Grèce exclue). Les Indicateurs de résultats PSE 2016-2025 montrent les valeurs suivantes : 38.46 % pour 2016 ; 37 % pour 2018 et 34 % pour 2020
2		Élèves de la 2/3e année atteignant au moins un niveau de compétence minimum en mathématiques (%)	34	Non disponible	Non disponible (35.6)	Non disponible	Non disponible	43	47		La donnée pour 2014 provient de l'UNESCO, UIS Indicateurs de l'Éducation, et concorde avec les données du PASEC. La donnée pour 2016 provient de DVSP/MENET-FP, évaluation des compétences des élèves de CE1 en lecture et en mathématiques.
2		Élèves de la 2/3e année atteignant au moins un niveau de compétence minimum en lecture (%)	17	Non disponible	Non disponible (38.9)	Non disponible	Non disponible	36	45		La donnée pour 2014 provient de l'UNESCO, UIS Indicateurs de l'Éducation, et concorde avec les données du PASEC. La donnée pour 2016 provient de DVSP/MENET-FP, évaluation des compétences des élèves de CE1 en lecture et en mathématiques.
2		Ratio de parité dans l'inscription au primaire et secondaire (TBS des filles/taux brut de scolarisation des garçons)	0.82	0.83	0.84	0.85	0.87	0.975	1		Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde.

Note : Le rythme de progression reflète un code couleur basé sur le taux de croissance annuel moyen de l'indicateur entre 2014 et la dernière année disponible comparé avec le taux de croissance annuel moyen nécessaire pour atteindre l'objectif émergence sur la période 2014-20. Le rouge signifie une évolution très limitée, une absence d'évolution ou une évolution contraire à la tendance attendue ; l'orange montre une évolution modérée (un taux de croissance annuel moyen positif mais inférieur au taux de croissance annuel moyen nécessaire pour atteindre l'objectif émergence) ; le vert est utilisé pour montrer une évolution très positive (un taux de croissance annuel moyen égal ou supérieur au taux de croissance annuel moyen nécessaire pour atteindre l'objectif émergence). Les indicateurs dont la ligne est vert clair sont ceux qui ont déjà atteint leur objectif 2018 ou 2020. * signifie que les données et les objectifs ont été ajustés par rapport aux rapports d'évaluation précédents.

Niveau de progression des indicateurs en matière de politique fiscale


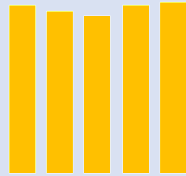
Niveau de progression des indicateurs prioritaires en matière de politique fiscale

Tableau 7.12. Évolution depuis 2014 des indicateurs prioritaires en matière de politique fiscale

Axe du PND	ODD	Indicateurs	Niveau en 2014	Niveau en 2015	Niveau en 2016	Niveau en 2017	Niveau en 2018	Objectif 2018	Objectif émergence 2020	Rythme de progression	Source et commentaires
1		Recettes fiscales (hors contributions de sécurité sociale) (% PIB)	15.1	15.1*	15.3*	15.6*	15.3*	18	20		Les objectifs 2018 et 2020 sont ajustés pour tenir compte des cibles UEMOA. La source des chiffres de 2014 à 2017 est le tableau des opérations financières de l'État (TOFE). Les recettes fiscales n'incluent pas les recettes affectées et la parafiscalité.
1		Poids des exonérations (% du PIB)	2	2.18	1.53*	1.47*	1.32*	Vers une réduction	Vers une réduction		Rapport sur les dépenses fiscales 2018. Il n'y a pas d'objectifs 2018 et 2020 à proprement parler, mais la Côte d'Ivoire doit tendre vers une réduction.

Note : Le rythme de progression reflète un code couleur basé sur le taux de croissance annuel moyen de l'indicateur entre 2014 et la dernière année disponible comparé avec le taux de croissance annuel moyen nécessaire pour atteindre l'objectif émergence sur la période 2014-20. Le rouge signifie une évolution très limitée, une absence d'évolution ou une évolution contraire à la tendance attendue ; l'orange montre une évolution modérée (un taux de croissance annuel moyen positif mais inférieur au taux de croissance annuel moyen nécessaire pour atteindre l'objectif émergence) ; le vert est utilisé pour montrer une évolution très positive (un taux de croissance annuel moyen égal ou supérieur au taux de croissance annuel moyen nécessaire pour atteindre l'objectif émergence). Les indicateurs dont la ligne est vert clair sont ceux qui ont déjà atteint leur objectif 2018 ou 2020. * signifie que les données et les objectifs ont été ajustés par rapport aux rapports d'évaluation précédents.

Tableau 7.13. Évolution depuis 2014 des indicateurs secondaires en matière de politique fiscale

Axe du PND	ODD	Indicateurs	Niveau en 2014	Niveau en 2015	Niveau en 2016	Niveau en 2017	Niveau en 2018	Objectif 2018	Objectif émergence 2020	Rythme de progression	Source et commentaires
1		Recettes intérieures (% des recettes fiscales totales)	51.9	49.8	48.7	51.7	52.8	À discuter			Les objectifs 2018 et 2020 sont ajustés pour tenir compte des cibles UEMOA. La source des chiffres de 2014 à 2017 est le tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

Note : Le rythme de progression reflète un code couleur basé sur le taux de croissance annuel moyen de l'indicateur entre 2014 et la dernière année disponible comparé avec le taux de croissance annuel moyen nécessaire pour atteindre l'objectif émergence sur la période 2014-20. Le rouge signifie une évolution très limitée, une absence d'évolution ou une évolution contraire à la tendance attendue ; l'orange montre une évolution modérée (un taux de croissance annuel moyen positif mais inférieur au taux de croissance annuel moyen nécessaire pour atteindre l'objectif émergence) ; le vert est utilisé pour montrer une évolution très positive (un taux de croissance annuel moyen égal ou supérieur au taux de croissance annuel moyen nécessaire pour atteindre l'objectif émergence). Les indicateurs dont la ligne est vert clair sont ceux qui ont déjà atteint leur objectif 2018 ou 2020. ** signifie que les données et les objectifs ont été ajustés par rapport aux rapports d'évaluation précédents.

